

2009 au DSE

Sécurité : les Vaudois ont choisi la police coordonnée

Le 27 septembre, les Vaudois ont dit non à l'initiative d'Artagnan « pour une police unifiée et plus efficace ». Par ce choix, ils ont entériné le modèle sécuritaire basé sur une organisation coordonnée entre la police cantonale et les polices municipales, conformément à l'accord passé entre le canton et les communes sous la direction de la cheffe du département de la sécurité et de l'environnement.

Les communes gardent ainsi certaines missions sécuritaires pour autant qu'elles puissent répondre aux besoins des habitants 24 heures sur 24 et 365 jours par an. Celles qui ne pourront pas satisfaire à cette exigence confieront leur sécurité à la police cantonale.

Un comité stratégique et un comité de pilotage ont été désignés pour mettre en œuvre cette nouvelle organisation qui devrait se déployer début 2011.

Mühleberg : non à la suppression de l'autorisation d'exploiter

Les Vaudois se sont également prononcé le 29 novembre sur la demande de la centrale nucléaire de Mühleberg de supprimer l'autorisation d'exploiter à laquelle elle restait soumise. Après de vifs débats sur l'énergie nucléaire, les Vaudois ont suivi l'avis du Grand Conseil et refusé de libérer Mühleberg de cette obligation. Ce vote a constitué la réponse officielle du canton à la consultation fédérale sur cette demande.

Fin 2009, la Confédération a néanmoins accepté la requête de Mühleberg qui n'aura plus besoin d'autorisation pour son exploitation.

Assainissement des bâtiments : subventions cantonales

Le Grand Conseil avait inscrit 8 millions de francs au budget 2009 afin d'encourager l'assainissement énergétique des bâtiments. Le montant des subventions cantonales a couvert 15 à 50% des travaux selon leur nature : isolation des fenêtres, du toit, des murs etc. Le programme cantonal a intégré tous les bâtiments, quel que soit leur mode de chauffage. Il a pris fin au 31 décembre, la Confédération reprenant son programme de subventions dès janvier 2010.

L'assainissement acoustique des bâtiments contre le bruit des chemins de fer a également démarré sous l'égide de l'office fédéral des transports. Ce programme prévoit l'isolation phonique de plus de 13'000 fenêtres et a débuté cet été dans les communes de Bex, Ollon, Aigle, Roche et Villeneuve. Il devrait se terminer fin 2015. A cette occasion, une information sur l'isolation thermique des bâtiments est également donnée à tous les propriétaires concernés.

En bref :

Renaturation des cours d'eau et protection contre les crues :

- Le Grand Conseil a accordé un crédit d'investissement de 6,79 millions de francs pour financer la mise en œuvre de la deuxième série de mesures prioritaires du Plan de protection de la Venoge. Elles concernent des réalisations en matière de renaturation, de protection contre les crues, d'aménagements piscicoles et d'interventions forestières sur les berges.
- Le Grand Conseil a également accordé un crédit cadre de 4,9 millions de francs pour financer la part cantonale des frais de construction d'une quarantaine d'ouvrages de protection contre les crues, avalanches, chutes de pierres, glissements de terrain etc.
- Le Conseil d'Etat a demandé au Grand Conseil un crédit de 5,1 millions pour protéger Villeneuve, Roche et Rennaz des crues de l'Eau Froide. Le 8 août 2007, des intempéries et des inondations catastrophiques

touchaient très durement le village de Roche. Des travaux de protection urgents ont été immédiatement réalisés. Les risques qui subsistent impliquent que les travaux puissent être achevés.

Projet de loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS)

Ce projet, qui sera soumis au Grand Conseil début 2010, permet de renforcer la performance générale des engagements. Il favorise les regroupements des corps de sapeurs-pompiers communaux en entités régionales et fixe les moyens nécessaires aux premières interventions, garantissant une efficacité uniforme sur l'ensemble du canton. La loi prévoit aussi le principe de l'engagement volontaires des sapeurs-pompiers dès 18 ans en remplacement de l'obligation de servir : la perception de la taxe d'exemption est ainsi abrogée.

Nouveautés au Service des automobiles

Deux nouvelles pistes d'examens motocycles se sont ouvertes à Aigle et Payerne en plus de celle de Cossonay. Le centre de Nyon sera agrandi et inauguré début 2011. De plus, les élèves conducteurs peuvent se présenter sans rendez-vous à Lausanne les mercredi après-midi pour passer leur examen théorique. Pour améliorer les relations avec ses clients, le service a inauguré une nouvelle politique du personnel : des groupes d'amélioration permanente ont été créés ainsi que des séminaires participatifs et des formations continues.

Groupes de prestations
103.1 Etat major

103.1 Etat major

Appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du Conseil d'Etat ou toute autre activité de nature politique. Appui aux services. Coordination.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et propositions pour la cheffe de département
- Appui à la gestion du département, la planification, la conception et/ou la mise en oeuvre, et suivi de projets, décisions, et autres réalisations départementales
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les autres partenaires
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, rapports et autres documents
- Conseil, conception et réalisation de la politique de communication départementale et interdépartementale. Point de situation quotidien et analyse media pour la cheffe du département.
- Relais départemental avec le Grand Conseil (suivi des interventions parlementaires, contacts avec le Secrétariat général du Grand Conseil, avec ses commissions)
- Gestion de dossiers ou de projets particuliers sur demande de la cheffe du département
- Traitement des recours.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services du DSE
- ECA
- Chancellerie, autres départements et/ou services de l'ACV
- Grand Conseil, son secrétariat général et ses commissions
- Conseil d'Etat
- Media
- Cour de droit administratif et public (CDAP), Cour constitutionnelle, Contrôle cantonal des finances (CCF), Cour des comptes
- Confédération
- Conférences intercantionales
- Public-citoyens

Groupes de prestations 103.2 Ressources humaines du département

103.2 Ressources humaines du département

Gestion des ressources humaines du département et de ses services (appui à l'URH de la Polcant pour des dossiers particuliers tels que les procédures administratives).

Descriptif

- Appui et conseil à la cheffe du département et au secrétaire général pour toutes les questions et procédures liées au personnel
- Appui technique et administratif aux services en matière de gestion administrative (mutations, organisation du temps de travail, congés, absences, assurances sociales, relations CPEV et OAI, procédures disciplinaires, appui juridique) et de gestion RH (recrutement, formation, suivi des procédures de case management, coaching, mobilité professionnelle, réinsertion professionnelle, identification de la relève, formation et encadrement des apprentis, gestion de conflits et négociation avec les partenaires et représentants du personnel)
- Appui technique aux services en matière d'organisation
- Production d'indicateurs
- Gestion prévisionnelle des RH et gestion des effectifs
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Relais entre le SPEV et le DSE pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Participation aux projets RH transversaux ACV
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information des RH)
- Développement de la fonction RH départementale
- Appui et coordination des RH et des Co-RH des services du département
- Responsabilité du budget 3091 (Formations et perfectionnements professionnels) pour l'ensemble des services du département.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services et office du DSE
- Cadres et collaborateurs du DSE, stagiaires et apprentis
- RRH départementaux de l'ACV, Co-RH et RH
- Services de l'ACV (SPEV, Groupe Impact, SJL, SSP, SDE notamment)
- CPEV, OAI, OAVS
- CEP, IDHEAP, Université de Genève, CRQP
- Représentants du personnel, syndicat, commission du personnel, avocats, TRIPAC
- Candidats internes et externes

Rapport annuel de gestion 2009
Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Secrétariat général (SG-DSE)

Groupes de prestations
103.3 Informatique

103.3 Informatique

L'UID a été intégrée, dès 2006, à la nouvelle DSI.

Voir rapport sous [DINF](#), [DSI](#)

Groupes de prestations
103.4 Finances

103.4 Finances

Gestion financière et comptable du département.

Descriptif

- Préparation du budget (pilotage, consolidation)
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (suivi budgétaire, gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires et des reports de crédits)
- Appui aux services du DSE pour la tenue de la comptabilité et contrôle interne
- Conduite du bouclage comptable de l'exercice précédent et préparation du bouclage de l'exercice en cours
- Conseils et appui en matière financière
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DSE

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DSE
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Cour des comptes

Groupes de prestations
103.5 Activités spécifiques

103.5 Activités spécifiques

- Environnement
- Cafétéria

Descriptif

- Information et conseils en matière de protection de l'environnement
- Coordination des activités environnementales, en particulier des études d'impact
- Coordination des travaux du GT Dangers naturels
- Gestion de la cafétéria Place du Château 1

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Environnement et dangers naturels:

- Cheffe du département
- Services de l'Etat
- ECA
- Communes et particuliers
- Bureaux d'études et entreprises

Cafétéria

- Mise à disposition de l'ensemble des occupants des 3 bâtiments Pl. du Château 1, Cité Devant 14 et Cité Derrière 17 (SG-DSE, SJL, SECRI et Préfecture, usagers de la salle de conférence et visiteurs occasionnels).

Groupes de prestations
103.6 Sécurité informatique

103.6 Sécurité informatique

Sécurité informatique de l'ACV.

Descriptif

- Exécution d'audits de sécurité
- Elaboration d'analyses de risques et de faiblesses de sécurité
- Audits de surveillance des systèmes et du réseau du point de vue sécurité
- Assistance et conseils en matière de sécurité et des aspects légaux (LPD etc.)
- Sensibilisation/Information du personnel, des responsables et des dirigeants en matière de sécurité informatique
- Elaboration de concepts concrets de sécurité

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Utilisateurs de l'ACV
- Police cantonale (lutte contre la criminalité) et CCF (sécurité financière)
- Communes et paraétatique

Evénements marquants, évolutions significatives

Organisation du DSE et du SG

Différents changements ont marqué l'organisation du DSE en 2009 :-

- Nouveau Secrétaire général, à partir du 22 juin, en la personne de M. Sébastien Leprat, M. Denis Froidevaux quant à lui reprenant à nouveau, mais à 80% vu ses engagements militaires, la tête du Service de sécurité civile et militaire (SSCM) assumée ad intérim, depuis l'été 2008, par son adjoint M. Laurent Husson ;·
- Nouveau Commandant de la Police cantonale, à partir du 1er août, en la personne de M. Jacques Antenen, mettant ainsi fin à l'intérim de 9 mois assuré par M. Francis Vuilleumier, remplaçant du commandant.·
- Nouvelle collaboratrice personnelle pour la cheffe du Département, Mme Anne Dousse remplaçant à cette fonction dès le 1er juin Mme Sabrina Cohen.

Au niveau du Secrétariat général, nous relevons en particulier le changement de responsable RH départemental, Mme Nathalie Schwery Amy succédant à M. Giovanni Iacomini, et l'engagement de Mme Bernadette Toti comme collaboratrice scientifique sur le poste ainsi libéré par Mme Dousse. L'organigramme a également été revu et est devenu le suivant : [Organigramme SG](#)

La cellule réforme policière (projet à propos duquel plus d'informations peuvent être trouvées sous les rubriques « Projets particuliers et « Synthèse départementale ») a été rapatriée à la Police cantonale.

Réorganisation de la sécurité informatique cantonale

Signalons également, au 31 décembre 2009, la dissolution de l'Office de la sécurité informatique (OSIC), jusqu'à ce jour rattaché au Secrétariat général du DSE. Dans le cadre de la réorganisation de la sécurité informatique cantonale, le Conseil d'Etat a en effet décidé, en date du 9 septembre 2009, de créer dès le 1er janvier 2010 l'organe « Auditeur de la sécurité des systèmes d'information et de télécommunication » (ASSIT), rattaché administrativement à la Chancellerie. Cette entité, dirigée par M. Philippe Christe accompagné d'une collaboratrice, se consacrera exclusivement à l'audit de la sécurité. Ses rapports seront adressés au Chef de la Direction des systèmes d'information (DSI/DINF) et remis en copie au Président du Conseil d'Etat, aux Chefs des départements et aux Chefs des services concernés ainsi qu'au Président de la Commission thématique du système d'information (CTSI).

Excepté un collaborateur à temps très partiel qui a préféré quitter l'Etat de Vaud, les 3 autres membres de l'OSIC sont transférés à la DSI, avec des missions devant encore être définitivement définies.

Afin d'assurer une bonne intégration du personnel et une coordination entre les différents services, un suivi RH particulier a été entrepris.

Bilan OSIC

Durant ses neuf années d'existence, l'OSIC a conçu et fait mettre en oeuvre des mesures importantes de sécurité. Quelques exemples en sont le portail d'entreprise START, précurseur de IAM, le système de distribution central des patches de sécurité Microsoft, la ségrégation du réseau informatique et la détection des intrusions. En 2004, le Conseil d'Etat a adopté les Standards de sécurité informatique de l'Etat de Vaud basés sur une norme internationale devenue en 2005 la norme ISO 27001. Depuis le début de la réorganisation informatique en 2005, l'OSIC a émis une cinquantaine de rapports d'anomalies et une quarantaine de rapports d'audits. Une vingtaine de contrôles personnels ont aussi été effectués. Différentes études et manuels de bonnes pratiques ont été rédigés par cet Office qui a également mis sur pied, en collaboration avec le CEP, le cours « En toute sécurité sur l'autoroute de l'information » et a orienté son site intranet sur l'information et la sensibilisation des utilisateurs.

L'OSIC a participé de manière déterminante à l'édition de deux standards de sécurité qui ont été adoptés par la Conférence suisse sur l'informatique (SIK/CSI) qui réunit la Confédération, les cantons et le Liechtenstein. Dans ce cadre a été réalisé un fascicule de recommandations sur l'informatique mobile sécurisée qui inclut des aide-mémoire destinés aux utilisateurs.

L'histoire riche de l'OSIC fut marquée par la discrétion qu'impose la confidentialité inhérente aux questions de sécurité. Il a agit en précurseur dans un domaine que la cyberadministration et l'évolution fulgurante des technologies de l'information rendent de plus en plus vital. Par leur engagement, leur loyauté, leurs compétences et leurs efforts continus de formation, les collaborateurs de l'OSIC ont contribué de manière essentielle à la sécurité des données de l'Etat de Vaud.

Le 7 janvier 2010, Monsieur Philippe Christe a remis au secrétaire général du DSE un disque dur sur lequel se trouvent toutes les données de l'OSIC. Ce dernier a été archivé au DSE.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Réforme policière

L'initiative populaire d'Artagnan pour une police unifiée et plus efficace ayant abouti et sa validité ayant été reconnue, les autorités vaudoises pouvaient soit s'y rallier et envisager l'élaboration d'une loi en ce sens, soit s'y opposer et alors soumettre l'initiative au peuple. C'est cette deuxième voie qui a été privilégiée, avec comme contre-projet indirect le protocole d'accord signé par une délégation du Conseil d'Etat et les représentants de l'UCV et de l'ADCV. Ce protocole prévoit une voie médiane préservant l'autonomie communale tout en instaurant un commandement unifié. Le Conseil d'Etat a fait ce choix le 18 mars et le Grand Conseil le 30 juin 2009. Avec sa décision, le Conseil d'Etat présentait aussi un rapport intermédiaire à la motion J. Aubert demandant une police coordonnée.

La votation populaire a eu lieu le 27 septembre 2009 et l'initiative d'Artagnan a été refusée. Dès la décision populaire connue, la cheffe du DSE a œuvré à la mise en place de la structure de conduite du projet, qui a été validée par les différents partenaires le 10 novembre, puis par le Conseil d'Etat. Les travaux doivent maintenant donner forme à la nouvelle police vaudoise, une des priorités du programme de législature.

Dangers naturels

Le projet de réalisation des cartes de dangers naturels (cf. mesure 13 du programme de législature) est en pleine phase opérationnelle.

Les cartes indicatives des dangers géologiques (chutes de pierre, glissement de terrain et laves torrentielles) et nivologiques (avalanches), réalisées sur mandat du canton respectivement par l'Institut de Géomatique et d'Analyse des Risques de l'Université de Lausanne (IGAR) et par le Bureau Tecnat, ont été transmises au printemps 2009 à toutes les communes du canton avec une notice explicative. Neuf séances d'informations aux syndicats ont été organisées par le SSCM. L'équipe de projet du SG collabore étroitement avec chaque commune pour déterminer, sur la base des cartes indicatives, les secteurs à risque qui doivent faire l'objet d'investigations détaillées et d'une carte des dangers naturels selon les directives fédérales.

L'équipe de projet du SG appuie les communes tout au long de la démarche: il organise leur regroupement par lots en fonction des bassins versants principaux du canton, il coordonne les appels d'offres et l'adjudication des mandats à des consortiums de bureaux spécialisés, il facilite la mise en oeuvre des mandats et assure la validation technique des produits cartographiques.

Les travaux de cartographie ont débuté dans les communes des Préalpes et de la Riviera (5 lots sur 15) à la fin de l'automne 2009. A l'été 2010, les chantiers de cartographie seront lancés sur l'ensemble du canton.

Parallèlement à la cartographie des dangers, le SG coordonne les efforts des services concernés pour modifier les bases légales, établir des directives cantonales, afin d'anticiper l'intégration des cartes de dangers dans les plans d'affectations communaux dès 2012.

Application de la Loi sur les Subventions

Le Secrétariat général a assuré la coordination entre le SG-DFIRE et les services du DSE dans le cadre de l'établissement du second inventaire exhaustif des subventions ainsi que sur l'identification des bases légales relevées.

Le Secrétariat général a accompagné les services du département pour la préparation de 4 EMPL visant la mise en conformité avec la loi sur les subventions.

Coordination RPT

Le Secrétariat général a assuré la coordination entre la cellule RPT désignée par le Conseil d'Etat et les services du DSE, notamment pour l'établissement du bilan de mise en oeuvre de la réforme (rapport 2009 de la cellule RPT et enquête de la CdC). Concrètement, l'année 2009 a été l'occasion de conclure avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) deux avenants aux conventions-programmes 2008-2011 dans les domaines "Nature&Paysage" et "Biodiversité en forêt" (juillet 2009), ainsi que deux conventions-programmes 2009-2011 dans le domaine des parcs d'importance nationale à savoir pour le parc "Jurassien Vaudois" et le parc "Gruyère

Sources d'informations complémentaires

Sites internet

En général :

www.vd.ch/dse/

Concernant les dangers naturels :

www.vd.ch/fr/themes/territoire/dangers-naturels/

A propos de la gestion intégrée des risques

www.vd.ch/fr/themes/securite/protection-population/gestion-integree-des-risques

www.vd.ch/fr/themes/territoire/dangers-naturels/gestion-integree-des-risques/

Au sujet de l'étude d'impact sur l'environnement:

www.vd.ch/fr/themes/territoire/construction/etudes-dimpact/

www.greie.ch/

Groupes de prestations
105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

Direction générale du service, et fonctionnement efficace, pour la prise de mesures et de décisions mises en oeuvre au travers des fonctions supports réunies en Etat-major.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Secrétariat
- Support organisation et coordination de projets
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support presse et relations publiques
- Support formation (Synersec, intégration de l'Académie romande de police)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Tribunaux, juges
- Communes
- Polices CH / cantons / villes
- Autres cantons / pays
- Justiciables
- Médias
- Fournisseurs, prestataires
- Commerces et entreprises

Groupes de prestations
105.1 Services généraux (opérationnel)

105.1 Services généraux (opérationnel)

Gérer, organiser, moderniser tous les services de la PolCant servant de support, d'appui logistique et opérationnel au travail des policiers engagés sur le terrain, dans les domaines de la prévention, réception des appels, engagement des moyens, statistiques, télécommunications, etc.

Descriptif

- Prévention de la criminalité
- Autorisation et surveillance des entreprises de sécurité et de leur personnel
- Surveillance du commerce des armes, des munitions et des substances explosives
- Autorisations et contrôle des armes
- Gestion de la centrale d'engagement et des interventions d'urgence (CET - BRP)
- Services techniques en charge du réseau radio POLYCOM et des développements d'applications électroniques et transmissions
- Soutien logistique en équipement, transport et ravitaillement
- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe au niveau police uniquement
- Groupe spécialisé en dépiégeage
- Info-Centre (dossiers de police judiciaire)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cadres, collaborateurs
- Grand public - associations faïtières, groupements de commerçants, club d'aînés, etc.
- Entreprises et agents de sécurité
- Titulaires d'autorisations pour armes
- Magistrats de l'Ordre judiciaire
- Organismes de la Confédération chargés des affaires de police
- Polices autres cantons
- Polices municipales du canton
- Services transversaux
- Services d'urgence (117 / 118 / 144)

Groupes de prestations
105.2 Gendarmerie

105.2 Gendarmerie

La Gendarmerie veille à l'ordre et à la sécurité et assure l'exécution ainsi que l'observation des lois par des mesures appropriées. Elle exerce la police judiciaire à l'échelon local.

Descriptif

- Assurer l'ordre et la sécurité publics
- Exécution des réquisitions administratives
- Exercice de la police de la circulation et de la navigation
- Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques
- Transfert et garde de détenus
- Exercice de la police judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, cantonales, fédérales, étrangères
- Population
- Associations et entreprises privées diverses
- Autorités judiciaires, préfectorales
- Autres services cantonaux et communaux
- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Autres services de police fédéraux, cantonaux, communaux et étrangers
- Institutions

Groupes de prestations
105.3 Police de Sûreté

105.3 Police de sûreté

- Exercer la police judiciaire dans le canton par l'entremise des brigades spécialisées
- Veiller à une bonne complémentarité entre les partenaires de police judiciaire (Police de sûreté, Gendarmerie, Polices municipales) et coordonner leur action

Descriptif

- Recherche des infractions et de moyens de preuve
- Audition des victimes, identification et livraison au juge des individus et des membres d'organisations criminelles présumées, auteurs, instigateurs, complices
- Collaboration à des missions de sécurité de l'Etat
- Collaboration à l'exécution des tâches de la police administrative (étrangers et professions soumises à contrôle)
- Coordination intercantonale sur le plan judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Organes judiciaires et institutions
- Autorités administratives
- Autorités étrangères, fédérales, cantonales et communales
- Autres services de police fédéraux, cantonaux et communaux
- Autres services Etat de Vaud
- Société civile
- Sociétés privées
- ESC UNIL (Ecole des sciences criminelles)
- EPFL
- HEI Yverdon

Evénements marquants, évolutions significatives

Interdiction du port de cagoules ou d'objets dangereux dans les manifestations

Le Grand Conseil a adopté le 26 mai 2009 une loi modifiant la loi pénale vaudoise du 19 novembre 1940. Ce texte prohibe en principe le port de cagoules ou d'objets dangereux lors de manifestations, sauf exceptions justifiées par le but de la manifestation, et prévoit la possibilité de séquestrer les objets dangereux.

Concordat du 17 novembre 2007 instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives - adhésion du Canton de Vaud

Sur la base d'un décret du 3 novembre 2009 du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a adopté le 9 décembre 2009 un arrêté portant adhésion du canton de Vaud au Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives du 15 novembre 2007. Ce concordat reprend et pérennise au niveau suisse les mesures provisoires de la législation fédérale visant à lutter contre le hooliganisme.

Accords de Dublin - Réadmissions

Les accords de Dublin règlent la problématique de l'asile (éviter les demandes d'asile multiples, améliorer l'efficacité des renvois et déterminer quel Etat membre est responsable du dossier) dans les pays ayant adhéré. Ceux-ci font partie de l'espace Schengen ainsi que les Etats associés (Islande, Norvège, Suisse). Le Liechtenstein les rejoindra dès 2011.

Dès l'entrée en vigueur, en février 2009, près de 280 réquisitions de renvois ont été traitées par la Police cantonale et 11 vols spéciaux ont été effectués (Italie, Allemagne et Autriche). Cet accroissement des cas Dublin n'a pas été sans influence sur les autres activités de la Brigade renseignements, étrangers et sécurité (BRES). Il faut noter que les renvois de mineurs non accompagnés ont été suspendus jusqu'à nouvel avis sur instruction du Chef du Département de l'Intérieur.

Relations Police cantonale - Etablissement vaudois d'accueil aux migrants (EVAM)

En vue de renforcer les collaborations dans le domaine de la sécurité des centres de requérants d'asile touchant tant à la protection des personnes (collaborateur-trice-s et migrant-e-s) qu'à la lutte contre le trafic de stupéfiants, des répondants EVAM ont été désignés au sein de la Police cantonale. Ces derniers ont un rôle préventif et de conseils face aux difficultés liées à ce type de population. Une formation est également délivrée au personnel de l'EVAM pour faire face à des situations particulières.

Visite du Dalaï-Lama

Le Dalaï-Lama a séjourné du 3 au 6 août 2009 sur le canton de Vaud, à l'occasion de conférences publiques données au Centre Intercommunal de Glace de Malley (CIGM). Un événement de cette importance a nécessité l'engagement des forces de police tant cantonales que municipales pour assurer la protection du Dalaï-Lama, ainsi qu'un dispositif d'ordre public et de circulation au vu des 7'000 personnes présentes chaque jour sur le site du CIGM. La visite et les conférences se sont déroulées sans incident.

Tour de France

En date du 19 juillet 2009, la caravane publicitaire et les coureurs du Tour de France ont traversé le canton de Vaud à l'occasion de l'étape reliant Pontarlier à Verbier. L'ampleur de cette manifestation a impliqué la mise en place d'un important dispositif de sécurité pour garantir la sécurité des coureurs et des usagers sur les routes. A cet égard, plus de 1000 personnes ont été engagées sur secteur vaudois, dont 223 policiers. Une coordination étroite entre la Police cantonale, les polices cantonales fribourgeoise et valaisanne ainsi que l'ensemble des partenaires de la sécurité a permis d'éviter tout incident.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Centrale vaudoise d'urgences (CVU)

Afin de rechercher les synergies potentielles entre les centrales d'urgences actuelles du canton de Vaud (Polcant 117, Polmun 117, Centre de traitement des alarmes 118, Urgences-santé 144), une étude préliminaire destinée à analyser et évaluer plusieurs variantes de regroupement a été réalisée (centrale partielle, unique, de tri, de gestion et plateforme), sur la base de critères multiples (stratégie, RH, financier, technique, qualité, etc.).

La solution retenue par le COPIL CVU, en décembre 2009, est la mise en place d'une plateforme d'échange/de partage d'informations ne nécessitant pas d'investissement majeur tout en simplifiant les procédures (suppression des saisies multiples) et en réduisant le temps de traitement des interventions.

Bande d'arrêt d'urgence - Morges-Ecublens

La forte fréquentation de ce tronçon a débouché sur la possibilité d'utiliser la bande d'arrêt d'urgence comme 3e voie de circulation afin de fluidifier le trafic. Les travaux se sont déroulés durant toute l'année 2009 pour installer des capteurs et des caméras mesurant la densité de la circulation ainsi qu'une signalisation spécifique. Sur cette base et en tenant compte des conditions météorologiques, la centrale de surveillance pourra décider ou non de l'ouverture temporaire de cette 3e voie.

Cette réalisation est une première Suisse qui sera mise en exploitation dès mi-janvier 2010 et servira d'exemple pour d'autres axes du réseau routier national, en cas d'évaluation positive.

Les nouvelles statistiques fédérales de la criminalité

La Confédération a décidé d'harmoniser les statistiques de la criminalité, avec un délai au 1er janvier 2009 pour les cantons. Durant la période passée sous revue, la Police cantonale a mis en oeuvre l'application SINAP (Système d'information et d'archivage police) et adapté les procédures de saisie permettant de répondre aux exigences de l'Office fédéral de la statistique.

Alerte enlèvement

Faute de compétence fédérale claire, le Conseil fédéral n'a pas pu élaborer un système d'alerte en réponse à la motion Burkhalter. Cette situation a conduit la Conférence des directrices et directeurs des départements de justice et police (CCDJP), en accord avec le Département fédéral de justice et police (DFJP), à élaborer un système d'alerte enlèvement, opérationnel dès le début de l'année 2010.

Celui-ci se limitera à des enlèvements avérés de mineurs et la victime devra être sérieusement menacée dans son intégrité physique, psychique ou sexuelle. Le dispositif en cas d'alerte passera par une diffusion via la radio, la télévision, les panneaux autoroutiers, dans les gares et aéroports, puis relayés par les agences de presse.

Sources d'informations complémentaires

Informations publiques

Publications

Polcant Info, notre magazine trimestriel (brochures à télécharger au format PDF)

Brochures à télécharger :

- *"Surveillance mutuelle des habitations"*
- *"Attention aux cambrioleurs du crépuscule"*

Statistiques

Criminalité et circulation routière

- bilan circulation routière
- bilan de la criminalité

Prévention de la criminalité

- Prévention de la criminalité
- Prévention routière
- Liens pour la campagne "Stop pornographie" :
http://www.prevention-criminalite.ch/1/fr/8campagne/840campagne_pedocriminalite.php
<http://www.stopp-kinderpornografie.ch/3/fr/>
- Criminalité sur internet
<http://www.cybercrime.ch/>
<http://www.petitchaperonrouge.com>

Sites Internet

Police cantonale vaudoise

Recrutement des polices vaudoises

Académie de police

Groupes de prestations
107.0 Administration

107.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique et informatique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Autorités communales

Groupes de prestations

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

Admission des véhicules et des bateaux à la circulation.

Descriptif

- Immatriculation de véhicules et bateaux
- Délivrance des permis de circulation et de navigation
- Vente des plaques d'immatriculation et plaques professionnelles
- Enregistrement des changements d'assureur RC
- Inspections périodiques obligatoires
- Inspections pour l'immatriculation
- Expertises judiciaires
- Retrait des permis de circulation et des plaques
- Délivrance d'autorisations pour transports spéciaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les détenteurs de véhicules automobiles
- Les détenteurs de bateaux
- Les garagistes
- Les compagnies d'assurances
- Les administrations cantonales et communales

Groupes de prestations

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

Admettre les conducteurs à la circulation et les pilotes à la navigation. Contrôler la formation des moniteurs de conduite

Descriptif

- Délivrance des permis de conduire et de naviguer nationaux & internationaux
- Suivi des examens médicaux
- Délivrance des autorisations "places de parc pour handicapés"
- Examens de conduite et de navigation, courses de contrôle
- Contrôle de l'activité des moniteurs de conduite et de navigation

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Candidats à un permis de conduire ou de naviguer
- Services des automobiles des autres cantons suisses
- Moniteurs de conduite vaudois

Groupes de prestations

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

Perception des taxes et redevances liées au trafic routier dans le canton de Vaud.

Descriptif

- Notification des taxes et des redevances
- Gestion du contentieux
- Gestion des flux financiers canton / confédération

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Détenteurs de véhicules et de bateaux
- Canton

Groupes de prestations
107.4 Mesures administratives

107.4 Mesures administratives

- Sanctionner les conducteurs qui commettent des infractions à la LCR
- Transmettre, avec déterminations, les dossiers de recours à la Cour de droit administratif et public
- Rendre des décisions sur les demandes de restitution de permis de conduire

Descriptif

- Instruction des mesures d'avertissement, de retrait du permis ou interdiction de conduire
- Notification des mesures
- Suivi du contrôle médical des conducteurs qui y sont astreints
- Traitement des recours à la Cour de droit administratif et public
- Ordonnance de cours de prévention et d'éducation
- Restitution des permis de conduire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers
- Cour de droit administratif et public

Groupes de prestations

107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques

107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques

Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques.

Descriptif

- Délivrance des autorisations des manifestations terrestres (courses cyclises, rallye) sur la voie publique
- Délivrance des autorisations des manifestations nautiques (courses de bateaux, concours de natation) sur les lacs du cantons

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organismes de manifestations, particuliers, sociétés sportives
- Usagers
- Polices cantonales et communales

A- Projets importants réalisés en 2009 :

Introduction de la norme qualité asa-SAQ

Pour satisfaire à l'article 34 de l'Ordonnance fédérale sur les exigences techniques sur les véhicules (OETV), le SAN a mis en oeuvre le système d'assurance qualité fixé conjointement par les cantons. Il s'agit d'un standard qui précise les points à contrôler lors des inspections techniques, la manière d'apprécier les défauts, les qualifications des experts, les équipements nécessaires pour réaliser ces expertises, ainsi que la fréquence de calibrage des équipements utilisés.

Vente des plaques aux enchères

Le règlement sur les émoluments perçus par le Service des automobiles et de la navigation (RE-SAN) définit la procédure de vente des plaques à combinaisons particulières. En conformité avec cette législation, les plaques de contrôle VD 1 et VD 100'000 se sont vendues aux enchères en septembre 2009, à respectivement CHF 122'500.- et CHF 31'000.-.

Révisions des bases légales

- Mise à jour et adaptation du règlement fixant la taxe des véhicules automobiles et des bateaux (RTVB). Le Conseil d'Etat a adopté ces modifications dans sa séance du 16 décembre 2009 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2010.
- Mise à jour et adaptation du règlement sur les émoluments perçus par le Service des automobiles et de la navigation (RE-SAN). Le Conseil d'Etat a adopté ces modifications dans sa séance du 16 décembre 2009 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2010.

B - Interventions parlementaires traitées en 2009 :

- (08_INT_153) Interpellation Philippe Ducommun concernant Via Sicura et demandant à quelle sauce les Vaudois seront mangés. Le Conseil d'Etat a répondu le 1^{er} avril 2009.
- (09_POS_139) Postulat Isabelle Chevalley et consorts demandant l'introduction d'une vignette bleue pour les véhicules. Une commission du Grand Conseil a été nommée pour examiner cet objet et s'est réunie le 28 septembre 2009. La prise en considération de ce postulat a été acceptée.
- (07_POS_014) Postulat Christian Van Singer & consorts demandant que le CE élabore les bases légales visant le soutien de tous les véhicules peu polluants, y compris les vélos électriques, les cyclomoteurs et les bateaux, et les soumettre au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a répondu le 28 octobre 2009.

C- Consultations cantonales et fédérales traitées en 2009 :

- Initiative du canton de Berne – Différenciation de l'impôt sur les véhicules à moteur au niveau fédéral. Le Conseil d'Etat a répondu le 25 février 2009.
- Audition fédérale relative à la révision de la loi sur le CO₂ – Emissions des nouvelles voitures immatriculées en Suisse. Le Conseil d'Etat a répondu le 1^{er} juillet 2009.
- Audition relative à l'ordonnance sur l'étiquette environnement. Le Conseil d'Etat a répondu le 9 septembre

2009.

D- Projets 2010 :

1. Migration du site internet du SAN sur typo 3 le 20.01.2010
2. En route vers la certification ISO 9000
3. Le SAN, service pilote du projet SCI (système de contrôle interne)
4. 1ère étape vers l'implémentation du schéma directeur informatique cantonal
5. Formalisation ou amélioration des processus de travail
6. Planification et gestion des ressources

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

A - Objectifs réalisés avec succès en 2009 :

Tout au long de 2009, le Service des automobiles et de la navigation (SAN) a maintenu sa ligne de conduite en poursuivant ses efforts sur les quatre objectifs principaux fixés. Des projets importants sont en cours de réalisation et de nombreuses mesures ont été introduites. Les résultats sont positifs et encourageants.

Objectif no1 : Offrir à sa clientèle un service de haute qualité et développer de nouveaux produits

1.1 Orientation service clientèle :

1.1.1 Enquête MIS Trend (Clients)

En automne 2009, plus de 400 clients privés ont été sondés au travers d'un questionnaire téléphonique, par un institut indépendant, pour réaliser une étude d'image et de satisfaction.

1.1.2 Formation SAN Attitude

Tous les collaborateurs du SAN ont suivi la première partie d'un séminaire qui se déroule en deux phases. Dispensée par un modérateur externe et fondée sur le principe de l'interactivité, cette formation donne des clés pratiques favorisant l'échange positif avec le client.

1.2 Nouveaux produits / offres :

1.2.1 Ouverture d'une piste à Aigle et à Payerne pour les examens pratiques de conduite de la catégorie A

Jusqu'en automne 2009, il incombait au candidat de se rendre à Cossonay pour passer l'examen pratique des catégories A et A1. En complétant l'offre avec les sites de Payerne et d'Aigle, le SAN offre ainsi des alternatives qui permettent de réduire les déplacements des candidats.

1.2.2 Envoi du dossier par poste à l'utilisateur (Mesures administratives)

Depuis le mois de juin 2009, il est possible pour un client d'obtenir par poste le dossier lorsqu'une procédure administrative en raison d'une infraction à la Loi sur la circulation routière est ouverte. Sur présentation d'une demande écrite au SAN, une copie est envoyée, ce qui permet d'éviter un déplacement à Lausanne.

1.2.3 Mise en place des examens théoriques sans rendez-vous

Depuis le 4 novembre 2009, les candidats aux examens théoriques, toutes catégories de permis de conduire confondues (exceptée catégorie OACP), ont la possibilité de se présenter spontanément dans notre centre de Lausanne, sans rendez-vous, le mercredi après-midi. Cette offre rencontre un vif succès: plus de 900 personnes ont ainsi tenté leur chance.

Objectif no2 : Intégrer son personnel dans le processus d'amélioration

2.1 Consolidation de l'organisation :

2.1.1 Le Team de Direction est complet

Les postes d'encadrement vacants ont été repourvus. Tous les cadres se sont engagés à soutenir et être à l'écoute du personnel, à être un exemple au travers de leur SAN-Attitude.

2.1.2 Définition des priorités

Les priorités du SAN se basent sur un programme précis intitulé « Les 5 C » à savoir :

1. Clients : concentration sur les besoins
2. Coûts : maîtrise et diminution

3. *Connaissances : viser l'excellence*
4. *Cadres : la conduite est un atout si elle est professionnelle*
5. *Culture : les valeurs du SAN sont définies et partagées*

2.1.3 Définition des valeurs

Les valeurs du service ont été définies avec toute l'équipe encadrante :

1. La **qualité**, c'est offrir à la clientèle un service courtois et soigné qui répond à ses besoins et ceci de manière efficiente.
2. La **confiance**, c'est partager les mêmes valeurs et pouvoir compter sur ses partenaires.
3. L'**esprit d'équipe**, c'est s'impliquer, s'entraider en tirant à la même corde et dans la même direction.
4. La **reconnaissance**, c'est apprécier, valoriser et dire MERCI !
5. Le **respect**, c'est intégrer les différences.

2.1.4 Diminution du temps d'attente au Call center

Une responsable a été nommée pour assurer la gestion organisationnelle du call-center en vue de pallier une insuffisance technique et un manque de ressources. Les collaborateurs ont suivi une formation continue et une équipe de soutien a été mobilisée pour absorber les pics.

2.2 Nouvelle politique du personnel :

2.2.1 Réintroduction de l'entretien d'évaluation

Tous les collaborateurs ont rencontré leur responsable direct. Particulièrement appréciés, ces bilans ont été menés dans une ambiance constructive; ils ont permis de définir les mesures de développement .

2.2.2 Intégration du personnel et mise sur pied des GAP (Groupe d'amélioration permanente)

Des groupes de travail ont été créés. Coachés par un membre de la Direction, les collaborateurs sont affectés à des projets spécifiques en relation avec leurs compétences métiers.

2.2.3 Enquête IST (Personnel)

Sur mandat de la Cheffe du DSE, une étude de pénibilité au travail a été réalisée au sein de la division Technique par l'Institut de Santé au Travail. Au travers d'un questionnaire et d'observations ergonomiques de l'activité des experts, le rapport a révélé des problèmes spécifiques pour lesquels des mesures sont en cours d'élaboration.

Objectif no 3 :

Communiquer de manière ouverte et franche

Le Chef de service s'est mobilisé tout au long de l'année 2009 pour communiquer et véhiculer une image positive du SAN tant au sein de l'ACV qu'à l'extérieur. Son style de conduite participatif a permis de renouer le contact avec le personnel et de retrouver une certaine sérénité.

Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue au centre lausannois de la Blécherette le 2 septembre dernier, Monsieur Chatagny a présenté de manière détaillée l'avancement des projets en cours et les améliorations développées.

Objectif no 4 :

Contribuer à la formation des apprentis en mettant sur pied une structure adéquate

En août 2009, une responsable a été désignée pour mettre sur pieds un centre de formation des apprentis. L'objectif de cette nouvelle organisation est d'offrir un encadrement de qualité supérieure, en accentuant les principes de pédagogie, performance et polyvalence.

Ainsi 5 apprentis employés de commerce, voies E (élargie) et M (maturité), ont été recrutés. Ils auront l'opportunité d'effectuer des stages de 5, 7 et 12 mois dans les différents secteurs du service. De plus, un apprenti agent d'exploitation a également commencé une formation de trois ans.

La formation professionnelle initiale est dispensée par des collaborateurs qualifiés et expérimentés. Les tâches administratives et le soutien organisationnel sont dorénavant pris en charge par la responsable des apprentis.

B - Objectifs 2010 :

1. Simplification de la documentation et des systèmes de recherche
2. Diminution du temps d'attente à la centrale téléphonique
3. 80 % des clients sont servis dans les 7 minutes aux guichets
4. Concept d'audit de qualité à la division du Droit de Conduire
5. Optimisation de l'utilisation des ressources
6. Élaborer une cartographie des processus

Sources d'informations complémentaires

Renseignements détaillés sur les prestations du SAN

Le SAN informe de manière la plus complète ses utilisateurs via son site web (www.vd.ch/san). Tous les documents et formulaires nécessaires, ainsi que des réponses aux questions les plus souvent posées via une rubrique FAQ, sont disponibles online. Le SAN encourage ses clients à effectuer leurs démarches par correspondance.

Il est également possible de modifier un rendez-vous d'examen technique, pratique ou théorique via internet. Toutes les précisions concernant ces diverses prestations sont disponibles sur le site internet du SAN.

A toutes fin utiles, voici quelques chiffres concernant les activités du SAN en 2009 :

- 218 collaborateurs (203.7 ETP)
- 156'704 contrôles techniques véhicules
- 5'069 contrôles bateaux
- 20'656 examens théoriques
- 17'903 examens pratiques
- 56'218 permis de conduire format carte de crédit
- 5'250 autorisations spéciales
- 7'597 avertissements
- 9'733 retraits de permis
- 479'884 conducteurs
- 491'113 véhicule
- 28'519 bateaux

Groupes de prestations
109.0 Gestion et administration du service

109.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

Groupes de prestations
109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

- Tenue des contrôles militaires
- Perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir
- Application des directives fédérales en matière de tir hors service

Descriptif

- Orientation et information aux futurs conscrits
- Mise sur pied du recrutement des conscrits
- Tenue des contrôles des militaires domiciliés dans le canton, y compris traitement des congés pour l'étranger et des dispenses ou report de service
- Calcul et perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, y compris traitement des demandes de remboursement, des recours et des demandes de remise ou d'exemption de la taxe
- Organisation des inspections de reddition de l'équipement personnel en vue de la libération des obligations militaires
- Gestion des tirs hors service dans le canton
- Homologation et dissolution des sociétés de tir permettant de garantir le tir hors service
- Assignation des tireurs dont les communes ne disposent pas ou plus de stand de tir homologué
- Suivi de la mise en conformité ou de la fermeture des stands de tir selon les directives fédérales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Officiers fédéraux de tir
- Futurs conscrits
- Militaires domiciliés dans le canton
- Instances militaires du DDPS
- Cantons confédérés
- Citoyens assujettis à l'obligation de servir ou à la taxe d'exemption
- Administration cantonale des impôts (ACI) en fonction du calcul de la taxe d'exemption

Groupes de prestations
109.2 Protection de la population

109.2 Protection de la population

- Aide en cas de catastrophe ou d'accident majeur
- Organisation du plan ORCA

Descriptif

- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe nécessitant le déclenchement de tout ou partie du plan ORCA, y compris préparation d'exercice d'intervention
- Planification et coordination des mesures ORCA dans le cadre de manifestations importantes
- Pilotage et suivi des travaux de l'observatoire cantonal des risques (OCRI) et mise en oeuvre de la gestion globale et intégrée des risques et dangers
- Planification des plans d'intervention requis en fonction des dangers et grands risques répertoriés
- Planification et coordination de l'entraide interrégionale, intercantonale et transfrontalière en cas de catastrophe
- Suivi des mesures sanitaires et de protection AC, en collaboration avec les instances concernées
- Planification et coordination de la logistique destinée à l'assistance des personnes en quête de protection
- Planification et coordination à l'échelon cantonal des mesures fédérales de rationnement et de contingentement relatives à l'approvisionnement économique du Pays en cas de pénurie
- Instruction des responsables communaux de l'approvisionnement économique du Pays

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Préfectures et communes
- Population résidente
- Entreprises industrielles et artisanales
- Automobilistes et entreprises disposant de véhicules de transport
- Personnes en quête de protection ou ayant dû évacuer leur lieu de résidence
- Services de l'administration cantonale vaudoise

Groupes de prestations
109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

Gestion de l'arsenal de Morges.

Descriptif

- Prestations de type fédéral
- Gestion, échange, entretien et rétablissement de l'équipement personnel des militaires domiciliés et en service dans le canton
- Fourniture et échange des équipements personnels des corps de troupe effectuant leur service sur territoire cantonal
- Reprise, tri, nettoyage et remise en état de l'équi-pe-ment personnel rendu lors des libérations des militaires domiciliés, dans le canton
- Confection d'effets d'équipement et d'habillement pour le compte de Arma Suisse (ex RUAG)
- Remise à neuf de quelque 15'000 masques de protection et 8'000 casques par an
- Contrôle et gestion des armes en prêt et des armes des jeunes tireurs
- Gestion des stocks et distribution des chaussures aux conscrits lors du recrutement
- Gestion d'un dépôt romand de liquidation de matériel militaire (Military Liq'shop)
- Administration du dépôt de vivres OFIDA (mandat de la Confédération) : manutention et décompte lors du renouvellement , des réserves obligatoires
- Prestations de type cantonal
- Gestion et maintenance du dépôt cantonal de " Jeunesse et Sport "
- Gestion et maintenance des stocks de matériel et des effets d'équipe-ment pour la PCi et l'ECA
- Prestations de maintenance au Château de Morges, au Musée Militaire Vaudois (MMV), à la Maison Militaire de Bretaye (MMB) , et à l'Association Verte Rive à Pully, au profit du SBMA
- Acquisition des tenues de travail des polices cantonale et municipales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Conscrits et militaires
- Corps de troupe effectuant leur service sur le territoire cantonal
- Office fédéral des exploitations des Forces terrestres (OFEFT) à Berne
- Groupement de l'Armement (GDA) à Berne
- Office fiduciaire des importateurs de denrées alimentaires (OFIDA) à Berne
- Etablissement cantonal d'assurance
- Protection civile
- Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)

Groupes de prestations
109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

Constitution, gestion et conservation du patrimoine culturel et militaire vaudois

Descriptif

- Constitution et conservation du patrimoine culturel militaire vaudois
- Restauration des objets exposés
- Gestion du Musée militaire vaudois, du Musée de la figurine historique et du Musée de l'artillerie
- Présentation en permanence des collections du patrimoine militaire vaudois au public
- Organisation et promotion d'expositions thématiques temporaires
- Gestion et conservation du fonds Stöckel (recense-ment mondial des poinçons d'origine des armes)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Canton de Vaud
- Visiteurs du musée militaire vaudois, entre 15'000 et 20'000 personnes par an, dont environ 10'000 payants
- Commune de Morges

Groupes de prestations
109.5 Protection civile

109.5 Protection civile

Protection civile, appui et assistance aux organes de sauvetage et de protection de la population.

Descriptif

- Soutien opérationnel et technique aux partenaires de la protection de la population lors d'accidents graves ou majeurs , et lors de catastrophes
- Garantie de l'état de préparation et coordination des activités des organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Instruction et soutien informatique aux ORPC, afin d'assurer une unité de doctrine et d'application
- Coordination avec les autorités fédérales (OFPP) cantonales et les partenaires cantonaux de la PCi
- Planification des besoins en constructions protégées de la protection civile et du service sanitaire
- Vérification lors des mises à l'enquête de la conformité aux normes fédérales des projets d'abris PCi privés et publics
- Valorisation, suivi de l'encaissement et contrôle de l'utilisation des contributions de remplacement en cas de dérogation à , l'obligation de construire des abris PCi privés
- Contrôles périodiques de l'état de préparation des constructions protégées (CPC) de la PCi et du service sanitaire
- De même pour le paiement annuel des contributions forfaitaires fédérales
- Suivi des contrôles périodiques des abris (CPA) effectués par les ORPC
- Gestion des fonds versés par les communes pour les mesures de protection civile d'intérêt général
- Fourniture d'équipements et de matériel standardisé aux ORPC, y.c. réparation et entretien
- Organisation et gestion des dispositifs d'alarme à la population et aux formations d'intervention PCi
- Suivi de la maintenance et contrôle du réseau des sirènes et du dispositif télécommandé d'alarme
- Planification des mesures propres à protéger les biens culturels d'importance nationale et régionale
- Participation au recrutement lors de la séance d'orientation aux conscrits
- Instruction, formation et perfectionnement de l'ensemble des astreints et des cadres de la PCi
- Formation et engagement des spécialistes AC de la PCi en cas d'augmentation de la radioactivité nécessitant protection , et évacuation des habitants

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Communes
- Office fédéral de la protection de la population (OFPP)
- Autorités politiques cantonales et communales
- Partenaires de la Protection de la population, police, sapeurs-pompiers, services sanitaires et services techniques, conformément à la loi fédérale
- Population vaudoise, voire population des régions limitrophes et plus ou moins proches, (exemple des engagements suite à " Lothar ")

Evénements marquants, évolutions significatives

Direction

Retour de M. Froidevaux à la direction du SSCM en juillet 2009, M. Husson reprenant ses fonctions de remplaçant du chef de service.

Continuant sur sa méthode de travail, la plate-forme de projet du SSCM dénombre 22 projets (en cours, lancés ou nouveaux) en 2009 dont 5 ont vu leur aboutissement.

Division protection de la population

Exercice GVA 09

Exercice d'intervention à l'échelle 1:1, il s'est déroulé les 25 et 26 novembre 2009 sur le terrain de l'Asse près de Nyon. Le scénario catastrophe imaginé était la chute d'un avion de ligne. Près de 600 personnes, 150 véhicules, 4 hélicoptères et 150 figurants y ont participé. Il s'agit d'un des plus vastes exercices du genre réalisé en Suisse. Sous l'égide du SSCM, cet exercice visait à tester la coordination des moyens et des procédures d'intervention des partenaires de la Protection de la population sous la conduite de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC). Le Service de l'aéroport de Genève, les services de défense incendie et secours vaudois, les services sanitaires vaudois renforcés par plusieurs cantons romands, les services de police, la protection civile ainsi que la cellule de communication ORCA ont participé à cet exercice.

Grippe A/H1N1

Dans le cadre de la gestion de la pandémie A/H1N1, la division protection de la population a apporté son appui au Service de la santé publique (SSP) dans les domaines de la planification de la vaccination, de la distribution des masques de protection, de la recherche d'information et de la conduite. La protection civile a été engagée pour la planification de détail de 18 centres de vaccination et pour assurer la distribution des masques selon les ordres du SSP.

Exercice FORMATIO TRE

Exercice de collaboration entre la Région territoriale 1 (Rég ter 1), les cantons de Vaud et du Valais situé dans le Chablais vaudois et valaisan, il avait pour thème un accident chimique lié au transport ferroviaire de matière dangereuse. Il s'est déroulé les 8 et 9 octobre 2009. L'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) a délégué des représentants auprès de l'EMCC VS afin d'assurer la coordination avec les autorités valaisannes et la Rég ter 1.

Analyse des dangers et des risques

Le classeur édité contenant l'analyse des 31 dangers et risques a été distribué aux communes lors de séances organisées par districts sous la houlette des préfets. Elles ont permis d'avoir un contact direct avec les autorités communales et ainsi expliciter le sens de la démarche ainsi que l'usage qui peut en être fait au niveau des communes.

Plans de coordination pour l'intervention

En collaboration avec les partenaires du comité directeur ORCA et les services spécialisés, dix thèmes ont été élaborés cette année. L'exercice GVA 09 a permis de vérifier l'adéquation des informations contenues dans le document avec la réalité du terrain. Le rapport final sur l'exercice permettra d'ajuster le plan de coordination.

Division Opérations

Les engagements de la protection civile au profit de la collectivité ont généré 5'500 jours de service en 2009 (remise en état des Gorges de l'Orbe et du Vallon du Nozon, Tour de France, Tir fédéral des vétérans, rassemblement des Jeunes-Sapeurs pompiers, journées européennes du patrimoine, battues, décentralisation des masques de protection, incendie à l'Avenue de Provence, exercice GVA 09).

Division Logistique et Musée

Arsenal

Le contrat de prestations avec la Base logistique de l'armée a été renouvelé pour un montant de 1,568 mio de francs. La division a par ailleurs poursuivi l'action de reprise des munitions de poche.

Musée militaire vaudois

La réouverture de la salle d'armes a coïncidé avec le vernissage de l'exposition permanente "350 ans d'histoire militaire vaudoise, de Davel à Guisan". La tombe de Louis Bégos a été déplacée de Vernand à Morges et une cérémonie a eu lieu conjointement avec l'inauguration de la stèle des gendarmes et de la plaque des policiers municipaux tombés en service.

Division aide à la conduite

Initiation d'un projet d'acquisition d'un système de gestion des événements multipartenaires (117, 144, 118/PCi/EMCC). Un test grandeur nature sera réalisé durant le sommet de la Francophonie en octobre 2010.

La proposition de crédit d'étude concernant les besoins d'adaptation du bâtiment de Gollion aux missions de l'EMCC et de la PCi a été mise en attente en raison des implications et synergies en cas de venue de l'école d'ambulanciers de Bois-Cerf CESU à Gollion.

Modernisation de 43 sirènes d'alarme de la population sur les 450 que compte le canton.

Division formation/inspectorat

Au travers d'un exercice de gestion de crise, la division a effectué l'évaluation du niveau de préparation opérationnel des Etats-majors de conduite des 21 Organisations régionales de protection civile. En outre, 623 astreints à la protection civile ont été formés dans une école de formation de base et 313 dans des cours de perfectionnement ou de cadres.

Division administration militaire

Les 16 et 17 septembre 2009, la région du Chablais vaudois a accueilli la Conférence suisse annuelle des responsables cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population, événement se déroulant tous les 25 ans environ dans notre canton, en présence de M. le Conseiller fédéral Ueli Maurer, chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports.

La Cheffe du DSE a rendu visite au bataillon de carabiniers 1 aux fins d'y apprécier l'engagement "*Amba Centro*" à savoir la garde d'ambassades assurée par une parties des effectifs du bat car 1. Elle a également rencontré les officiers de carrière domiciliés ou oeuvrant en terre vaudoise au cours d'une cérémonie qui se déroulait à Verte Rive, ancienne demeure du Général Henri Guisan lesquels ont été remercié de leur engagement.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Fusion des divisions administration militaire et logistique sur le site de Morges

Le 9 décembre 2009, le Grand Conseil accordait le crédit de construction nécessaire à cette opération. Ainsi, le déménagement de la division administration militaire se profilera à l'horizon du premier trimestre 2011.

A.G.I.L.E (pour une protection civile Adaptée, Garante, Intégrée, Légitime, Efficente)

Ce projet s'est poursuivi dans les domaines des prestations, de l'organisation, du financement et de la formation, Un accent particulier a été mis sur la rédaction du projet de l'EMPL.

Renseignements

Un projet a été lancé aux fins de doter l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) d'un outil de renseignement. L'objectif, dans cette phase, est de faire un état des lieux de la situation du renseignement Protection de la population / EMCC, d'inventorier le fonctionnement d'autres cantons et institutions et en tirer un bilan en vue de définir les besoins de renseignement.

Rapport annuel de gestion 2009
Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Sources d'informations complémentaires

Site internet

Pour tous renseignements ou informations complémentaires, visitez le site Internet du SSCM : www.vd.ch/sscm

Régulièrement mis à jour, il vous informe sur les activités saillantes déployées en son sein.

Groupes de prestations
111.0 Administration

111.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administrés
- Usagers
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

Groupes de prestations

111.1 Eaux

111.1 Eaux

Protection et gestion des eaux

Descriptif

- Protection des eaux de surface et souterraines
- Sécurité des personnes et des biens face à l'action dommageable de l'eau
- Revitalisation des cours d'eau
- Gestion du domaine public des lacs et des cours d'eau, gestion quantitative des eaux
- Gestion des eaux souterraines, des sources et des secteurs de protection des eaux
- Contrôle de la qualité des eaux
- Contrôle des rejets liquides industriels
- Contrôle de l'élaboration des plans généraux d'évacuation des eaux (communes et associations) et contrôle de leur mise en application
- Contrôle de l'assainissement des entreprises agricoles

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (SDT, SR, CAMAC, SFFN)
- Communes, entités et personnes privées
- Entreprises
- Consommateurs
- Offices fédéraux: Office fédéral de l'environnement (OFEV), Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Office fédéral des routes (OFROU)
- CFF
- Cantons limitrophes : GE, VS, NE, FR, BE, (yc.SO pour la 2ème CEJ (Correction des Eaux du Jura))
- Départements français (CIPEL)
- Cantons latins (pour l'assainissement)
- Sociétés électriques, mini turbines (moulins, scieries)

Groupes de prestations
111.2 Sols

111.2 Sols

Protection et gestion du sol.

Descriptif

- Protection du sol (agricole et forestier, après de grands chantiers)
- Contrôle et conseils, lors de la remise en état de carrières et de gravières
- Planification directrice, autorisation d'entreposage des terres d'excavation et surveillance des sites

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (SR, SFFN, SDT, SIPAL, SEVEN, CAMAC,)
- Confédération (OFEV)
- Prometerre, SRVA
- Propriétaires fonciers et exploitants de matériaux pierreux
- Entreprises consommatrices de graviers et roches
- Entreprises exploitant des dépôts de terre d'excavation et leurs mandataires
- Transporteurs de dépôts de terre d'excavation
- Communes

Groupes de prestations
111.3 Assainissement

111.3 Assainissement

Assainissement et gestion des produits polluants.

Descriptif

- Identification et cadastre, assainissement et surveillance des sites contaminés par des déchets, des aires d'exploitation ou des accidents
- Autorisations et contrôles des réservoirs pour le stockage des liquides pouvant altérer les eaux (STEP, citernes...)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Autres services (SDT, SIPAL, SR, SFFN)
- Particuliers et industriels impliqués comme pollueurs ou détenteurs de tels sites
- Offices fédéraux (OFEV, OFAT), autres cantons pour la coordination des mesures
- Bureaux privés, en tant que mandataires chargés de procéder à l'évaluation et aux projets d'assainissement
- Hautes écoles et instituts (EPFL, etc.) en tant que pourvoyeur de connaissances technico-scientifiques

Groupes de prestations
111.4 Déchets

111.4 Déchets

Gestion et traitement des déchets au niveau cantonal et intercantonal.

Descriptif

- Collecte des déchets
- Elimination des déchets et contrôle des résidus
- Planification des installations de traitement des déchets
- Information et sensibilisation des usagers
- Contrôle et coordination des mouvements de déchets
- Autorisations OMoD

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Citoyens, communes et préfectures
- Autres services (SDT, SIPAL, SR, SIL)
- Entreprises
- Autres cantons et OFEV
- Régions et sociétés de périmètres de gestion
- Entreprises concernées par la réalisation ou l'exploitation d'installations
- Bureaux techniques
- Associations de protection de l'environnement

Evénements marquants, évolutions significatives

Domaine de l'eau

1. Réponse au Postulat Bonny demandant d'établir un bilan écologique de l'Orbe supérieure: un rapport sur l'état écologique de l'Orbe a été établi en collaboration avec les 3 communes suisses de la Vallée et les communes françaises de Bois d'Amont et des Rousses. Le rapport conclut à la nécessité d'améliorer la gestion des débits pour les augmenter lors des périodes de sécheresse estivale.
2. La sécheresse de 2009 a obligé le département à prononcer une interdiction de prélever l'eau à but d'arrosage dans les cours d'eau entre le 22 août et le 20 novembre. En coordination avec le canton de Fribourg, des dérogations ont pu être accordées lorsque les débits étaient suffisants.
3. **Lutte contre les micropolluants:** un EMPD accordant un crédit au Conseil d'Etat en vue de financer des actions destinées à lutter contre les micropolluants dans les eaux a été déposé. Il vise à documenter la situation, à doter l'Etat de moyens et à établir un plan directeur cantonal pour le traitement de polluants trace. Ce projet entre dans le cadre du programme de législation
4. Publication d'un **rapport conjoint SESA, SCAV et SAGR**, sur l'état des programmes fédéraux de réduction des nitrates d'origine agricole dans les eaux potables (art 62a LEaux). 12 communes vaudoises et 25'000 habitants sont concernés par ces actions. La qualité de leur eau potable augmente régulièrement grâce à ces actions mises en place avec l'aide du canton.
5. Fin des travaux de percement de la galerie et de forage des drains destinés à stabiliser le "**Glissement de la Frasse**" en avance de plusieurs semaines sur la planification.
6. Le **nombre de demandes d'autorisation de forages** pour pompes à chaleur géothermiques (PAC) a légèrement diminué en 2009, mais demeure élevé, montrant l'engouement pour un mode de chauffage en grande partie renouvelable.
7. Cartes des secteurs de protection des eaux: Cinq cartes provisoires à l'échelle 1:25'000 ont été reçues. Elles seront finalisées en janvier 2010: 1182 Ste-Croix, 1183 Grandson; 1201 Mouthe; 1221 Le Sentier; 1281 Coppet. Deux cartes: 1203 Yverdon-les-Bains et 1242 Morges été transmises au Conseil d'Etat pour approbation officielle (13 janvier 2010).

Gestion des déchets

1. La planification de l'élimination des boues d'épuration, consécutive à l'interdiction de l'épandage en agriculture, est entrée en vigueur. Quelques communes du Nord-vaudois s'y sont opposées, mais ont été déboutées par la Commission cantonale de coordination pour la gestion des déchets.
2. Plusieurs requêtes et une motion ont demandé une révision de la loi cantonale sur la gestion des déchets, visant l'introduction de principes de financement. Le Grand Conseil a une nouvelle fois rejeté cette idée.
3. Un postulat proposant la mise en oeuvre d'un cadastre des déchets industriels a été traité. De l'avis du Conseil d'Etat un tel cadastre serait lourd et coûteux à maintenir, pour un bénéfice peu significatif. Des solutions pragmatiques seront recherchées au niveau local, comme alternative.
4. L'ordonnance fédérale sur le traitement des déchets est en révision. Le SESA participe activement aux travaux.

Sites contaminés

1. En 2009, l'application de la nouvelle loi cantonale sur les sites contaminés a permis de collecter plus de 1 million de francs pour financer des assainissements à charge de l'Etat ou de communes. Deux recours déposés auprès du TF et critiquant les taxes prélevées ont été rejetés.

Protection des sols

1. Le SESA constate régulièrement de mauvaises reconstitutions de sols agricoles et forestiers après travaux. La directive ad-hoc du SESA a été reformulée pour assurer une meilleure préservation de la fertilité des sols.

Carrières et gravières

1. Une "recommandation" sur les démarches participatives dans la conduite de projets de gravières a été publiée en collaboration avec les milieux professionnels. Prenant mieux en compte l'avis de la population riveraine, quatre projets en ont favorablement bénéficié.

2. Trois de ces projets, situés au pied du Jura, intègrent la possibilité d'un transport par le rail (BAM-MBC) pour diminuer les nuisances. Des dépôts pour matériaux d'excavation sont évalués selon les mêmes principes. Tous ces projets s'inscrivent dans la politique définie par le Conseil d'Etat dans son programme de gestion des carrières et répondent à deux interpellations parlementaires.

Raffinerie Tamoil

Tamoil a remis un plan d'assainissement en été 2009 qui prévoit de nombreuses mesures d'assainissement à achever au plus tard à fin 2012: mise hors service et travaux sur des réservoirs et des bassins de rétention, nouvelle gestion des eaux usées et des eaux claires, mesures de sécurité générale (trafic véhicules, nouveaux dispositifs d'alarmes et de sécurité). Des séances régulières de contrôle sont planifiées et les services concernés restent très vigilants en raison des risques que représente cette exploitation. Le service référent est le SEVEN.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Domaine de l'eau

1. Glissement de la Frasse: 56 forages drainants verticaux ont été réalisés à partir de la galerie de la Frasse. Le système est désormais fonctionnel. La galerie et ses forages ont été inaugurés en septembre 2009. Coût des travaux: env. CHF 13'000'000.-. Les travaux de stabilisation du pied du glissement au niveau de la Grande Eau débiteront en 2010.

2. Mise à l'enquête publique des trois premiers projets hydro-électriques depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'électricité: Augmentation de puissance de 180 MW à la centrale de Veytaux par les Forces Motrices Hongrin-Léman. Palier de 600 kW sur le Forestay (Communes de Puidoux et Rivaz) et réhabilitation d'une petite centrale sur le ruisseau de Brent (Montreux). Ces 3 projets s'inscrivent dans le cadre du programme de législation.

3 Protection contre les crues: Les travaux prioritaires sur le Torrent d'Yvorne ont été achevés. Ceux sur l'Eau Froide (Roche) ont été réalisés en grande partie en 2009, sécurisant ainsi la ZI de Villeneuve pour 2010.

4. Plan de protection de la Venoge: Le Grand Conseil a accepté en décembre 2009 un crédit d'investissement de CHF 6.8 millions, en vue de financer la 2ème série de mesures prioritaires prévues au plan, dont la renaturation du secteur entre Villars-Lussery et Cossonay.

Gestion des déchets

Un nouveau projet de décharge contrôlée pour déchets inertes (DCMI) a été mis en l'enquête début 2009 à Forel-Lavaux. Un défaut de planification a surgit suite à une séance de conciliation avec des opposants. Un projet corrigé sera remis à l'enquête publique début 2010.

Le projet de décharge bioactive de Method a été contesté par une pétition qui a été rejetée par la commission ad-hoc. En accord avec la municipalité, une nouvelle expertise des trois sites de Oulens-sous-Echallens, Method et Crissier permettra de consolider la démarche du SESA dans les domaines de la protection des eaux et de l'environnement.

Sites contaminés

Plus de 1000 anciens fûts de goudron menaçant la qualité d'une importante source du canton ont été extraits du site de l'ancienne gravière de Bioley-Orjulaz. L'assainissement d'un coût de CHF 7.5 millions (Etat de Vaud et Confédération) est achevé.

L'assainissement du site de l'ancienne décharge de Colliare à Penthaz a débuté par une première phase de confinement des déchets nuisibles à la qualité de la nappe phréatique sous-jacente. Un système de dégradation des polluants par oxygénation sera mis en oeuvre en 2010, il fonctionnera plusieurs années.

Trois autres projets d'assainissement de sites à Trélex et à Noville ont fait l'objet d'appels d'offre. Les travaux sur le site de Noville débiteront en 2010, conformément au programme de l'EMPL sur l'assainissement des sites contaminés.

Rapport annuel de gestion 2009
Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Service des eaux, sols et assainissement (SESA)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
112.0 Administration

112.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Organisation administrative
- Coordination des activités et prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature
- Support RH
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique et informatique
- Support communication

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Bénéficiaires des prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature du SFFN, en particulier les communes propriétaires, de forêts

Groupes de prestations

112.1 Forêts

112.1 Forêts

Conservation de la forêt, contrôle de la gestion forestière et gestion des domaines propriété de l'Etat.

Descriptif

- Conservation de l'aire forestière dans son étendue et sa répartition
- Protection des forêts en tant que milieu naturel
- Planification, encouragement et contrôle des fonctions protectrice, sociale et économique de la forêt
- Promouvoir l'économie forestière
- Contribuer à la protection de la population contre les dangers naturels
- Formation des apprentis forestiers-bûcherons et perfectionnement professionnel forestier
- Gestion des domaines forestiers et sylvo-pastoraux, propriété du canton

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collectivités publiques
- Propriétaires forestiers, (communes)
- Associations de protection de la nature
- Groupements professionnels
- Apprentis forestiers-bûcherons/débardeurs forestiers
- Personnel forestier cantonal et communal
- Population, écoles et offices d'orientation professionnelle
- Autres services cantonaux (SR, SESA, SAT, SAF,...)
- Services cantonaux d'autres cantons romands
- Protection civile et services de secours et d'incendie.

Groupes de prestations
112.2 Faune, chasse et pêche

112.2 Faune, chasse et pêche

Gérer la faune et les milieux aquatiques et terrestres.

Descriptif

- Conserver la diversité de la faune terrestre et aquatique, notamment par le biais de la conservation des milieux, la protection, des espèces et le repeuplement
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la faune, sur la pêche et la protection des eaux
- Administrer la chasse ainsi que la pêche professionnelle et de loisir
- Réaliser des inventaires et relevés de la faune aquatique et terrestre
- Gérer les réserves de la faune terrestre et aquatique
- Indemniser et prévenir les dégâts du gibier et des grands carnivores
- Former les chasseurs et les pêcheurs
- Renseigner et conseiller le public

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population
- Chasseurs, pêcheurs (Diana, SVPR, associations de pêcheurs sur les lacs : amateurs et professionnels)
- Agriculteurs et propriétaires de forêts
- Ornithologues et membres d'associations de protection de la faune et de la nature
- Entreprises, bureaux d'études et organisateurs de manifestations sportives et touristiques
- Services cantonaux (POLCANT, SVET, SR, SESA...)
- Services fédéraux (notamment OFEV)
- Instituts universitaires (notamment EPFL, EAWAG, UNIL)
- Services de la faune et de la pêche des cantons voisins et de France voisine

Groupes de prestations
112.3 Nature et paysages

112.3 Nature et paysages

Conservation de la nature et du paysage.

Descriptif

- Conserver la diversité de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Analyser et préavisier des projets (planifications d'aménagement du territoire et projets de construction, etc.) situés dans des, inventaires ou touchant des milieux naturels
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la nature et le paysage
- Réaliser des inventaires et des suivis de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Encourager la reconstitution de biotopes
- Evaluer et encourager la compensation écologique en agriculture et hors des zones agricoles
- Surveiller et financer l'entretien des réserves naturelles
- Gérer les subventions fédérales globales
- Informer et conseiller

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population
- Autorités communales
- Entreprises et bureaux d'étude
- Propriétaires de biotopes
- Agriculteurs
- Organisations de protection de la nature et du patrimoine
- Services cantonaux (SAF, SAT, SESA, SET, SFFN-Fo, SAGR et des autres cantons) et fédéraux
- Hautes écoles (UNIL , EPFL, WSL,...)

Evénements marquants, évolutions significatives

Direction du service

L'année 2009 a été marquée par plusieurs événements qui ont marqué l'actualité comme

- les dégâts liés aux neiges lourdes dans certains secteurs du Jura, ceci dès le début de l'année,
- l'aboutissement des conventions programme sur les parcs naturels d'importance nationale,
- la mise en oeuvre des normes de gestion du loup qui s'est récemment installé dans le canton.

En outre, au niveau de l'administration, une quinzaine de postes ont été repourvus au cours de l'année, dont plusieurs cadres. Ce renouvellement insufflé désormais au service une nouvelle dynamique liée à l'arrivée de jeunes collaborateurs compétents. Ces événements et ces évolutions significatives sont décrits dans les rubriques qui suivent, consacrées aux différents domaines d'action du service.

Inspection cantonale des forêts

Politique forestière

Au cours de l'année 2009, le service a renouvelé plusieurs postes importants du secteur forestier, soit ceux de l'inspecteur cantonal des forêts, du conservateur des forêts, de l'aménagiste forestier cantonal et de la responsable de la biodiversité en forêt. L'inspecteur cantonal a reçu pour mission particulière, outre la direction du corps forestier vaudois, de maintenir des relations étroites et constructives d'une part avec les communes et les partenaires décentralisés lors des projets de changements, et d'autre part avec les services de la Confédération. Il a également rejoint le Conseil d'Administration de La Forestière.

Le projet de révision de la loi forestière a fait l'objet d'une consultation interne des principaux partenaires du service (les 2 associations des communes vaudoises, La Forestière, Pro Natura, WWF et les associations des gardes forestiers et des ingénieurs forestiers). La version du texte issue de cette consultation a été transmise au SJL pour examen avant la mise en consultation publique prévue en 2010.

Conservation des forêts

En 2009, dans le cadre de leurs tâches de surveillance de l'aire forestière et de délivrance des autorisations spéciales, la section Conservation des forêts et les inspecteurs des forêts ont traité 800 dossiers ou demandes, soit un nombre en augmentation de 9% par rapport à l'année 2008. Par ailleurs, la section Conservation des forêts a commencé en 2009 à traiter la problématique des dangers naturels dans l'aménagement du territoire et la police des constructions.

Formation professionnelle

La fréquentation du Centre, tant dans les activités de formation initiale que dans celles de formation continue, est très soutenue. Plus de 140 apprentis forestiers-bûcherons ont été enregistrés à la rentrée scolaire 2009 et plus de 550 personnes ont participé à l'un ou l'autre cours de formation continue proposés par le Centre.

Neiges lourdes

Durant le 1er semestre 2009, la région d'Orbe et du pied du Jura a dû évacuer et soigner les forêts durement touchées par les neiges lourdes du 31 décembre 2008, notamment celles des rives des cours d'eau. A cet effet, on notera une excellente collaboration entre les services concernés de l'Etat (SESA, SSCM, SFFN) et les communes. A noter qu'aucun accident grave n'a été déploré lors de ces travaux particulièrement dangereux qui ont duré jusqu'à l'été et sollicité des dizaines de collaborateurs cantonaux et communaux.

Conservation de la faune

La Conservation a, en particulier, été chargée de mettre en œuvre la politique cantonale de surveillance et de régulation des grands carnivores. En 2009, les attaques du loup ont ainsi diminué dans les Alpes, grâce à l'intensification des mesures de protection. Ce bon résultat est dû à la présence de neuf bergers et de trois aides accompagnés de 24 chiens de protection, ce qui a permis de contenir les attaques du loup: ses victimes sont passées de 34 moutons et chèvres en 2008 à 23 en 2009. Par ailleurs, sept lynx ont été dénombrés lors du premier comptage par monitoring mené dans le Jura vaudois. Ce nombre est similaire à celui obtenu lors des suivis télémétriques utilisés auparavant.

En ce qui concerne les dégâts du gibier à l'agriculture, l'année écoulée a fait l'objet de 317 constats et 267 indemnités pour les dégâts du sanglier, du blaireau et du cerf aux cultures, 41 cas de subvention pour la mise en place de mesures de prévention des dégâts et de 128 subventions pour la prévention des dégâts du chevreuil et du cerf en forêt.

Inspection de la pêche

L'année 2009 a été marquée par la révision de la majorité des règlements et directives légiférant la pêche dans les lacs et rivières. La prise en considération des exigences de la nouvelle ordonnance sur la protection des animaux a engendré de profondes modifications vis-à-vis du comportement du pêcheur, qu'il a fallu accompagner par une démarche de communication soutenue. La décision de suppression temporaire de la pêche des écrevisses en lacs (excepté le Léman) et en rivières constitue une étape importante pour la conservation de nos populations d'écrevisses indigènes, actuellement en forte régression dans le canton.

Sur le plan national, le parlement a adopté en décembre 2009 le contre-projet à l'initiative « Eaux vivantes » de la Fédération suisse de pêche. Cette révision de la loi fédérale sur la protection des eaux constitue un pas décisif en matière de financement des mesures de revitalisation et de régulation des cours d'eau.

La convention cadre de subventionnement régissant la collaboration entre la Société vaudoise des pêcheurs en rivières (SVPR) et le Service a été signée en mars 2009. L'un des cinq axes de cette convention consiste à mettre en œuvre une formation pour obtenir le permis de pêche. Cette formation est rendue obligatoire depuis le 1er janvier 2009, conformément à la nouvelle ordonnance relative à la loi fédérale sur la pêche. La collaboration avec la SVPR a porté ses fruits, puisque plus de 500 pêcheurs se sont inscrits pour obtenir ladite attestation de compétence.

Plan de protection de la Venoge

Sous la conduite de Mme la cheffe du département, le service assure, en collaboration avec le Service des eaux, sols et assainissement et le Service du développement territorial, la conduite de la mise en œuvre des mesures de renaturation de la Venoge. Le décret adopté par le Grand Conseil au mois de décembre 2009 permettra de financer à hauteur de 6.8 millions la mise en œuvre de la deuxième série de mesures prioritaires (période 2009-2012).

Conservation de la nature

Les activités de la Conservation de la nature ont été particulièrement marquées par :

- la décision d'approbation du Conseil d'Etat du 12 août 2009 des deux projets de parcs naturels régionaux Gruyère Pays-d'Enhaut et Parc jurassien vaudois. Le Conseil d'Etat a par ailleurs chargé la Conservation de la nature de la négociation technique des conventions-programmes sur les parcs naturels avec la Confédération (OFEV) ainsi que du suivi des projets durant la période 2009 - 2011. Les deux conventions-programmes ont été finalisées et signées le 1er décembre 2009. De plus, les deux parcs portent désormais le label "*candidat parc naturel régional*".
- la décision de la Confédération d'attribuer au Canton de Vaud, dans le cadre du deuxième paquet de mesures de stabilisation de l'économie, un mandat de réalisation de 16 projets dans le domaine Nature et Paysage, dont 10 sous la responsabilité directe du SFFN. Les projets retenus visent notamment des objectifs de régénération de marais, de revitalisation de zones alluviales, de valorisation de prairies sèches, de revitalisation d'habitats pour les amphibiens, de réfection de murs en pierres sèches.
- le lancement des études pour l'élaboration de la stratégie "Parcs, nature et paysage" du projet d'agglomération Lausanne-Morges. La démarche vise à identifier et hiérarchiser les enjeux du réseau vert du PALM (chapitre 3.3. "*Réseau vert : parcs, nature et paysage*") vis à vis des thèmes nature, paysage et loisirs de plein air; définir une stratégie pour ces objectifs et préciser les voies et les moyens de mise en œuvre.
- Le départ de M. Philippe Gmür, conservateur de la nature, nommé chef du Service du développement territorial. Mme Catherine Strehler Perrin lui a succédé et prendra ses fonctions dès le 1er janvier 2010. Titulaire d'un doctorat ès sciences de l'Université de Lausanne, Mme Strehler Perrin a, auparavant, été directrice de l'équipe de huit collaborateurs du Groupe d'Etude et de gestion (GEG), bureau chargé de la

gestion de la Grande Cariçaie sur la rive sud du lac de Neuchâtel. La mission prioritaire de Mme Strehler Perrin sera d'élaborer une stratégie cantonale de la biodiversité, mise en oeuvre de la *Nature Demain - Objectifs de protection de la nature du Conseil d'Etat*. Cette stratégie s'inscrit par ailleurs en droite ligne de "2010, année internationale de la biodiversité".

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Direction du service

La nouvelle organisation du Service décidée en 2003 est arrivée dans sa dernière phase de mise en oeuvre qui doit aboutir, dès 2012, à une organisation régionalisée et une optimisation de la coordination transversale entre les domaines forêts, faune, nature et pêche. Le rapport final relatif à cette nouvelle organisation a été approuvé le 10 août 2009 par Mme la cheffe du département.

Les principaux objectifs assignés au Service ont été atteints :

- dans le domaine des dangers naturels (mesure 13 du programme de législature), avec notamment l'approbation de l'EMPD pour la Protection contre les dangers naturels et l'amélioration des structures. Ce dernier document fait également partie des mesures anticycliques décidées par le Conseil d'Etat en 2009.
- dans le domaine des forêts, avec l'avancement du projet de révision de la loi forestière vaudoise et la mise en place d'une conduite opérationnelle des conventions programmes du domaine de la forêt avec la désignation d'un répondant spécialisé par domaine (économie forestière, forêts de protection, ouvrages de protection et biodiversité en forêt)
- dans le domaine de la conservation de la faune et de la nature, avec l'approbation de l'EMPD relatif à la Venoge et l'approbation des conventions-programmes relatives au parcs naturels régionaux d'importance nationale, cités plus haut

Inspection cantonale des forêts

Programme de législature : Mesure n° 13 Prévenir et gérer les risques et les dangers naturels

En matière de dangers naturels, le SFFN a participé étroitement avec les Services du DSE (SESA, SSCM, SG-DSE), avec l'ECA et le Service du développement territorial, au projet d'élaboration des cartes de dangers. Simultanément avec le lancement des études nécessaires pour la production des cartes, les agents du SFFN intègrent déjà, lors de l'examen des révisions des plans d'affectation et lors des délivrances des autorisations spéciales, les principaux risques naturels qui pourraient toucher les ouvrages, les constructions et le public. En application des directives fédérales et de la jurisprudence, la prise en compte des dangers naturels dans toutes les décisions de l'ACV demande à l'inspection des forêts d'intervenir non seulement en forêts, mais aussi dans toutes les zones où les dangers naturels dont il a la responsabilité présentent des risques. A ce sujet, le SFFN s'assure par le biais de mandats le concours des spécialistes nécessaires et veille à la formation continue des agents impliqués dans les traitements des dossiers.

Conservation de la faune

En janvier 2009, la définition de 7 missions principales pour les surveillants de la faune et le transfert de certaines tâches et compétences ont été avalisés par Madame la cheffe du département. Cette décision permet d'assurer une gestion à long terme des espèces animales, dans le respect des cadres légaux et financier. Sur le plan des ressources humaines, elle permet d'instaurer une gestion par objectifs quantifiables et de réduire le nombre d'heures surnuméraires des surveillants.

Inspection de la pêche

Une forte impulsion a été donnée pour soutenir les populations menacées d'ombre du canton. La mise sur pied d'un plan d'action, soutenu par la Confédération, a pour but de prendre les mesures de gestion et de conservation appropriées pour ce poisson en voie de disparition, notamment dans la Venoge.

Le suivi de l'efficacité du repeuplement en poissons des eaux publiques s'est intensifié en 2009, en vue de la révision des plans de repeuplement en lacs et rivières du canton. En particulier, les résultats obtenus sur le Léman permettront à la Commission internationale de se déterminer sur les causes du déclin de l'omble chevalier.

Carte de pêche

Une nouvelle carte de pêche attractive a été éditée en décembre 2009, en lien avec la révision de la législation de la pêche en rivières. Cette carte, en vente dans les préfectures, a pour but d'orienter le pêcheur sur son activité et de le sensibiliser à la diversité des espèces piscicoles du canton.

Conservation de la nature

Le Vallon de Nant, situé dans les Alpes vaudoises, attire depuis longtemps les naturalistes et scientifiques. Il a été classé réserve naturelle en 1969. Les premières Journées de la biodiversité en Suisse romande y ont été organisées les 5 et 6 juillet 2008, réunissant une cinquantaine de scientifiques qui ont effectué plusieurs milliers d'observations de faune, flore, mousses et champignons. Ces journées ont permis d'enrichir considérablement les connaissances des espèces qui vivent dans ce vallon des Alpes, et seront à la base du plan de gestion de la réserve naturelle qui sera établi.

Sources d'informations complémentaires

Site internet

L'adresse du site internet du service des forêts, de la faune et de la nature est :

<http://www.vd.ch/sffn>

Vous y trouverez notamment :

- La liste nominative des agents de terrain par commune. Il suffit de cliquer sur le lien intitulé "*recherche de vos principaux interlocuteurs par commune*" sur la page d'accueil,
- Des informations générales sur les plantes exotiques envahissantes et recommandations sur les méthodes de lutte,
- Une note d'information aux pêcheurs concernant l'introduction d'un "permis de pêche" au 1er janvier 2009.

Communiqués de presse

Le SFFN a émis plusieurs communiqués de presse durant l'année 2008 :

- [Neiges lourdes - Appel à la prudence 1](#)
- [Neiges lourdes - Appel à la prudence 2](#)
- [Neiges lourdes - Appel à la prudence 3](#)
- [Neiges lourdes - Fermeture des chemins forestiers](#)
- [Parcs naturels régionaux - Dossiers de candidature](#)
- [Parcs naturels régionaux - Approbation CE](#)
- [Gestion du loup - Bilan](#)
- [Gestion du loup - Mesures de protection](#)
- [Feux en forêt - Interdiction](#)
- [Feux en forêt - Levée de l'interdiction](#)
- [Tenue en laisse des chiens](#)
- [Lutte contre le chancre coloré du platane](#)
- [Désignation du nouvel inspecteur cantonal des forêts](#)
- [Désignation des surveillants de la faune des circonscriptions 1 & 2](#)
- [Désignation du nouveau chef du développement territorial](#)
- [Désignation de la nouvelle conservatrice de la nature](#)
- [Crédit d'investissement de 6.79 mios pour la protection de la Venoge](#)

Publication

Plumettaz Clot A.-C. , Cherix, D., Gattolliat J.-L., Gmür P. , Vittoz P., Vust M. (Eds., 2009). Biodiversité du Vallon de Nant. *Mémoire de la Société vaudoise des Sciences naturelles* 23:1-240.

Horisberger Denis, Meylan Micheline, De Stefano Rocco et consorts . L'observatoire de l'écosystème forestier du canton de Vaud - Journal forestier suisse - S1/2009, Zürich

Groupes de prestations
113.0 Administration

113.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Tribunaux
- Communes
- Autres cantons
- Médias
- Usagers
- Entreprises

Groupes de prestations
113.1 Environnement

113.1 Environnement

Protection de l'environnement.

Descriptif

- Surveillance et assainissement de la qualité de l'air
- Contrôles et assainissement des émissions de polluants atmosphériques, des installations bruyantes et des sources de rayonnement non ionisant
- Etablissement de préavis techniques
- Information de la population et professionnels
- Elaboration du plan des mesures OPair
- Elaboration du cadastre pour le bruit routier
- Détermination des degrés de sensibilité au bruit
- Préavis relatif aux études d'impact sur l'environnement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, en particulier Lausanne
- Entreprises artisanales, industrielles ou commerciales
- Propriétaires d'installations de chauffage
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SAT, SSCM, SESA, SR, SM, SELT, SCRIS, Hospices cantonaux, UNIL)
- Bureaux d'ingénieurs (études d'impact et suivi des plans des mesures)
- Médias, écoles, privés
- OFEFP
- EUROAIRNET (base de données européennes)

Groupes de prestations
113.2 Matières dangereuses

113.2 Matières dangereuses

Matières dangereuses.

Descriptif

- Surveillance du marché, de l'utilisation et de l'élimination de substances dangereuses pour l'environnement
- Contrôle du commerce des toxiques
- Surveillance de l'importation, de l'utilisation, de la détention, de la manipulation, de la vente, de la publicité, de l'élimination des, substances et produits toxiques
- Formation des professionnels
- Contrôle de l'exploitation des drogueries
- Prévention et protection contre les risques majeurs
- Elaboration du cadastre des installations chimiques et biologiques à risques majeurs
- Préavis relatif aux études d'impact sur l'environnement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Entreprises artisanales et industrielles
- Commerces de gros et de détail
- Propriétaires, responsables, employés de drogueries
- Privés.,- Administration fédérale des douanes
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SR, Police cantonale, SSCM)
- ECA
- OFROU
- CFF

Groupes de prestations
113.3 Energie

113.3 Energie

Economie énergétique.

Descriptif

- Préparation et mise en oeuvre des évolutions en matière de politique énergétique cantonale
- Information et conseils aux différents publics et acteurs sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'application de celles renouvelables
- Promotion et soutien des projets d'utilisation rationnelle de l'énergie ou d'énergies renouvelables
- Préavis énergie dans le cadre des procédures de permis de construire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques et administratives
- Acteurs de la consommation et de la production d'énergie et de la diversification des ressources
- Privés
- Services constructeurs de l'ACV
- Ecoles obligatoires, professionnelles et supérieures
- Associations professionnelles

Evénements marquants, évolutions significatives

Produits chimiques

Application du droit chimique / coordination

La coordination intercantonale dans le cadre de l'exécution du droit sur les produits chimiques est primordiale pour une application efficiente et uniforme des prescriptions légales en la matière. Le SEVEN a participé à un certain nombre de séances réunissant les autres cantons et les Services fédéraux concernés tels que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) ainsi que, notamment, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG).

Suite aux modifications légales intervenant régulièrement dans le droit européen sur lequel est basé la législation suisse, le SEVEN a organisé et/ou participé aux procédures d'audition internes concernant le droit fédéral.

Formation / information

La section produits chimiques du SEVEN a collaboré à des formations professionnelles liées à l'utilisation de produits chimiques lors de cours mis sur pied par des organismes de formation divers. Des activités d'information axées sur la législation sur les produits chimiques ainsi que sur les nombreux changements actuellement en cours ont également eu lieu dans le cadre de séminaires professionnels de formation continue au profit d'associations de professionnels touchés par cette problématique. Le SEVEN répond également aux demandes d'information provenant du public par téléphone ou par courrier électronique.

Surveillance du marché

La surveillance du marché dans le cadre de la participation à des campagnes intercantionales de prélèvement d'échantillons s'est notamment portée sur des catégories de produits tels que produits phytosanitaires, produits acides et produits biocides, en fonction de leur composition (matière active) ou de leur propriétés particulières (acides, biocides). Par la même occasion, une vérification du respect du contrôle autonome du fabricant est effectuée.

L'action de contrôle de la teneur en chrome VI dans les ciments et du respect des prescriptions de contrôle autonome par les fabricants s'est poursuivie avec l'analyse des données prélevées pour 67 produits commercialisés dans le canton.

Réduction des risques liés aux produits chimiques

Le SEVEN a participé à une action d'information et de sécurisation dans l'utilisation des produits chimiques dans les laboratoires scolaires en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire. Près de 70 enseignants en sciences ont suivi cette information.

Prévention et protection contre les accidents majeurs

Aménagement du territoire

Un guide fédéral est entré en vigueur en mars 2009 pour aider à la coordination entre l'aménagement du territoire et la prévention des accidents majeurs le long des voies ferroviaires utilisées pour le transport de matières dangereuses. Durant 2009, il a été appliqué lors de divers projets de plans d'affectation et il en ressort que la complexité de cette problématique demeure importante malgré le guide.

En 2009, le SEVEN s'est prononcé pour 27 projets d'aménagement situés à proximité d'entreprises à risques technologiques. Le SEVEN a suivi ou dirigé diverses études de risques en aménagement du territoire dans le but de trouver des mesures de prévention par l'aménagement du territoire. Quatre plans d'affectation situés à proximité de gazoducs à haute pression ont été particulièrement critiques et un le reste à fin 2009, après plusieurs mois d'études et de séances.

Entreprises assujetties à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)

Durant 2009, le SEVEN a participé à un groupe de travail, constitué de représentants des autorités fédérales, cantonales et d'entreprises spécialisées, qui a établi et finalisé un projet de document cadre pour l'application de l'OPAM aux grands stockages d'engrais au nitrate d'ammonium. Le projet a été mis en consultation à fin 2009.

Plus de 400 dossiers de demandes de permis de construire ont été examinés dont 105 qui ont fait l'objet de remarques ou conditions liées à l'OPAM. Huit entreprises à fort potentiel de dangers, de part la nature ou les quantités de matières dangereuses utilisées, ont fait l'objet de plusieurs séances et inspections avant le dépôt des dossiers de mises à l'enquête. Un projet de construction de logements et de locaux de loisirs, au-dessus d'une halle de stockage d'engrais, est resté en suspens à fin 2009 car des mesures spécifiques et adaptées aux particularités locales doivent encore être trouvées pour amener les risques à un niveau acceptable. Parmi les dépôts pétroliers examinés dans le cadre de l'OPAM, un seul n'est toujours pas conforme et l'examen des risques n'est pas terminé à fin 2009.

Un projet d'envergure pour un nouveau gazoduc à haute pression, d'une longueur d'environ 24 km et situé sur territoires vaudois et genevois, a été examiné du point de vue des risques et il a été accepté par le SEVEN en 2009. La vidange et la mise hors service d'une grande sphère de gaz à haute pression (Malley) est un événement marquant de 2009 car il s'agit d'une part d'une installation à caractère historique et, d'autre part, d'une suppression d'un énorme risque en milieu fortement urbanisé.

Cadastre des installations chimiques et biologiques à risques majeurs

Une mise à jour du cadastre des entreprises assujetties à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) a été effectuée en 2009 et le nombre des installations recensées est de 174.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur la géoinformation (OGéo), l'OPAM a été modifiée et l'OFEV a prescrit les modèles des géodonnées de base à introduire dans les cadastres des risques technologiques. L'OFEV a demandé aux cantons de compléter leurs cadastres avec ces données supplémentaires et de les transmettre à l'Office avant fin 2009. La recherche des identifiants des unités d'exploitation des entreprises et des numéros des bâtiments, dans le Registre fédéral des entreprises et des établissements (REE) de l'Office fédéral de la statistique (OFS), a été particulièrement ardue et longue car la base de données est en cours d'élaboration. Toutes les entreprises assujetties à l'OPAM n'y figurent pas encore ou avec des erreurs, et les parcs à réservoirs ne sont pas identifiés comme bâtiments par exemple.

Accidents impliquants des matières dangereuses

Un nouveau concept cantonal a été établi en 2009 pour l'utilisation des tenues de protection chimique complète (tenues lourdes). Une évaluation de détails doit se poursuivre.

Le service de piquet du SEVEN a été alarmé 78 fois durant l'année 2009. Parmi les interventions significatives, le SEVEN a été sollicité à plusieurs reprises lors d'un important incendie d'une durée exceptionnelle de 18 jours.

Protection de l'air

Problématique des particules fines

L'exploitation du nouveau réseau de mesures Vaud'air met en évidence une stagnation des niveaux de poussières fines depuis une dizaine d'années. Même dans les régions du canton les moins exposées à ce type de polluant atmosphérique, les valeurs limites fixées par la législation sont trop souvent dépassées. La réduction des émissions de poussières fines représente un objectif commun à plusieurs démarches ciblées en cours, dont la surveillance accrue des machines de chantier, une analyse approfondie des projets de nouveaux chauffages au bois, ainsi qu'une information renforcée sur les feux de déchets végétaux en plein air.

Dans l'optique de protéger la population et l'environnement lors d'épisodes présentant des concentrations excessives de poussières fines, le Conseil d'Etat a adopté un plan d'action cantonal qui prévoit des mesures d'intervention visant la réduction de ces émissions polluantes. Dès le seuil d'information à la population, l'action « Bol d'Air » prévoit de manière préventive la promotion des transports publics, en proposant un abonnement demi-tarif à prix réduit. Lorsque des seuils plus importants sont atteints, des mesures de limitations des émissions se caractérisent notamment par une réduction temporaire de vitesse sur l'autoroute, l'interdiction des feux en plein air, ainsi que l'interdiction des machines de chantier considérées comme polluantes.

Utilisation accrue du bois comme agent énergétique

L'année 2009 représente une période importante dans l'utilisation alternative du bois comme combustible de chauffage. En effet, les perspectives liées à la problématique du réchauffement climatique ont vu se mettre en place des mesures de politique durable, notamment par un soutien financier aux projets prévoyant l'utilisation de ressource énergétique renouvelable comme le bois. Cette démarche s'est vue renforcée par des instabilités économiques et politiques relatives à l'approvisionnement des combustibles fossiles (mazout et gaz).

La valorisation du bois comme combustible dans les chauffages représente toutefois un enjeu considérable pour la protection de l'air. Cette ressource est en effet à l'origine d'émissions significatives de poussières fines, et dans des proportions nettement supérieures au mazout et au gaz. Dans le cadre des actions de limitation préventive des émissions de particules fines, le SEVEN a porté un effort particulier sur l'analyse des dossiers de nouveaux chauffages au bois de manière coordonnée entre les deux divisions Environnement et Energie du Service. Cette démarche dans le but de concilier les objectifs de protection de l'environnement et ceux de protection du climat.

Contrôle périodique des installations de chauffage

Un partenariat plus intense a été établi avec l'Association Vaudoise des Maîtres Ramoneurs (AVMR) et son comité pour mettre en place à l'horizon 2010 un système informatique de transfert des données entre les ramoneurs et le SEVEN. La saisie manuelle des données par le SEVEN sera ainsi réduite au strict minimum, et les entreprises de ramonage, contrôleurs officiels, auront ainsi un accès complet aux données concernant les installations de chauffage de leur secteur. L'utilisation des bases de données référentielles supportées par l'Etat de Vaud (ex. le registre des bâtiments) est déterminante dans ce projet.

Raffinerie Tamoil, installations techniques situées sur la commune d'Aigle

La décision du Département de la sécurité et de l'environnement relative à l'assainissement du site est finalement entrée en force après une procédure judiciaire laborieuse. Un travail technique considérable en collaboration avec les autres autorités concernées a été réalisé afin de définir les mesures d'assainissement à exécuter, les délais à respecter et les mesures transitoires à prendre au cours de la réalisation des travaux. L'assainissement devra être terminé pour fin 2012.

Coordination lors de planification

A nouveau en 2009, la sollicitation du SEVEN a été particulièrement importante dans le suivi des démarches de planification entreprises aussi bien pour les projets d'agglomération que pour les schémas directeurs régionaux et locaux. Pour l'ensemble de ces démarches, les aspects d'économie d'énergie, de protection de l'air, de lutte de lutte contre le bruit, de protection contre le rayonnement non ionisant et de protection contre les accidents majeurs ont dû être abordés et coordonnés.

Lutte contre le bruit

Suivi des autorisations de construire et des projets d'aménagement

Afin de vérifier la conformité du droit environnemental lors des procédures d'aménagement et d'autorisation de construire la section « Lutte contre le bruit » a effectué en 2009 les différentes tâches suivantes :

- 1386 préavis sur demande de permis de construire,
- 132 préavis sur plan d'affectation,
- 80 préavis sur projet routier,
- env. 15 visites locales relatives à des oppositions sur dossiers CAMAC (principalement établissements publics
- 193 déterminations au « cas par cas » du degré de sensibilité au bruit (DS) pour des projets de construction situés dans des secteurs où les DS ne sont pas encore légalisés.

Traitement des plaintes et contrôle des niveaux sonores Dans le cadre du traitement des plaintes et du contrôle des niveaux sonores, la section a effectué en 2009 les différentes tâches suivantes :

- visites locales et déterminations pour la cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal Cantonal (env. 100 dossiers traités par an au SEVEN),
- env. 15 mesures de contrôle sur plainte du niveau de bruit avec rapport de mesure,
- contrôle des annonces de manifestation avec niveaux sonores supérieurs à 93 dB(A) (env. 100 annonces transmises par an au SEVEN),
- 6 mesures de contrôle inopinées de manifestation (festivals ou concerts) selon l'ordonnance son et laser

(OSLa).

Assainissement routier

Sur la base de la convention programme signée entre le Canton et la Confédération pour la période 2008-2011, le Service des routes (SR), en collaboration avec le SEVEN, a débuté le programme d'assainissement du bruit routier sur plus de 35 communes prioritaires. Des démarches en cours visent en outre à démarrer ces études dans les autres communes concernées.

Des contacts réguliers entre le SR et le SEVEN tout au long de l'année ont permis d'affiner les méthodes pour les études d'assainissement et de coordonner les besoins et les pratiques en matière de traitement et de suivi des dossiers.

Ils ont également permis la mise en oeuvre des dossiers d'assainissement des quatre premières communes étudiées, actuellement en voie de finalisation par le SR et de validation par le SEVEN.

Assainissement ferroviaire

Avec l'engagement d'un nouvel ingénieur financé par la Confédération, le SEVEN a débuté le programme d'assainissement du bruit ferroviaire relatif aux mesures d'isolation acoustique des bâtiments. Ce vaste programme prévoit l'isolation phonique de plus de 13'000 fenêtres sur une cinquantaine de communes

A fin 2009, l'Office fédéral des transports (OFT) a transmis au SEVEN 14 décisions d'approbation des plans entrées en force pour la plupart des communes du Chablais, de la Riviera et du Lavaux. Ces décisions concernent le changement d'environ 3'300 fenêtres.

Chargé de coordonner l'exécution des mesures d'isolation acoustique des bâtiments, le SEVEN a pris contact individuellement avec plus de 170 propriétaires concernés par ce programme d'assainissement. Parallèlement, le SEVEN s'est adjoint les compétences de plusieurs bureaux spécialisés en architecture et en acoustique pour la planification, la direction et le suivi de ces travaux d'isolation acoustique. L'attribution de ces marchés a fait l'objet d'appels d'offre conformément à la législation sur les marchés publics. Les prestations de ces mandataires sont financées intégralement par la Confédération

Près de 30 projets acoustiques ont été réalisés cette année et le remplacement des fenêtres des premiers bâtiments des communes du Chablais devrait se terminer dans le courant de l'été 2010.

Rayonnement non ionisants

Le nombre de dossiers de mise à l'enquête relatifs aux antennes de téléphonie mobile en 2009 continue de fléchir par rapport aux années précédentes (130 dossiers en 2009, 146 en 2008, 180 en 2007, 176 en 2006, 154 en 2005, 178 en 2004 et 190 en 2003). En parallèle, le SEVEN s'est déterminé à 22 reprises à la demande des opérateurs pour des autorisations concernant des modifications mineures à des stations de base.

A la fin de l'année 2009, il y avait 1583 stations de base en fonctionnement sur le territoire du canton (770 de Swisscom, 495 d'Orange, 303 de Sunrise, 2 d'Inphone et 13 des CFF). Ainsi, même avec la disparition de l'opérateur Télé2 du marché suisse, le nombre de station de base a augmenté de 82 en 2009.

Face à la crainte importante ressentie par une partie de la population vis-à-vis des rayonnements non ionisants, le SEVEN a intensifié les contrôles relatifs à l'exploitation des stations de base de téléphonie mobile. Le SEVEN a mandaté une entreprise certifiée pour effectuer des mesures à 29 emplacements situés dans le voisinage de 10 stations de base. Ces contrôles ont mis en évidence que les normes étaient dépassées pour l'un des cas étudiés et que pour une station, les paramètres d'exploitation ne correspondaient pas aux valeurs autorisées.

Dans l'analyse des plans d'affectation, le SEVEN est intervenu 127 fois en matière de rayonnement non ionisant.

Depuis plusieurs années, l'émetteur à ondes moyennes de Sottens faisait l'objet d'une procédure d'assainissement. Grâce à une forte réduction de la puissance (passage de 600 kW à 170 kW) en 2009, l'ensemble des bâtiments proches de l'émetteur respecte dorénavant les normes définies dans l'ORNI.

Energie

En 2009, l'intérêt général pour les questions énergétiques a continué à s'accroître et l'année a été particulièrement riche en initiatives et réalisations diverses, au niveau cantonal comme au niveau fédéral.

Sur le plan national, on peut relever l'apparition du *Certificat Energétique Cantonal des Bâtiments* (CECB) qui doit permettre une évaluation homogène des performances thermiques des bâtiments. Dans notre canton, une motion demande d'ores et déjà au Conseil d'Etat de le rendre obligatoire pour les bâtiments soumis à la vente ou à la location. On relèvera également, sur le plan national, la décision prise par les Chambres fédérales d'affecter, à partir de 2010, une partie importante de la taxe sur le CO2 (200 millions de francs par année et cela pour 10 ans) à l'assainissement énergétique des bâtiments et à diverses autres mesures énergétiques. De plus, pour 2009, les Chambres fédérales ont résolu d'affecter un montant spécial de 100 millions de francs destiné principalement à la rénovation des bâtiments. Notre Canton a emboîté le pas à cette initiative, en votant un crédit spécial de 8 millions de francs. Cela a permis de lancer un *Programme cantonal d'assainissement des bâtiments* (PCAB) qui a connu un énorme succès puisque quelque 900 demandes ont été déposées.

On peut encore mentionner l'entrée en vigueur de la dernière version de la norme SIA 380/1 dont les contraintes, voulues par le MoPEC 2008, sont pratiquement équivalentes à ce qu'était Minergie jusque là.

Sur le plan cantonal, outre le PCAB, un autre événement marquant a été le renouvellement de la *Commission cantonale de l'énergie* (COMEN). Des nouveaux membres représentants des intérêts divers et variés ont été désignés. La Commission s'est réunie à plusieurs reprises pour traiter les sujets d'actualité en politique énergétique. La Commission a notamment réalisé un important travail de mise à jour de la Conception cantonale de l'énergie de 2003. Ce travail servira de base à la mise à jour de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) qui, bien que ne datant que de 2006, nécessite quelques adaptations. Cette mise à jour de la législation vaudoise sera également soutenue par une étude, commencée cette année, dressant un état des lieux énergétique du canton et proposant plusieurs scénarios et perspectives pour l'avenir. Ses résultats seront présentés au début 2010.

Sur les questions d'approvisionnement en énergie, la nouvelle loi vaudoise sur le secteur électrique et la votation populaire sur la suppression de la limite temporelle de l'autorisation d'exploiter la centrale nucléaire de Mühleberg peuvent être citées.

La nouvelle législation vaudoise sur le secteur électrique est entrée en vigueur le 1er octobre 2009.

Il s'agissait d'adapter l'ancienne législation vaudoise instituant un monopole sur la fourniture d'énergie et la distribution d'électricité à la nouvelle législation fédérale qui soumet aux règles du marché la fourniture d'énergie. Une attention particulière a été portée à la conservation des "acquis" du Décret vaudois sur le secteur électrique de 2005: désignation des aires de dessertes, maintien des taxes communales et cantonales, maintien de la Commission cantonale (avec des tâches adaptées). A relever encore la légère diminution de la taxe cantonale sur l'électricité en raison du transfert de certaines tâches cantonales à la Confédération.

On se doit également de mentionner la votation du peuple vaudois sur Mühleberg survenue après divergence entre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil et décision de la Cour constitutionnelle. Le peuple vaudois a exprimé un préavis cantonal défavorable (64%) à la suppression de la limitation dans le temps de l'autorisation d'exploiter la Centrale de Mühleberg. Quelques semaines plus tard, la Confédération supprimait la limitation temporelle en question notamment pour des questions d'égalité de traitement avec les autres centrales.

Finalement, on peut encore relever l'arrivée de 2 nouveaux collaborateurs au SEVEN qui permettent ainsi à la division de se renforcer dans le domaine du bâtiment ainsi que dans celui, important, des aspects énergétiques au niveau de l'aménagement du territoire.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Matières dangereuses

2009 a été marqué par une préoccupation nationale concernant la présence d'acide picrique dans les laboratoires de science scolaires, cette substance pouvant éventuellement présenter des risques d'explosion dans certaines circonstances bien précises. Une information a été transmise à tous les acteurs vaudois de ce secteur sur les risques induits par un stockage inadéquat de cette substance. Cette démarche n'a pas révélé de cas problématiques au niveau de l'école obligatoire vaudoise. Sur décision de la Direction générale de l'enseignement obligatoire, en collaboration avec le SEVEN, ce produit sera éliminé des stocks des établissements où il est encore présent.

Sécurité biologique

L'Université de Zurich et l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zürich ont obtenu l'autorisation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) de procéder, sur sol vaudois, à une dissémination expérimentale de lignées de blé génétiquement modifié. Les objectifs de cet essai s'intégrant dans un programme de recherche national (PNR 59) sont la recherche fondamentale sur la fonction et l'utilité du blé transgénique présentant des gènes supplémentaires de résistance aux maladies fongiques, ainsi que l'examen des aspects liés à la sécurité biologique de la dissémination de blé transgénique. Les essais en plein champ ont débuté le 17 mars 2009 sur le domaine du Centre viticole du Caudoz de la station de recherche Agroscope Changins-Wädenswil (ACW) dans la commune de Pully.

En tant que Service cantonal compétent pour l'application de la législation en matière de sécurité biologique, le SEVEN, en collaboration avec le Service de l'agriculture et l'OFEV, a suivi le déroulement de cette expérience et a vérifié que les mesures prévues pour assurer la sécurité biologique de cette dissémination expérimentale étaient respectées.

En juin 2009, ces essais ont été victimes d'un acte de vandalisme par le déversement, sur les plantations, d'un cocktail léthal pour les plantes mélangé à des hydrocarbures. Dans le cadre de l'intervention liée à cet événement, le SEVEN a coordonné les appuis fournis par les différents services de l'Etat et a procédé à l'identification des substances déversées dans le champ d'expérimentation.

Coordination protection NRBC

Dans le cadre de son rôle de coordination pour la maîtrise des événements chimiques, biologiques et radioactifs, le SEVEN a participé à une démarche cantonale d'identification des risques dans le cadre du projet « Protection ABC nationale ». Cette démarche doit conduire à l'identification des déficits en termes d'organisation et de matériel ainsi qu'à la recherche de solutions, notamment par des collaborations intercantionales. Certains aspects ont par ailleurs pu être mis en pratique par la participation à l'exercice catastrophe GVA09.

Energie

Révision de la législation vaudoise sur l'électricité, entrée en vigueur le 1er octobre 2009

Il s'agissait d'adapter l'ancienne législation vaudoise instituant un monopole de distribution et de fourniture d'électricité à la nouvelle législation fédérale qui fixe des règles contraignantes en matière de distribution d'électricité et qui soumet aux règles du marché la fourniture d'énergie. Une attention particulière a été portée à la conservation des "acquis" du Décret vaudois sur le secteur électrique de 2005: octroi des aires de dessertes aux entreprises de distribution d'électricité, maintien des taxes communales et cantonales, maintien de la Commission cantonale (avec des tâches adaptées). A relever encore une légère diminution de la taxe cantonale en lien avec le transfert de certaines tâches cantonales à la Confédération.

Concepts énergétiques des communes vaudoises

Avec l'aide d'un bureau spécialisé, le SEVEN a développé une méthodologie, des outils informatiques et de la documentation afin de permettre aux petites et moyennes communes d'élaborer un concept énergétique. En effet si, pour les communes d'une certaine taille, des outils sont mis à disposition par l'Association Cité de l'énergie, il n'existe rien pour les communes de moins de 2'000 à 3'000 habitants. On y trouve pourtant un grand potentiel

d'amélioration ainsi qu'une claire volonté, des autorités communales en particulier, de s'engager dans ce domaine. Les communes intéressées par une telle démarche se voient donc mettre à disposition une documentation appropriée, des outils informatiques, une assistance téléphonique ainsi qu'une aide financière. Ce programme a été présenté aux communes durant le mois de septembre et, à fin 2009, environ 40 communes s'y étaient déjà inscrites.

Géothermie

Dans le domaine géothermique, on peut mentionner deux domaines dans lesquels des avancées significatives ont eu lieu et dans lesquels le SEVEN est impliqué. Tout d'abord, le développement réjouissant d'un projet très concret à Lavey-les-Bains (exploitation d'aquifères profonds qui devraient permettre la production conjointe de chaleur et d'électricité) et, dans la région de La Côte, l'identification de 5 sites intéressants pour la production de chaleur (Aubonne, Etoy, Littoral-Parc, Gland et Nyon).

Le deuxième sujet de satisfaction dans ce domaine est l'avancement du cadastre géothermique qui permettra, à terme, par l'intermédiaire du portail GeoPlaNet, d'identifier les sites propices à l'exploitation de la géothermie de faible profondeur (pompes à chaleur, géostructures énergétiques, etc.). Une zone pilote a été expérimentée avec succès à Saint-Prex et, en 2010, la cartographie de l'ensemble du canton pourra se poursuivre.

Energie éolienne

Le canton de Vaud dispose d'un potentiel important d'énergie éolienne. Les projets ont été recensés et une mise à jour du plan directeur cantonal est en cours afin de définir plus clairement des zones d'investigation possible ou des zones d'exclusion. Le but de cette démarche est d'éviter une prolifération désordonnée de projets. Par ailleurs, le dossier d'affectation cantonal pour les éoliennes de Sainte-Croix a fait l'objet d'une concertation préalable auprès des Services de l'Etat. La mise à l'enquête publique est prévue pour le début 2010.

Campagne d'information dans les écoles

Une campagne d'information dans les écoles, sur le thème de l'énergie, se poursuit dans notre canton depuis de nombreuses années. Pour l'année scolaire 2008-2009, ce sont près de 316 animations dans les classes, 29 passeports vacances et 10'350 documents qui ont été distribués. Une nouvelle animation a été créée à l'intention de la 6ème à la 9ème année scolaire. Une animation pour les classes de 1ère et 2ème années est en préparation pour la rentrée 2010.

Subventions

A côté du programme cantonal d'assainissement des bâtiments, mentionné plus haut, le programme de subventionnement des capteurs solaires, des chauffages à bois, du remplacement des chauffages électriques ainsi que de Minergie s'est poursuivi avec toujours le même succès. Ce sont ainsi 1130 demandes, représentant environ 6 millions de francs, qui ont été traitées par la division énergie et près de 5 millions de francs qui ont été versés pour des réalisations.

Protection de l'air

Suivi environnemental : Démantèlement de l'UIOM (Lausanne)

Afin de protéger la population et l'environnement lors du démantèlement de l'usine d'incinération des ordures ménagères du Vallon à Lausanne, le SEVEN a mis en place les équipements de mesures nécessaires à la surveillance de la qualité de l'air aux environs du site. En effet, de tels travaux de démolition représentent un risque d'impact significatif sur la santé publique, dû en particulier aux substances toxiques accumulées durant toute la période d'exploitation de l'usine. L'utilité d'un tel suivi environnemental s'est justifiée lorsque des niveaux excessifs de poussières fines ont été mesurés aux environs de l'UIOM. En effet, ces observations ont notamment permis au SEVEN d'agir rapidement auprès des responsables du chantier pour prendre des mesures effectives de réduction des émissions de poussière fines dans un délai très court.

Sources d'informations complémentaires

Sites internet

Pour la qualité de l'air :

<http://www.vd.ch/air>

Pour la lutte contre le bruit :

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/nuisances/bruit/>

Pour le rayonnement électromagnétique :

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/nuisances/rayonnement-electromagnetique/>

Pour l'énergie :

www.vd.ch/energie

Pour la protection contre les accidents majeurs

<http://www.vd.ch/fr/themes/securite/protection-population/accidents-majeurs/>

Pour la législation et des informations sur les produits chimiques

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/nuisances/produits-chimiques/>

Pour l'expérience de dissémination de blé transgénique à Pully :

<http://www.consortium-ble.ch>

Groupes de prestations
114.0 Administration

114.0 Administration

- Gestion et administration du service
- Prestations administratives internes et externes

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support logistique
- Emission des certificats d'exportation
- Récolte de données destinées à des statistiques fédérales
- Administration de la Caisse d'assurance du bétail

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Services transversaux
- Entreprises
- Offices fédéraux

Groupes de prestations
114.1 Laboratoires

114.1 Laboratoires

- Activités d'analyses
- Prestations techniques

Descriptif

- Examens de l'authenticité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la salubrité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la loyauté des présentations
- Prestations analytiques en faveur d'autres services de l'Etat

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Municipalités et fournisseurs d'eau
- Commerces et entreprises
- Services de l'Etat de Vaud

Groupes de prestations
114.2 Inspection

114.2 Inspection

- Activités d'inspection
- Prestations sur site

Descriptif

- Contrôle des commerces et entreprises de denrées alimentaires et objets usuels
- Contrôle des abattoirs et de l'hygiène d'abattage
- Contrôles vétérinaires officiels
- Contrôle de la production primaire
- Contrôle des ouvrages de distribution d'eau de boisson
- Contrôle des piscines publiques
- Contrôle des plages
- Octroi d'agrément pour les entreprises soumises à autorisation
- Inscription des entreprises soumises au devoir d'annonce
- Suivi des concepts d'approvisionnement en eau en temps de crise
- Approbation de projets de plans directeurs et d'installations diverses

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Exploitants agricoles
- Commerces, entreprises et abattoirs
- Communes et fournisseurs d'eau potable
- Usagers des piscines publiques et des plages

Groupes de prestations
114.3 Poids et mesures

114.3 Poids et mesures

- Activités de contrôle des poids et mesures
- Prestations métrologiques

Descriptif

- Contrôle des instruments de mesure en usage dans le commerce
- Contrôle statistique de la quantité des marchandises préemballées
- Contrôle général des entreprises assujetties

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Commerces et entreprises

Groupes de prestations
114.4 Lutte contre les épizooties

114.4 Lutte contre les épizooties

Prévention et lutte contre les maladies animales contagieuses

Descriptif

- Surveillance analytique de l'état sanitaire des animaux
- Surveillance des manifestations réunissant des animaux (expositions, concours, etc.)
- Surveillance des déplacements d'animaux
- Contrôle de l'importation et de l'exportation d'animaux et de produits d'origine animale
- Décisions de séquestre, de mise en quarantaine, d'abattage et d'élimination
- Surveillance des filières d'élimination et des centres de collecte de sous-produits animaux
- Cours de formation pour les marchands de bétail

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Exploitants agricoles propriétaires de bétail de rente
- Détenteurs d'animaux
- Marchands de bétail et courtiers
- Importateurs et exportateurs d'animaux ou de produits d'origine animale.
- Centres de collecte et détenteurs de sous-produits animaux

Groupes de prestations
114.5 Protection des animaux

114.5 Protection des animaux

Surveillance du bien-être animal et prévention des mauvais traitements

Descriptif

- Enquêtes et contrôles
- Mises en fourrière
- Autorisations d'expériences sur animaux vivants
- Autorisations de commerce d'animaux
- Autorisations de détention d'animaux sauvages
- Patentes de marchands de bétail
- Préavis sur les constructions (CAMAC)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Détenteurs d'animaux de rente, de compagnie et sauvages
- Chercheurs pratiquant des expériences sur animaux
- Commerces d'animaux, marchands de bétail
- Gardiens d'animaux
- Préfets
- Communes
- Animaux

Groupes de prestations
114.6 Police des chiens

114.6 Police des chiens

Protection des personnes et des animaux contre les agressions canines

Descriptif

- Contrôles, expertises et enquêtes
- Délivrance d'autorisations de détention
- Mises en fourrière
- Prise de mesures d'intervention
- Délivrance d'autorisations d'éducateurs canins
- Supervision de la banque de données canine

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Public
- Détenteurs de chiens
- Eleveurs de chiens
- Educateurs canins
- Vétérinaires

Groupes de prestations
114.7 Médecine vétérinaire

114.7 Médecine vétérinaire

Surveillance en matière de médecine vétérinaire

Descriptif

- Autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire
- Contrôle du commerce des médicaments vétérinaires
- Surveillance des cliniques vétérinaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Vétérinaires praticiens
- Clients des vétérinaires
- Cliniques vétérinaires
- Service de la santé publique
- Pharmacien cantonal

Groupes de prestations
114.8 Analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)

114.8 Analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)

- Prestations analytiques pour le service et pour les tiers
- Etude des maladies des animaux domestiques et sauvages

Descriptif

Analyses vétérinaires dans les domaines suivants :

- Bactériologie et mycologie
- Parasitologie
- Encéphalites spongiformes transmissibles
- Diarrhée virale bovine (BVD)
- Maladie de la langue bleue
- Pathologie (autopsies)
- Histologie
- Sérologie
- Exploitation du laboratoire national de référence des maladies des abeilles

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Service des forêts, de la faune et de la nature
- Vétérinaires cantonaux
- Gardes-faune
- Inspecteurs des ruchers
- Vétérinaires praticiens
- Propriétaires d'animaux
- Office vétérinaire fédéral
- Université de Lausanne

Evénements marquants, évolutions significatives

Déménagement des Affaires vétérinaires à Epalinges

L'automne 2009 a été consacré au déménagement de la division des affaires vétérinaires au Centre laboratoires d'Epalinges. Ainsi, les collaborateurs du Service seront dorénavant réunis sous un même toit, ce qui devrait grandement faciliter la collaboration entre les entités qui ont fusionné en 2007. L'ancien bâtiment de l'avenue César-Roux sera rénové et remis à disposition de l'Institut Galli-Valerio ainsi que du Contrôle cantonal des finances.

Epizooties

La campagne de lutte contre la diarrhée virale bovine (BVD) initiée en 2008 s'est poursuivie en 2009, année durant laquelle près de 32'000 veaux ont été testés. Le virus de la BVD a été mis en évidence sur environ 0.7% d'entre eux. Durant l'année écoulée, l'Institut Galli-Valerio a effectué plus de 73'000 analyses dans le cadre de cette campagne.

Police des chiens

En 2009, l'unité de Police des chiens a traité près de 800 dossiers, dont 460 annonces de morsures. Un accident qui s'est déroulé à Préverenges a vu un Pit bull mordre un très jeune enfant et a fait l'objet d'une forte médiatisation. L'enquête ouverte par le SCAV a nécessité un engagement très soutenu de la part de l'unité concernée.

Nouveau règlement sur les vins vaudois

Un nouveau règlement encadrant la désignation des vins vaudois est entré en vigueur au premier juin 2009. Les appellations seront désormais réservées aux vignobles des six régions viticoles du canton, soit Chablais, Lavaux, La Côte, Côtes-de-l'Orbe, Bonvillars et Vully. Le nombre d'AOC est donc réduit à six, mais leur surface totale reste inchangée.

Les communes et lieux de production pourront être mentionnés en plus de l'AOC à laquelle ils appartiennent. Le règlement introduit en outre des critères qualitatifs permettant d'obtenir les désignations «Grand cru» et «Premier grand cru». Enfin, le règlement réunit dans un seul acte des dispositions auparavant dispersées dans quatre textes distincts, ce qui simplifiera grandement la tâche des milieux concernés.

Cent ans de protection des consommateurs

«Le peuple suisse a montré, par le vote du 11 juin 1897, sa volonté arrêtée de mettre fin à un état de choses qui ne nous permet pas de nous protéger, comme le font la France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique et l'Autriche, contre les fraudes de toute nature, auxquelles donne lieu le commerce des denrées alimentaires et des objets d'usage domestique.» C'est par ces mots que le Conseil fédéral présenta, dans son message à l'Assemblée fédérale du 28 février 1899, le but de la *loi sur le commerce des denrées alimentaires et des objets d'usage domestique*.

La nouvelle loi se basait sur un nouvel article de la Constitution fédérale, qui avait été accepté lors de la votation évoquée ci-dessus. Pour donner suite à cette décision populaire, quatre commissions commencèrent leurs travaux, nommées par le Département de l'intérieur. Les délibérations du Conseil national et du Conseil des Etats furent aussi longues que détaillées. Elle prirent fin à l'automne 1905 et la *loi sur la police des denrées alimentaires* fut acceptée par l'Assemblée fédérale le 8 décembre 1905. Un référendum fut lancé contre celle-ci et réunit en peu de temps 57'354 signatures. Pour donner suite au vœu de l'Association suisse des paysans, la votation eut lieu avant le début de la période des foires! Le 10 juin 1906 la loi fut acceptée par 245'397 oui contre 146'670 non et elle entra en vigueur le 1er juillet 1909.

Cet anniversaire a été fêté le 7 mai 2009 à Berne, lors d'un congrès intitulé 100 ans de contrôle des denrées alimentaires en Suisse: d'un passé couronné de succès vers un avenir passionnant. Quelques exposés peuvent être consultés en annexe (cliquez pour y accéder)

- Exposé de Pascal Couchepin

Le point de vue des autorités d'exécution

- **Le point de vue de l'Union européenne**

Campagnes d'analyses effectuées dans le cadre du réseau romand

Notre collaboration avec les Services de la consommation des cantons de Genève, Neuchâtel et Jura s'est activement poursuivie durant l'année sous revue. Elle a donné lieu à une trentaine de campagnes d'analyses, effectuées chacune par un membre du réseau pour l'ensemble de ses partenaires. Les **résultats des campagnes** organisées par notre service sont donnés en annexe (cliquez pour y accéder).

Statistiques d'activités

Les principales données et les principaux résultats d'activité de la division sont fournis par les documents suivants:

- **Qualité de l'eau potable**
- **Distribution de l'eau**
- **Plages et piscines**
- **Affaires vétérinaires**
- **Inspection des denrées alimentaires**
- **Contrôle des poids et mesures**

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Projet SIRE

Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) ainsi que l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA) sont les deux instances cantonales concernées par les réseaux de distribution d'eau potable et de lutte contre le feu. Leurs objectifs principaux sont d'assurer un développement coordonné et harmonieux des réseaux d'eau potable à l'échelle de tout le canton et de subventionner de manière optimale les infrastructures nécessaires à la défense incendie.

Afin de pouvoir réaliser efficacement leurs tâches, l'ECA et le SCAV ont mis sur pied le projet SIRE : un plan général des réseaux d'eau potable à l'échelon cantonal. SIRE offrira une vision globale constamment à jour des réseaux. Ceux-ci devenant de plus en plus complexes, cette vision est un préalable indispensable à une planification optimale.

Les objectifs principaux du projet SIRE sont les suivants :

- Disposer d'un outil d'aide à la planification financière et d'aide à l'intervention permettant de garantir la pérennité des investissements liés au subventionnement.
- Garantir le développement coordonné et harmonieux des réseaux sur le plan cantonal grâce à une vision globale et à jour de ceux-ci sur support unique.
- Permettre une réponse rapide et adéquate en cas de pollutions, incendies et autres catastrophes ou d'engagement ORCA
- Centraliser les données afin de diminuer le temps et donc le coût pour la collecte des données lors de nouveaux projets.

L'Etablissement cantonal d'assurance participe financièrement au développement des réseaux d'eau potable. Les modalités sont définies dans un règlement en cours de modification. Il introduira en particulier un nouvel article qui stipule que la fourniture des données relatives aux plans directeurs de distribution de l'eau, projets et plans conformes à l'exécution, doit se faire dans un format informatique exploitable pour l'implémentation des données dans le système d'information des réseaux d'eau cantonal SIRE. Le respect des contraintes liées à la fourniture des données décrites dans la directive [DirecSire](#) devient une condition à respecter pour l'octroi d'une participation financière de l'ECA.

Pour de plus amples informations générales veuillez consulter le [flyer du projet SIRE](#).

Sources d'informations complémentaires

Informations spécifiques

Le SCAV publie chaque année un rapport d'activité, disponible dès fin juin sur le site du service, lequel comprend également de nombreuses autres informations

- [Site du SCAV](#)
- [Rapport annuel 2009](#)

Informations générales

Des informations de nature générale sont disponibles sur les sites des trois offices fédéraux en charge des domaines d'activité du SCAV

- [Site de l'OFSP](#) (Denrées alimentaires et protection du consommateur)
- [Site de l'OVF](#) (Affaires vétérinaires)
- [Site du METAS](#) (Métrologie légale, poids et mesures)

Groupes de prestations
53.3 Places d'accueil de la petite enfance

53.3 Garderies pour le personnel de l'ACV

Gestion de l'offre de places d'accueil de la petite enfance pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'ACV.

Descriptif

Prise en charge des enfants de 8 semaines à 7 ans, dont l'un des parents au moins travaille dans l'ACV.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaboratrices et collaborateurs ACV.
- Familles.

Groupes de prestations
53.1 Egalité entre hommes et femmes

53.1 Egalité entre femmes et hommes

Promotion de la mixité et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les deux secteurs clés que sont la formation et l'emploi, avec un accent tout particulier sur l'Administration cantonale vaudoise, qui se doit d'être exemplaire.

Lutte contre la violence domestique.

Descriptif

- Conseils et informations aux particuliers, aux services et aux autorités.
- Mise sur pied et coordination des mesures actives en vue d'encourager l'égalité dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'enseignement.
- Mise en oeuvre du Plan pour l'égalité dans l'administration cantonale vaudoise (décision CE du 23 décembre 2004).
- Elaboration des rapports et analyses sur les discriminations relevées et sur toute question relative à la problématique de l'égalité.
- Formulation, en cas de litiges fondés sur la LEg, d'appréciations, sur requête d'une autorité judiciaire, en vertu de l'article 4, alinéa 3 de la loi d'application dans le canton de Vaud de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LVLEG)
- Coordination entre les associations, les milieux concernés et les autorités.
- Collaboration de travail et de réflexion avec la commission consultative à l'égalité.
- Lutte contre la violence domestique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population vaudoise.
- Services de l'Etat.
- Employé-e-s de l'ACV.

Groupes de prestations
53.0 Administration

53.0 Administration

Gestion et administration du service

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaboratrices et collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux.

Garderies

En date du 31 juillet 2009, la Nurserie de Marcelin a cessé son activité, car cette unité n'était pas optimale, en particulier sur le plan de la sécurité, une éducatrice étant seule en charge de 5 enfants âgés de 2 à 18 mois. Toutefois, toutes les places ainsi que les postes de travail ont été maintenus mais transférés dans les autres garderies de l'Etat.

Violence domestique

La Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (ci-après CCLVD) a été instituée par le Conseil d'Etat le 2 novembre 2005, simultanément à l'adoption de la réponse au postulat Odile Jaeger Lanore « Pour une répression plus grande de la violence conjugale ».

Le 24 février 2009 est entrée en vigueur la loi vaudoise d'application de la loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'aide aux victimes d'infractions, qui pérennise l'existence de la CCLVD: LVLAVI, articles 19 et 20.

L'article 19 de cette loi indique que le Conseil d'Etat institue une commission cantonale de lutte contre la violence domestique et nomme ses membres pour la durée de la législature. Il est aussi précisé que la présidence est assurée par la cheffe de service en charge du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'article 20 instaure les missions de la CCLVD, qui sont principalement d'élaborer des mesures de prévention et de lutte contre la violence domestique, de favoriser la collaboration interinstitutionnelle, et d'encourager la coordination des activités des instances administratives et judiciaires de l'Etat, ainsi que des organisations privées concernées par la violence conjugale.

Conférence romande de l'égalité

En 2009, la Cheffe du BEFH a assuré la présidence de la Conférence romande de l'égalité. Parmi les projets réalisés durant cette année dans ce cadre, on signalera l'étude confiée à l'Université de Saint-Gall "*Quand le travail coûte plus qu'il ne rapporte. Impact de la fiscalité et des frais de crèche sur l'activité professionnelle des femmes*". Il est notamment apparu que, dans certaines configurations - en particulier celles des femmes mariées avec deux enfants - les frais de garde cumulés aux impôts peuvent entraîner une perte financière pour les 4^{ème} et 5^{ème} jours de travail. Ces mères de famille ont alors peu d'intérêt financier direct à travailler à plus de 60%.

De tels résultats ont soulevé de nombreuses questions en termes de politique familiale et d'égalité entre les femmes et les hommes.

Par cette publication, la Conférence romande de l'égalité entend contribuer utilement aux débats sur la politique familiale et l'activité professionnelle des femmes en Suisse romande. Elle offre au pouvoir politique et aux collectivités publiques des éléments tangibles et chiffrés, qui constituent autant d'aides à la décision.

Cette publication vient compléter celle de 2002 intitulée *La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte*.

Formation

En 2009, 14'700 élèves de la 5e à la 7e année (10-14 ans environ) ont participé à la Journée Oser tous les métiers (JOM), dans le canton de Vaud, soit un taux de 65% des classes d'âges concernées.

En tout, plus de 390 élèves ont pris part aux activités spéciales de la JOM en 2009 proposées par le BEFH; faute de places, environ 250 inscriptions n'ont malheureusement pas pu être prises en compte. Le Parlement des filles, réalisé avec le soutien du Grand Conseil (Président, Vice-Présidente et une douzaine de député-e-s), ainsi que son Secrétariat général, a réuni 124 filles. Les ateliers informatiques, mis sur pied en collaboration avec le Groupement romand de l'informatique et 7 entreprises ou services administratifs vaudois, ont accueilli 100 participantes. Pour les soins infirmiers, assurés par les hautes écoles en soins infirmiers de la Source et du CHUV, 130 garçons ont manifesté leur intérêt. Enfin les ateliers d'éducation pour la petite enfance, organisés par la garderie de l'Administration cantonale vaudoise Mosaïque, avec le soutien de la Pouponnière L'Abri, ont été fréquentés par 40 garçons.

Enfin, dans 11 établissements scolaires, dont 1 établissement spécialisé, répartis sur tout le territoire vaudois, ont eu lieu 13 représentations de théâtre-forum portant sur le choix professionnel. Au total près de 1200 élèves, avec leurs enseignant-e-s, ont participé à ces représentations assurées par la troupe de théâtre Le Caméléon.

Violence domestique

Du 23 novembre au 6 décembre 2009 s'est tenue une campagne romande d'affichage orchestrée par la Conférence latine contre la violence domestique, dont la présidence est assurée par le Bureau de l'égalité vaudois. Soutenue activement par le chanteur auteur-compositeur POLAR, cette campagne a été menée en collaboration avec le site www.violencequefaire.ch ainsi qu'avec les polices cantonales et municipales. Des affiches ont été visibles sur près de 600 emplacements, dont environ 170 dans le canton de Vaud.

Afin de mieux informer sur le réseau d'aide existant, la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD) publie régulièrement des fiches d'information. A l'occasion de cette campagne, quatre nouvelles fiches ont été rédigées, qui portent sur les services spécialisés en la matière : le Centre d'accueil MalleyPrairie, le Service pour auteur-e-s ViFa, le Centre LAVI et l'Unité de médecine des violences du CHUV. En outre, la CCLVD a décidé de poursuivre la collaboration, initiée en 2007, avec les communautés religieuses, qui ont été invitées à dire leur solidarité envers les victimes et signifier leur refus de la violence dans le couple, en particulier lors des offices précédant le 25 novembre.

Rapport annuel de gestion 2009
Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

Sources d'informations complémentaires

Site internet

www.vd.ch/egalite

2009 au DFJC

La formation

Concernant la scolarité obligatoire, le Grand Conseil a accepté de prolonger le délai de mise en votation de l'initiative « Ecole 2010 – Sauver l'école » en lui opposant un contre-projet. Un « avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire » a été rédigé et présenté au Conseil d'Etat, qui a autorisé sa mise en consultation (du 20 novembre 2009 au 12 mars 2010). L'avant-projet intègre les modifications découlant de l'Accord HarmoS, de la Convention scolaire romande (CSR) ainsi que de l'Accord sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée (RPT) ; il actualise également certaines dispositions légales devenues obsolètes, la loi scolaire actuelle datant de plus de vingt-cinq ans.

Le Conseil d'Etat porte une attention particulière à la transition et à l'insertion des jeunes à l'issue de la scolarité obligatoire (T1). Un pilotage coordonné a été mis en place afin d'augmenter le pourcentage de jeunes obtenant un titre au secondaire 2 et d'apporter un soutien ciblé aux jeunes en difficultés. La T1 doit assurer une régulation du système et ajuster l'offre de mesures aux besoins spécifiques des jeunes en difficulté. L'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle a été mandaté afin de mettre en place, dans chacun des 5 Centres d'Orientation scolaire et professionnelle, un *Guichet régional de la Transition 1*.

Dans le secteur de l'enseignement secondaire, l'augmentation du nombre de gymnasiens s'est poursuivie. Le Conseil d'Etat a décidé de créer à titre provisoire à l'avenue de Provence à Lausanne un dixième établissement qui doit préfigurer le futur gymnase de l'Ouest lausannois. De nouveaux locaux ont également été mis à disposition du Gymnase du Bugnon sur son site de Sévelin.

Sur le plan de la formation professionnelle, un dispositif anticyclique a été activé au printemps afin de créer des conditions propices à l'engagement de nouveaux apprentis et d'encourager les employeurs à maintenir l'offre de places en cette année d'incertitudes économiques. Le dispositif consistait à verser aux employeurs 5'000 francs pour chaque création de place d'apprentissage supplémentaire et 500 francs pour chaque contrat d'apprentissage renouvelé pour autant que le nombre de place d'apprentissage dans l'entreprise ne diminue pas. Cette mesure a permis le renouvellement de 803 places et d'augmenter de 894 le nombre de nouvelles places d'apprentissage.

Concernant l'enseignement supérieur, le Grand Conseil a adopté un crédit de 112,3 millions destiné à financer la construction du bâtiment Geopolis, qui accueillera la Faculté des sciences sociales et politiques et la Faculté des géosciences et de l'environnement de l'UNIL, ainsi qu'un crédit de 8,8 millions destiné au réaménagement des bâtiments Internef et Anthropole. Par ailleurs, la Fondation « Maisons pour étudiants » a revu et adapté ses statuts à l'évolution du paysage de l'enseignement supérieur en les ouvrant aux étudiants HES.

La jeunesse

Le Conseil d'Etat a adopté le projet de Loi sur la promotion de l'enfance et de la jeunesse (LPEJ) ; une décision du Grand Conseil est attendue en 2010. Le projet met en œuvre les articles 62 (Jeunesse), 70 (Vie associative et bénévolat) et 85 (Formation civique et commission des jeunes) de la Constitution vaudoise. La promotion d'une politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse est au cœur de cet important projet avec le développement d'expériences participatives des enfants et des jeunes, en particulier au niveau cantonal la création d'une commission de jeunes, et la reconnaissance et le soutien des activités de jeunesse.

En matière de prévention dans le domaine socio-éducatif, deux projets ont été mis en œuvre : un projet de prévention primaire intitulé "Jardin des parents", qui constitue le premier volet du programme de "Soutien à la parentalité", et un dispositif de prévention secondaire, constitué de prestations offertes aux enfants ou familles confrontées à des événements fragilisant ou risquant de fragiliser l'équilibre familial.

La culture

Le Conseil d'Etat a invité l'ensemble des communes vaudoises, la société civile et les particuliers à faire acte de candidature pour proposer des sites susceptibles d'accueillir un nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA). A la fin d'un minutieux travail de documentation et d'expertise, les onze sites candidats ont, chacun, révélé un potentiel remarquable. Le Conseil d'Etat a choisi la halle aux locomotives CFF de la gare de Lausanne pour accueillir le futur musée, à savoir deux bâtiments qui seront progressivement désaffectés ces prochaines années. Cet ensemble offre un volume généreux, à l'accessibilité excellente, qui contribuera de surcroît, grâce à la collaboration entre l'Etat de Vaud, la ville de Lausanne et les CFF, à une nouvelle dynamique urbaine à l'ouest

de la gare.

L'exposition « Oh my God ! Darwin et l'évolution » est le fruit de la collaboration des musées cantonaux de zoologie, de géologie et de botanique. Elle consacre le bicentenaire de la naissance de Charles Darwin et les 150 ans de la parution de "De l'origine des espèces". L'exposition valorise les pièces des collections des trois musées en illustrant les notions d'espèce, de mécanismes évolutifs et de ses conséquences. Elle préfigure les collaborations entre les institutions cantonales qui occupent le Palais de Rumine dès lors qu'elles pourront bénéficier des espaces qui seront libérés par le départ du MCBA.

Groupes de prestations

21.1 Appui au chef du département

21.1 Appui au chef du département

Gestion et administration du service; appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique; appui sur les questions juridiques, RH, finances, communication et organisation.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, RH, informatique, financier et comptable, juridique, organisation et logistique
- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandation pour la Cheffe de département
- Appui à la Cheffe de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Préparation, coordination et suivis du budget
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD, réponses du CE au GC et appui juridique
- Gestion, coordination et représentation intercantionales
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Appui à la communication interne et externe
- Appuis en organisation et logistique
- Traitement des recours hiérarchiques
- Secrétariat, agenda, correspondance, discours, classement, archivage et déplacement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Collaborateurs du service, autres services du DFJC
- Secrétariat général, autres secrétariats généraux
- Services transversaux
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV
- Autres cantons et diverses conférences/rencontres intercantionales
- Confédération
- Information à la presse
- Relations extérieures (consulat, ambassade, municipalité, ect..)

Groupes de prestations 21.2 Ressources humaines

21.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Gestion des effectifs du département
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (statistiques, tableaux de bord)
- Relais entre le SPEV et le DFJC pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Conseil et coordination de la politique de santé et sécurité au travail pour le département
- Soutien technique RH dans le cadre des négociations avec les partenaires sociaux
- Coordination des Ressources Humaines des services du département
- Appui technique aux services en matière d'application de la LPers, de descriptions de postes et d'élaboration de cahiers de charges
- Soutien à la gestion administrative et technique du personnel enseignant et administratif
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de relève, de formation et de mobilité professionnelle
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Soutien technique RH aux projets de réorganisation des services et autres unités
- Relais avec la CPEV
- Relais avec la COPER
- Coordination de la politique des apprentis du département, soutien technique aux services
- Octroi des équivalences de titres professionnels pour l'enseignement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- SG
- Adjoints (fin., UID)
- Services et autres unités du DFJC (dont les établissements DGEO / DGEP / DGES)
- Cadres et collaborateurs du DFJC, stagiaires et apprentis, SPEV, CPEV, CCA
- Candidats externes
- Autorités politiques et administratives sur mandat
- Enseignants, candidats à un poste d'enseignement
- CDIP
- SCRIS
- CEP

Groupes de prestations
21.3 Informatique

21.3 Informatique

Gestion des ressources informatiques.

Descriptif

- Elaboration de la stratégie informatique administrative et pédagogique du DFJC
- Garantie de la cohérence du système d'information départemental
- Gestion des projets informatiques du DFJC
- Elaboration et gestion des budgets informatiques
- Conseils et assistance aux services du DFJC pour les aspects liés à l'informatique
- Gestion du parc matériel et logiciel - exploitation et maintenance du système informatique
- Support aux utilisateurs du DFJC pour leurs applications métier
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication et les fournisseurs
- Intégration, paramétrisation et développement d'applications informatiques
- Maintenance applicative pour les logiciels métier

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Utilisateurs de l'informatique du département
- Directeurs et responsables informatiques des établissements
- DSI
- CEI
- Vaud télécom
- Sociétés de services informatiques

Groupes de prestations

21.4 Finances

21.4 Finances

- Gestion financière du département
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits)
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc)
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice
- Développement de l'activité de contrôle de gestion
- Conseil et appui dans le domaine financier
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DFJC
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Commission de gestion
- Fournisseurs
- Débiteurs usagers

Groupes de prestations
21.5 URSP

21.5 URSP

Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques - URSP

Descriptif

- Assurer, en collaboration avec les services du DFJC, le suivi qualitatif et quantitatif de l'école et de la formation vaudoises
- Établir des statistiques scolaires (élèves et enseignants)
- Fournir des conseils et des études dans le domaine éducatif et de la formation pour faciliter la décision au niveau cantonal et intercantonal.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- DFJC
- DFIN (SCRIS)
- Office fédéral de la statistique (OFS)
- Partenaires de la recherche et des statistiques au niveau intercantonal, national et international
- Conseil d'Etat, Grand Conseil et communes
- Établissements scolaires et partenaires réguliers de l'école (formateurs, associations prof.)
- Élèves et parents d'élèves du canton.

Groupes de prestations
21.6 OPES

21.6 OPES

Gestion administrative, technique et conduite des dossiers du personnel enseignant.

Descriptif

- Gestion administrative et technique du personnel enseignant
- Gestion des dossiers et des salaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- DGEO, SESAF et DGEP (OPTI et gymnases) pour le personnel enseignant
- Autorités scolaires (directions d'établissements, secrétariats, doyens, partenaires sociaux, autorités d'engagements)
- Enseignants et candidats à un poste d'enseignant
- SPEV
- CPEV

Evènements marquants, évolutions significatives

Dans le cadre des prestations d'aide et d'appui aux divers services du DFJC, le secrétariat général a participé à de nombreux projets de lois et de règlements.

Dans le domaine informatique, le CTIP (Centre technique pour l'informatique pédagogique) a poursuivi son développement; désormais une dizaine d'établissements sont gérés par le CTIP. Sur le plan informatique également, le secrétariat général a transmis le projet SIEF à la Direction des systèmes d'information (DSI), en même temps que la gestion de l'ensemble de l'informatique administrative.

Le secrétariat général a également pris une part active dans la coordination de l'information aux établissements de formation quant à l'évolution et aux mesures à prendre en regard de la pandémie A(H1N1).

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Gestion du personnel enseignant

Concernant le personnel enseignant, 2009 était pour l'OPES la première rentrée scolaire à effectuer sous le nouveau système salarial entré en vigueur suite à DECFO-SYSREM. Un temps important a été consacré à répondre aux demandes des enseignants suite à l'entrée en vigueur du nouveau système salarial, ce dernier impliquant de nouvelles pratiques notamment en matière de fixation et de gestion de salaires.

Outre ces éléments, l'OPES a également absorbé, pour la rentrée scolaire, environ 700 dossiers de praticiens formateurs de la HEP, dossiers qui étaient auparavant gérés par le SPEV.

Les changements liés à la 24ème période introduite pour les enseignantes du cycle initial ont également été gérés par l'OPES, de même que la première opération du passage des 15 ans d'ancienneté pour les enseignants (2700 dossiers concernés).

Informatique pédagogique

La création du Centre technique pour l'informatique pédagogique (CTIP) concluait, pour 2008, la réorganisation de l'Unité départementale d'informatique pédagogique (UDIP).

En 2009, la phase pilote du CTIP s'est terminée et a fait place à la phase d'extension des prestations. Une dizaine d'établissements sont dorénavant gérés par le CTIP, vingt-six autres ont d'ores et déjà demandé à intégrer ce giron. Outre la prise en charge des établissements le CTIP a conduit deux appels d'offres, l'un pour un outil de télémaintenance et l'autre, en partenariat avec la DSI, concernant un outil d'IT Management. A relever que, vu le parc informatique essentiellement *Apple*, le CTIP est certifié "Apple Repair Center".

L'Unité départementale d'informatique pédagogique a par ailleurs poursuivi en 2009 son développement, avec la création de trois unités (projet, chargé d'affaires et exploitation), ainsi que d'un comité de direction. Une politique de sécurité a également été définie et traduite en directives.

Comme chaque année, l'UDIP a également conduit une offre d'achats groupés. L'édition 2009 représente

- 134 commandes pour 123 établissements
- 6646 articles répartis en 286 livraisons
- près de 15 tonnes de matériel
- près de 3'000'000 de francs alloués à l'achat de 1877 ordinateurs, 43 serveurs, 310 imprimantes réseau, ainsi que divers périphériques et accessoires
- près de 285'000 francs d'économie par rapport aux prix éducation standards.

Rapport annuel de gestion 2009
Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)
Secrétariat général (SG-DFJC)

Sources d'informations complémentaires

Coordonnées

Secrétariat général
Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 3030 - Fax: +41 21 316 3041

E-mail: [info.sgdj\(at\)vd.ch](mailto:info.sgdj(at)vd.ch)

site Internet: www.vd.ch/dfjc

Une page contenant des liens sur divers supports d'information est disponible à l'adresse:

<http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/formation-et-jeunesse/publications/>

Groupes de prestations

22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

22.0 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau du canton

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Administrer le service
- Assurer ses tâches transversales

Descriptif

- Concevoir la scolarité obligatoire des élèves du canton et veiller à sa mise en œuvre
- Garantir dans le canton :
 - La mise en œuvre de la politique générale du canton en matière d'enseignement
 - Le cursus formel de la scolarité obligatoire (cycles et degrés – primaire/secondaire – filières – pédagogie compensatoire)
 - La définition des conditions d'apprentissage adaptées
 - L'élaboration ou l'acquisition de moyens d'enseignement
 - La définition, la mise en œuvre et l'évaluation des principes d'organisation de l'école obligatoire (organisation générale des établissements et de leurs zones de recrutement ainsi que la mise à disposition des infrastructures et moyens adéquats)
- Administrer le service
- Garantir la gestion :
 - Du budget
 - De l'allocation de ressources (dont enveloppe pédagogique)
 - Des comptes
 - Des actes administratifs incombant à un service de l'Etat
- Garantir :
 - Le processus d'engagement et de suivi du personnel
 - La gestion des situations présentant des difficultés particulières
 - La production des indicateurs rendant compte des prestations de l'école
- Assurer ses tâches transversales
- Gérer la communication avec les partenaires de l'école et assurer l'information générale sur l'école (population, parents, monde politique)
- Garantir les relations avec les autorités politiques ou de gestion cantonales et extra-cantonales
- Garantir les tâches de haute surveillance dévolues à l'Etat dans le domaine de la scolarité obligatoire concernant :
 - Les écoles privées
 - Les constructions scolaires
 - Les transports scolaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de rattachement

- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJ
- Services transversaux du département et de l'Etat (SCRIS, SAT - service de l'aménagement du territoire, SM - service et mobilité, SJIC)
- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- Commissions scolaires
- OCDE
- Écoles privées

Groupes de prestations

22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

22.1 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau des établissements scolaires

Mettre en œuvre dans l'établissement la scolarité obligatoire des élèves de la zone de recrutement.

Descriptif

- Garantir dans l'établissement
- La répartition des tâches et une organisation optimale en fonction des ressources disponibles
- Le suivi et la gestion du curriculum de chaque élève
- Le suivi et la gestion de la scolarité de l'élève
- Des tâches entrant dans le processus d'engagement du personnel et l'encadrement de proximité des collaborateurs de l'établissement
- Les relations avec les parents et l'environnement de l'établissement
- La gestion administrative et financière
- L'équipement des enseignants et des élèves en moyens et fournitures

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de raccordement
- Enseignants
- Établissements scolaires
- Directions d'établissements scolaires
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général et autres services du DFJ
- Services transversaux du département et de l'Etat (SCRIS, SAT - service de l'aménagement du territoire SM - service et mobilité, SJIC)
- Autorités politiques
- Instances de coordination intercantionales (CIIP, CDIP)
- Autorités communales
- Administration communale
- Commissions pédagogiques
- Commissions scolaires
- OCDE

Groupes de prestations

22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe

22.2 Gestion de la scolarité obligatoire au niveau de la classe

Réaliser les tâches d'enseignement dans et hors la classe.

Descriptif

- Réaliser dans l'établissement
- Les prestations directes des enseignants aux élèves
- Les prestations des enseignants pour le fonctionnement de l'établissement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Élèves de l'école obligatoire (-2 à +9) et des classes de raccordement
- Enseignants
- Directions d'établissements scolaires
- Commissions scolaires

Evènements marquants, évolutions significatives

Harmonisation intercantonale et la refonte de la loi scolaire

Dès le début de l'année 2009 et jusqu'au mois d'août, dix groupes thématiques mis en place dans le cadre du projet HarmoS ont poursuivi leur travail, le Grand Conseil ayant accepté de prolonger le délai de mise en votation populaire de l'initiative « Ecole 2010 – Sauver l'école » en lui opposant un contre-projet. Un « [avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire](#) » a été rédigé. Il a été présenté au Conseil d'Etat, qui a autorisé sa mise en consultation publique. Cette [consultation](#) a débuté le 20 novembre 2009 et se terminera le 12 mars 2010. Après quoi, le projet de loi sera soumis au Conseil d'Etat puis au Grand Conseil, pour une mise en votation populaire qui doit avoir lieu avant le 25 janvier 2011.

En janvier et février 2010, Mme A.-C. Lyon, Cheffe du DFJC, a entrepris une tournée cantonale qui lui permettra de rencontrer tous les enseignant-e-s de l'école obligatoire pour leur parler de ce projet et aborder avec eux les questions qui les préoccupent plus particulièrement.

L'avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire intègre les modifications découlant de l'Accord sur l'harmonisation de l'école obligatoire (Accord HarmoS), de la Convention scolaire romande (CSR), tous deux entrés formellement en vigueur le 1er août 2009 par l'adhésion de dix cantons, ainsi que de l'Accord sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée (RPT) adopté par le canton de Vaud en avril 2009. Cet avant-projet actualise également certaines dispositions légales devenues obsolètes, la loi scolaire datant de plus de vingt-cinq ans et ayant été révisée partiellement à vingt-six reprises.

[Pages consacrées à HarmoS](#)

Introduction de la 24ème période au cycle initial

Le 25 novembre 2008, le Grand Conseil a institué une 24ème période d'enseignement au Cycle initial (CIN). Après qu'une disposition transitoire ait permis de gérer cette situation entre le 1er janvier 2009 et le début des vacances d'été, la mise en application de cette décision est intervenue au 1er août 2009, pour la rentrée scolaire.

En prévision de l'entrée en vigueur d'HarmoS, la Cheffe du Département a souhaité que l'introduction de cette période supplémentaire au CIN se fasse dans le sens de la préparation à la journée continue et à l'harmonisation des horaires du premier cycle primaire, tout en tenant compte des contraintes en matière de locaux et de transports.

Les 66 établissements scolaires du canton qui accueillent des élèves du cycle initial ont été concernés par ce changement d'horaire.

Par ce changement de statut du cycle initial, de fait, une réflexion de fond sur les horaires scolaires a ainsi été conduite dans tout le canton.

Adaptation du Plan d'études romand (PER) suite à la consultation

Les travaux d'aménagement du PER relatifs aux disciplines ont été conduits pendant l'année 2009 et se sont terminés en décembre. Plus d'une centaine d'enseignant-e-s ont participé à ces travaux, dont une délégation vaudoise importante.

Les autres aménagements touchant aux commentaires généraux et à la structure générale de la présentation, seront achevés fin février 2010.

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) devrait annoncer lors d'une conférence de presse prévue le 25 mai 2010, l'adoption du PER.

Sa mise en œuvre est prévue pour la rentrée scolaire d'août 2011.

Enquête en prévision des modifications induites par HarmoS dans l'enseignement des langues

Pour anticiper sur les changements induits par HarmoS et notamment pour préparer l'introduction de l'anglais en 7e et 8e année HarmoS (CYT actuel), la DGEO a enquêté auprès des enseignant-e-s de l'école obligatoire pour connaître leur niveau d'anglais et d'allemand. Il s'agissait d'identifier le potentiel de personnes qui seraient en

mesure d'enseigner cette matière et qui sont actuellement dans le système scolaire vaudois.

Le taux de retour de cette enquête à laquelle la participation était facultative, est satisfaisant et les résultats indiquent qu'une proportion significative d'enseignant-e-s (37%) expriment leur intérêt pour l'enseignement de l'anglais dans ce cycle. Parmi ceux-ci, une proportion importante ne l'enseigne pas à ce jour et aurait le niveau suffisant pour le faire. Ceci est réjouissant dans le contexte actuel de pénurie d'enseignants de langues notamment.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Sécurité des bâtiments

Suite aux chutes de plafond survenues en 2008 à Vallorbe et à Bex, puis début 2009 à La Tour-de-Peilz, le DFJC a poursuivi les démarches auprès des communes afin de poursuivre les contrôles des bâtiments utilisés par la DGEO. En 2008, ce sont près de 600 bâtiments qui ont été contrôlés par les communes. Sur 2009, sur les 300 bâtiments restants, près de 150 ont été contrôlés.

Suite à ces contrôles, 12 bâtiments ont fait l'objet de travaux d'assainissement ou de mise en conformité. De plus, ces contrôles ont déclenché ou accéléré la réalisation de travaux de rénovation dans 40 bâtiments.

Par chance, les accidents survenus à ce jour n'ont provoqué que des dégâts matériels. Cependant, afin d'éviter de nouveaux accidents qui pourraient se révéler plus graves, les contrôles réalisés tant par les communes que l'Etat – sur ses propres bâtiments – ont montré la nécessité d'assurer un suivi régulier des bâtiments en général et des éléments soumis à la gravité en particulier. Il s'agira en effet d'effectuer des contrôles plus systématiques, par des professionnels agréés, sur la base d'une méthodologie éprouvée. Cette méthodologie, développée par le SIPAL avec des experts de ce domaine, sera mise à disposition de tous les propriétaires. Dans ce contexte, la DGEO en collaboration avec les autres services concernés, va en promouvoir l'utilisation auprès des communes.

Expérimentation de l'enseignement de l'anglais au CYT dans un établissement scolaire

Depuis la rentrée scolaire d'août 2009, les élèves du 5e degré de l'établissement secondaire de Coppet ont deux périodes d'enseignement d'anglais à leur grille horaire.

Les conclusions didactiques et organisationnelles tirées de cette phase exploratoire seront utiles à tous les établissements scolaires, lors de la généralisation à l'ensemble du canton de cette discipline au CYT. La généralisation est prévue pour la rentrée 2012/2013, selon la décision de la CIIP du 20 septembre 2007.

Pour l'instant, l'expérimentation vise à faire découvrir la langue anglaise aux élèves, au travers des quatre compétences langagières : la compréhension écrite et orale, et l'expression écrite et orale. A l'issue de cette première année, les élèves devraient atteindre le niveau A1 du cadre européen commun de référence de l'enseignement des langues (CECRL).

L'expérimentation de Coppet se poursuivra au 6e degré à la rentrée scolaire 2010/2011, ainsi qu'avec une nouvelle volée d'élèves du 5e degré.

La CIIP devrait mener une phase pilote de l'enseignement de l'anglais en 5e et 6e années sur le plan romand, une fois le choix des moyens d'enseignement effectué (à la fin du printemps 2010). Le moment venu, l'expérimentation de Coppet qui anticipe ce programme, sera ajustée aux objectifs romands.

Suivi du projet pilote de « remplaçants titulaires »

Suite à un bilan très positif de la mise en place d'un projet de remplaçants titulaires dans les cinq établissements primaires de la région lausannoise, le projet a été reconduit pour 2009-2010 avec une équipe réduite dans un premier temps, en raison de la pénurie de candidats à ces postes.

Les utilisateurs de cette structure sont convaincus de la qualité de cette prise en charge des élèves lors de remplacement, mais la conjoncture actuelle de l'emploi nous contraint à ralentir nos projets d'extension à d'autres régions du canton.

Rapport annuel de gestion 2009

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations 23.0 Administration

23.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

La direction générale assure la conduite pédagogique, administrative, financière et planifie les lieux d'enseignement, assure la coordination intercantonale, dispense des informations générales et spécifiques au public. Elle dispose à cet effet de trois divisions et trois unités transversales, soit :

- La division administrative assure la coordination transversale des unités de la DGEP. Elle assure également la mise à disposition et la planification des lieux d'enseignement pour les établissements (écoles et administration), ainsi que les demandes et le contrôle des subventions versées par l'OFFT et le Canton pour les infrastructures liées à la formation;
- La division de l'enseignement gymnasial et professionnel est chargée de la coordination et de la mise en oeuvre des formations dans les écoles relevant de la DGEP (gymnases, écoles professionnelles, écoles des métiers, OPTI, écoles subventionnées). Elle traite aussi de tous les cas d'élèves ou d'apprentis de compétence départementale et collabore avec l'ensemble des directrices et directeurs;
- La division de l'apprentissage est en charge de l'ensemble du processus de formation menant au CFC qui n'est pas liée aux divers lieux de formation (contrat, surveillance, examens).
- L'unité juridique étudie les questions de droit, instruit les recours, rédige des textes législatifs et réglementaires et des projets de décisions;
- L'unité ressources humaines met en oeuvre la politique des ressources humaines au sein de la DGEP;
- L'unité financière garantit la gestion du budget et des comptes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et apprentis du perfectionnement scolaire au secondaire supérieur et tertiaire non-HES, et leurs parents;
- Directions d'établissements publics ou privés, enseignants et collaborateurs du perfectionnement scolaire, secondaire supérieur et tertiaire non-HES;
- Partenaires:
 - Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT);
 - Grand Conseil et Conseil d'Etat;
 - Secrétariat général (SG-DFJC), unité informatique départementale (UID-DFJC), unité de recherche sur les systèmes pédagogiques (URSP);
 - Services transversaux de l'administration cantonale (chancellerie, UCA, DSI, SAGEFI, SPEV, OPES, SEPS, SJL, SIPAL, SGER, CCT, OSIC, SCRIS, DSAS, ...);
 - Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP), conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), conférence des services d'enseignement (CSE), conférence suisse de la formation professionnelle (CSFP), conférence romande de la formation professionnelle (CRFP), etc...;
 - Associations professionnelles, entreprises et maîtres d'apprentissage;
 - Conseils d'établissements, directions des établissements et unités internes des établissements;
 - Commissions d'apprentissages et commissaires professionnels, Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), Haute école pédagogique, etc...

Groupes de prestations

23.1 Gymnases

23.1 Gymnases

Gymnases.

Descriptif

- Formation des gymnasiens à la maturité gymnasiale (maturité académique), aux certificats de culture générale, au certificat d'études commerciales, à la maturité spécialisée, option pédagogie, à la maturité professionnelle commerciale, aux attestations de compléments de formation pour l'accès à la HES-S2 et au certificat d'examen complémentaire pour l'admission aux hautes écoles universitaires ("Passerelle Dubs");
- Coordination intercantonale pour les gymnases.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs;
- Maîtres;
- Elèves;
- Collaborateurs de la DGEP et d'autres services;
- Université de Lausanne, EPFL, HEP, HES-S2 et autres HES;
- CDIP et départements d'autres cantons;
- Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT);
- Grand Conseil et Conseil d'Etat.

Groupes de prestations
23.2 Formation professionnelle

23.2 Enseignement professionnel

Formation professionnelle.

Descriptif

- Développement des filières de l'enseignement professionnel, initial et supérieur, les projets pédagogiques et le perfectionnement professionnel;
- Gestion du préapprentissage;
- Organisation des examens finals;
- Surveillance des apprentissages et gestion des contrats d'apprentissage.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Grand Conseil et Conseil d'Etat;
- Directeurs;
- Enseignants;
- Elèves et apprentis;
- Maîtres d'apprentissage;
- Associations professionnelles.

Groupes de prestations
23.3 Transition

23.3 Transition

Organisme de perfectionnement scolaire pour la transition et l'insertion professionnelle, OPTI.

Descriptif

- Préparation des élèves à l'insertion professionnelle (15-18 ans);
- Suivi qualitatif et quantitatif des élèves dits « sans solution » en fin de scolarité obligatoire;

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Bénéficiaires :
 - Elèves – famille;
 - Patronat.
- Partenaires :
 - Patronat;
 - Divers services publics;
 - Associations subventionnées.
- Acteurs :
 - Maîtres – réseaux de prévention.

Evènements marquants, évolutions significatives

Loi cantonale sur la formation professionnelle (nLVFPr)

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle, une des restructurations les plus marquantes a été la constitution et la mise en oeuvre de cinq pôles de compétences réunis dans la nouvelle "Division de l'apprentissage".

Succédant aux anciennes sections "surveillance" et "Examens", les cinq pôles de compétences se veulent autant de portes d'entrées pour l'ensemble des problématiques touchant l'un ou l'autre des 180 métiers enseignés dans le canton de Vaud.

Ces pôles sont les suivants :

- Soins, santé et social
- Commerce et vente
- Bâtiment et construction
- Technique et communication
- Restauration, arts et nature

Cette organisation, en phase avec les écoles professionnelles et les organisations du monde du travail, poursuit plusieurs objectifs :

- centraliser et rationaliser le traitement des données,
- faciliter les renseignements aux tiers
- permettre le traitement vertical d'une problématique métier (contrat, surveillance, cours interentreprise, procédures de qualifications, contacts associatifs et institutionnels)

Le premier bilan tiré de cette nouvelle organisation s'avère positif. Cette base solide permettra d'intégrer en 2010 dans les pôles des tâches administratives et techniques dévolues jusqu'ici aux différentes Commissions d'apprentissage de districts, appelées ainsi à voir leur rôle modifié.

Ainsi, pas moins de 12'000 contrats d'apprentissage ont été répartis entre les cinq pôles de la division de l'apprentissage, qui s'occupent dès lors de toutes les mutations inhérentes au parcours d'un apprenti.

Cette nouvelle organisation de la division de l'apprentissage, qui se veut proche des métiers, a nécessité une réorientation des tâches et des missions ceci en complète harmonie avec la nLVFPr, tout en développant des procédures claires et explicites.

Création d'un nouveau gymnase

L'augmentation du nombre de gymnasiens, déjà constatée ces dernières années, s'est poursuivie.

De ce fait, un nouveau gymnase a été créé, à titre provisoire, à l'avenue de Provence, à Lausanne ("Gymnase de Provence"). Dans la même perspective, de nouveaux locaux ont été mis à disposition du site de Sévelin du Gymnase du Bugnon.

Parallèlement à ces deux accroissements provisoires de capacité d'accueil, l'étude visant à la construction d'un gymnase dans l'ouest de la région lausannoise a démarré.

Octroi de nouveaux titres par les écoles de culture générale et de commerce

Les écoles de culture générale et de commerce des gymnases du Bugnon, de Chamblandes, de Morges et d'Yverdon ont, pour la première fois en 2009, délivrés aux élèves de l'option socio-éducative, qui a accueilli sa première volée il y a quatre ans, des maturités professionnelles santé-social et des CFC d'assistants socio-éducatifs.

Création de la formation conduisant à la maturité spécialisée, option pédagogie

Dès l'année scolaire 2009-2010, les gymnases offrent aux élèves issus de l'Ecole de culture générale et de

commerce la possibilité de préparer la maturité spécialisée, option pédagogie (MSOP), titre reconnu au niveau suisse, qui remplace l'ancienne maturité spécialisée, mention socio-pédagogique (MSSP), qui était un titre cantonal.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Dispositif anticyclique

Un dispositif anticyclique a été ratifié par le Conseil d'Etat au printemps 2009.

Celui-ci avait deux objectifs clairement définis, soit :

- créer des conditions propices à l'engagement de nouveaux apprentis pour l'année 2009,
- encourager des employeurs à maintenir en 2009 le nombre d'apprentis formés au sein des entreprises formatrices.

Le dispositif mis sur pied consistait à verser aux employeurs (entreprises et communes) 5'000 francs pour chaque création de place d'apprentissage supplémentaire et 500 francs pour chaque contrat d'apprentissage dans l'entreprise renouvelé suite à une fin de contrat et pour autant que le nombre de place d'apprentissage dans l'entreprise ne diminue pas.

Cette mesure a permis, en date du 1er novembre 2009, de compter 894 nouvelles places d'apprentissage supplémentaires et contribuer à l'émergence de nouvelles entreprises formatrices. Le but a été largement atteint, considérant que la cible initiale visait 500 nouvelles places. A relever également l'annonce de 803 places d'apprentissage renouvelées.

Rapport annuel de gestion 2009
Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)
Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Sources d'informations complémentaires

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Rue St-Martin 24
1014 Lausanne

Tél.: 021 316 63 04
Fax: 021 316 63 17

E-mail: [info.dgep\(at\)vd.ch](mailto:info.dgep(at)vd.ch)
Site Internet: www.vd.ch/dgep

Direction générale

Séverin Bez, directeur général.

Alain Garnier, directeur général adjoint.

Groupes de prestations
25.0 Administration

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support organisationnel et logistique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support informatique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général DFJ
- Services transversaux de l'Etat
- Ecoles de la HEV HES-SO, Université et autres institutions, HEP

Groupes de prestations
25.1 Affaires universitaires

25.1 Affaires universitaires

Direction des affaires universitaires.

Descriptif

- Définition de la politique universitaire
- Exercice de la surveillance de l'UNIL
- Recherche, réquisition et encaissement des subventions fédérales universitaires
- Négocier le plan stratégique et la subvention annuelle
- Surveillance du Bureau des constructions de l'Université de Lausanne-Dorigny (BUD)
- Contrôle de la Fondation maisons pour étudiants UNIL-EPFL (FME)
- Direction du réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
- Représenter le canton auprès du conseil de fondation de l'IDHEAP et surveillance

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat de Vaud
- Université, communauté universitaire
- IDHEAP
- Confédération
- Etudiants

Groupes de prestations
25.2 Haute école vaudoise

25.2 Haute école vaudoise

Direction de la Haute école vaudoise.

Descriptif

- Direction stratégique et coordination des écoles de la HEV
- Surveillance des écoles sous conventions (EESP, La Source, Conservatoire)
- Représentation du canton auprès de la HES-SO et de la HES-S2
- Présidence de la Commission spéciale des admissions de la HES-S2
- Support à la présidente du Comité stratégique de la HES-SO

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Directeurs des écoles (HEIG, ECAL, HECVSanté, EESP, La Source, Conservatoire de Lausanne)
- HES-SO/S2
- Personnels et étudiants des écoles
- Partenaires économiques, professionnels et institutionnels des écoles

Groupes de prestations
25.3 Haute école pédagogique

25.3 Haute école pédagogique

Haute école pédagogique.

Descriptif

Direction opérationnelle et stratégique selon décision du CE du 18.08.2004

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etudiants
- Formateurs
- Ecole vaudoise

Groupes de prestations
25.4 Autres hautes écoles

25.4 Autres hautes écoles

Autres hautes écoles.

Descriptif

- Participation à la gestion et à la direction de la Haute école de musique (HEM)
- Contrôle du fonctionnement de la Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Corps enseignant
- Personnel administratif et technique
- Etudiants

Evènements marquants, évolutions significatives

Université de Lausanne

L'année 2009 a vu l'adoption à l'unanimité par le Grand Conseil, le 23 juin 2009, d'un crédit de CHF 112'300'000.- destiné à financer la construction du bâtiment Geopolis, qui accueillera la Faculté des sciences sociales et politiques et la Faculté des géosciences et de l'environnement, ainsi que d'un crédit de CHF 8'788'000.- destiné au réaménagement des bâtiments Internef et Anthropole. Ces décisions majeures permettront à l'Université de poursuivre le développement de ses missions et de ses objectifs stratégiques dans les meilleures conditions.

Loi sur l'Université de Lausanne du 6 juillet 2004 (LUL)

L'année écoulée a été l'occasion d'une révision partielle de la loi sur l'Université de Lausanne du 6 juillet 2004 (LUL), essentiellement destinée à mettre cette dernière en conformité avec les dispositions contraignantes de la loi sur les subventions (LSubv).

Institut de Hautes Etudes en Administration publique (IDHEAP)

2009 a vu l'adoption par le Grand Conseil du premier décret relatif au subventionnement de l'IDHEAP, conformément aux dispositions de la loi sur les subventions. Cette même année, le Conseil d'Etat a renouvelé sa représentation au sein du Conseil de fondation de l'Institut en y désignant trois nouveaux membres.

Mise en consultation de l'avant-projet de loi sur les hautes écoles vaudoises de type HES

L'avant-projet de loi sur les hautes écoles vaudoises de type HES est destiné à constituer la loi d'application vaudoise du dispositif conventionnel intercantonal de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Il a également pour objectif de se mettre en conformité avec la loi sur les subventions.

La consultation sur l'avant-projet a principalement soulevé des remarques sur les points suivants : intégration dans la HES-SO, autonomie des Hautes Ecoles, statut du personnel et crainte d'une « académisation » des Hautes Ecoles spécialisées. Des modifications seront apportées au projet, afin de prendre en compte les résultats de la consultation. Les directions des Hautes Ecoles seront associées à ce travail.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Première Université d'été HES en Californie

Six programmes de niveau HES se sont déroulés de juin à août 2009 entre la Californie et le canton de Vaud, réunissant quelque 250 étudiants de ces deux horizons. C'est la troisième année que de telles Universités d'été sont organisées, mais pour la première fois les étudiants suisses se sont rendus aux Etats-Unis. En 2010, les étudiants américains viendront en Suisse et ainsi de suite, alternativement.

Cinq programmes de quatre semaines ont permis aux étudiants d'élargir leurs champs de compétences dans des domaines professionnels appliqués. Deux programmes « Santé » ont eu lieu sur les campus de Humboldt et San Diego, Un programme « Management » sur le campus de Humboldt, un programme « Œnologie » sur les campus de Fresno et CalPoly et un programme « Sécurité informatique » sur le campus de San José. Exceptionnellement, un programme a été donné parallèlement en Suisse ; il réunissait les étudiants de la Haute Ecole d'études sociales et pédagogiques et ceux de UC Los Angeles. Les programmes ont été conçus conjointement par les professeurs américains et suisses. Ils sont enseignés en commun et en anglais. A l'issue de la formation, les étudiants présentent des travaux associant les participants des deux pays.

Cette démarche ne constitue qu'une première étape puisque, sur la base de l'expérience acquise par les Universités d'été, des projets de Master communs, des échanges de professeurs ainsi qu'un concept de "start-up" destiné à des étudiants américains et suisses seront développés.

Du 11 au 19 juillet 2009, la Cheffe du DFJC a conduit une délégation officielle vaudoise qui a visité l'ensemble des campus concernés. Cette visite a été mise à profit pour signer des accords de collaboration à long terme.

Hautes Ecole de santé et de musique à Singapour

Du 29 septembre au 6 octobre 2009, les Ecoles de la santé ont conduit une série d'entretiens avec les Nanyang Polytechnic, Ngee Ann Polytechnic et Alice Lee School of Nursing de Singapour. Ces échanges déboucheront sur des concepts d'Universités d'été proches de ceux développés aux Etats-Unis.

Le 5 octobre, le DFJC a invité tous les partenaires singapouriens actuels et potentiels des domaines de la santé et de la musique à une réception qui s'est tenue à la résidence de l'Ambassadeur de Suisse. La soirée a été animée par un trio à cordes de la Camerata.

Dirigée par Pierre Amoyal, la Camerata a donné un concert à l'Orchestra Hall de l'Université NUS ainsi qu'au Asian Civilisation Museum. En parallèle, Pierre Amoyal (violin) et José-Daniel Castillon (flûte) ont donné plusieurs Masterclasses à l'intention des étudiants en musique de NUS. Ces réalisations marquent le début d'échanges réguliers entre la HEM et l'Université NUS. Ces contacts ont été étendus à l'Ecole Lasalle lors d'une visite de suivi de la section jazz de la HEM par George Robert, Directeur du Département Jazz du domaine Musique de la HES-SO, en novembre 2009.

Développement des contacts de la HEIG-Vd, de la HECVSanté, de la Haute Ecole La Source (DGES) et du Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP) (DGEP) avec l'Inde

Du 15 novembre au 4 décembre 2009, une délégation de la DGES, avec participation de la DGEP, s'est rendue en Inde afin de visiter diverses institutions en vue d'éventuelles collaborations avec les écoles vaudoises. De nombreuses Ecoles ont été visitées dans les villes de Chennai, Coimbatore, Surathkal, Bangalore et Delhi. De manière générale, l'accueil a été très bon, les institutions indiennes étant très intéressées à collaborer avec les écoles vaudoises.

Des partenariats sont en voie d'aboutissement dans le domaine de la Santé, de la Gestion, de l'Informatique, du Bio-Engineering et du Management hôtelier (DGEP). Quatre étudiants en soins infirmiers du PSG College de Coimbatore seront accueillis lors de la Summer University de 2010 ; des échanges de professeurs sont également envisagés avec cette école dans les domaines de l'Ingénierie et du Business Engineering. Dans le domaine de la Gestion, le NITK de Surathkal enverra un professeur et cinq étudiants à la Summer University de 2010. Le Jaipuria Institute of Management de New Delhi enverra également un professeur et cinq étudiants. Il est également prévu d'inviter quelques étudiants du PES-IT (Bangalore) à la Summer University d'Informatique de 2010.

Le NITK de Surathkal et le PSG de Coimbatore se sont déjà engagés à assurer l'organisation des Universités d'été de 2011. Quant à la DGEP, des échanges de professeurs du secteur cuisine sont envisagés avec le Ramaiah College of Hotel Management à Bangalore.

Cette liste, non exhaustive, montre d'ores et déjà que de nombreuses collaborations sont possibles avec l'Inde.

Inauguration de l'horloge solaire de l'Ambassade suisse de Delhi

Conçue et construite par la HEIG-VD, l'horloge solaire de l'Ambassade de Suisse à Delhi a été inaugurée lors du passage de la délégation vaudoise en Inde, le 3 décembre 2009. De nombreuses personnalités politiques et économiques indiennes et suisses ont assisté à cette cérémonie.

Développement des « Dual Masters » avec nos partenaires californiens et nouvelle collaboration avec UC Irvine

Du 24 novembre au 10 décembre une délégation de la DGES s'est rendue en Californie pour pré-négocier trois accords de Dual Masters. De longues discussions ont permis d'aboutir à un premier projet de convention qui pourrait être conclu avec CalPoly (Génologie et ingénierie) et San José (Sécurité informatique). Des séances de travail ont également eu lieu à Humboldt et San Diego. Ces deux dernières universités sont intéressées, mais une collaboration dans ce domaine leur demande encore quelques développements internes.

La délégation a également conduit des travaux préparatoires avec la Faculté de médecine de l'Université d'Irvine. Cette dernière abrite les formations des infirmier-ère-s et des médecins. Dans un premier temps, les échanges se feront dans le domaine infirmier.

Révision des statuts de la Fondation Maisons pour étudiants de Lausanne (FMEL) et développement de l'offre de logements pour étudiants

La Fondation « Maisons pour étudiants », présidée par le Directeur général de l'enseignement supérieur, a revu et adapté ses statuts à l'évolution du paysage de l'enseignement supérieur, en les ouvrant aux étudiants HES pour autant que l'offre lausannoise réponde aux besoins des étudiants de l'UNIL. Il faudra attendre que l'offre de la FMEL augmente de 800 lits pour que cette extension prenne effet. Cette mesure est toutefois limitée à la région lausannoise.

En parallèle, la DGES a conduit pour le compte du SELT le développement d'un règlement permettant à des institutions de bénéficier de prêts à de très faible taux d'intérêts. Ces conditions sont exclusivement réservées à des logements destinés à des étudiants.

Rapport annuel de gestion 2009

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
29.0 Direction du Service

29.0 Direction du Service

Gestion et administration du Service : direction - coordination - lien avec la cheffe du DFJ, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Descriptif

- Direction du Service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du Service
- Secrétariat général
- Offices
- Directions des écoles de l'enseignement spécialisé
- Directions DGEO

Pour une description détaillée du SESAF, veuillez consulter la page : www.vd.ch/sesaf

Groupes de prestations 29.1 Enseignement spécialisé

29.1 Enseignement spécialisé

Enseignement spécialisé, classes de développement et relève des parents.

Descriptif

Descriptif des prestations ou activités

- A. Enseignement spécialisé
 - Service éducatif itinérant
 - Enseignement spécialisé dans l'école publique par l'aide à l'intégration
 - Le soutien pédagogique spécialisé
 - Le renfort pédagogique
 - L'aide à l'enseignant
 - Enseignement spécialisé dans des écoles spéciales
 - Préformation professionnelle dans les écoles spéciales
 - Mesures pédaothérapeutiques dans les écoles spéciales
 - Encadrement socio-éducatif dans les écoles spéciales
- B. Pédagogie compensatoire
 - Classes de développement
 - Maîtres de classes de développement itinérants
- C. Surveillance et conseil pédagogique
 - Haute surveillance des écoles spéciales
 - Conseil pédagogique auprès des enseignants : information, aménagement, adaptations diverses
- D. Divers
 - Aide à l'intégration précoce : intégration jardins d'enfants ou garderies (SPJ : service leader)
 - Autres aides onéreuses (financement de formation particulière)
 - Prises en charge ponctuelles de quelques heures à un hébergement plus long (week-ends, journées, etc)
 - Intégration au sein des lieux d'accueil ordinaires : unités d'accueil pour écoliers ; apems....

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- A. Enfants et adolescents mineurs en situation de handicap
 - Elèves en difficulté scolaire relevant de la pédagogie compensatoire
 - Parents d'enfants ayant un handicap
 - Familles avec enfant lourdement handicapé
 - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
 - Classes officielles communale
 - Directions d'établissements DGEO
 - Classes de développement

- Jardins d'enfants et garderies
- B. Partenaires
 - Ecoles spéciales publiques
 - Ecoles spéciales privées reconnues d'utilité publique
 - Associations professionnelles
 - AVMES
 - AVMD
 - Associations de parents
 - AVOP

Pour une description détaillée de l'OES, veuillez consulter la page : www.vd.ch/oes

Rapport annuel de gestion 2009

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP)

Groupes de prestations

29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

29.2 Office cantonal des Bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

Bourses et prêts d'études et d'apprentissage.

Descriptif

- Octroi d'aides financières individuelles pour l'aide à la formation professionnelle et académiques.
- Octroi de bourses d'études à fonds perdu et de prêts aux familles et aux personnes dont le revenu ne permet pas de financer des frais de formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Familles des apprentis, élèves et étudiants dépendants financièrement de leurs parents
- Apprentis, élèves et étudiants indépendants de leurs parents au sens de l'art. 12 LAE

Pour une description détaillée de l'OCBE, veuillez consulter la page : www.vd.ch/ocbe

Groupes de prestations

29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

29.3 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP).

Descriptif

- Gestion, coordination et mise en oeuvre de l'orientation scolaire et professionnelle générale des élèves de la scolarité obligatoire, post-obligatoire, des jeunes en transition ou en formation et des adultes, par l'Office cantonal et les Centres régionaux.
- Production, gestion, maintenance et diffusion de la documentation relative aux métiers, aux filières de formation et au marché de l'emploi.
- Coordination cantonale au sein de la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Sur demande ou dans le cadre de groupes constitués
- Tous les élèves de l'enseignement public et privé des degrés 6 à 12
- Toutes autres personnes, adultes en emploi, chômeurs, étudiants, apprentis.
- Toutes personnes, institutions ou entreprises bénéficiant des prestations d'information soit par l'intermédiaire du site "orientation.ch" ou dans les CIEP (Centres d'information sur les études et les professions)

Groupes de prestations
29.4 Office des écoles en santé (ODES)

29.4 Office des écoles en santé (ODES)

Promotion de la santé physique, mentale et sociale en milieu scolaire.

Descriptif

- Définition et promotion d'une culture commune en santé scolaire
- Elaboration d'un cadre de référence pour les activités en santé scolaire
- Formation et encadrement des quatre principaux corps d'intervenants
- Conseils et soutien aux directeurs et directrices, à leur demande, en matière de santé scolaire
- Soutien financier et suivi des actions de santé dans les établissements
- Financement des cours d'éducation sexuelle donnés dans les établissements par ProFa
- Suivi des projets d'établissement en cours de réalisation, participation à l'élaboration et accompagnement de nouveaux projets

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Médiateurs (partenaires)
- Animateurs de santé (partenaires)
- Médecins et infirmières scolaires
- Elèves des établissements dépendant du DFJ, du cycle initial à la scolarité postobligatoire et aux écoles professionnelles, ainsi qu'aux institutions dépendant de l'enseignement spécialisé
- Familles

Pour une description détaillée de l'ODES, veuillez consulter la page : www.vd.ch/odes

Groupes de prestations

29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)

29.5 Office de psychologie en milieu scolaire (OPS)

Psychologie en milieu scolaire.

Descriptif

- Psychologie en milieu scolaire
- Psychomotricité en milieu scolaire
- Logopédie en milieu scolaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves et familles en difficulté
- Enseignants, directeurs et autres intervenants internes ou externes aux établissements scolaires

Pour une description détaillée de l'OPS, veuillez consulter la page : www.vd.ch/ops

Evénements marquants, évolutions significatives

L'année 2009 au SESAF

Suite à la ratification par le Grand Conseil de l'Accord intercantonal en date du 26 mai 2009, le SESAF va pouvoir poursuivre les travaux menés jusqu'ici et préparer une nouvelle législation en matière de pédagogie spécialisée pour la fin du délai transitoire (2011) prévu par la RPT. A cette fin, un vaste projet partenarial est actuellement en cours. Il vise à développer, en collaboration avec tous les milieux intéressés, une conception cantonale relative à la pédagogie spécialisée, permettant notamment à l'école ordinaire de mieux répondre aux besoins de tous les élèves qu'elle accueille.

Conformément à sa vocation de coordination, le SESAF a poursuivi sa mission à la présidence de la direction interservice de la transition 1 (T1), en participant activement, tout au long de l'année 2009, à l'insertion professionnelle des jeunes, l'un des thèmes phares de la législature du Conseil d'Etat. En effet, le service a piloté la mise en place du dispositif de la T 1 du « case management pour la formation professionnelle». D'autre part, grâce à une étroite collaboration avec le SPAS, le transfert des dossiers des jeunes adultes en difficultés (FORJAD) du RI aux bourses d'études prévu par la LOF a pu être effectué. Enfin, c'est toujours selon cette logique que le SESAF a piloté la poursuite de la restructuration de l'ODES.

Office de l'enseignement spécialisé (OES)

La responsabilité entière de l'enseignement spécialisé dès le 1er janvier 2008 a nécessité la redéfinition des rôles dans l'octroi des prestations d'enseignement spécialisé, ainsi que la mise en œuvre de nouvelles procédures et de nouveaux outils de gestion des prestations.

Ce changement opéré en 2008 s'est poursuivi en 2009 et se poursuivra jusqu'à la fin de la phase de transition RPT, respectivement jusqu'à l'adoption de nouvelles bases légales sur la pédagogie spécialisée.

Le renforcement des dispositifs inclusifs au sein de l'école publique s'est concrétisé en 2009 par la professionnalisation des prestations de renfort pédagogique. Il s'agit d'enseignants spécialisés formés chargés de soutenir les projets intégratifs au sein des établissements scolaires et pilotés par une entité centralisée.

Ce dispositif devrait être déployé par une régionalisation des prestations au cours de l'année scolaire 2010.

L'Office de l'enseignement spécialisé soutiendra davantage encore durant l'année 2010 les domaines de la petite enfance par l'intégration d'enfants dans les lieux d'accueil de la petite enfance, de la transition école-métier par la consolidation des structures actuelles et par le renforcement des liens avec la T1 et de l'accompagnement des enfants en situation de handicap dans des structures parascolaires.

Office de psychologie scolaire (OPS)

L'office a mis en place une centralisation de l'accueil des demandes de prestations de logopédie, psychologie et psychomotricité dans les services régionaux afin d'optimiser la gestion de celles-ci et préparer la mise en place, en principe dès 2011, des nouvelles règles découlant de l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée qui a été ratifié par le canton de Vaud en mai 2009. On assiste donc à une stabilisation du système d'octroi et de gestion des 4700 traitements dispensés annuellement par les logopédistes indépendants et des 18'000 factures trimestrielles qui en résultent.

En parallèle, une mise en réseau informatique des logopédistes, psychomotriciens et psychologues de l'Office et une généralisation de la communication interne via le support informatique Educenet, pour lequel les professionnels ont été formés, ont été effectuées.

Enfin, l'OPS et la consultation en neuropédiatrie du CHUV ont formalisé leur collaboration sur les troubles d'apprentissages et le protocole de collaboration avec le Service de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent initié en 2008 a été, après évaluation, reconduit.

Office des écoles en santé (ODES)

Le travail de restructuration, commencé en 2008, de l'office des écoles en santé s'est poursuivi en 2009. Cette restructuration permettra de faire évoluer l'office en Unité des écoles en santé coordonnant, sous l'égide du SESAF, l'action des différents services du DFJC et du DSAS dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire (PSPs). Le nouveau Règlement sur la PSPs devrait faire aboutir cette restructuration sur le plan formel au cours de l'année 2010.

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Dès le printemps 2009, l'OCOSP, avec l'appui du secrétaire exécutif de la direction interservices de la T1 et de l'OPTI a assumé la responsabilité de l'attribution d'une mesure de transition, adaptée à chacun des quelques 2'475 jeunes demandeurs d'une mesure de transition en fin de scolarité obligatoire.

Parallèlement, une base de données a été mise en œuvre afin de suivre la situation d'insertion de l'ensemble de cette cohorte. Ceci dans la perspective de prévention en cas de rupture dans la mesure d'insertion attribuée.

Par ailleurs, en mettant à profit un financement de la Confédération, via l'OFFT, et du Fonds de lutte contre le chômage, la direction interservices de la T1 a mandaté l'OCOSP afin de mettre en place, dans chacun des 5 Centres d'OSP, un Guichet régional de la Transition 1, dont la responsabilité opérationnelle a été confiée (dès le 01.01.2010) à un coordinateur case manager (C-CMr). Ce professionnel aura comme mission, en étroite collaboration avec les responsables de Centre et les psychologues conseiller-ère-s en orientation délivrant des prestations au sein des établissements du secondaire I et II d'anticiper le repérage des élèves en difficulté afin de leur attribuer, en fonction de leurs besoins spécifiques, et toujours dans une perspective d'anticipation des difficultés d'insertion qui pourraient survenir, un Bilan d'orientation ou un accompagnement spécialisé (coaching). Les prestations d'un Guichet régional de la T1, en particulier celles du Centre de Bilan et d'Orientation (CB-O) sont plus spécifiquement destinées aux jeunes bénéficiaires du RI.

Ces diverses prestations ont pour objectif, de permettre à tous les jeunes concernés d'entrer sur le marché de la formation et du travail dans les meilleures conditions.

Office cantonal des bourses d'études (OCBE)

L'office a été fortement sollicité afin de permettre la mise en pratique de la modification réglementaire voulue par le Conseil d'Etat en juillet 2009 consistant à transférer les jeunes FORAD du RI au régime des bourses d'études et qui s'étend à l'ensemble des bénéficiaires dès le 1er janvier 2010. Outre le travail de reprise des dossiers FORJAD par les gestionnaires de l'OCBE dans le deuxième semestre de l'année 2009, il a fallu modifier de manière conséquente le logiciel métier utilisé par l'OCBE. Ce travail d'adaptation a nécessité la préparation d'un cahier des charges pour que le fournisseur informatique, la société ZOOM, puisse entreprendre les travaux de mise à jour du système. En décembre, une nouvelle version du logiciel a été installée, laquelle permet d'appliquer nouveaux barème et mode de calcul dès janvier 2010.

L'important travail de gestion entrepris en 2008 afin de combler le retard dans le traitement du contentieux s'est poursuivi et ce secteur est maintenant à jour. Le montant des remboursements des prêts a ainsi augmenté de manière significative puisque la moyenne mensuelle s'établit à environ 180'000.-.

L'augmentation du budget de 2,6 millions a permis à l'office de satisfaire les demandes dont le nombre n'a pas augmenté en comparaison de l'année 2008. Ce sont ainsi plus de 6'800 dossiers qui ont été analysés, la presque totalité des demandes ont reçu une réponse avant le terme de l'année civile.

Enfin, au plan juridique, la loi sur les procédures administratives a introduit une procédure de réclamation dès le 1er janvier 2009. Depuis lors, les requérants ont la possibilité d'adresser une réclamation à l'office lorsqu'ils ne sont pas satisfaits de la décision rendue. Cette procédure nous a amené à reprendre l'analyse d'environ 370 dossiers, puis à confirmer ou à modifier les décisions prises. Dans plus de 80% des cas, l'office a confirmé la décision antérieure. Dans les autres situations, ce sont la plupart du temps des faits nouveaux qui ont conduit l'office à modifier sa précédente décision. Une fois en possession de celle-ci, le requérant peut encore faire recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. En 2009, ce sont 6 recours qui ont été déposés auprès de la CDAP après la procédure de réclamation dont un seul a été accepté.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

La Transition 1

Le programme de législature du Conseil d'Etat met un accent particulier sur l'insertion professionnelle des jeunes. Dans ce contexte, depuis janvier 2008, les six chefs de service concernés (SESAP, SPJ, DGEO, DGEF, SPAS, SDE) ont mis en place un pilotage coordonné de la transition entre l'école obligatoire et la formation professionnelle (T1). Les buts de la démarche sont d'augmenter le taux de jeunes obtenant un titre au secondaire 2, de réduire le nombre de jeunes aboutissant à l'aide sociale et de rendre le parcours des jeunes en difficultés plus cohérent.

Pour atteindre ces objectifs, les chefs de service entendent réguler, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, les différentes mesures, par un ajustement régulier de l'offre et de son contenu, et mettre en place le « case management pour la formation professionnelle » préconisé par la Confédération (cf. subventions OFFT). Cela implique une collaboration active entre le jeune, sa famille, l'école obligatoire en amont, les acteurs de la T1, les prestataires de mesures en aval, et bien sûr les entreprises formatrices. En effet, ce processus commence dès l'école (fin de 7e année) avec un repérage précoce des jeunes susceptibles d'éprouver des difficultés à s'insérer dans le monde professionnel, afin de leur offrir, en sus de l'encadrement existant, un bilan approfondi ou des moments de « coaching », pour les accompagner dans leurs démarches de préparation à l'insertion professionnelle durable. Ainsi, la T1 assure une régulation du système et une adaptation de l'offre de mesures grâce à une visibilité de l'ensemble des jeunes en difficulté dès la fin de la scolarité obligatoire.

Concernant plus particulièrement le processus d'octroi d'une mesure de T1, alors que 2360 adolescent-es avaient déposé une demande au cours du printemps 2009, 1611 seulement l'ont confirmée en juillet. Ainsi, une fois de plus, toutes celles et ceux qui ont manifesté une volonté avérée d'insertion professionnelle ont pu être orientés vers l'OPTI, les SeMo ou les Ecoles de métiers (dont le COFOP), parfois via des « ateliers d'été » de l'OCOSP, les incitant à saisir les dernières opportunités de places d'apprentissage disponibles.

Enfin, en mettant à profit un financement de la Confédération ainsi que des réallocations de ressources au sein des divers départements partenaires, notamment le Fonds de lutte contre le chômage, la direction interservices de la T1 a mandaté l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle afin de mettre en place, dans chacun des 5 Centres d'Orientation scolaire et professionnelle (OSP), un Guichet régional de la Transition 1, dont la responsabilité opérationnelle a été confiée (dès le 01.01.2010) à un coordinateur case manager (C-CMr).

Harmonisation du régime des bourses d'études et du RI

La mise en œuvre de l'exposé des motifs et projet de loi (EMPL) proposant d'intégrer les bourses d'études dans le champ d'application de la Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) a induit l'intégration des bourses d'études dans la facture sociale, a permis d'harmoniser les normes entre le revenu d'insertion (RI) et le régime des bourses d'études et, enfin, a pérennisé le programme d'insertion par la formation professionnelle (FORJAD) sous la responsabilité du DSAS et du DFJC, compte tenu des résultats encourageants rencontrés. Dès lors, un nouveau règlement d'application et un nouveau barème d'attribution relatifs aux bourses d'études dans le canton de Vaud ont été adoptés par le Conseil d'Etat avant l'été afin de réaliser l'objectif consistant à sortir du RI les jeunes en formation et à les placer sous le régime des bourses d'études. L'OCBE et le SPAS ont choisi de procéder au transfert par vagues successives pour s'assurer que les jeunes ne soient pas préjudicés par cette opération. En décembre, les dossiers de 432 jeunes ont été transférés. Le solde, soit moins d'une cinquantaine, doivent encore être complétés avant transfert, le régime des bourses étant quelque peu différent de celui du RI.

Dès janvier 2010, les nouvelles bases légales s'appliqueront à l'ensemble des boursiers. L'OCBE va donc procéder à la révision de tous les dossiers des bénéficiaires qui verraient leur bourse augmentée avec l'entrée en vigueur du nouveau barème.

Rapport annuel de gestion 2009

Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Sources d'informations complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous rendre sur les différentes pages liées au SESAF ainsi qu'aux différents offices :

- Office de l'Enseignement spécialisé : www.vd.ch/oes
- Office Cantonal des Bourses d'Etudes : www.vd.ch/ocbe
- Office Des Ecoles en Santé : www.vd.ch/odes
- Office de Psychologie Scolaire : www.vd.ch/ops
- Office Cantonal d'Orientation Scolaire et Professionnelle : www.vd.ch/ocosp

Département de la formation, de la jeunesse et de la Culture (DFJC)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Rue Cité-Devant 14

1014 Lausanne

Tél.: 021 316 5401

Fax: 021 316 5761

E-mail: [info.sesaf\(at\)vd.ch](mailto:info.sesaf(at)vd.ch)

Site Internet: www.vd.ch/sesaf

Groupes de prestations 28.0 Direction et unités d'état-major du service

28.0 Direction et unités d'état-major du service

Direction et unités d'état-major du service.

Descriptif

Direction du service et unités de support (état-major)

Le Service de protection de la jeunesse est organisé en offices et unités. Les Offices régionaux de protection des mineurs et l'Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs fournissent aux bénéficiaires les prestations qui relèvent des missions du service.

Les Unités fournissent des prestations aux partenaires du Service pour l'accomplissement de ses missions ou à l'interne du Service (état-major de direction, support aux offices).

Unité logistique et finances

L'Unité logistique et finances a la responsabilité notamment de la comptabilité et du contentieux, des contributions des parents aux frais de placement, de la gestion administrative du personnel et du support logistique et informatique. Elle est en charge de l'office de liaison de la Convention intercantonale des institutions du domaine social.

Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées

L'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées a la responsabilité de la régulation et de la gestion des places d'accueil pour les enfants et adolescents qui doivent être placés hors de leur milieu familial, ainsi que du suivi et du soutien aux institutions ou organismes éducatifs et aux familles d'accueil qui sont mandatées à cet effet. Elle gère en outre les subventions allouées aux institutions ou organismes éducatifs reconnus d'utilité publique.

Unité de support méthodologique

L'Unité de support méthodologique a la responsabilité notamment du suivi de la qualité et de la quantité des prestations et du support méthodologique, en particulier par la formation continue. Elle assure en outre la consultation des dossiers d'enfant archivés, l'information et la mise à disposition de la documentation relative aux activités du Service, ainsi que le suivi des demandes de stage et de formation pratique pour les étudiants de la Haute école spécialisée santé-social.

Unité d'appui juridique

L'Unité d'appui juridique conseille les offices et les unités dans le traitement des mandats confiés au Service, lors de décisions rendues par le Service ou pour le traitement des affaires contentieuses.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Population mineure concernée (5700 enfants) et leurs familles
- Mineurs suivis par le SPJ pour les aspects financiers (sans suivi socio-éducatif)

Groupes de prestations

28.1 Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement

28.1 Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement

Prévention de la mise en danger des mineurs dans leur développement.

Descriptif

Le SPJ prend et encourage les mesures de prévention primaire dans le domaine socio-éducatif, en concertation avec les services de l'Etat de Vaud concernés ; il développe et finance en particulier des actions de soutien des parents dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives. Le SPJ prend des mesures de prévention secondaire dans le domaine socio-éducatif pour les parents et leurs enfants confrontés à des événements fragilisant ou risquant de fragiliser l'équilibre familial.

Pour la petite enfance, l'Unité de prévention pour la petite enfance est responsable de la conduite de programmes de prévention en collaboration avec le Service de la santé publique, notamment le programme de promotion de la santé et de prévention pour la petite enfance.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Publics-cibles :

- Futures parents et parents de jeunes enfants : programme de prévention primaire petite enfance
- Tous les parents : actions de prévention primaire dans le domaine socio-éducatif
- Familles et enfants fragilisés : dispositif de prévention secondaire dans le domaine socio-éducatif

Partenaires :

- Associations et organismes offrant des prestations de prévention primaire subventionnées par le SPJ
- Associations et organismes partenaires du SPJ (avec convention de subventionnement) dans le cadre du programme de prévention primaire petite enfance et du dispositif de prévention secondaire dans le domaine socio-éducatif.

Groupes de prestations
28.2 Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement
(intervention socio-éducative)

28.2 Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement
(intervention socio-éducative)

Protection et aide aux mineurs en danger dans leur développement (action socio-éducative).

Descriptif

Les quatre Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM) sont chargés de l'intervention socio-éducative en faveur du mineur et de sa famille. Les tâches qui en découlent sont principalement :

- Exécution de mandats judiciaires civils et pénaux
- Conseil, soutien, aide socio-éducatifs aux familles et mineurs en difficulté (appui social, psychosocial, et éducatif auprès de la famille ; placement du mineur hors du milieu familial ; autres mesures)

Les évaluations ordonnées dans le cadre de procédures de divorce ou de séparation sont conduites pour l'ensemble du canton par un groupe spécialisé rattaché à la direction du service.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Bénéficiaires :

- Population mineure et parents au bénéfice d'une intervention socio-éducative
- Ordre judiciaire (mandant)

Partenaires :

- Institutions et organismes relevant de la Politique socio-éducative du canton de Vaud développant des prestations d'utilité publique nécessaires à l'intervention socio-éducative de protection des mineurs (contrats de prestation)
- Familles d'accueil hébergeant des mineurs au bénéfice d'une mesure de protection (sur décision judiciaire ou avec l'accord des détenteurs de l'autorité parentale)
- Institutions et services offrant des prestations complémentaires à celles de SPJ utiles à la protection des mineurs et à la réhabilitation des compétences parentales (collaboration multidisciplinaire)
- Institutions, services et personnes astringés à l'obligation de signalement en vertu de l'art. 26 de la Loi sur la protection des mineurs.

Groupes de prestations

28.3 Surveillance de l'accueil hors du milieu familial

28.3 Surveillance de l'accueil de mineurs hors de leur milieu familial

Le SPJ autorise et surveille les différentes formes d'accueil d'un enfant hors de son milieu familial (adoption ; accueil familial avec hébergement ; internat ; camps et colonies ; accueil collectif préscolaire ou parascolaire à la journée). Cette mission est confiée à l'Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs (OSSAM), en application de l'Ordonnance fédérale réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption.

En vertu de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), la compétence en matière d'autorisation et de surveillance de l'accueil familial de jour est déléguée aux communes ou associations de communes.

Descriptif

- Délivrance des autorisations
- Surveillance de l'accueil

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Institutions privées (avec hébergement) et camps de vacances (de plus de 7 jours)
- Institutions d'accueil collectif pré- et parascolaire à la journée
- Familles d'accueil (avec hébergement)
- Institutions éducatives pour mineurs (avec hébergement)

Événements marquants, évolutions significatives

Activité des Offices régionaux de protection des mineurs

En 2009, l'activité des Offices régionaux de protection des mineurs a continué de s'intensifier. Ainsi, par rapport à fin 2003, soit six ans après la réorganisation du SPJ (création des Offices régionaux de protection des mineurs) et cinq ans après l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection des mineurs, le nombre d'enfants suivis annuellement a augmenté de 60% (soit en moyenne une progression de 10% par année).

année	dossiers suivis dans l'année	dossiers ouverts dans l'année	dossiers fermés dans l'année	différence ouverts - fermés	total des dossiers actifs en fin d'année	dossiers actifs en fin d'année, par assistant social référent (effectif selon DO)
2001	3725	1027	753	274	2972	66
2002	3888	907	758	149	3130	68
2003	3927	794	685	109	3242	65
2004	4351	1100	680	420	3671	73
2005	4942	1271	928	343	4014	73
2006	5343	1330	909	421	4434	71
2007	5753	1324	1190	134	4563	75
2008	5951	1388	1291	97	4660	75
2009	6309	1458	1293	165	4851	74

Note : le nombre de dossiers attribués à une assistante ou un assistant social référent est fixé par le Règlement d'application de la Loi sur la protection des mineurs à une soixantaine de dossiers.

Pour chaque région, le détail en 2009 est le suivant :

ORPM	dossiers actifs à fin 2009	dossiers ouverts en 2009	dossiers fermés en 2009	différence ouverts - fermés	dossiers actifs par assistant social référent	% dossiers actifs / population de 0 à 19 ans
ouest	734	244	245	-1	77.26	1.89 %
nord	1158	376	397	-21	63.98	3.23 %
centre	1882	499	401	98	78.09	4.27 %
est	1077	303	250	89	78.90	2.77 %
total	4851	1458	1293	165	74.23	3.08 %

En plus des 6300 situations de mineurs nécessitant une intervention socio-éducative, le SPJ a été mandaté pour procéder à 239 évaluations concernant 384 enfants dans le cadre de procédures de divorce ou de

fixation du droit de visites. Il a en outre assuré le suivi administratif et financier de quelque 450 dossiers pour des enfants placés à la demande de l'Office du tuteur général, du Tribunal des mineurs, et de tutrices ou de tuteurs ou privés.

Surveillance de l'accueil de mineurs

Dans le cadre de son activité ordinaire, l'Office de surveillance des structures d'accueil de mineurs a conduit 128 enquêtes en vue d'adoption, suivi 141 enfants avant ou après adoption et accompagné environ 200 familles dans la recherche d'un enfant à adopter.

Près de 500 structures d'accueil collectif de jour sont soumises au régime d'autorisation et de surveillance. En outre, le SPJ a suivi et supervisé l'activité des 30 structures de coordination d'accueil familial de jour (plus de 1350 accueillantes en milieu familial).

Par ailleurs, le groupe "Placements familiaux" de l'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées a effectué une cinquantaine d'évaluations en vue d'une autorisation d'accueil familial avec hébergement et accompagné 200 familles qui accueillent un ou plusieurs enfants placés par les Offices régionaux de protection des mineurs ou l'Office du tuteur général.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Projets développés en 2009

En matière de **prévention** dans le domaine socio-éducatif, deux projets ont été mis en oeuvre en 2009 :

- Un projet de prévention primaire (destiné à toute famille), intitulé "**Jardin des parents**", qui constitue le premier volet du programme de "Soutien à la parentalité" conduit par le Service de protection de la jeunesse et réalisé en collaboration avec l'Association des parents d'élèves (APE-Vaud), Pro Familia Vaud, la Fédération suisse pour la formation des parents (FSFP) et la Fédération vaudoise des Ecoles des parents (FVEP).
- Un dispositif de prévention secondaire, constitué de prestations offertes par des **organismes avec lesquels le SPJ a passé convention**, prestations destinées aux enfants ou familles confrontées à des événements fragilisant ou risquant de fragiliser l'équilibre familial.

Dans la suite des manifestations organisées en 2007 à l'occasion du 50ème anniversaire du SPJ et pour répondre à la forte demande des participants, un congrès intitulé "**Du difficile bonheur d'éduquer...**" a été organisé en 2009 pour réfléchir avec les professionnels concernés par la protection des mineurs aux limites entre maltraitance et difficultés rencontrées par les parents dans leurs tâches éducatives.

Parmi les autres réalisations, mentionnons encore :

- la rédaction et l'adoption de "Principes de collaboration et de communication dans l'intervention en faveur de mineurs en difficulté ou en danger dans leur développement" : démarche menée conjointement par le SPJ, la DGEO et le SESAF, cette production répond au besoin exprimés dans le cadre des **séminaires** organisés en 2008 et destinés à renforcer les collaborations entre ces mêmes services
- l'édition d'un vademecum destiné aux **accueillantes en milieu familial**, résumé les démarches et conditions pour exercer cette activité
- la mise en oeuvre d'un logiciel informatique permettant aux institutions éducatives relevant de la Politique socio-éducative du canton de transmettre des données financières et statistiques au SPJ.

Chantiers législatifs

Projet de loi pour la promotion de l'enfance et de la jeunesse

Le projet de Loi sur la promotion de l'enfance et de la jeunesse (LPEJ) a été mis en consultation en juin 2007. Dans sa première séance de l'année 2009, le Conseil d'Etat en a adopté l'Exposé des motifs et projet de loi, qui sera soumis au Grand Conseil en 2010. Le projet de Loi met en oeuvre les articles 62 (Jeunesse), 70 (Vie associative et bénévolat) et 85 (Formation civique et commission des jeunes) de la Constitution vaudoise, en visant notamment les objectifs suivants :

- mettre sur pied, coordonner et promouvoir une politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse qui tienne compte des besoins et des intérêts spécifiques des enfants et des jeunes;
- développer et favoriser les expériences participatives des enfants et des jeunes au niveau communal, régional et cantonal, avec en particulier au niveau cantonal, la création d'une commission de jeunes;
- promouvoir, encourager, soutenir et coordonner les activités de jeunesse comme lieux d'intégration en veillant à favoriser la responsabilité et l'autonomie progressives des enfants et des jeunes;
- promouvoir, encourager et soutenir les organisations de la jeunesse, en particulier par la reconnaissance de la formation des responsables de ces organisations et leurs engagements dans ces activités.

Modification de la Loi sur la protection des mineurs

Le Conseil d'Etat a adopté en septembre 2009 l'exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi sur la protection des mineurs du 4 mai 2004. Les modifications sont consécutives d'une part à l'entrée en vigueur d'un part de la Loi fédérale sur l'enlèvement international d'enfants et à l'obligation des cantons de désigner une autorité cantonale en la matière, d'autre part à une harmonisation nécessaire avec la législation cantonale sur les

subventions, en particulier pour ce qui concerne la politique socio-éducative cantonale et le dispositif de prévention secondaire.

Rapport annuel de gestion 2009
Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC)
Service de protection de la jeunesse (SPJ)

Sources d'informations complémentaires

Liens vers les pages internet du SPJ

Événements marquants, évolutions significatives en 2009

- [Informations et statistiques](#)

Projets particuliers et chantiers législatifs

- Voir les liens dans le texte

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)
Service de protection de la jeunesse (SPJ)
Bâtiment administratif de la Pontaise
Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

Tél : 021 316 53 53
Fax: 021 316 53 51

E-mail: info.spj@vd.ch

Site Internet: www.vd.ch/spj

Voir les pages consacrées au [Service de protection de la jeunesse](#) et au thème "Protection de la jeunesse".

Groupes de prestations
27.0 Administration

27.0 Administration

Gestion et administration du service et des institutions qui en dépendent (huit musées et la Bibliothèque cantonale et universitaire).

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif, RH, informatique, financier et comptable, juridique et logistique
- Gestion transversale avec le SG, le SAGEFI, le SPEV, l'UID, le SJIC, le SBMA, le SIL
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat et du Grand Conseil

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Conseil d'Etat du canton de Vaud
- Grand Conseil

Groupes de prestations

27.1 Politique de subventionnement culturel

27.1 Politique de subventionnement culturel

Conduite et promotion de la politique culturelle du canton par le biais de subventionnement à la création, à l'animation et à la formation artistique, ainsi qu'à la formation culturelle non professionnelle.

Descriptif

- Mise en oeuvre des politiques
- Communication/coopération avec les milieux concernés
- Communication auprès du grand public
- Octroi de subventions
- Etablissement de contrats de confiance avec les artistes
- Achat d'oeuvres à des artistes vaudois (Fonds cantonal des beaux-arts)
- Suivi des spectacles organisés par les bénéficiaires de subventions et participation aux organes de décisions des institutions subventionnées

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Institutions culturelles (théâtres, orchestres, écoles de musique)
- Artistes, techniciens du spectacle, musiciens d'orchestres, choristes, etc...
- Elèves et enseignants des écoles de musique
- Responsables culturels communaux, cantonaux et fédéraux
- Fondations mécéniques
- Public en général
- Médias

Groupes de prestations

27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

27.2 Exploitation culturelle des bâtiments

Gestion de l'exploitation culturelle de bâtiments tels que la Cathédrale de Lausanne, le Palais de Rumine (cinq musées et une bibliothèque cantonale), l'Espace Arlaud (espace d'expositions temporaires), le Dépôt et abri des biens culturels de Lucens (DABC, siège des collections patrimoniales du Canton, tous genres confondus), et participation à la gestion culturelle de l'Abbaye de Bonmont, du Château de Chillon, du Château d'Oron, ainsi que de la Collection cantonale de tapisseries

Toms-Pauli, etc., Cette fiche est en étroite relation avec la fiche gestion des musées 27.3

Descriptif

- Mise à disposition des lieux
- Service d'accueil au public et gardiennage
- Planification des manifestations et expositions
- Coordination entre les différents utilisateurs
- Suivi de la gestion de la Collection Toms-Pauli
- Suivi décisions et déroulement des travaux à la Cathédrale
- Promotion Rumine-Arlaud
- Gestion et coordination sécurité et technique Rumine-Arlaud
- Maintenance exposition atrium / tenue planning aula de Rumine

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Musées cantonaux
- Archives cantonales
- Bibliothèque cantonale et universitaire
- Personnel du Palais de Rumine
- Lausannois et Vaudois
- Public en général (scolaires, étrangers, etc.)
- Professionnels et spécialistes

Groupes de prestations
27.3 Gestion des musées

27.3 Gestion des musées

Gestion des musées.

Cette fiche est en étroite relation avec la fiche de l'exploitation culturelle des bâtiments 27.2

Descriptif

- Acquisition, acceptation en dépôt, conservation et préparation des collections des musées cantonaux
- Réalisation des expertises et des analyses pour des collections et publication des résultats de ces études
- Gestion d'une bibliothèque spécialisée
- Organisation d'expositions temporaires
- Promotion des collections auprès de la population et des institutions dépendant du service, tant sur le plan national qu'international

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat de Vaud, les services de l'administration vaudoise
- Conservateurs des musées
- Ecoles et universités
- Communautés scientifiques en Suisse et à l'étranger
- Médias
- Collectionneurs
- Le public lausannois et vaudois
- Plus largement, les touristes suisses et étrangers

Groupes de prestations
27.4 Bibliothèque cantonale et universitaire

27.4 Bibliothèque cantonale et universitaire

Acquisition et recueil, conservation et mise à disposition du public des documents (manuscrits, imprimés, supports sonores, supports audiovisuels et informatiques)

Descriptif

- Acquisitions de documents
- Recensement et inventaire des documents : alimentation du catalogue informatisé de la BCU
- Formation des usagers à la recherche documentaire
- Garantie de la reliure des périodiques, de l'équipement des publications (antivol, étiquettes de classement et code barre), de la restauration des collections anciennes et précieuses
- Garantie du service de prêt (local et à distance) de tout support d'information documentaire
- Gestion de la documentation régionale, de la médiathèque et des collections spéciales,- Garantie du dépôt légal, production des bibliographies
- Gestion de la phonothèque et de la section des archives musicales
- Assistance à la recherche documentaire, montage d'expositions, mise en valeur des collections
- Partenaire du Réseau romand des bibliothèques (RERO)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Grand public vaudois
- Canton de Vaud (mission patrimoniale)
- Communauté universitaire
- Partenaires extérieurs au canton (usagers d'autres bibliothèques)

Evènements marquants, évolutions significatives

Elaboration de la Loi sur les écoles de musique

L'avant projet de loi sur les écoles de musique a été mis en consultation auprès des associations de communes en automne et les grands principes du mécanisme de financement ont été admis dans le cadre de la plateforme Canton – Communes. La phase de consultation étant maintenant terminée.

Révision de la loi sur les activités culturelles

La révision de la Loi sur les activités culturelles datant de 1978 a débouché sur deux nouvelles lois : la Loi sur la promotion de la culture qui traite des soutiens accordés par l'Etat pour encourager et soutenir la vie culturelle et la création artistique professionnelle ainsi que sa diffusion et la Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel qui propose que l'Etat sauvegarde, accroisse et mette en valeur le patrimoine. Ces deux lois de nature incitative sont mises en consultation publique en 2010.

Remise des prix de la Fondation vaudoise pour la culture

Le canton de Vaud a remis en 2009 le Grand Prix 2009 à Olivier Estoppey, sculpteur. Nicole Seiler, chorégraphe, Lee Maddeford, musicien et compositeur, Asa Lanova, écrivaine, Yves Burnier, metteur en scène et Vincent Perez, acteur, réalisateur et scénariste ont également été récompensés en 2009. Rappelons que hormis le Grand Prix financé par l'Etat de Vaud, les autres prix sont financés par des sponsors.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Musée cantonal des Beaux-Arts : choix d'un nouveau site

A la suite du vote négatif du 30 novembre 2008 pour le projet de Bellerive, le Conseil d'Etat a invité l'ensemble des communes vaudoises, la société civile et les particuliers à faire acte de candidature pour proposer des sites susceptibles d'accueillir un nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA).

A la fin d'un minutieux travail de documentation et d'expertise, qui a pris en compte un très large éventail de critères de comparaison, les onze sites candidats ont, chacun, révélé un potentiel remarquable. Or un seul d'entre eux accueillera, selon la décision du Conseil d'Etat, le nouveau musée : la halle des locomotives CFF sise à côté de la gare de Lausanne, à savoir deux bâtiments qui seront progressivement désaffectés ces prochaines années : une halle bâtie en 1911 classée monument historique et une partie datant des années 1970 qui peut être détruite et reconstruite selon les besoins du MCBA. Cet ensemble offre un volume généreux, à l'accessibilité excellente, qui contribuera de surcroît, grâce à la collaboration entre l'Etat de Vaud, la ville de Lausanne et les CFF, à une nouvelle dynamique urbaine à l'ouest de la gare.

Travaux de rénovation au musée de zoologie

Fin 2009 a vu la réalisation de la première étape de rénovation et de mise en conformité technique du musée de zoologie. Les travaux de l'aile nord ont permis la création d'un conservatoire climatisé et doté d'armoires mobiles aux normes de l'ICOM pour les collections d'entomologie. Ils ont permis également la rénovation des laboratoires et des espaces administratifs ainsi que la remise en état d'une salle pour les expositions temporaires. La deuxième étape concernant l'aile sud a commencé au début de l'année 2010 et s'achèvera à l'automne 2010.

Harmonisation de l'informatique des musées cantonaux

Le projet SERAC-HARMONISATION, conduit en 2009, consiste à l'adoption et à l'implémentation du logiciel de gestion MuseumPlus pour l'ensemble des collections des musées cantonaux. Il vise au remplacement des outils locaux et hétérogènes mis en œuvre par chaque musée et permet une couverture fonctionnelle complète des problématiques liées à la gestion des collections du patrimoine vaudois. 2009 a été consacré à la procédure d'élaboration du cahier des charges et d'appel d'offres dans le cadre des marchés publics. 2010 verra se réaliser la migration des données et la mise en œuvre du nouveau logiciel.

Exposition sur Charles Darwin : une collaboration entre plusieurs musées cantonaux

L'exposition Oh my God ! Darwin et l'évolution, fruit de la collaboration des musées cantonaux de zoologie, de géologie et de botanique, consacre le bicentenaire de la naissance de Charles Darwin et les 150 ans de la parution de "De l'origine des espèces". Vernie le 30 octobre 2009, dans une scénographie très originale, l'exposition valorise les pièces des collections des trois musées en illustrant par des exemples concrets les notions d'espèce, de mécanismes évolutifs et de ses conséquences (disparitions des espèces). Une partie de l'exposition, sise dans l'Atrium du Palais de Rumine, préfigure les collaborations entre les institutions cantonales qui occupent le Palais de Rumine.

Accès handicapés aux musées

Le Service des affaires culturelles a mis sur pied une plateforme de réflexion relative à la problématique de l'accès de toutes les formes de handicaps dans les musées. Cette problématique est d'ores et déjà intégrée à l'avant projet de la Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI).

Sources d'informations complémentaires

Direction

[Renvoi sur la page d'accueil Internet du Service](#)

Bibliothèque cantonale et universitaire

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

Autres

Rapport annuel de la BCU :
à obtenir sous forme imprimée à la BCU ou [sous forme électronique](#)

Musée des beaux-arts

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

Autres

Bulletin annuel (à paraître) du Musée cantonal des Beaux-Arts.

Musée de l'Elysée

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

Autres

Rapport annuel du Musée de l'Elysée.

Musée de zoologie

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

Autres

Rapport annuel du Musée de zoologie.

Musée de géologie

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

Autres

Bulletin annuel d'activités du Musée de géologie.

Musée de botanique

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

Autres

- L'Etamine, bulletin d'information des Musée et Jardins botaniques cantonaux n° 13 (parution prévue en

mai)

- La pomme de terre. Jean-Louis Moret – Portrait de botanique n° 31, 2008. 28 p.
- Le lierre. Jean-Louis Moret – Portrait de botanique n° 32, 2008. 16 p.

Musée d'archéologie et d'histoire

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

Autres

Gilbert Kaenel, Pierre Crotti et Jérôme Bullinger, 2009, Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, Rapport d'activité 2008 (à paraître).

Musée monétaire

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

Autres

Bulletin des amis du Musée monétaire cantonal :
études sur les collections, les trouvailles et le rapport annuel.

Musée romain d'Avenches

[Renvoi sur la page d'accueil du site Internet de l'institution](#)

Autres

- Bulletin de l'Association Pro Aventico 50, 2008 (parution 30.05.09) :
 1. Rapport du musée
 2. Chronique des fouilles
 3. La vie des monuments
 4. Articles scientifiques
- Annuaire de la Société Suisse de Préhistoire et d'Archéologie 92, 2009, Chronique des fouilles (parution début juin 2009);
- D. Castella, M.-F. Meylan Kraus (dir.), Topographie sacrée et rituels. Le cas d'Aventicum, capitale des Helvètes. Actes du colloque international d'Avenches (2-4 novembre 2006), Antiqua 43, Bâle, 2008;
- Aurélie Schenk, Les objets en os, ivoire et corne du Musée romain d'Avenches. Documents du Musée romain d'Avenches 15, Avenches, 2008;
- Aventicum 13 et 14, 2008. Bulletin de liaison de l'Association Pro Aventico.

2009 au Département de l'Intérieur (DINT)

CODEX

Le chantier des réformes judiciaires liées au programme CODEX a franchi des étapes décisives, avec en particulier l'entrée en vigueur des volets de droit public le 1er janvier 2009. L'adaptation de la législation vaudoise au nouveau code de procédure pénale suisse a été adoptée en 2009. Elle l'a été début 2010 pour ce qui concerne la procédure civile et de la procédure pénale des mineurs ; leur entrée en vigueur est prévue en 2011. Quant à la réforme du droit de l'adulte et de l'enfant, le Conseil fédéral n'a pas encore pris sa décision sur son entrée en vigueur, qui aura vraisemblablement lieu en 2013 ; les travaux législatifs se poursuivent sur le plan cantonal et un avant-projet de loi d'application sera mis en consultation en 2010.

Groupes de prestations
301.5 Archives cantonales

302.5 Archives cantonales

Descriptif

- Conseil aux détenteurs d'archives
- Accueil des archives
- Classement d'archives et création d'instruments de recherche
- Gestion de la bibliothèque, de la documentation et des collections
- Préservation, conservation et restauration
- Microfilmage et reprographie
- Consultation et utilisation des archives
- Collaborations professionnelles
- Relations publiques et activités diverses

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités cantonales, services et offices de l'administration cantonale vaudoise et de l'Ordre judiciaire
- Institutions de caractère public, organismes para-administratifs
- Communes vaudoises
- Personnes physiques et morales privées détentrices d'archives
- Usagers des ACV et du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
- Public en général et étudiants
- Musées et autres organisateurs d'expositions
- Associations actives dans les domaines de l'histoire et de la sauvegarde du patrimoine
- Associations professionnelles

Groupes de prestations
302.1 Appui au chef du département

302.1 Appui au chef du département

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale
- Coordination entre les services et offices du département, notamment dans un but de décloisonnement (création de synergie)
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPC, EMPL-EMPD, appui juridique
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements
- Conférences intercantionales (CCDJP, CLDJP)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Services et offices du DINT
- Autres département ou services cantonaux

Groupes de prestations
302.2 Ressources humaines

302.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui au Chef de département et au secrétariat général en matière de stratégie et de développement RH pour le département
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation et de mobilité professionnelle
- Gestion de conflits, médiation, audit
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Gestion des effectifs du département, gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Relais entre le SPEV et le DFIRE pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel
- Développement de la fonction RH départementale
- Gestion, coordination et formation des apprentis
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (traitement dossier, etc.)
- Gestion du temps pour le personnel du SG

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département, services et offices du DINT
- Cadres et collaborateurs du DINT, stagiaires et apprentis
- SPEV
- BRM
- Candidats externes

Groupes de prestations
302.4 Unité financière

302.4 Unité financière

- Gérer le budget de département
- Gérer la comptabilité du département
- Assurer le contrôle interne du département
- Appui financier sur divers dossiers ou projets

Descriptif

- Etablir le budget du SG; consolider le budget du département
- Tenue de la comptabilité de la majorité des services (SG - SJL - ASF - SECRI) + SGC; collaboration étroite avec les autres (OTG – SPOP – SPEN) ; bouclage des comptes; formation
- Exploitation du budget (contrôles, validations, étude crédits supplémentaires, reports de crédit etc...)
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI - CCF); avec la sous-commission des finances pour le DINT; étude de dossiers, projets etc...

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du département
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- COFIN
- Fournisseurs, communes, citoyens

Groupes de prestations
302.8 Office du Tuteur général

302.8 Office du Tuteur général

Assumer les mandats tutélaires (tutelles en faveur d'adultes et d'enfants, curatelles de recherche en paternité notamment) confiés par les Justices de paix et le rôle de personne de confiance en faveur des requérants d'asile mineurs non accompagnés. Par le biais du bureau d'aide et de conseils aux tuteurs et curateurs privés, répondre aux questions sociales, juridiques et administratives que se posent les tuteurs et curateurs privés désignés par les Justices de paix.

Descriptif

- Assumer la représentation légale des pupilles adultes et mineurs qui lui sont confiés par les justices de paix
- Gérer le patrimoine des pupilles
- Obtenir les ressources financières nécessaires aux pupilles
- Prendre en charge le suivi social des pupilles
- Faire valoir les droits des pupilles à l'égard des prestataires d'assurance/aide sociales
- Défendre les droits des pupilles devant les autorités judiciaires et administratives
- Répondre aux questions des tuteurs et curateurs privés désignés par les Justices de paix

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes adultes et mineurs faisant l'objet d'un mandat tutélaire
- Mineurs requérants d'asile non accompagnés attribués au Canton de Vaud
- Justices de paix
- Office fédéral des migrations, Service de la population
- Service de prévoyance et d'aide sociale
- Agences AVS et AI
- Autorités judiciaires
- Avocats, notaires
- Familles et proches des pupilles
- Etc.

Groupes de prestations
704.4 Surveillance des fondations

704.4 Surveillance des fondations

Réaliser la surveillance statutaire, fonctionnelle et réglementaire des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle.

Descriptif

- Faire respecter les lois sur les fondations et la prévoyance.
- Appliquer le règlement du 30 avril 2008 sur les fondations.
- Tenir le registre cantonal de la prévoyance professionnelle.
- Vérifier la conformité des dispositions réglementaires.
- Prendre des décisions relatives aux statuts des fondations.
- Surveiller les activités des fondations.
- Examiner les risques financiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Fondation de droit privé ou public.
- Fonds de prévoyance professionnel (LPP).
- Organe de contrôle.
- Actuaire conseil.
- Autorités judiciaires.

Evénements marquants, évolutions significatives

Secrétariat général et Office du Tuteur général

En collaboration étroite avec la direction de l'Office du tuteur général et un mandataire externe, mise en place et suivi de la réorganisation de l'Office.

Pour rappel, en juin 2008, le Conseil d'Etat avait validé une série de mesures visant à assainir la situation à l'Office du Tuteur général (OTG). Il s'agissait en priorité de la création de 12,9 postes afin de pallier le manque de personnel, l'augmentation chronique du nombre de dossiers et la surcharge de travail.

L'autre mesure, visant à dynamiser le fonctionnement de l'OTG, a été mise en œuvre au début 2009 et s'est déployée sur toute l'année. En partenariat avec la direction de l'Office du tuteur général et le SG-DINT, le mandataire externe retenu à l'issue d'une procédure d'adjudication s'est penché sur les démarches permettant à la fois d'améliorer la formation du personnel, d'optimiser les processus de travail régissant l'Office et de simplifier la gestion administrative des dossiers. Cette réorganisation en profondeur de l'office se poursuivra en 2010.

Contribution active dans la conduite du projet de réforme du système de tutelles et curatelles du Canton de Vaud

La problématique des tutelles et curatelles dans le canton de Vaud a passablement fait couler d'encre en 2009. Divers objets parlementaires ont par ailleurs été déposés sur cette question. Parmi ceux-ci, il y a lieu de citer l'initiative constitutionnelle de Mme la députée Jacquet-Berger demandant la suppression de l'obligation faite à tout citoyen vaudois désigné par la Justice de Paix d'accepter une mesure tutélaire.

Soucieux d'apporter des réponses ciblées aux interrogations du grand public, sensibilisé également par les préoccupations du DINT et de l'Ordre judiciaire à cet égard, le Conseil d'Etat, en collaboration avec le Tribunal cantonal, a désigné un groupe de travail interdépartemental, composé de représentants de l'Ordre judiciaire vaudois, du DSAS et du DINT, dont le chef de département et son secrétariat général en assument la conduite.

Les missions qui lui ont été assignées en première priorité étaient de définir ce que sont les «cas lourds» et à qui ils doivent être confiés. Il a également étudié la question de savoir si la rémunération des tuteurs/curateurs devait être revue (actuellement 850 francs par an). Ces travaux ont été conduits dans le courant de l'année 2009, un premier rapport devant être soumis au Conseil d'Etat durant le premier trimestre 2010.

Archives cantonales vaudoises

Dans sa séance du 16 décembre 2009, le Conseil d'Etat a autorisé la mise en consultation publique de l'avant-projet de loi sur l'archivage. Il s'agit d'un dossier essentiel pour l'amélioration de la gestion de l'information dans l'ensemble de l'administration cantonale (notamment dans la perspective de l'organisation de l'archivage électronique), ainsi que pour la coordination des règles d'accès aux archives avec les dispositions de la loi sur l'information et de la loi sur la protection des données personnelles.

Une part considérable des énergies des ACV a dû être consacrée, cette année encore, au contrôle et à l'adaptation des bases de données DAVEL (fonds conservés par les Archives cantonales) et PANORAMA (fonds conservés par les communes), après la migration dans le nouvel environnement informatique scopeArchiv, réalisée l'année précédente. Les difficultés rencontrées ont engendré une surcharge de travail de plusieurs collaborateurs. Grâce notamment à l'appui de la DSI, l'essentiel des problèmes a cependant pu être résolu. La base PANORAMA est désormais en ligne et la base DAVEL devrait l'être prochainement (la phase de test est en cours). Par ailleurs, un très gros travail de relecture et d'amélioration des milliers de notices descriptives de fonds rédigées depuis 12 ans a pu être réalisé, en vue de cette ouverture de la base.

La réalisation du schéma directeur de l'archivage électronique, entamée en juin, a souffert de cette situation et n'a pas progressé selon le plan prévu, le répondant informatique des ACV et son correspondant à la DSI étant accaparés par le suivi de la migration et de l'ouverture des bases des données.

Le projet de numérisation par l'Eglise de Jésus-Christ des saints des derniers jours (les «Mormons») de tous les registres de reconnaissance de 1234 à 1798 a débuté en mai. Conformément à la convention signée l'année précédente, 1,6 million de prises de vue seront réalisées en cinq ans, entièrement aux frais de l'Eglise.

Le projet d'implantation systématique du calendrier de conservation des archives d'opération dans tous les secteurs de l'administration cantonale s'est poursuivi. Sept séances - une par département - ont rassemblé aux

ACV les préposés à la gestion des archives formés au cours des années précédentes, afin de faire avec eux le point sur l'avancement des travaux dans chaque service, de leur fournir aide et conseil, et de rappeler le délai au 30 juin 2010 fixé pour l'achèvement de l'opération.

Les entrées d'archives ont totalisé 747 mètres linéaires. Parmi les fonds officiels, il faut signaler en particulier la totalité des jugements et décisions du Tribunal cantonal pour les trois premiers quarts du 20e siècle, et en ce qui concerne les fonds privés, les archives de l'ensemble des syndicats vaudois à l'origine d'UNIA.

Les quatre volets de l'étude de l'évolution de l'administration cantonale publiés ces dernières années par le directeur des ACV ont été retravaillés en une Histoire illustrée de l'administration cantonale vaudoise 1803-2007 de 204 pages, pré- et postfacée par le Président du Conseil d'Etat et le chef du DINT.

Dans le cadre d'un contrat de mobilité, il a été proposé aux ACV l'engagement en tant qu'assistant-archiviste d'une personne à mi-temps qui exerçait précédemment des fonctions administratives dans un autre service du DINT. Après une période d'essai de plusieurs mois, qui a coïncidé avec l'absence temporaire d'une des deux titulaires, le transfert de ce demi-poste a été pérennisé.

Autorité de surveillance des fondations

Chiffres-clés de l'ASF (fondations classiques et prévoyance professionnelle)

Nombre de fondations par catégorie et année au 31 décembre

Année	Classique	Prév. Compl.	LPP	Total
2001	846	345	209	1'400
2002	880	334	210	1'424
2003	897	310	204	1'411
2004	920	294	201	1'415
2005	951	280	195	1'426
2006	967	259	190	1'416
2007	989	221	188	1'398
2008	1'004	206	182	1'392
2009	1'010	177	173	1'360

Nombre de décisions rendues par catégorie et année

Type	2006	2007	2008	2009
Mise sous surveillance	49	48	43	34
Enregistrement définitif LPP	1	3	0	2
Modification de statuts	86	86	80	107
Dispense d'organe de révision	2	13	33	27
Fusion et transfert de patrimoine	3	1	5	3

Amende	2	1	1	
Dissolution et entrée en liquidation	67	40	28	21
Approbation du règl. relatif à la liquidation partielle	2	4	18	21
Liquidation partielle et/ou plan de répartition	5	19	13	7
Clôture des opérations de liquidation et/ou radiation du registre LPP	5	39	45	51
Transfert entre canton	7	2	6	
Divers	4	5	16	14
Total	233	261	288	287

DFE, janvier 2010

Rapport annuel de gestion 2009
Département de l'Intérieur (DINT)
Secrétariat général (SG-DINT)

Sources d'informations complémentaires

Coordonnées

Secrétariat général, Château Cantonal, 1014 Lausanne

T +41 21 316 40 04

F +41 21 316 41 67

[info.sgdint\(at\)vd.ch](mailto:info.sgdint(at)vd.ch)

Groupes de prestations
302.6 Nouvelle Constitution

302.6 Nouvelle Constitution

Mise en œuvre de la nouvelle Constitution.

Descriptif

Conduite de la mise en oeuvre, animation, coordination, communication et maîtrise générale de la démarche, soit :

- Proposer le programme et la planification des travaux législatifs.
- Veiller à la cohérence des projets.
- Fournir des avis sur la conformité des projets de loi à la nouvelle Constitution.
- Contrôler le respect des échéances, l'emploi des ressources allouées pour celle-ci et la conformité des projets à la Constitution et son programme de mise en œuvre.
- Communiquer sur la démarche et comme action de mise en œuvre de valeurs et principes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services
- Départements
- Conseil d'Etat
- Grand Conseil
- Population

Evénements marquants, évolutions significatives

Question-clé : Que s'est-il passé de marquant cette année ? Quelles évolutions sont susceptibles d'avoir des impacts sur le fonctionnement du service ces prochaines années ?

Nota bene : la mission originelle a été accomplie par l'adoption par le Grand Conseil, le 10 février 2009, du rapport faisant le bilan de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution.

- Rédaction
La dernière rédaction a été celle du Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil présentant un bilan de la mise en œuvre de la Constitution du 14 avril 2003 du Canton de Vaud, cinq ans après son entrée en vigueur, [rapport dont le Grand Conseil a pris acte le 10 février 2009](#).
- Information
Réponses à des demandes de renseignements sur la Constitution vaudoise et son contenu, notamment en relation avec l'élaboration d'une nouvelle constitution de la République et Canton de Genève.
- Suivi des révisions constitutionnelles
Tenue à jour d'un tableau de suivi des révisions de la nouvelle Constitution cantonale.
- Site internet
Mise d'un terme à la tenue à jour du site <http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit-finances/lois-constitution/constitution/>, lequel reste toutefois ouvert en raison de l'intérêt de la documentation qu'il propose (en particulier les travaux préparatoires).

Activités de la Cellule Constitution en matière de mise en œuvre de la réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons

Le Conseil d'Etat, dès l'été 2005, a confié au délégué à la nouvelle Constitution la mission d'organiser, d'animer et de coordonner la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) dans le Canton. La RPT est entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Sur la base du rapport de la Cellule sur le bilan du projet RPT-VD et sur son re-déploiement, le Conseil d'Etat, à fin 2008, a décidé de considérer que le suivi financier interne pour l'année 2008, le suivi financier avec la Confédération (nouvelle péréquation), les conventions-programmes et les dossiers sous régime transitoire font partie intégrante de la mise en œuvre de la RPT dans le canton. Il a chargé la Cellule RPT d'organiser et de conduire une réflexion sur les adaptations qui devraient être apportées à la nouvelle péréquation entre la Confédération et les cantons, pour mieux servir les intérêts vaudois, et d'élaborer des propositions d'actions. Il a chargé les départements, en lien avec l'OAE et la Cellule RPT, de conduire une réflexion sur l'opportunité et les modalités d'une mise en œuvre volontariste de l'accord cadre intercantonal et du principe de l'équivalence fiscale sur le plan intercantonal, et de faire des propositions dans ce sens. Le Conseil d'Etat a aussi chargé la Cellule RPT d'organiser le traitement de la consultation que le Conseil fédéral ouvrira sur ses projets de réformes en relation avec l'examen des tâches de la Confédération. Enfin, il a maintenu l'organisation de projet RPT, la Cellule RPT étant chargée d'adapter son fonctionnement d'une part à la diminution de la charge de travail transversal induite directement par la RPT, d'autre part à ses nouvelles missions, et nouveau point de situation au printemps 2009. En 2009, les principales activités de la cellule Constitution en matière de mise en œuvre de la RPT ont été les suivantes :

- Rédaction
 - Préparation d'un rapport (en cours de rédaction) répondant aux décisions du Conseil d'Etat de fin 2008
- Réponse à des enquêtes :
 - Réponse à une enquête de la Conférence des Gouvernements cantonaux sur les expériences des cantons avec la mise en œuvre de la RPT : récolte de l'information auprès des départements, consolidation des réponses et rédaction de la réponse du Conseil d'Etat
 - Réponse à une enquête de l'IDHEAP sur les autorités et les administrations cantonales 2008 (ESAC 08) : récolte de l'information auprès des départements et consolidation des

réponses

- Suivi, avec l'OAE et le SAGEFI, de l'évolution sur le plan fédéral de thèmes relevant de la RPT :
 - rapport sur la neutralité budgétaire
 - projet de suppression de l'article 48a de la Constitution (base constitutionnelle de la collaboration intercantonale particulière à la RPT, avec l'accord-cadre intercantonal)
 - projet de nouvel examen des tâches de la Confédération
 - appui au SAGEFI lors de la consultation du Canton sur les chiffres de la péréquation pour 2010.
- Communication :
 - 11 parutions de la fiche d'information RPT Info-hebdo par laquelle le délégué RPT informe les membres de l'équipe de projet, le chancelier, les secrétaires généraux et les délégués à la communication des développements du dossier.
- Réunions : préparation et animation de réunions de la Cellule RPT et de l'Equipe de projet.
- Appui à certains services et chefs de département dans la gestion de dossiers en relation directe avec la RPT, en particulier dans la mise en œuvre des conventions-programmes conclues entre la Confédération et le Canton.

DecTer – Principales activités de la Cellule Constitution en matière de mise en place de l'administration cantonale dans les nouveaux districts

Le Conseil d'Etat, au printemps 2008, a attribué au DINT, Cellule Constitution, la conduite, l'animation et la coordination de la démarche de découpage territorial de l'administration (« DecTer2 ») et l'a chargé de recueillir auprès des départements et des services l'information pertinente en vue de lui proposer un dispositif (cadre, objectifs et organisation de projet) pour l'adaptation des entités administratives cantonales aux nouveaux districts.

Le 25 février 2009, il a pris acte du rapport de la Cellule Constitution/DecTer sur l'état d'avancement de la mise en place de l'administration cantonale dans les nouveaux districts et a décidé de mener à terme l'adaptation du découpage territorial de l'administration et des textes légaux et réglementaires, pour le 30 juin 2012, dans le sens proposé par le rapport. A cette fin, le Conseil d'Etat a chargé la Cellule Constitution/DecTer, sous l'autorité du chef du Département de l'intérieur, de suivre l'avancement de la mise en conformité des découpages de l'administration aux nouveaux districts et tenir à jour les renseignements consignés dans ce rapport ; d'apporter son appui aux départements et aux services conduisant un projet de réorganisation territoriale, sur leur demande ; de donner un préavis du point de vue de l'article 158 Cst-VD, dans les phases décisionnelles, sur tous les projets de réorganisation territoriale de l'administration – y compris celle des tâches que l'Etat confie (tout en les organisant et en les contrôlant) à une institution de droit public cantonal, aux communes ou à des institutions de droit privé ; de veiller à la mise en conformité des textes légaux et réglementaires par les départements au plus tard au 30 juin 2012 ; enfin, d'établir une fois par législature, ou circonstances exceptionnelles, un rapport sur l'état d'avancement des travaux de mise en œuvre de l'article 158 Cst-VD et de la LDecTer.

En 2009, les principales activités de la cellule Constitution en matière de mise en œuvre des nouveaux districts ont été les suivantes :

- Suivi des projets et décisions d'adaptation aux nouveaux districts, tenue à jour des résultats de l'enquête de l'enquête de 2008 sur leurs entités déconcentrées, leur conformité avec le nouveau découpage, les projets de mise en conformité (avec calendrier et conséquences) ou non (pour quels motifs, avec tenue à jour d'un tableau de synthèse).
- Traitement du postulat Haenni demandant au Conseil d'Etat de s'inspirer de l'exemple de la Confédération et de délocaliser progressivement une partie de son administration : la Cellule, qui avait élaboré le rapport après une enquête auprès de l'ensemble des services, a participé aux travaux de la commission du Grand Conseil chargée d'examiner ce rapport du Conseil d'Etat. Le 12 mai 2009, le Grand Conseil a pris acte de ce rapport.
- Appui, Préavis : Appui, sur demande, aux départements et services conduisant une démarche de mise en conformité avec le nouveau découpage. Préavis sur les propositions de réorganisation territoriales.

Plate-forme Canton-communes – Principales activités de la Cellule Constitution dans le fonctionnement de la Plate-forme

Le Programme de législature 2007-2012 consacre sa mesure 16 à la « revivification » des communes. Une des actions retenues consiste à instituer durablement une plate-forme de réflexion et de mise en œuvre entre les associations faitières et le Conseil d'Etat. C'est dans ce cadre que le Conseil d'Etat, d'entente avec l'AdCV et l'UCV, a décidé, le 2 avril 2008, d'adopter le principe de la création d'une plate-forme paritaire permanente « Canton-Communes », lieu d'échanges permanents entre le Canton et les communes, ayant des visées

essentiellement propositionnelles (pas de pouvoir décisionnel) et menant un travail régulier et approfondi. Le Conseil d'Etat a décidé de la doter d'un secrétariat exécutif qui puisse consacrer à l'étude des dossiers et à la préparation des séances le temps et les efforts nécessaires et l'a confié à partir du 1er novembre 2008 à la Cellule Constitution de manière à tirer profit de son expérience dans la coordination des gros dossiers, de ses connaissances du domaine institutionnel et des projets transversaux, ainsi que de l'allègement de sa charge de travail sur le projet de mise en œuvre de la nouvelle Constitution. A fin 2008 et en 2009, la Plate-forme Canton-communes a traité 4 dossiers ayant de forts impacts sur les communes : la réforme de l'organisation policière, les écoles de musiques (projet de loi sur les écoles de musique / LEM), la suite de la pérennisation du programme de formation des jeunes adultes en difficultés (FORJAD) et la réforme de la péréquation financière intercommunale. En 2009, les principales activités de la cellule Constitution pour la Plate-forme canton-communes ont été les suivantes :

- Réforme de l'organisation policière : appui à la rédaction de l'EMPD approuvant la convention conclue entre le Conseil d'Etat, l'Union des communes vaudoises et l'Association de communes vaudoises, et ordonnant la convocation des électeurs pour se prononcer sur l'initiative populaire « Pour une police unifiée et plus efficace ».
- FORJAD, concrétisation législative de l'art. 17 a de la loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) : appui au DSAS pour l'élaboration de cette concrétisation législative et secrétariat exécutif d'une séance, dans le cadre de la réforme de la péréquation.
- LEM : secrétariat exécutif de 5 séances plénières, participation à 4 séances du groupe de travail technique.
- Péréquation intercommunale : secrétariat exécutif de 6 séances plénières et de 5 séances restreintes, rédaction de la convention entre le Conseil d'Etat, l'UCV et l'AdCV, participation à 3 séances du groupe de travail technique sur la révision de la facture sociale, appui de fond dans ces dossiers, en particulier pour la rédaction du projet d'EMPL/D sur la réforme de la péréquation, préparation des dossiers portés devant le Conseil d'Etat.
- Elaboration et tenue à jour du site internet de l'Etat relatif à la Plate-forme canton-communes [fr/themes/territoire/communes/plate-forme-canton-communes/http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/communes/plate-forme-canton-communes/](http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/communes/plate-forme-canton-communes/http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/communes/plate-forme-canton-communes/)

Rapport annuel de gestion 2009
Département de l'Intérieur (DINT)
Mise en oeuvre de la Consitution

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Sources d'informations complémentaires

Liens

- Site de la Constitution
Mise d'un terme à la tenue à jour du site www.vd.ch/constitution, lequel reste toutefois ouvert en raison de l'intérêt de la documentation qu'il propose (en particulier les travaux préparatoires).
 - [Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil présentant un bilan de la mise en œuvre de la Constitution du 14 avril 2003 du Canton de Vaud, cinq ans après son entrée en vigueur.](#)
 - [Bilan du projet « RPT-VD » à mi-mars 2008](#)

Groupes de prestations
303.0 Gestion et administration du Service

303.0 Gestion et administration du Service

Gestion et administration du Service.

Descriptif

- Direction du Service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs du Service.

Rapport annuel de gestion 2009
Département de l'Intérieur (DINT)
Service des communes et des relations institutionnelles (SECRI)

Groupes de prestations
303.1 Recouvrements

303.1 Recouvrements

Depuis juillet 2005, le secteur des recouvrements fait partie du Service juridique et législatif (SJL-DINT).

Groupes de prestations
303.2 Relations avec les communes

303.2 Relations avec les communes

- Autorité de surveillance des finances communales.
- Secteur juridique et affaires communales.
- Secteur relations communales.

Descriptif

- Exercer la surveillance financière des communes:
 - Contrôler les budgets, les comptes communaux et les arrêtés d'imposition.
 - Assurer la classification financière des communes et la gestion du fonds de péréquation directe horizontale.
 - Gérer les relations financières avec les communes.
 - Assurer un observatoire financier Etat/communes vaudoises.
 - Suivre les dossiers d'agglomérations et fournir un appui à la rédaction de conventions.
 - Accompagner les fusions de communes sur un plan financier.
- Veiller à la légalité de la réglementation communale:
 - Examiner les textes normatifs et collaboratifs communaux et intercommunaux.
 - Vérifier la légalité et préavisier pour les instances cantonales.
 - Conduire et coordonner, auprès des autres départements de l'administration, la procédure d'approbation des textes portant collaboration intercommunale par le Conseil d'Etat.
 - Intervenir dans certaines procédures de recours / requêtes.
- Fournir un appui juridique aux communes, à leurs élus et à leurs administrations:
 - Assurer des conseils, avis de droit, informations aux autorités communales, sur l'application des lois et des procédures à suivre pour la prise de décisions.
 - Accompagner et contrôler la création d'associations de communes, d'ententes intercommunales et de fusions de communes.
 - Conseiller en matière de procédures, notamment celle des sentences municipales.
- Assurer et coordonner la communication entre l'Etat et les communes vaudoises ainsi qu'entre les services de l'Etat:
 - Assurer la publication trimestrielle de "canton-communes".
 - Coordonner des formations à l'attention des autorités et responsables communaux, notamment à travers les modules "L'Etat pour les communes".
 - Développer et mettre sur internet des outils didactiques pour les communes.
 - Accompagner la communication aux communes de projets transversaux à l'administration cantonale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Association de communes, ententes intercommunales et autres organisations intercommunales.
- Canton et services de l'Etat.

Groupes de prestations 303.3 Préfectures

303.3 Relations avec les Préfets et les Préfectures

Bien que le Conseil d'Etat soit l'autorité de surveillance des préfets, les préfectures sont administrativement rattachées au SeCRI qui en surveille et coordonne les activités.

Descriptif

Coordination générale entre le Conseil d'Etat, les Départements et l'ensemble des préfectures

- Gestion RH des préfets et du personnel administratif des préfectures.
- Suivi des budgets.
- Récolte, synthèse et suivi actif des rapports annuels des préfets.
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat.
- Appui juridique aux préfets.
- Mise à jour et administration de l'application métier "Préfec+" en fonction de l'évolution du cadre légal.

Activités des préfets

- Représenter le Conseil d'Etat sur mandat général ou ponctuel, représenter l'Etat auprès des institutions du district, transmettre les informations du Conseil d'Etat et ses directives.
- Contribuer au développement du district.
- Promouvoir la collaboration intercommunale et régionale.
- Surveiller les communes.
- Assister les communes en matières administrative et juridique.
- Coordonner les activités du district avec les régions limitrophes.
- Veiller au maintien de l'ordre public.
- Offrir les bons offices pour tout différend pouvant être réglé à l'amiable.
- Informer le Conseil d'Etat sur les affaires du district .
- Produire un rapport annuel.
- Inspecter les registres de certains offices cantonaux et des notaires.
- Exécuter divers tâches et contrôles en faveur des services de l'Etat, des communes ou de tiers sur la base de lois, spéciales:
 - Vente de permis de chasse et de pêche.
 - Assermentations diverses.
 - Plan ORCA.
 - Commissions d'apprentissage.
- Statuer sur les contraventions et les petits délits.
- Concilier et décider en matière de baux à loyer et de baux à ferme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.

- Population.
- Communes.
- Forces de l'ordre.
- Services de l'Etat.
- Apprentis.
- Ordre judiciaire.
- Justiciables.
- Locataires et propriétaires.
- Service du logement.

Groupes de prestations
303.4 Droits politiques

303.4 Droits politiques

- Organisation et contrôle de l'exercice des droits politiques dans le Canton.
- Organisation des votations et élections, et surveillance de leur déroulement.

Descriptif

- Garantir, dans le Canton, les prescriptions fédérales et cantonales en matière d'exercice des droits politiques.
- Organiser les scrutins populaires sur les plans fédéral et cantonal.
- Délivrer l'autorisation pour la tenue de scrutins communaux.
- Contrôler et enregistrer les dépôts de demandes de référendum ou d'initiative sur le plan cantonal, délivrer l'autorisation pour la récolte des signatures.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Grand Conseil.
- Communes.
- Chancellerie.
- CADEV.
- SCRIS.
- DSI.
- Citoyens.
- Partis politiques.
- Presse.

Groupes de prestations
303.5 Eglises

303.5 Relations avec les Eglises et les Communautés religieuses

- Lien entre l'Etat et les Eglises et les communautés religieuses en vertu des articles 169 à 172 de la Constitution vaudoise.
- Supervision de l'utilisation de la Cathédrale.

Descriptif

- Etablir et contrôler l'usage de la contribution financière de l'Etat aux Eglises réformée et catholique ainsi qu'à la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud.
- Contribuer au maintien de la paix confessionnelle en favorisant le dialogue interreligieux et la prévention des dérives sectaires par l'information.
- Mettre en oeuvre les articles constitutionnels relatifs aux Eglises et communautés religieuses: notamment sur la question de leur reconnaissance.
- Gérer l'utilisation de la Cathédrale en coordonnant le chantier permanent de restauration, la vie culturelle de l'église, l'animation culturelle et institutionnelle du bâtiment.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat.
- Eglises.
- Communautés religieuses.
- Population.

Cathédrale:

- Etat.
- Eglises.
- Communautés religieuses.
- Population.
- Ville de Lausanne.
- Office du tourisme.
- Société des concerts de la Cathédrale et Conférence des sociétés chorales vaudoises de concert.

Groupes de prestations
303.6 Fonction juridique et légistique

303.6 Greffe du tribunal neutre

Greffe du tribunal neutre.

Descriptif

- Gérer le rôle des dossiers du Tribunal neutre.
- Assurer la conduite et le suivi du traitement des dossiers.
- Assurer l'appui administratif et logistique aux juges: planifier les séances, coordonner la circulation des dossiers, notifier les décisions et courriers.
- Gérer le site internet du TN.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Tribunal neutre.
- Justiciables.

Evénements marquants, évolutions significatives

Administration du service

Renforcement de l'appui aux projets de fusions de communes par l'engagement d'un chargé de mission à 100%.

Démarches en vue de renforcer le secteur juridique et celui des droits politiques.

Communes

Finances communales

Elaboration de la réforme de la Péréquation intercommunale 2011.

Modification du plafond d'endettement de certaines communes.

Bouclement du 3ème exercice de l'actuelle péréquation intercommunale.

Nombreuses analyses financières des communes projetant une fusion.

Secteur juridique (anc. affaires communales)

Poursuite du processus d'uniformisation des communications par la création de documents-types (lettre, formulaires de demande d'approbation, etc.).

Actualisation des répertoires de collaborations intercommunales (associations et ententes intercommunales, contrats de droit administratif, etc.).

Recensement des associations de communes et des conventions intercommunales dans les districts en collaboration avec les préfetures.

Création et publication de fiches juridiques.

Achèvement de la mise à jour du tableau d'acheminement pour l'approbation des règlements communaux.

Poursuite de l'intensification du nombre de textes portant réglementation-type et modèles de statuts et de convention.

Création de nouveaux supports de cours à destination des membres des autorités et des administrations communales.

Elaboration d'avis de droit circonstanciés dans des domaines prêtant à discussion ou suscitant des controverses, en particulier dans le cadre des compétences respectives des autorités communales.

Préparation et rédaction de rapports en vue d'une révision de la législation communale.

Reprise de certaines compétences d'examen auprès d'autres unités organisationnelles de l'administration cantonale, en particulier la réglementation sur les taxes de séjour.

Fusions de communes

Quatre projets de fusion de communes ont été acceptés par les corps électoraux:

1. Bourg-en-Lavaux, issue de la fusion des communes de Cully, Epesses, Grandvaux, Riex et Villette. Vote positif des corps électoraux le 17 mai 2009.
2. Echichens, issue de la fusion des communes de Colombier, Echichens, Monnaz et St-Saphorin sur Morges. Vote positif des corps électoraux le 28 juin 2009.
3. Tévenon, issue de la fusion des communes de Fontanezier, Romairon, Vaugondry et Villars-Burquin. Vote positif des corps électoraux le 27 septembre 2009.
4. Vully-les-lacs, issue de la fusion des communes de Bellerive, Chabrey, Constantine, Montmagny, Mur, Vallamand et Villars-le-Grand. Vote positif des corps électoraux le 29 novembre 2009.

Afin d'aider et d'accompagner les nombreux projets de fusion en cours et à venir, le SeCRI a engagé, dès le 1er

juillet 2009, un collaborateur spécialement chargé de cette mission. A la demande des communes, il interviendra au début des processus de fusion lorsque les premières discussions portent sur l'opportunité de lancer un projet de fusion, puis durant la phase opérationnelle consacrée à l'étude proprement dite. Sa tâche est également de répondre et de conseiller les divers intervenants pour toutes les questions liées à la mise en oeuvre de la nouvelle commune, une fois la fusion acceptée par les corps électoraux.

Information et coordination

Le SeCRI a poursuivi le développement de ses bonnes relations avec les administrations communales en tenant à nouveau ses séances de travail trimestrielles avec le Comité de l'association vaudoise des secrétaires municipaux (AVSM) représentant les administrations de plus de 345 communes. Ces séances ont permis de résoudre certains problèmes de communication entre les administrations cantonale et communales.

Les quatre numéros trimestriels de "canton-communes" ont été publiés avec des informations provenant de nombreux services des autres départements.

De nouveaux modules de formation "L'Etat pour les communes" ont été mis sur pied en collaboration avec les autres services et le CEP; concernant notamment: l'agenda 21 communal, les responsabilités des communes dans le cadre de l'école obligatoire, le traitement des déchets organiques récoltés par les communes. L'offre 2009 portait sur un total de 13 thèmes et environ 270 responsables communaux (élus ou administratifs) y ont participé.

Le site internet intéressant les communes a été complété par une page comportant une base de données de tout le "courrier circulaire" de l'administration cantonale à l'attention des communes, ainsi que par une page de "veille juridique" traitant des modifications légales cantonales ayant un impact sur les communes.

Afin de renforcer son rôle de coordination de l'information cantonale à l'attention des communes, le SeCRI a mis sur pieds avec le soutien du Conseil d'Etat, un réseau interne à l'administration cantonale de "répondant-e-s communes". Ces répondants sont notamment chargés de rester attentifs à toute information pouvant concerner les communes dans leur service et de la transmettre au SeCRI pour qu'elle donne lieu, soit à un article soit à une formation.

Préfectures

Mise en place d'une interface informatique avec la police cantonale pour le traitement de certaines dénonciations en matière de circulation routière.

Adaptation de l'application informatique concernant le rapport annuel des préfets.

Mise en place d'outils de travail performants (beamers, imprimantes multifonctions) dans les préfectures.

Organisation d'un séminaire pour les préfets, dans la perspective d'une évolution de leur fonction à court et à moyen termes.

Droits politiques, votations et élections

Poursuite de la recrudescence importante de l'activité en matière de droits politiques dans quatre domaines, avec pour conséquence une décision de renforcement des effectifs de ce secteur pour 2010, par réaffectation interne des ressources à disposition:

- usage des droits d'initiative et de référendum sur les plans cantonal et communal;
- élections complémentaires dans les communes;
- interventions parlementaires;
- fusions de communes.

Lancement du projet de vote électronique pour les Suisses de l'étranger.

Mise en production des premiers modules de la nouvelle version de Votelec (application informatique utilisée pour les votations et élections).

Eglises, communautés religieuses

Elaboration et signature des conventions de subventionnement aux Eglises reconnues. Conventions couvrant la période 2010-2014.

Cathédrale

Poursuite des réflexions visant à proposer au Conseil d'Etat une nouvelle structure de gestion et de coordination des nombreuses activités entourant la Cathédrale.

Greffe du tribunal neutre

Traitement de 5 dossiers judiciaires.

Désignation d'un président et d'un vice-président.

Intégration des membres du tribunal neutre au protocole.

Mise à jour du site internet.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Communes

Finances communales

Réforme du système de péréquation intercommunale en concertation avec les associations faitières des communes.

Suivi du projet MCH2 - nouveau plan comptable- sur le plan fédéral intercantonal.

Suivi de l'impact financier de la RPT (report de tâches de la Confédération) sur les communes.

Secteur juridique (anc. affaires communales)

Conduite des projets de modification de la loi sur les communes.

Rédaction de nouvelles instructions aux communes pour les contraventions de compétence municipale (entrée en vigueur de la loi sur les contraventions prévue le 01.01.2011).

Fusions de communes

En sus des quatre projets de fusion acceptés en 2009 par les corps électoraux, le SeCRI poursuit son appui aux 12 projets de fusions, concernant un total de 53 communes, qui devraient être soumis aux corps électoraux durant l'année 2010. Par ailleurs, plusieurs projets, concernant une trentaine de communes, devraient démarrer dans le premier semestre 2010.

Dans le but de répondre aux réalités rencontrées par les promoteurs d'une fusion, en particulier les municipalités, un projet de modification de la Loi sur les fusions de communes et de la Constitution sera soumis au Grand Conseil début 2010. Les modifications concernent les thèmes suivants:

- mettre en oeuvre au plan cantonal l'ordonnance fédérale sur les noms géographiques (ONGéo) entrée en vigueur en 2008, en ce qui concerne le nom d'une nouvelle commune en suite d'une fusion;
- clarifier la question des amendements à la convention de fusion;
- créer la possibilité légale de prolonger d'une durée de six mois au maximum le délai de cinq ans de la législature pour les autorités communales qui siègent au moment de la fusion lorsque celle-ci entre en vigueur peu de temps après le début d'une nouvelle législature, ceci afin d'éviter à avoir à organiser deux élections générales dans un laps de temps relativement court;
- améliorer la représentativité des communes fusionnantes au sein de l'autorité exécutive de la commune résultant de la fusion;
- préciser la portée de quelques dispositions qui prêtent actuellement à discussion.

Afin de renforcer l'information sur les fusions de communes, le SeCRI envisage la préparation d'un séminaire destiné aux membres des exécutifs et législatifs communaux.

Information et coordination

Avec l'appui du Conseil d'Etat, un réseau de "répondants communes" pour le SeCRI a été mis en place dans les services de l'administration cantonale. Ce réseau est constitué d'une soixantaine de collaborateurs de l'Etat chargés de récolter et transmettre au SeCRI toute information susceptible de concerner les communes et pouvant donner lieu à un article dans la publication "canton-communes" ou à un nouveau module de formation "L'Etat pour les communes". Ces "répondants" sont également chargés de transmettre les informations nécessaires à la mise à jour de la base de données "courrier circulaire" et de la page internet "veille juridique" à l'attention des communes. En outre, ils sont appelés à faire valider ou corriger des instructions de travail et des procédures utilisées par les administrations communales.

Ce réseau a été également sollicité par le SeCRI en vue d'établir sous une forme claire, le cadre légal cantonal applicable aux communes ainsi que la liste de l'ensemble des subventions cantonales pouvant être octroyées aux communes. Ces documents seront consolidés et publiés sur internet dans le courant 2010.

Le réseau sera sollicité pour préparer la mise en place d'un appui aux nouveaux élus communaux des élections

générales communales de 2011.

Agglomérations

Poursuite de la réflexion sur les aspects institutionnels des agglomérations et préparation d'un avant-projet de lois.

Préfectures

Mise en place d'une nouvelle application métier dans les préfectures, en remplacement de préfec+.

Mise en place de nouvelles procédures relatives à l'entrée en vigueur de CODEX.

Mise sur pied de cours de formation continue pour les préfets et le personnel des préfectures.

Droits politiques, votations et élections

Vote électronique des Suisses de l'étranger.

Révision partielle de la Loi sur l'exercice des droits politiques.

Développement d'une nouvelle version de Votelec (application informatique utilisée pour les votations et élections): migration technologique, nouvelles fonctionnalités, ergonomie et convivialité.

Préparation du cycle électoral 2011-2012.

Eglises, communautés religieuses

Réflexion sur l'initiative constitutionnelle fédérale contre la construction de minarets.

Mise en oeuvre de la législation en matière de reconnaissance des communautés religieuses.

Préparation d'une modification de la Loi sur la reconnaissance des Eglises et communautés religieuses.

Cathédrale

Poursuite du projet de création d'une personne morale de droit public pour la gestion et l'utilisation de la cathédrale.

Sources d'informations complémentaires

Informations relatives au SeCRI

Toute l'information relative aux activités du SeCRI est disponible sur le site internet de l'Etat de Vaud.

Entrée par les thèmes:

Territoire

- Communes ([lien](#))
- Districts / Préfectures ([lien](#))

Vie privée

- Religions ([lien](#))

Etat-Droit

- Votations et élections ([lien](#))

Entrée par les autorités:

- Service des communes et des relations institutionnelles ([lien](#))
- Préfectures ([lien](#))
- Tribunal neutre ([lien](#))

Quelques sites particuliers relatifs à l'appui aux communes:

- Fusions de communes ([lien](#))
- Guide pour les fusions de communes ([lien](#))
- Publication trimestrielle "canton-communes" ([lien](#))
- Formation "L'Etat pour les communes" ([lien](#))
- Questions-réponses juridiques ([lien](#))
- Courrier circulaire aux communes ([lien](#))
- Veille juridique à l'attention des communes ([lien](#))

Groupes de prestations
303.0 Gestion et administration du Service

303.0 Gestion et administration du Service

Gestion et administration du Service.

Descriptif

- Direction du Service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs du Service.

Groupes de prestations
303.1 Recouvrements

303.1 Recouvrements

Secteur des recouvrements.

Descriptif

Recouvrer les créances de l'Etat en matière :

- D'assistance judiciaire.
- De créances compensatrices.
- De notes de frais pénales .

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Débiteurs.
- Canton.

Groupes de prestations
303.6 Fonction juridique et légistique

303.6 Fonction juridique et légistique

Division juridique et légistique.

Descriptif

- Assurer la fonction juridique au sein de l'Etat (Grand Conseil, Conseil d'Etat, administration).
- Rendre des avis de droit.
- Rédiger des textes législatifs et aider les services dans leur rédaction.
- Editer le Recueil systématique et le Recueil annuel des lois vaudoises.
- Assurer le secrétariat de la Chambre des notaires.
- Instruire les recours pour le Conseil d'Etat et, dans certains cas, pour les départements.
- Instruire et trancher les demandes d'aide aux victimes d'infractions (LAVI).
- Traitement du contentieux de l'Etat et des procédures devant le Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale.
- Appuyer les services et les départements dans la préparation des déterminations à la Cour constitutionnelle

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Administration.
- Grand Conseil.
- Usagers du RSV.
- Notaires.
- Tribunaux.

Evénements marquants, évolutions significatives

Avancement de nombreux chantiers

Le Service juridique et législatif s'est trouvé au cœur de l'avancement de nombreux chantiers lancés en cours de législature. Il s'agit d'une part de dossiers législatifs, principalement ceux liés à la mise en œuvre de CODEX 2010 dont les premiers volets ont déjà abouti avec leur traitement ou adoption par le Grand Conseil. D'autre part, le SJL a répondu à de nombreuses sollicitations sur des projets de lois d'envergure, ainsi que sur des crédits d'étude et d'investissement proposés en vue de la réalisation d'importants projets prévus dans le programme de législature ou destinés à appuyer le programme de relance économique. Parallèlement à ces activités conjoncturelles, le service a poursuivi ses efforts pour faire face au volume élevé d'activités dans le domaine de l'assistance judiciaire et du recouvrement, ainsi que dans celui de l'indemnisation des victimes de la violence.

Secteur juridique

Aux alentours du milieu de la législature, les nombreux projets lancés par l'ensemble des services de l'administration franchissent des étapes capitales, voire décisives, en vue de leur concrétisation. Dans ce contexte, le SJL est fortement sollicité lorsqu'il s'agit de valider les aspects juridiques de l'avancement de ces grands chantiers, que ceux-ci soient purement législatifs ou en relation avec de futures infrastructures. Cela étant, le service constate encore un certain engorgement dans le flux de demandes lors de périodes déterminées de l'année, comme peu avant les vacances d'été ou la fin de l'année ; il rappelle la nécessité de planifier l'avancement des gros projets de façon à permettre une analyse juridique sereine plutôt qu'en urgence. En outre, le SJL est fréquemment sollicité pour l'examen de projets de conventions portant sur la réalisation d'activités ou de projets en collaboration avec des entités externes à l'Etat ; cela fut en particulier le cas pour l'accord conclu en décembre 2009 entre la Confédération, les gouvernements vaudois et genevois et les CFF concernant le développement de l'offre sur la ligne entre Lausanne et Genève-Aéroport. Sur le plan législatif, le SJL a été fortement engagé notamment dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle loi cantonale sur l'agriculture, de la législation sur la formation professionnelle, ainsi que, dans l'urgence et à bref délai, sur le dispositif normatif destiné à remplacer l'actuelle loi sur les activités culturelles et sur la révision de la loi sur les péréquations intercommunales.

Dans le domaine spécifique de la loi d'application du 24 février 2009 de la loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'aide aux victimes d'infractions (LVLAVI), le SJL est l'autorité d'indemnisation pour le canton de Vaud (art. 14 LVLAVI). Il traite donc de toutes les demandes d'indemnisation LAVI en réparation du dommage matériel et du tort moral que lui adressent les éventuelles victimes dans un délai fixé par la loi. En 2009, le SJL a compté presque 400 dossiers LAVI ouverts. Durant la même année, il a enregistré 83 nouvelles requêtes LAVI, soit 49 de moins qu'en 2008. Il a en outre rendu 136 décisions, soit 38 de plus que l'année précédente, de sorte que la proportion de dossiers en suspens a été sensiblement diminuée durant l'année écoulée. Le montant total des indemnités versées en 2009 est d'un peu plus de CHF 1'400'000.-, dommage matériel et tort moral confondus. Ce montant, qui équivaut à peu près au double de celui budgété, s'explique par le règlement de deux affaires d'importance concernant des infractions particulièrement graves commises à l'étranger. Pour ces deux seules affaires, des montants de plus de CHF 900'000.- ont été servis.

Secteur Assistance judiciaire et recouvrement

Si le Bureau de l'assistance judiciaire va disparaître, fin 2010, avec l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure civile fédéral, il n'en demeure pas moins très chargé, avec plus de 3'600 demandes par an, ainsi que de plus en plus de contestations de la part des personnes dont la demande est rejetée (moins de 10 % des cas). On note à cet égard une augmentation sensible du nombre de dossiers traités (+ 400 environ), due surtout à la reprise des dossiers d'assistance judiciaire pour les procédures ouvertes devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP), reprise liée à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la procédure administrative, début 2009.

Le secteur recouvrement est en pleine effervescence avec quelque 17'000 nouveaux dossiers à traiter durant l'année 2009 et 20'000 poursuites en cours à gérer. La masse considérable de travail nécessite des priorisations. Néanmoins, les montants recouverts en 2009 ont très sensiblement progressé en 2009 pour les frais pénaux, puisqu'ils sont passés de CHF 3'800'000.- en 2008 à CHF 5'400'000.- pour l'année écoulée. Les recettes issues du recouvrement des avances consenties au titre de l'assistance judiciaire sont demeurées stables à CHF 7'000'000.- pour le recouvrement de l'assistance judiciaire. Dans l'optique de la reprise du recouvrement des amendes et des peines pécuniaires prononcées par les autorités judiciaires, le secteur a été renforcé. Il lui est

toutefois toujours difficile de faire face à l'ensemble de la masse de travail.

Un outil informatique pour la gestion des débiteurs a été mis en production en août 2009. Cet outil est encore en cours de développement. Il permettra à terme d'automatiser une partie des opérations de recouvrement.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

CODEX 2010

Droit public

Au 1er janvier 2009, les deux volets de droit public de CODEX_2010 (adaptation au cadre fédéral dans le domaine judiciaire et procédure administrative) sont entrés en vigueur. Afin d'en assurer la mise en oeuvre efficace, le Service juridique et législatif a organisé plusieurs séances d'information relatives à la nouvelle loi cantonale sur la procédure administrative. Ces informations ont été données dans un premier temps aux services de l'administration cantonale et dans un second temps aux communes vaudoises.

Procédure pénale

La réforme découlant de l'introduction du Code de procédure pénale suisse (CPP) a été adoptée par le Grand Conseil le 19 mai 2009. L'entrée en vigueur du CPP est prévue le 1er janvier 2011, précédée cependant par une importante phase de mise en oeuvre ; celle-ci a déjà débuté, avec notamment l'adoption d'un décret relatif aux besoins en locaux nécessaires aux nouvelles autorités de poursuite pénale. Dans ce cadre, l'activité du S JL consiste essentiellement à coordonner les différents travaux et à s'efforcer de faire respecter la planification prévue. A cet égard, quelques retards sont déjà planifiés dans la mise à disposition de l'infrastructure immobilière nécessaire aux nouvelles autorités de poursuite pénale.

Quant à la nouvelle procédure pénale des mineurs (PPMin), elle a été adoptée par les Chambres fédérales le 20 mars 2009. Afin de la mettre en oeuvre pour le 1er janvier 2011, le Conseil d'Etat a adopté le 24 juin 2009 un EMPL d'introduction de la loi fédérale sur la procédure pénale applicable aux mineurs. Ce dernier a été adopté par le Grand Conseil début janvier 2010.

Procédure civile

L'EMPL relatif à la réforme de la juridiction civile a été publié en mai 2009. Il a été globalement bien accueilli par la Commission des affaires judiciaires, qui a proposé quelques amendements. Le Grand Conseil a entamé l'examen du projet le 10 novembre 2009 et l'a terminé début janvier 2010. La nouvelle loi sur la juridiction en matière de bail fait l'objet d'une demande de référendum relative à la suppression de la gratuité de la procédure.

Protection de l'adulte et de l'enfant

Le Conseil fédéral n'a pas encore officiellement pris sa décision quant à l'entrée en vigueur du nouveau droit de la protection de l'adulte ; celle-ci se fera vraisemblablement au 1er janvier 2013.

En 2009, le S JL s'est donc attelé à la rédaction d'un exposé des motifs et projets de lois relatif à la loi vaudoise d'application du droit de la protection de l'adulte et de l'enfant (LVPAE). Il collabore également avec les différents partenaires au projet (DSAS, SPJ, OTG) pour les modifications à apporter à la législation actuelle. L'EMPL devrait être mis en consultation dans le courant de l'année 2010.

Sources d'informations complémentaires

Informations sur les projets du Service

Codex 2010

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être trouvées à l'adresse suivante :

<http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit/justice/reformes-judiciaires-codex-2010/>

Recueil systématique vaudois

l'adresse du site du RSV est la suivante :

http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/index.xsp<http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit/lois-constitution/recueil-systematique/>

Groupes de prestations
306.1 Etat civil

306.1 Etat civil

Etat civil cantonal et offices d'état civil.

Descriptif

- Délivrance des prestations en matière d'état civil - préparation et célébration des mariages, enregistrement des naissances, décès et reconnaissances d'enfants, traitement des dossiers d'adoption et de changement de nom - en application notamment du Code civil et de l'Ordonnance fédérale sur l'état civil.
- Participation aux instances intercantionales et fédérales d'autres autorités de surveillance.
- Information, assistance, formation et surveillance des officiers de l'état civil et des collaborateurs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- L'ensemble de la population, les communes, les tribunaux, les justices de paix, les notaires, l'administration en général.
- Office de l'état civil et officiers de l'état civil.

Groupes de prestations
306.3 Naturalisation

306.3 Naturalisation

Gestion des demandes de naturalisation (droit de cité, réintégration, droit et perte de la bourgeoisie) en application de la Loi fédérale sur la nationalité et de la Loi sur le droit de cité vaudois.

Descriptif

- Examen des dossiers transmis par les communes.
- Conseiller les communes et renseigner les usagers (conditions, pratique, lois).
- Organisation (sur demande) de conférences sur la naturalisation pour les communes, commissions d'intégration, ou associations d'étrangers.
- Préparer le préavis cantonal en vue de la délivrance de l'autorisation fédérale par l'Office fédéral des migrations.
- Préparer le préavis sur dossier à l'intention du Conseil d'Etat, respectivement du Grand Conseil.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les ressortissants étrangers bénéficiant d'un permis C domiciliés ou résidents sur le canton de Vaud.
- Communes / Municipalités.
- Office fédéral des migrations (ODM).

Groupes de prestations
306.4 Asile

306.4 Asile

Traitement des dossiers relevant de l'asile - gestion du séjour, exécution des décisions de renvoi, aide au retour, suivi des relations financières avec la Confédération (subventions) et interface avec la FAREAS (EVAM) - en application de la Loi fédérale sur l'asile (LAsi).

Descriptif

- Gestion administrative du séjour des requérants d'asile et admis provisoires.
- Conseil en vue du retour dans le pays d'origine, octroi d'aide au retour.
- Organisation du renvoi ; exécution des décisions fédérales de renvoi.
- Elaboration de la convention de subventionnement de l'EVAM, négociation du budget de l'EVAM et mission de suivi et de contrôle de la subvention.
- Coopération avec les autres partenaires du Service.
- Décisions d'octroi d'aide d'urgence aux personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois.
- Examen de situations de détresse personnelle grave

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Requirants d'asile, personnes au bénéfice d'une admission provisoire et personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois.
- Office fédéral des migrations (ODM), DSAS, Polcant, SPEN, OTG.
- EVAM.
- Oeuvres d'entraide.
- Employeurs.
- Tribunal administratif fédéral.
- Bureaux communaux de contrôle des habitants

Groupes de prestations 306.5 Etrangers

306.5 Etrangers

Examen et règlement du statut administratif en Suisse de la population étrangère relevant de la Loi sur les étrangers (LEtr) et de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

Descriptif

- Examen et règlement du statut administratif de la population étrangère du canton ayant déposé une demande relevant de la loi fédérale sur les étrangers ou de l'Accord sur la libre circulation des personnes.
- Mesures administratives à l'égard de la population étrangère séjournant sans autorisation et n'ayant déposé aucune demande.
- Information, assistance et instruction des préposés aux bureaux communaux des étrangers et de contrôle des habitants assurer leur surveillance.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population étrangère et suisse.
- Office fédéral des migrations (ODM).
- Bureaux communaux de contrôle des habitants et de police des étrangers.
- Entreprises.
- Ecoles (UNIL, EPFL, EHL, écoles privées, ...).
- Service cantonal de l'emploi.
- POLCANT, SPEN, SPJ, OTG.
- Juge de paix.
- Maison de détention administrative.
- Caisse de compensation AVS-AI, Représentations suisses à l'étranger.
- Association vaudoise des écoles privées (AVDEP).
- Association suisse des chefs de police des étrangers.
- Association romande des chefs de police des étrangers.
- Commission fédérale des étrangers (CFE).
- Commission fédérale de lutte contre le racisme (CFR).
- Service fédéral de lutte contre le racisme.
- Concordat romand LMC (loi sur les mesures de contrainte).
- Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI).
- Bureau Lausannois des Immigrés (BLI).
- Oeuvres d'entraides et associations.
- Service des recours de département fédéral de justice et police.
- Commissions communales "suisses/étrangers".

Groupes de prestations
306.6 Identité

306.6 Identité

Traitement des demandes et des renouvellements de documents d'identité (passeport ordinaire 03, passeport biométrique 06, passeport provisoire en cas d'urgence, carte d'identité) en application de la Loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisse.

Descriptif

- Enregistrement et traitement des demandes de passeports et de carte d'identité.
- Prolongation des anciens passeports.
- Délivrance des passeports provisoires aux citoyens suisses domiciliés dans le canton de Vaud.
- Traitement des demandes de passeport biométrique pour les citoyens suisses domiciliés dans les cantons romands.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Citoyens suisses du canton de Vaud et de Romandie.
- Communes / Préfectures.
- Police cantonale.
- Représentations consulaires suisses à l'étranger.

Groupes de prestations
306.7 Administration

306.7 Administration

- Gestion et administration du service.
- Problématiques juridiques.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du DINT.
- Services transversaux.
- Communes.

Groupes de prestations
306.8 Intégration

306.8 Intégration des étrangers et prévention du racisme

- Mise en oeuvre de la politique vaudoise en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme en application des dispositions légales cantonales en la matière (LIEPR).

Descriptif

Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) travaille sous la responsabilité de la Déléguée cantonale à l'intégration. Comme centre de compétences en matière d'intégration, il offre des conseils et des orientations personnalisés. Comme service de contact cantonal auprès de la Confédération pour les questions d'intégration, il pilote les programmes cantonaux et gère les financements fédéraux d'intégration, ceci dans six domaines prioritaires : "langue et formation"; "marché du travail"; "politique d'accueil des nouveaux arrivants"; "cohabitation dans les quartiers et dans les zones périurbaines"; "école, famille, égalité" et "prévention du racisme et compréhension interreligieuse".

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Les bénéficiaires sont les personnes immigrées (permis B, C, F) résidant durablement en Suisse et, de manière plus générale, l'ensemble des populations suisses et immigrées du canton de Vaud. Nos partenaires sont les communes, les délégués à l'intégration, les associations de personnes immigrées, les ONG spécialisées, l'EVAM, les commissions consultatives intégration, la Conférence suisse des Délégués à l'intégration, l'Office fédéral des migrations, la Commission fédérale des questions de migration, la Commission fédérale de lutte contre le racisme, le Service de lutte contre le racisme, le monde académique.

Evénements marquants, évolutions significatives

Asile :

L'association de la Suisse aux accords de Dublin a pris effet le 12 décembre 2008. De ce fait, dès le début 2009, des requérants d'asile ont été renvoyés dans des pays européens quand il s'avérait qu'ils y avaient déposé précédemment une demande d'asile ou y avaient séjourné. Les autorités vaudoises ont effectué 155 renvois dans le cadre des accords de Dublin, dont 69 (44.5 %) vers l'Italie.

La durée moyenne de séjour sur sol vaudois est toutefois plus élevée que ce qui avait été supposé, à savoir environ 5 mois. Ceci est dû aux lenteurs de l'administration fédérale - qui n'avait pas la capacité suffisante pour faire face au volume à traiter - et aux difficultés de renvoi vers l'Italie qui impose certaines restrictions administratives.

Etrangers :

La mise en application des accords d'association de Schengen a généré pour notre division une charge de travail supplémentaire importante. Nous avons été particulièrement impactés par l'introduction de la nouvelle carte pour étrangers (en remplacement de l'ancien livret), par les nouvelles règles en matière de délivrance de visas et par les obligations liées à notre participation au Système d'Information Schengen (SIS). De nouveaux processus impliquant une multitude de partenaires ont dû être mis en place; la complexité de ces processus, les lacunes des outils informatiques (SYMIC) et les inévitables erreurs de jeunesse ont engendré des besoins constants d'éclaircissements et de corrections. Même si, après une année, la situation s'est améliorée, de nombreuses difficultés demeurent.

Au niveau de l'accord sur la libre circulation des personnes, le protocole d'extension II en faveur de la Roumanie et de la Bulgarie est entré en vigueur le 1er juin.

Malgré la crise économique, notre division n'a pas observé une baisse notable de l'immigration étrangère. Le nombre des entrées de population étrangère résidente permanente au cours des 11 premiers mois de 2009 (18'259) est certes inférieur à celui enregistré pour la même période de 2008 (22'972 = année record), mais reste nettement supérieur aux années précédentes (moyenne d'environ 15'200 entrées pour les 11 premiers mois des années 2004 à 2007).

Etat civil :

A l'automne 2009, le centre administratif de l'état civil - provisoirement installé dans le quartier de Sévelin à Lausanne depuis 2006 - a déménagé dans les locaux rénovés de l'ancienne fromagerie expérimentale de la Confédération à Moudon. Ces locaux avaient été acquis par le canton de Vaud en 2008 et rénovés en conséquence pour accueillir l'état civil. On peut relever qu'aucun des vingt-cinq employés délocalisés n'a démissionné pour des raisons liées au déménagement à Moudon.

Les célébrations de mariages dans des lieux d'exception ont à nouveau rencontré un grand succès. Plus de 240 couples ont choisi de sceller leur union dans un château ou sur un bateau, représentant ainsi une augmentation de plus de 15% par rapport à l'année précédente. Ce type de célébration représente désormais près de 7% de l'ensemble des mariages contractés dans le canton.

Comme en 2008, les officiers d'état civil ont, dans certains cas, refusé leur concours à la célébration de mariages de complaisance. L'application de l'art. 97a du Code civil a eu pour effet de dissuader une cinquantaine de couples de maintenir leur demande dont le but était de contourner les dispositions sur l'admission et le séjour des étrangers.

Naturalisation :

Suite au rattrapage du retard en 2008, le secteur des naturalisations a poursuivi en 2009 ses efforts et a réussi à maintenir le délai de traitement à moins d'un mois pour les dossiers transmis par les communes.

En 2009, ce sont donc plus de 2'200 nouveaux dossiers qui ont été traités. S'agissant des nouvelles demandes de naturalisation (un dossier peut impliquer plusieurs personnes) reçues des communes, celles-ci se situent

désormais (après les fortes hausses enregistrées depuis 2001) à un niveau constant. En effet, le secteur des naturalisations a enregistré 2'555 dossiers en 2009 contre 2'478 en 2008 et 2'666 en 2007. A noter que suite au rattrapage du retard des dossiers reçus en 2008, le nombre de personnes naturalisées en 2009 a franchi un nouveau record, puisque près de 5'000 personnes - 4'959 exactement - ont acquis la nationalité suisse et le droit de cité vaudois en naturalisation ordinaire.

Documents d'identité :

Du fait de l'entrée en vigueur, le 12 décembre 2008, des accords d'association de Schengen, la Suisse est tenue d'introduire les passeports biométriques dans tout le pays. Cette généralisation au 1^{er} mars 2010, implique une modification en profondeur de l'organisation du domaine des documents d'identité dans le canton de Vaud, sachant que cette démarche touchera également la délivrance des permis pour étrangers ressortissants des états tiers (env. 60'000 dans le canton) et les visas, puisque ces documents devront aussi être biométriques dès l'automne 2010.

En terme de chiffres, si l'on peut noter une augmentation des demandes liées à la biométrie, 2009 a été une année plus ou moins similaire aux deux précédentes en ce qui concerne les demandes de documents d'identités. La principale surcharge de travail a été générée par la mise en œuvre de ce projet. En effet, il a fallu démontrer la pertinence de la création d'un seul centre de saisie pour le canton, tout en soutenant le rythme de mise en place imposé par la Confédération.

En raison d'une motion transformée en postulat, déposée par le député Bernhard, demandant la création d'un centre de saisie par préfecture, le secteur des documents d'identité a été contraint de suspendre sa recherche de locaux dans l'attente de la décision du Grand Conseil. Cette décision n'étant pas attendue avant la date butoir imposée par la Confédération, le secteur des documents d'identité a été partagé en deux équipes. Le «back office» qui a été déplacé provisoirement dans de nouveaux bureaux et le «front office» qui aura ainsi l'espace nécessaire pour installer le matériel et les guichets permettant la création, dès le 1er mars 2010, des nouveaux documents d'identité biométriques.

Intégration des étrangers et prévention du racisme :

Assises vaudoises de l'immigration 2009

La nouvelle Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI), nommée en 2008 par le Conseil d'Etat, a décidé d'empoigner le thème délicat suivant : «criminalité et étrangers, entre réalités et stigmatisations». Ce sujet a été traité par une palette de spécialistes et de politiciens réunis le 25 avril 2009 à Bex à l'occasion de la 7ème édition des Assises vaudoises de l'immigration. Réunissant plus de 200 personnes, les assises ont été également l'occasion de décerner pour la 1ère fois le «Prix du Milieu du monde». Présidé par M. Victor Ruffy, ancien président du Conseil national, le jury a choisi deux lauréats parmi 18 candidatures de qualité : le Groupe Suisses-Etrangers de Moudon et Région récompensé pour son riche programme d'activités intitulé «Par et avec l'autre» et la Commission Intégration Suisses-Etrangers de Renens (CISE) récompensée pour sa «Permanence Info-Natu» qui sensibilise et encourage la participation civique des populations étrangères.

Centre cantonal de compétences en matière d'intégration

En 2009, le Bureau cantonal pour l'intégration (BCI), sous la responsabilité de la Déléguée, a été reconnu centre de compétences en matière d'intégration par la Confédération. Dans cette année de transition, il a assumé, en collaboration avec le CSP, les tâches de communication et d'information - notamment la publication d'Intégration Info - et de coordination avec les partenaires.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Intégration des étrangers et prévention du racisme

Langue et formation :

Conformément à la convention entre l'Etat et la Confédération «langue et formation» 2009-2011, le DINT, par l'intermédiaire du Bureau cantonal pour l'intégration (BCI), a financé plus de 50 projets portés par une trentaine de partenaires, ce qui représente plus de 150 cours de français et quelque 30 ateliers, qui ont accueilli près de 2'000 participants. Le BCI a travaillé avec des institutions prestataires de cours de français. Il a notamment coordonné le dispositif afin que les offres soient adaptées aux besoins des personnes allophones et il s'est assuré que la qualité des prestations soit en continuelle progression.

Accueil des nouveaux arrivants :

Le BCI a traduit sa brochure d'information destinée aux personnes s'installant dans le canton en 10 langues. Elle est distribuée systématiquement à tous les nouveaux arrivants en collaboration avec les bureaux de contrôle des habitants du canton. Il a également mis à la disposition des communes un kit de bienvenue qui permet aux administrations locales d'offrir la documentation communale et cantonale en une seule fois.

Cohabitation dans les quartiers et dans les zones périurbaines :

Le BCI participe et soutient la réalisation de projets urbains à Montreux «CLARENsemble», Vevey «Av. Général Guisan». Renens «Demain Florissant» et Yverdon-les-Bains «Développement de la politique communautaire à Yverdon-les-Bains». Il participe également à deux projets intercantonaux de cohabitation en zones périurbaines : «Des Ponts-sur-la-Broye» dans la région de la Broye et «Agoris» dans le Chablais. Ces projets visent à initier des projets d'intégration participatifs et des initiatives citoyennes dans les régions périurbaines et dans les quartiers.

Prévention du racisme :

Le DINT, par le biais du BCI, a soutenu financièrement et collaboré à six projets d'associations ou de communes qui visaient à prévenir le racisme par le biais notamment de formations aux principes de la résolution de conflits non violente, de tournois de football contre le racisme ou de journées thématiques dans des établissements scolaires ou gymnasiux.

Etat civil

Numérisation des registres de l'état civil et des pièces justificatives :

Commencée en septembre 2006, la numérisation des pièces justificatives des registres des familles s'est achevée à l'automne 2009. Cette opération, menée en collaboration avec le Groupe Romand d'Accueil et d'Action Psychiatrique (GRAAP), a permis la numérisation de plus de 4 mio. de documents. Dorénavant, les officiers d'état civil ont à disposition sur leur ordinateur, non seulement les pièces justifiant toutes les inscriptions des événements dans les registres des familles de 1929 à 2004 mais, également, l'ensemble des registres de l'état civil de 1876 à 2004 (plus de 6'000 registres) qui ont été numérisés par la société «4DigitalBooks». A noter que depuis 2005, toutes les inscriptions relatives à l'enregistrement d'un fait d'état civil sont saisies dans une base de données fédérale (Infostar). Ainsi, le travail de l'officier d'état civil s'est grandement modernisé en très peu d'années puisque toute l'information nécessaire à la gestion de l'état civil se retrouve désormais sur un support informatique.

Sources d'informations complémentaires

Coordonnées:

rue	Avenue de Beaulieu 19
code postal	1014
ville	Lausanne
téléphone	021 316 49 49
fax	021 316 46 45
e-mail	info.population@vd.ch

Intégration des étrangers et prévention du racisme

Pour plus de renseignements www.vd.ch/integration

Groupes de prestations
106.0 Administration

106.0 Administration

Prestations transversales octroyées aux établissements, à l'office, et aux partenaires du service pénitentiaire.

Descriptif

- Ressources humaines
- Finances
- Logistique
- Assurances détenus
- Informatique
- Juridique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnel du service pénitentiaire
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, secrétariat général du département
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, fournisseurs, mandants
- Détenus (prévenus, condamnés et internés), SMPP, FVP, assurances maladies et accidents, établissements pénitentiaires, office d'exécution des peines
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, UID du département, CCT, Bedag, fournisseurs
- Commission de libération, les structures de prises en charge des condamnés (EMS, USE, CAP, EMS), les instances judiciaires dont notamment les instances de recours (TC, TA, TF), homologues et répondants cantonaux.

Groupes de prestations

106.2 Ordonnance et contrôle de l'exécution des peines

106.2 Ordonnance et contrôle de l'exécution des peines

Placement des condamnés et des internés sur la base des jugements rendus par les magistrats et ,établissement du plan d'exécution des peines avec les éclairages donnés par les établissements et les partenaires sociaux.

Descriptif

- Suivi de l'exécution des peines et mesures (jugements, agenda, courrier y référant)
- Prise en charge des condamnations pénales dans les meilleurs délais et dans le respect des normes légales, garantissant l'égalité de traitement et effectuée dans l'esprit de la politique définie par le service
- Gestion individualisée des condamnations tenant compte de la situation du condamné et de l'effet de la condamnation sur l'intéressé
- Coordination des intervenants du traitement pénitentiaire dans le cadre d'une prise en charge interdisciplinaire
- Gestion des séquestres
- Coordination du casier judiciaire
- Conversion des amendes en arrêts.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les condamnés.

Groupes de prestations

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

Veiller à l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux conditions de détention et aux modalités d'exécution des peines et des mesures.

Descriptif

- Garantie de la cohérence du système d'information départementale
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage lors de projets informatiques
- Maintenance applicative pour les logiciels métier
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication
- Support aux utilisateurs pour les applications métier

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Les prévenus et les condamnés.

Événements marquants, évolutions significatives

Surpopulation carcérale :

Nous avons pu observer avec satisfaction une légère baisse de la surpopulation carcérale en 2007 et 2008, mais durant l'année 2009 le taux d'occupation des établissements vaudois a atteint des sommets sans précédent . En effet avec plus de 259'000 journées de détention (pour un maximum "officiel" de 232'000), le taux d'occupation moyen est de 3,7 % plus élevé qu'en 2006, année considérée jusque-là comme record.

La surpopulation est essentiellement due au fait que les personnes condamnées ne peuvent être rapidement transférées dans des établissements d'exécution des peines, faute de place, mais également à un accroissement non négligeable du nombre de journées de détention avant jugement (10% de plus que durant les années 2006 à 2008).

Les conséquences de cet état de fait sont avant tout logistiques (les détenus doivent être parfois "logés" sur des matelas supplémentaires posés à même le sol dans des cellules individuelles déjà occupées par deux personnes, toutes les activités doivent être réorganisées et leur fréquence pour chaque personne diminue etc.) mais également sécuritaires. La promiscuité génère tensions et conflits incessants, le personnel, nettement plus sollicité, démontre des signes de fatigue et un absentéisme croissant.

Agressions :

Cinq collaborateurs du pénitencier des EPO ont été victimes d'agressions graves au début de l'été par des personnes détenues présentant des troubles psychiatriques, mais en rupture de traitement. Suite à ces événements les procédures de travail ont été totalement revues et des aménagements ont été prévus et en partie déjà réalisés dans les quartiers cellulaires.

Parallèlement, à la demande du SPEN, un groupe de travail interdisciplinaire a été créé afin de traiter la délicate question du traitement sous contrainte en milieu carcéral.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Le Conseil d'Etat a accepté en avril 2007 et le Grand Conseil en octobre le rapport sur les projets pénitentiaires et réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil au postulat Borboën et consort demandant au canton d'appliquer de façon plus ouverte les dispositions légales en vigueur pour lutter contre le surpeuplement des établissements pénitentiaires d'exécution des peines qui présente différents projets d'adaptation et de développement des infrastructures pénitentiaires rendues nécessaires par la pression démographique de la population carcérale, par les exigences du nouveau Code pénal et par les engagements intercantonaux.

Il s'agit notamment de :

L'extension du pénitencier des Etablissements de la Plaine de l'Orbe, rendu indispensable par le déficit chronique de places de détention en milieu fermé et sécurisé. Le crédit d'étude accordé par le Conseil d'Etat en mars 2007 a permis au comité de programmation d'élaborer un projet de construction de nouvelles unités, de réaménagement des bâtiments existants et de remise en état des infrastructures devenues vétustes (eau, électricité, chauffage). Le programme des locaux a été élaboré courant 2008 et 2009.

La création d'un nouvel établissement de semi-détention et travail externe de 46 places, ouvert 24h sur 24, en remplacement des deux petites structures existantes. L'immeuble, sis à la rue du Simplon à Lausanne, a été acquis en décembre 2007. Des travaux importants rendus nécessaires par la vétusté des locaux et leur non conformité avec les normes en vigueur, ont été planifiés par la commission de construction. L'exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'ouvrage de CHF 4'700'000 a été accepté par le Conseil d'Etat le 9 septembre 2009 et par le Grand Conseil en décembre 2009.

La création d'un établissement concordataire de détention pour mineurs. Selon le Concordat du 24 mars 2005 sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (partiellement du Tessin), il incombe au Canton de Vaud de construire un établissement de détention pour filles et garçons de 32 places pouvant être étendu à 56 places pour la détention avant jugement et l'exécution de peine. Le concept, élaboré en 2006 et 2007, n'a pu se concrétiser faute d'emplacement. La Commune de Palézieux a finalement donné son accord, suite à une consultation populaire, pour une implantation du projet sur son territoire. En décembre 2008 le Conseil d'Etat a approuvé l'exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit de CHF 3'180'000 pour les études relatives à la construction de l'établissement de détention pour les mineurs hommes et femmes et un crédit de CHF 1'000'000 pour l'acquisition d'une surface de terrain de 20'000 m² à prélever sur la parcelle n°371 du cadastre de la Commune de Palézieux. Le Grand Conseil a approuvé ce projet le 31 mars 2009.

Le Jury du concours d'architecture, lancé le 17 avril 2009, s'est réuni les 2 et 3 septembre 2009 pour choisir parmi les 28 projets présentés au premier degré, ceux qui présentaient les qualités pour un développement au niveau du deuxième degré. Le choix définitif du projet s'est concrétisé en janvier 2010.

Rapport annuel de gestion 2009
Département de l'Intérieur (DINT)
Service pénitentiaire (SPEN)

Sources d'informations complémentaires

Site internet

www.vd.ch/spen

Événements marquants, évolutions significatives

Que s'est-il passé de marquant cette année ?

En ces temps de grands changements, un chef de service pourrait souhaiter qu'au moins l'effectif reste stable, surtout dans la perspective de l'engagement pour 2011 de 11,3, 10,2 et 12,9 ETP, respectivement de procureurs, greffiers et collaborateurs administratifs qui représenteront, en chiffres ronds, le cinquième de l'effectif du futur Ministère public.

On ne s'en réjouit pas moins des trois départs de substituts expérimentés intervenus en 2009 : tous trois mettent désormais au service de la nouvelle charge qu'ils exercent, et donc à celui de la justice vaudoise, les compétences acquises au Parquet notamment. De plus, deux d'entre eux ne sont pas partis bien loin puisqu'ils sont passés à l'instruction pénale. C'est dire qu'ils réintégreront le Ministère public en 2011. Au demeurant, ces mutations sont conformes à l'esprit de mobilité des magistrats que tant le Tribunal cantonal que le procureur général appellent de leurs vœux de longue date dans le cadre du projet de statut de la magistrature judiciaire.

Trois nouveaux substituts ont donc été engagés, dont deux après avoir inauguré la nouveauté d'un exercice de mise en situation, en manière d'ébauche d'une procédure de recrutement qu'il conviendra de développer et formaliser en vue de 2011. Enfin, une femme a pour la première fois accédé à la charge de 1^{er} substitut, dans l'indifférence totale d'un Bureau de l'égalité habitué de longue date il est vrai à l'accession régulière de femmes à la magistrature debout.

L'engagement de forces de travail au service des réformes ne saurait se faire au détriment des activités judiciaires que la loi attribue au Parquet. Tout au plus le Ministère public peut-il, face à un nombre d'affaires enregistrées qui va croissant, renoncer à intervenir aux débats dans quelques causes où il aurait souhaité être présent. C'est dans cette perspective qu'il faut lire les chiffres annexés, révélateurs de l'augmentation du nombre d'affaires traitées par les autorités pénales du canton.

Enfin, 2009 a vu les autorités politiques fédérales être largement sensibilisées à l'inadéquation, sur plusieurs points, de la nouvelle partie générale du Code pénal et du droit pénal des mineurs à la réalité de la délinquance. Actif au sein de la Conférence des autorités de poursuite pénales de Suisse comme dans un groupe d'experts mandaté par l'Office fédéral de la Justice, le Ministère public vaudois, en phase avec les autres parquets cantonaux, tentera d'influencer positivement des réformes qu'il tient pour indispensables et urgentes.

[Site du DFJP](#)

[Site de la CAPS](#)

Quelles évolutions sont susceptibles d'avoir des impacts sur le fonctionnement du service ces prochaines années ?

Le bon fonctionnement du futur Parquet - et avec lui de toute la chaîne pénale - dépendra pour partie des acteurs concernés (Ordre judiciaire, police, Ministère public, Barreau, etc.), qui doivent, dans la suite de leurs travaux, parer aux risques inhérents au changement, en particulier une inévitable résistance à celui-ci, par l'encadrement, la formation et l'information notamment.

Mais le succès de la réforme dépendra aussi de la mise à disposition des moyens supplémentaires, identifiés et reconnus jusqu'ici comme nécessaires. Des restrictions ou des retards, dans l'octroi des renforts ou la réalisation des infrastructures, représentent clairement le risque exogène le plus grand pour le fonctionnement futur de la justice pénale vaudoise.

Affaires pénales enregistrées	2009	2008	2007	2006	2005	200
Ordonnances de non-lieu	6'542	6'277	6'571	6'378	6'887	6'30
Ordonnances de condamnation	6'202	5'970	5'665	5'945	6'317	6'19
Renvois au tribunal de police ou correctionnel	2'455	2'404	2'307	2'401	2'381	2'21

Renvois au tribunal criminel	5	3	4	7	4	1
Jugements du Tribunal des mineurs	2'173	2'055	2'105	1'660	2'185	2'06
Prononcés préfectoraux (exécutoires)	2'244	2'245	1'169	379	372	35
Juge d'application des peines	896	688	681			
Total	20'517	19'642	18'502	16'770	18'146	17'14

Affaires civiles enregistrées	845	1'284	690	760	942	56
-------------------------------	-----	-------	-----	-----	-----	----

Interventions aux débats	2009	2008	2007	2006	2005	200
---------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	------------

Circulation routière (sans blessures ou décès)	11	7	7	1	4	
Mœurs	39	33	42	26	27	3
Stupéfiants	23	22	20	17	21	1
Délits contre le patrimoine	45	48	34	15	18	1
Délits c/ la vie ou l'intégrité physique (y c. LCR)	64	84	65	89	47	4
Affaires financières	5	5	10	10	12	1
Affaires diverses	10	6	11	3	4	
Mesures hors compétence JAP (jusqu'en 2008 : réexamen des mesures d'internement)	4	7	29			
Affaires JAP	19	10	1			
Total	220	222	219	161	133	12

Affaires civiles	2	2	0	3	3	
------------------	---	---	---	---	---	--

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Quelles avancées significatives sont à noter dans des projets particuliers ?

2006, 2007, 2008 et 2009 : quatre années se sont bientôt écoulées qui, à l'enseigne de Codex 2010, ont vu tous les acteurs du monde judiciaire vaudois continuer à œuvrer pour les réformes. Petite vedette – à comprendre exclusivement en terme de dimension du navire par rapport aux unités d'un tonnage bien plus grand que sont les autres entités de l'Ordre judiciaire – prise dans le courant du long fleuve pas toujours tranquille des réformes, le Ministère public et son équipage ont tenu le cap qui doit les conduire, à l'échéance du 1^{er} janvier 2011, dans les eaux désormais nationales régies par la procédure pénale unifiée.

Au fil des ans, les processus conduisant au changement font manifestement fi du calendrier civil. Il n'en faut pas moins relever, au printemps 2009, l'adoption par le Grand Conseil de l'EMPL "procédure pénale" : ainsi, d'une part, les importants travaux accomplis ont reçu la reconnaissance et la quittance des autorités politiques, indispensables avant de poursuivre; d'autre part, le législatif cantonal a montré qu'il partageait, avec tous ceux qui travaillent au réforme, le souci de respecter un calendrier qui permettra d'être prêt le jour J. L'initiation en décembre 2009 de la procédure qui aboutira à l'élection par le Grand Conseil du premier procureur général appelé à succéder au dernier nommé par le Conseil d'Etat, est une autre manifestation claire de la même volonté. Le canton de Vaud peut ainsi, malgré l'impact particulièrement important pour lui des changements en vue, se prévaloir d'un degré de préparation remarquable.

Engagés dans l'un ou l'autre "copil" ou groupe de travail, les nombreux collaborateurs administratifs et substitués du Ministère public peuvent, comme le procureur général et le chef de projet qui s'y trouve lui totalement immergé, puiser dans ces acquis une partie importante de la confiance et de l'énergie nécessaires à la poursuite du labeur.

Rapport annuel de gestion 2009
Département de l'Intérieur (DINT)
Ministère public

Sources d'informations complémentaires

Question-clé :

Où se procurer d'autres informations en lien avec le service ?

[Codex 2010](#)

[Ordre judiciaire vaudois](#)

[Contact Ministère public](#)

2009 au Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)

Les Conseils d'Etat vaudois et valaisan, ainsi que les réseaux concernés, ont désigné leurs représentants au sein du futur Conseil d'Etablissement de l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais. Les travaux en vue de la réalisation du concours d'architecture et des études détaillées ont débuté.

Les travaux d'agrandissement et de rénovation de l'Hôpital psychiatrique de Prangins ont démarré en mars. Cet événement s'inscrit dans un vaste dispositif de modernisation des infrastructures de psychiatrie sur l'ensemble du canton. Au total, entre 2002 et 2016, ce sont quelque 142 millions de francs qui seront investis dans les différents hôpitaux concernés afin d'améliorer les infrastructures de prise en charge des patients atteints de maladies psychiatriques.

Une unité d'hospitalisation accueillant des patients adolescents dès 16 ans et adultes atteints de troubles du comportement alimentaire a ouvert ses portes à l'hôpital de St-Loup le 7 octobre. Dotée d'une dizaine de lits, elle constitue la première phase de développement du Centre vaudois anorexie boulimie, que le Département de la santé et de l'action sociale a décidé de mettre en place pour répondre à l'augmentation constante des patients concernés.

Le Conseil d'Etat a chargé le DFJC et le DSAS de préparer la mise en oeuvre du projet d'organisation des sciences de la vie et des soins sous une gouvernance commune (CHUV et Faculté de biologie et de médecine de l'UNIL). La nouvelle entité regroupera les prestations de soins et de services, la formation et la recherche; cette identité commune permettra d'améliorer la reconnaissance nationale et internationale comme centre de soins, d'enseignement et de recherche de premier rang.

La loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics est entrée en vigueur à l'automne. Elle concrétise la mise en oeuvre du nouvel article constitutionnel accepté par la population vaudoise lors des votations.

L'alerte H1N1 a été lancée en avril 2009 par l'OMS et le passage en phase 6 pandémique déclarée en juin. La vaccination a d'abord été organisée pour les groupes à risque, selon les recommandations de l'OFSP, puis mise à disposition de toute la population.

La loi sur l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) a été adoptée par le Grand Conseil puis le règlement d'application accepté par le Conseil d'Etat. Les organes de l'Association (Assemblée des délégués, Conseil d'administration, Direction) sont en cours de constitution.

Le Grand Conseil a adopté une modification de la Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) visant l'intégration des bourses d'études dans la facture sociale en garantissant la neutralité du coût de l'opération pour les communes dans la durée. Le programme d'insertion pour jeunes adultes sans formation professionnelle FORJAD a ainsi pu être pérennisé dès la rentrée scolaire 2009/2010. Près de 500 jeunes adultes ont quitté le revenu d'insertion (RI) entre août et décembre 2009. Par ailleurs, les normes financières entre le revenu d'insertion (RI) et le système des bourses d'études ont été entièrement harmonisées, renforçant ainsi le principe de subsidiarité de l'aide sociale.

En vue de la poursuite d'une stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté au titre de la mesure 4 de son programme de législature, le Conseil d'Etat a mis en consultation un projet de prestations complémentaires pour familles et de rente-pont AVS. Il concerne les familles avec enfants de 0 à 16 ans qui, malgré l'exercice d'une activité lucrative, vivent dans la précarité et les personnes en fin de droit au chômage proches de l'âge de la retraite.

Grâce aux modifications de l'arrêté sur les subsides à l'assurance-maladie adoptées par le Conseil d'Etat, le Canton de Vaud a presque intégralement éliminé dès le 1er janvier 2009 l'effet de seuil (perte de revenu disponible) qui touchait auparavant certains ménages qui quittent le RI pour un salaire légèrement supérieur aux normes du RI. Cet effet de seuil est désormais inexistant pour tout ménage qui s'affranchit de l'aide sociale grâce à un salaire, alors qu'auparavant il en était dépourvu. Il peut subsister un effet de seuil marginal pour un nombre très restreint de ménages qui disposent d'un revenu salarial en étant au RI au moment de quitter celui-ci. Cet effet ne concerne cependant pas les familles qui vivent dans une commune qui a introduit une aide individuelle au logement.

Le résultat de la campagne d'information destinée aux bénéficiaires de subsides à l'assurance-maladie s'est avéré positif : plus de 17'000 bénéficiaires de subsides ont changé d'assureur en 2009 sur près de 30'000 personnes potentiellement concernées. Grâce à cette action, l'économie annuelle minimale des assurés sur leurs primes a été de 5.4 millions, et celle de l'Etat de 1 million.

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a signé un accord avec 18 assureurs maladie (assureurs membres du Groupe Mutuel, Concordia, Hotela, AMB) visant à supprimer toute possibilité de suspension de la prise en charge des prestations de l'assurance obligatoire des soins à partir du 1er janvier 2009. En contrepartie, le canton assume forfaitairement les paiements irrécouvrables attestés par un acte de défaut de biens.

Le programme de prévention du surendettement s'est poursuivi et une permanence téléphonique INFO BUDGET a été ouverte, en collaboration avec Caritas, le Service social de Lausanne (unité d'assainissement financier), le Centre social protestant (CSP) et la Fédération romande des consommateurs (FRC). Dédié aux problèmes de gestion du budget courant et des dettes, le 0840 4321 00 s'adresse à toute personne majeure domiciliée dans le canton.

Le canton a renforcé l'offre en logements d'urgence. Un sleep-in a ouvert à Vevey en mai 2009, complétant ainsi l'offre déjà existante à Lausanne et Yverdon.

La révision de la LAIH est entrée en vigueur le 1er octobre 2009. Elle instaure des droits en faveur des personnes majeures handicapées ou en grandes difficultés sociales : droit à l'information sur les prestations et l'organisation de l'établissement socio-éducatif, droit d'accès au dossier, de l'interdiction des mesures de contraintes. Les nouvelles dispositions légales consacrent également deux instances de recours, le Bureau de la médiation et la Commission d'examen des plaintes des résidents, afin de protéger efficacement les droits des personnes accueillies dans les établissements socio-éducatifs.

Groupes de prestations

41.1 Appui au chef du département

41.1 Appui au chef du département

- Direction et autres activités de support.
- Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département.
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementale.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPC, EMPL-EMPD, appui juridique.
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Gestion des dossiers ou projets particuliers sur demande du Chef du département.
- Appui au Chef du département pour les dossiers CLASS et CDAS.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services du DSAS.
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV.

Rapport annuel de gestion 2009
Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)
Secrétariat général (SG-DSAS)

Groupes de prestations
41.2 Ressources humaines

Rapport annuel de gestion 2009
Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)
Secrétariat général (SG-DSAS)

Groupes de prestations
41.3 Informatique

Groupes de prestations

41.4 Finances

41.4 Finances

Gestion financière et comptable du département.

Descriptif

- Etablissement du budget du SG, coordination au niveau des services du département.
- Tenue de la comptabilité générale du département.
- Collaboration technique à l'exploitation du budget du département (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, autorisations de dépassement de crédit et des reports de crédits).
- Gestion complète (acomptes prévisionnels, décomptes finaux, encaissements, rappels) de la Facture Sociale.
- Préparation et conduite (coordination des services) du bouclage comptable de l'exercice en cours.
- Développement de l'activité de contrôle de gestion.
- Contact avec les services transversaux (ie SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DSAS.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DSAS.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des Finances.
- Communes Vaudoises (Facture sociale).
- SECRI (Facture sociale).

Groupes de prestations 41.5 Affaires sociales

41.5 Affaires sociales

Les missions générales imparties à la section Affaires sociales sont doubles :

D'une part, la section doit veiller et contribuer à garantir la cohérence :

des politiques sociales des services sociaux du DSAS (SASH et SPAS) dans le cadre de la politique départementale de la politique familiale cantonale. D'autre part, elle doit collaborer à la planification de leur développement et de leur mise en oeuvre.

Ses missions particulières sont au nombre de deux :

Elle doit fournir l'information stratégique nécessaire pour le pilotage de la politique sociale départementale, étudier, mettre en place et développer les outils et les moyens d'étude, de recherche et de soutien nécessaires à cette fin. Elle doit aussi développer les moyens nécessaires pour promouvoir la politique familiale à l'échelle du canton et pour en assurer la coordination.

Le Secrétaire général du DSAS a confirmé ces missions en août 2004.

Descriptif

Systeme d'information

- Participer à la conception du volet social du Systeme d'information statistique cantonal (collaboration avec le SCRIS).
- Veiller à la cohérence et à la complétude de la base de données du département.
- Assurer la continuité des informations statistiques lors des changements de base de données du département.
- Assurer l'exploitation des données contenues dans les bases de données du département (statistiques de routine et à la carte, tableaux de bord).

Politique familiale cantonale

- Développer et mettre en oeuvre les instruments de coordination interdépartementale nécessaires.
- Assurer la représentation du SG-DSAS au sein de la Commission cantonale de l'égalité "femmes/hommes" et de la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique.

Affaires intercantionales

- Assurer les contacts avec d'autres cantons et la Confédération en matière de politique sociale et familiale.

Expertise et organisation

- Appuyer le chef du département pour animer la Commission consultative des affaires sociales et de la famille (CCASF).
- Appuyer le président du Conseil de politique sociale pour permettre à cette instance d'exercer ses compétences.
- Assurer le suivi du dossier formation.
- Appuyer le SPAS dans le développement, la gestion, l'organisation et l'évaluation du dispositif d'insertion sociale.
- Développer et mettre en oeuvre les instruments de coordination interdépartementale nécessaires à la

politique JAD.

- Assurer pour le SASH le suivi des projets de révision et de développement des prestations monétaires offertes aux familles.
- Fournir l'expertise en matière de conduite de projet.

Etudes et recherches

- Concevoir et réaliser ou superviser des projets d'études et de recherches répondant aux besoins du DSAS.
- Apporter un appui méthodologique aux études lancées par d'autres services.
- Participer à des groupes de suivi de recherches réalisées à l'extérieur du DSAS si intérêt pour le département.

Documentation

- Recueillir, traiter et diffuser l'information documentaire interne et externe.
- Organiser et superviser l'actualisation des données du site internet GSR.
- Superviser la gestion des archives du SG-DSAS.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du département et services sociaux (chefs de service et adjoints).
- Autres services de l'ACV (SCRIS, services concernés par problématique JAD, services concernés par politique familiale, archives cantonales).
- Partenaires institutionnels (Conseil de politique sociale, Commission consultative des affaires sociales et de la famille, autorités communales, Conseil des régions RAS, CSR/CSI, ARTIAS, organismes actifs dans le domaine de la politique familiale).

Evénements marquants, évolutions significatives

Le SG a renforcé la préparation du processus budgétaire par une analyse fine en collaboration étroite avec les services.

La consolidation progressive de l'application des lois sur les subventions et les participations est menée, d'entente avec le DFIRE.

La coordination du développement d'un site intranet du DSAS sur typo 3 a été effectuée en partenariat avec les services et le BIC. Il sera à disposition des usagers à partir de février 2010.

L'appui au Médecin cantonal, pour faire face à la communication en lien avec l'épidémie de rougeole, la canicule et la pandémie H1N1.

Le SG assure le secrétariat du Conseil de politique sociale (CPS). Il publie une feuille d'information après chacune des séances (CPS info).

Il a organisé un ensemble de travaux, d'entente avec les services concernés, qui ont permis, après décision du CPS, d'intégrer dans la facture sociale une série de subventions versées par des communes aux organismes en milieu ouvert, en raison de la vocation cantonale de ces prestations.

Il a, par ailleurs, piloté les travaux réalisés en vue de réduire le montant de la facture sociale, dans le cadre du mandat confié à la Plate-forme Canton-Communes (cf. rapport de gestion 2009 du DINT).

Le soutien direct du SG à des activités des autres services, en particulier SPAS et SASH, notamment dans les domaines des jeunes adultes en difficulté (JAD), de la politique familiale, de l'assurance-maladie, de la lutte contre les effets de seuil, de la prévention et lutte contre le surendettement et de la problématique des mesures de contraintes en institution socio-éducative, a été maintenu.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

- Dans le cadre du programme cantonal de prévention du surendettement, ouverture d'une permanence téléphonique, accessible à toute personne résidant dans le canton, qui a pour mission d'informer sur la gestion du budget courant et des dettes, et d'orienter si nécessaire vers les services compétents. Organisation d'une campagne visant à promouvoir le numéro de cette permanence téléphonique auprès du public.
- Réalisation d'une étude visant à mieux cerner le phénomène de la dépendance intergénérationnelle de l'aide sociale (mandat confié au CSP).
- Rédaction d'un premier rapport social vaudois.
- Mise en œuvre du nouveau système de classement des documents du SG dans Antilope et formation y relative.

Sources d'informations complémentaires

Sources d'informations complémentaires

- Annuaire statistique du SCRIS
- Guide social romand , partie vaudoise (fiches socio-juridiques et adresses sociales)
- Base de données bibliographique du cDoc
- Plaquette «Participation des communes aux dépenses sociales» (édition 2007)
- Rapport trimestriel RI : ressources des bénéficiaires et dynamique du système
- CPS info
- Entrée thématique «Familles» sur le site internet de l'Etat de Vaud.

Groupes de prestations
42.0 Administration générale du SASH

42.0 Administration générale du SASH

Conduite, gestion du service et fonctions support.

Descriptif

- Organisation, direction du service yc gestion stratégique, communication institutionnelle.
- Gestion juridique, affaires intercantionales et fédérales (consultations), système d'information.
- Ressources humaines, gestion financière, classement, archivage, logistique, intendance, documentation.
- Réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat et externes (Grand Conseil).
- Représentation du canton auprès des institutions délégataires (CGAF, OCC, CCAVS, OMSV, OAI), Suivis administratif et politique des dossiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs et collaboratrices du SASH
- Chef DSAS
- SPEV
- SAGEFI
- Autres autorités cantonales
- Autorités communales
- CCAVS
- OCC
- OAI
- RP
- OMSV
- CGAF
- Associations diverses (AVDEMS, FEDEREMS, FHV, etc...)
- Conférences intercantionales (GLAS, CRASS, etc...).

Groupes de prestations

42.1 Assurance-maladie et accidents

42.1 Assurance-maladie et accidents

Allocation des subsides aux primes d'assurance maladie pour les assurés de condition économique modeste.

Descriptif

- Elaborer le budget en tenant compte de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des coûts et proposer au Conseil d'Etat le projet d'arrêté fixant les conditions d'octroi des subsides.
- Elaborer les tableaux de bord et suivre l'évolution des dépenses en cours d'année.
- Préavis cantonal auprès de l'OFSP sur les primes d'assurance maladie demandées par les assureurs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Adaptation des subsides cantonaux aux primes de l'assurance-maladie - modification de l'arrêté.
- Suivi par la "Cellule 64a" à l'OCC (1.5 EPT) des cas de suspension du droit au remboursement selon art. 64a LAMal.

Groupes de prestations
42.2 Prestations complémentaires AVS/AI

42.2 Prestations complémentaires AVS/AI

Allocation des PC AVS/AI aux ayants droit.
Cette tâche est confiée à la Caisse cantonale AVS (CCA VS) de Clarens

Descriptif

- Analyser la situation des rentiers AVS ou AI.
- Préavisier pour le Conseil d'Etat sur les limites de fortune où les cantons disposent d'une marge de manoeuvre.
- Réaliser les travaux conduisant à fixer les tarifs reconnus par les PC AVS/AI en home.
- Elaborer le rapport explicatif de l'évolution des dépenses PC AVS/AI.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Groupes de prestations

42.3 Hébergement

42.3 Hébergement

Aider les personnes recourant à l'hébergement médico-social.

Descriptif

- Proposer les dispositions légales ou réglementaires fixant les conditions d'octroi de la LAPRAMS ou de l'aide sociale en EMS non reconnu d'intérêt public.
- Octroyer ces aides.
- Autorisation d'exploiter des homes non médicalisés.
- Fixer les tarifs des EMS.
- Contrôler par des inspections, la qualité de l'accompagnement dans l'activité de l'hébergement.
- Négociations et attribution de subvention, controlling des EMS, soutenir, informer et aider les résidents ou leurs proches.
- Développer les structures d'accueil d'accueil extra-muros.
- Informer le public au moyen de [mementos](#)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Bénéficiaires des aides: personnes hébergées en EMS ou dans des homes non médicalisés, personnes vivant à domicile et ayant recours à l'hébergement court séjour ou aux unités d'accueil temporaire.
- Partenaires: établissements, associations faitières.
- Mise en oeuvre d'une nouvelle grille d'inspection pour les EMS gériatrique et psychiatrique.
- Bénéficiaires des aides: personnes hébergées en EMS ou dans des homes non médicalisés, personnes vivant à domicile et ayant recours à l'hébergement court séjour ou aux unités d'accueil temporaire.

Groupes de prestations
42.4 Hospitalisation

42.4 Hospitalisation

Financer les coûts d'hospitalisation de personnes indigentes et non assurées.

Descriptif

- Valider les factures reçues des hôpitaux.
- Valider le fait que les personnes concernées ne sont pas assurées.
- Etablir la preuve de l'indigence des personnes concernées.
- Payer les factures aux hôpitaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Prise en charge des frais de soins de populations vulnérables:

- Le SASH, prend en charge les frais d'hospitalisations ou de soins ambulatoires de population dites "vulnérables" , non assurées à la LAMal et qui n'ont pas les moyens financiers de faire face à leurs dépenses de soins.

Groupes de prestations

42.5 Participation à des charges fédérales d'AVS/AI

42.5 Participation à des charges fédérales d'AVS/AI

Participation à des charges fédérales d'AVS/AI.

Descriptif

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Suppression de la participation cantonale dès 2008 (RPT)

Groupes de prestations
42.6 Politique familiale et autres régimes sociaux

42.6 Politique familiale et autres régimes sociaux

Politique familiale et autres régimes sociaux.

Descriptif

Application de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille (LVLAfam).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative et pour les indépendants
- Allocations perte de gain pour les femmes exerçant une activité lucrative ne donnant pas droit aux allocations fédérales; de même en cas d'adoption.
- Allocation familiale dans l'agriculture : relèvement des montants d'allocations versés.

Groupes de prestations

42.7 Promotion du maintien à domicile

42.7 Promotion du maintien à domicile

Promouvoir le maintien à domicile et les prestations sociales en milieu ouvert en faveur des personnes âgées ou handicapées et le soutien de leur entourage.

Appliquer la LAPRAMS; chapitre 2, maintien à domicile.

Descriptif

- Coordination et gestion des projets associés à la promotion du maintien à domicile.
- Coordination, promotion et financement des prestations reconnues par la LAPRAMS.
- Développement des UAT extra-muros, développement des lits dédiés de court séjour conventionnés.

Domaines :

- Conseil social, information sociale, transports, service de relève, gestion du personnel privé, accompagnement à domicile, promotion du bénévolat
- Subventions, évaluation des projets, élaboration et mise en oeuvre

OMSV :

- Adoption de la loi sur l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (LAVASAD).
- Subventionnement des activités d'aides à domicile, mandats de prestations de l'OMSV.
- Contrôles des comptes.

Associations subventionnées:

- Subventionnement des prestations reconnues par la LAPRAMS dans ce secteur
- Conventions de collaboration et de financement
- Contrôle des comptes
- Gestion de projets communs ou spécifique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Services de relève à domicile:

- Analyse des prestations de relève la Fondation Coup de Pouce. Collaboration avec Pro Infirmis Vaud, dans le but de garantir le suivi social des familles desservies par la fondation.

Services d'animation en faveur des personnes âgées:

- Analyse des prestations du Mouvement des Aînés et de l'AVIVO, dans le but de conclure des conventions de collaboration et de financement.

Programme cantonal pour la promotion des transports en faveur des personnes à mobilité réduite

- Consolidation et suivi des prestations des bureaux de coordination en fonction au Grand Lausanne, au Nord vaudois et dans l'Est vaudois.
- Evaluation visant à étendre le dispositif dans la région de la Côte et dans la Broye.

Promotion du bénévolat en EMS : secteur de l'animation :

- En collaboration avec l'AVDEMS, la FEDEREMS, la FHV et l'ASVB, élaboration d'une enquête visant à réaliser une photographie de l'engagement bénévole dans les EMS du canton. L'objectif est de planifier un plan de mesures à tester en 2010.

Promotion du bénévolat organisé en faveur de l'intégration sociale des personnes handicapées et âgées:

- Lancement d'une étude avec Pro Infirmis afin de promouvoir l'accessibilité à la vie sociale et culturelle des personnes handicapées, au moyen d'un accompagnement individuel bénévole.
- Pour la personnes âgée, élaboration de projets d'appui au bénévolat organisé en collaboration avec les CMS de l'Est Vaudois, la Croix-Rouge vaudoise et Pro Senectute.

Promotion de la sensibilisation à l'engagement bénévole : module pilote de formation :

- En collaboration avec la Plateforme interassociative pour la formation des bénévoles, l'ASBV, la Fondation Compétences bénévoles et le CEP, le service a conduit les travaux pour la conception et la finalisation d'un module pilote de formation sur l'engagement bénévole, destiné au personnel de l'Etat. Le module pilote sera testé et évalué durant le 1er semestre 2010.

Promotion d'un plan de mesures pour le soutien des proches aidants engagés dans le maintien à domicile d'une personne handicapées ou âgée :

- Elaboration d'une approche transversale du domaine par la mise en place d'une commission consultative pour la promotion du soutien aux proches aidants, visant à développer des prestations, avec les différents partenaires concernés, en faveur des proches aidants.

Plan Alzheimer:

- Participation aux travaux liés au projet de Plan Alzheimer, pour assurer le développement des prestations de relève et des groupes d'entraide de l'Association Alzheimer, ainsi que des UAT spécialisées.

Conventions et accords de collaboration:

- Convention entre ASANTE SANA et la CCAVS pour le remboursement des prestations de transports en faveur des personnes à mobilité réduite et annexes
- Convention avec le Mouvement des Aînés pour leur prestations d'animation et d'entraide et annexes
- Convention avec l'Association Alzheimer pour les prestations du service Alz'amis et les groupes d'entraide et annexes

Aide individuelle en faveur des prestations des CMS :

- Elaboration des directives de l'aide individuelle appliquée en faveur des prestations des CMS.

Prestations socio-éducatives (PSE)

- Construction du plan d'action visant à mettre en oeuvre la recommandation du rapport d'évaluation des PSE.

Evénements marquants, évolutions significatives

Stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté

En vue de la poursuite d'une stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté au titre de la mesure 4 de son programme de législature, le Conseil d'Etat a mis en consultation un projet de prestations complémentaires pour familles et de rente-pont AVS. Il concerne les familles avec enfants de 0 à 16 ans qui, malgré l'exercice d'une activité lucrative, vivent dans la précarité et les personnes en fin de droit au chômage proches de l'âge de la retraite.

Grâce aux modifications de l'arrêté sur les subsides à l'assurance-maladie adoptées par le Conseil d'Etat, le Canton de Vaud a presque intégralement éliminé dès le 1er janvier 2009 l'effet de seuil (perte de revenu disponible) qui touchait auparavant certains ménages qui quittent le RI pour un salaire légèrement supérieur aux normes du RI. Cet effet de seuil est désormais inexistant pour tout ménage qui s'affranchit de l'aide sociale grâce à un salaire.

Règlement sur les conditions à remplir par les établissements sanitaires

Le règlement du 8 octobre 2008 relatif à différentes conditions à remplir par les établissements sanitaires était suspendu suite au recours déposé par plusieurs d'entre eux. Dans son arrêt du 4 septembre 2009, la Cour constitutionnelle a donné raison à l'Etat de Vaud. Le règlement sera applicable en 2010.

Engagements et travaux

La nouvelle directrice de CCAVS/CCAF et le nouveau directeur de l'OCC ont été recrutés.

Les travaux de désignation du nouvel organe de révision des comptes de la CCAVS/CCAF ont été menés.

Allocations familiales

Avec l'entrée en vigueur du nouveau dispositif législatif fédéral et cantonal en matière d'allocations familiales, la règle constitutionnelle « 1 enfant, 1 allocation » est désormais en vigueur dans le canton de Vaud grâce au versement d'allocations aux ménages sans activité lucrative et aux personnes de conditions indépendantes.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Campagne d'information aux bénéficiaires de subsides à l'assurance-maladie

Le résultat de la campagne d'information destinée aux bénéficiaires de subsides à l'assurance-maladie s'est avéré positif : plus de 17'000 bénéficiaires de subsides ont changé d'assureur en 2009 sur près de 30'000 personnes potentiellement concernées. Grâce à cette action, l'économie annuelle minimale des assurés sur leurs primes a été de 5.4 millions, et celle de l'Etat de 1 million.

Accord avec 18 assureurs maladie

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a signé un accord avec 18 assureurs maladie (assureurs membres du Groupe Mutuel, Concordia, Hotela, AMB) visant à supprimer toute possibilité de suspension de la prise en charge des prestations de l'assurance obligatoire des soins à partir du 1er janvier 2009. En contrepartie, le canton assume forfaitairement les paiements irrécouvrables attestés par un acte de défaut de biens.

Logements protégés ou adaptés

Un catalogue déterminant l'offre et les caractéristiques des logements protégés et/ou adaptés a été établi. Il propose une alternative supplémentaire entre le domicile et l'hébergement en EMS.

Un logement adapté est une structure dont l'architecture est conçue et adaptée à des locataires en situation de fragilité. Aucun service annexe particulier n'est proposé. Un logement protégé offre, en plus d'une architecture adaptée, des prestations socio-hôtelières et d'encadrement sécuritaire.

Le canton compte actuellement 32 immeubles totalisant plus de 1'000 logements protégés et/ou adaptés. Le DSAS a également répertorié plus de 39 projets en cours sur l'ensemble du canton, qui représentent un potentiel d'environ 770 logements. En 2010, 8 d'entre eux devraient être terminés (soit 238 logements).

Rapport annuel de gestion 2009
Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)
Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations 43.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support accueil clientèle.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support en projets informatiques.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.
- Support en projets de politique sociale.
- Support en information et études.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat et Grand Conseil.
- Chef du département.
- Cheffe du service et sections.
- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du département.
- Autres services de l'ACV.
- Conseil de politique sociale.
- Commission consultative des affaires sociales et de la famille.
- Les autorités d'application (CSR, CSIR, CSC, FVP).
- Les organismes ou institutions subventionnées.
- Les communes et les ARAS.

Autres partenaires institutionnels :

- GRAS, CRASS, CDAS, CSIAS, ARTIAS.
- Les organismes actifs dans la politique sociale (Caritas, CSP, etc).
- Autres cantons.
- Confédération.
- Médias.

Groupes de prestations

43.1 Revenu d'insertion (RI)

- Concevoir, mettre en œuvre et coordonner l'action sociale vaudoise (prévention, appui social, RI) pour les personnes en difficulté sociale et/ou financière.
- Attribution et supervision de l'attribution du RI.

Descriptif

- Préavis, proposition, études.
- Elaboration du cadre légal, des normes, directives et procédures pour l'attribution des prestations sociales par les autorités d'application.
- Attribution du RI aux personnes à risques ou en difficulté (réfugiés statutaires, sans domicile fixe, rapatriés, pupilles OTG).
- Préavis sur demandes d'aides exceptionnelles en provenance des autorités d'application.
- Réponse au courrier de personnes s'adressant à la direction du département (plaintes, informations complémentaires, etc.).
- Information, conseils, formation à l'intention des autorités d'application, des partenaires de l'action sociale.
- Développement et gestion de l'insertion sociale du RI.
- Décisions sur recours et remboursement du RI.
- Dépôt de plaintes pénales et suivi des procédures.
- Production des créances dans les faillites et successions des bénéficiaires.
- Support juridique aux autorités d'application.
- Déterminations pour le Tribunal administratif.
- Notification et refacturation aux cantons, à la France et à la Confédération, après contrôle.

Gestion administrative des dossiers RI

- Décomptes, remboursement, paiement garantie de loyer.
- Suivi et ajustement du subventionnement des organismes privés partenaires de l'action sociale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- CSR, CSI.
- Communes.
- Autres cantons, France.
- Organismes privés partenaires de l'action sociale.
- Les personnes à risques ou en difficulté (y. c. réfugiés statutaires, sans domicile fixe, rapatriés, pupilles, ...).
- Le SPOP.
- L'Office des Réfugiés (Berne).
- Etat de Vaud.
- Bénéficiaires du RI.

Groupes de prestations

43.2 Pensions alimentaires

43.2 Pensions alimentaires

- Concevoir et mettre en œuvre le cadre légal cantonal relatif au recouvrement et aux avances sur pensions alimentaires.
- Avancer les pensions alimentaires aux créanciers d'aliments en situation économique difficile et procéder au recouvrement des avances et des pensions alimentaires.

Descriptif

- Elaboration du cadre légal et réglementaire.
- Prestations financières (octroi des avances).
- Décisions.
- Déterminations pour le Tribunal administratif.
- Procédures judiciaires (poursuites, cessions de salaires, plaintes pénales, de recouvrement).
- Informations, conseils aux créanciers d'aliments sans dossier ouvert.
- Permanences dans les Centres sociaux régionaux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Créanciers d'aliments au bénéfice de pensions alimentaires fixées par décision judiciaire, totalement ou partiellement impayées par le débiteur.
- Etat de Vaud.
- Tribunal administratif.
- Collaborateurs du service.
- Régions.
- Débiteurs.

Groupes de prestations

43.3 Institutions spécialisées

43.3 Institutions spécialisées

Définir, mettre en œuvre et coordonner une politique d'accompagnement socio-éducatif, d'aide financière, d'hébergement, d'emploi protégé, d'aide à la réinsertion pour adultes handicapés et en difficulté (handicap mental, physique, psychique, difficultés sociales et psychologiques, alcoolisme et toxicomanie), en collaboration avec les organismes et institutions spécialisées.

Descriptif

- Préavis, propositions.
- Statistiques, études.
- Surveillance socio-éducatif et financière.
- Médiations, négociations.

Gestion financière :

- Subventions et aides individuelles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes handicapées ou en grandes difficultés sociales.
- Organismes, institutions, ateliers, subventionnés par AI et/ou SPAS.
- OFAS, OFCL, OFSP.
- Etat de Vaud, SSP, SESAF, SPJ.
- AVOP.
- FAH.

Groupes de prestations
43.4 Aide aux victimes d'infractions

43.4 Aide aux victimes d'infractions

Elaborer, négocier et contrôler les budgets et les comptes du Centre LAVI et contrôler la justification des aides immédiates et à moyen terme remises au profit des bénéficiaires.

Descriptif

- Elaboration, négociation et contrôle des budgets et comptes du Centre LAVI.
- Contrôle et octroi des aides individuelles immédiates et à moyen terme.
- Coordination des actions avec les autres cantons.
- Concertation avec les collaborateurs du Centre LAVI pour l'application des recommandations de la Conférence suisse des organes de liaison (CSOL) et directives cantonales.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Victimes LAVI (vaudoises, éventuellement domiciliées dans d'autres cantons).
- SJIC.
- Polcant.
- SPJ.
- Office fédéral de justice.
- Fondation Profa / Centre LAVI.

Groupes de prestations
43.5 Régionalisation de l'action sociale

43.5 Régionalisation de l'action sociale

Suivi de la régionalisation de l'action sociale (RAS).

Descriptif

- Support administratif et juridique aux instances intercommunales.
- Développement, suivi, contrôle et coordination de projets spécifiques.
- Elaboration du budget, suivi comptable et financier, contrôle de gestion et établissement des reportings, développement d'outils de gestion.
- Versement des subventions aux associations régionales d'action sociales (ARAS) et à la Ville de Lausanne.
- Formation des autorités d'application.
- Communication.
- Collaboration interinstitutionnelle.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services concernés par la RAS (publics et privés).
- Associations régionales RAS + Ville de Lausanne (par son CSR).
- CSR, CSI.
- Bénéficiaires de prestations selon la LASV.

Evénements marquants, évolutions significatives

Revenu d'insertion (RI)

Après une année de stabilisation en 2008, l'année 2009 a vu une reprise du nombre de personnes aidées par le RI. La crise financière débutée à l'automne 2008 et ses conséquences économiques ont eu des répercussions sur ce régime. Ainsi, malgré les mesures actives de soutien à la réinsertion professionnelle mises en place par le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) et le Service de l'emploi, ce sont environ 6% de ménages supplémentaires qui ont eu recours au RI en 2009 dans notre canton, avec une moyenne mensuelle de 12'000 dossiers avec prestation financière. Au vu de la croissance du chômage et de son effet retard sur l'aide sociale, cette tendance risque bien de se poursuivre pendant un certain temps.

Mesures d'insertion sociale (MIS)

Le catalogue des MIS du SPAS en 2009 se composait de 33 MIS dispensées par 23 organismes prestataires. Près de la moitié de ces MIS concerne le public des jeunes adultes en difficulté bénéficiaires du RI. Dans l'année, 2006 MIS ont été octroyées par les autorités d'application.

L'objectif des MIS peut être de trois ordres: la formation ou le recouvrement de l'aptitude au placement, la préservation de la situation économique et le rétablissement du lien social. En plus de cette offre, les autorités d'application de la loi sur l'action sociale vaudoise disposent d'un budget leur permettant de répondre aux besoins spécifiques de leurs bénéficiaires à travers des mesures individualisées.

Le SPAS pilote activement ces mesures d'insertion, notamment en passant des conventions avec certains partenaires pour soutenir les programmes prioritaires en faveur des jeunes.

Programme cantonal d'insertion par la formation professionnelle (FORJAD)

Fort des résultats du programme FORJAD et de sa détermination à faire de la formation des jeunes adultes en difficulté une priorité de la présente législature, le Conseil d'Etat a décidé de dépasser le statut de projet-pilote et de pérenniser ce programme avec le transfert du financement des coûts d'entretien et de formation à l'Office cantonal des bourses d'études. Pour cela, une harmonisation du régime des bourses d'études et du RI a été initiée et doit déboucher en 2010 sur une modification de la loi sur l'aide aux études et à la formation.

En 2009, un dispositif transitoire a été mis en place pour permettre à 421 jeunes de bénéficier d'une bourse d'études. 246 jeunes ont été inscrits dans le programme pour la rentrée scolaire 2009, dont 17 ont interrompu précocement leur formation. Enfin, le nombre total de jeunes inscrits dans le programme en décembre 2009 était de 502.

Gestion de budget

Pour faire face à l'endettement des ménages vaudois, les partenaires Caritas, Centre social protestant et Unafin du Service sociale de Lausanne ont poursuivi leurs actions de gestion de budget spécialisé en complémentarité avec celle des assistants sociaux des centres sociaux régionaux. Ces partenaires assurent également la permanence téléphonique "Info budget 840 432 100" depuis mai 2009.

Logement

Le canton a renforcé l'offre en logements d'urgence. La région de l'est du canton s'est dotée d'une nouvelle structure d'urgence avec l'ouverture d'un sleep-in à Vevey en mai 2009, complétant ainsi l'offre déjà existante à Lausanne et Yverdon.

En matière de logement de transition, le canton a préavisé favorablement le projet APOLLO des communes de Vevey, Montreux et la Tour-de-peilz. Ce projet a comme objectifs, notamment, l'aide au maintien et à la recherche d'un logement, le relogement via des garanties de loyers ou des prêts. Il sera mis en oeuvre courant 2010.

Loi sur les mesures d'aide et d'intégration des personnes handicapées (LAIH)

La révision de la LAIH est entrée en vigueur le 1er octobre 2009. Elle instaure des droits en faveur des personnes

majeures handicapées ou en grandes difficultés sociales. Il s'agit, entre autres, du droit à l'information sur les prestations et l'organisation de l'établissement socio-éducatif, du droit d'accès au dossier, de l'interdiction des mesures de contraintes. Les nouvelles dispositions légales consacrent également deux instances de recours, le Bureau de la médiation et la Commission d'examen des plaintes des résidents, afin de protéger efficacement les droits des personnes accueillies dans les établissements socio-éducatifs. Treize membres composent la nouvelle commission, dont une partie représente le domaine socio-éducatif et l'autre le domaine de la santé.

Cette révision consacre encore une nouveauté, à savoir l'autorisation de diriger nominative pour les directeurs ou directrices d'établissement socio-éducatif, pour autant qu'ils remplissent un certain nombre de conditions légales et de formation professionnelle.

Etablissements socio-éducatifs (ESE)

Suite au transfert de la gestion des prestations collectives destinées aux personnes majeures en situation de handicap de la Confédération aux cantons dans le cadre de la RPT, depuis le 1er janvier 2008, le SPAS a coordonné les travaux visant à réaliser le Plan stratégique vaudois en faveur de l'intégration des personnes adultes en situation de handicap (PSH2011), exigence de la loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides. Ces travaux se sont conclus à l'automne 2009 et ce plan sera soumis pour aval au Conseil d'Etat au printemps 2010 et ensuite adressé au Conseil fédéral en juin 2010.

Le PSH2011 définit le cadre dans lequel le réseau des établissements socio-éducatifs va évoluer et est déterminant pour permettre une offre de prestations adaptée, diversifiée et de qualité, en mesure de répondre aux besoins.

Les axes prioritaires qui orientent cette politique sont :

- la promotion du respect des droits et des aspirations de la personne handicapée ainsi que son autonomie;
- la diversification et la personnalisation de l'offre de prestations;
- la promotion et le développement d'alternatives au placement institutionnel;
- l'amélioration de l'orientation des bénéficiaires vers les prestations adéquates à leurs besoins;
- la garantie de l'accès à la formation et au perfectionnement professionnel pour le personnel.

Le SPAS a adopté une méthode de travail participative et donc ouverte à l'ensemble des acteurs publics et privés impliqués dans la politique cantonale dans le domaine du handicap, notamment les représentants des ESE, du personnel et des associations de défense des personnes en situation de handicap.

Révision de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infraction (LVLAVI)

La LVLAVI a été adaptée à la nouvelle loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infraction (LAVI), en vigueur depuis le 1er janvier 2009. Cette révision de la compétence du SPAS est entrée en vigueur le 1er mai de la même année.

Le SPAS a donné à la Fondation Profa la mission de créer et de gérer le centre LAVI, responsable de fournir aux victimes soutien et conseils, après avoir vérifié que les critères de reconnaissance de ce statut ont été bien remplis.

Le SPAS subventionne aussi les organismes partenaires qui oeuvrent dans la prévention de la violence et de l'aide aux victimes d'infraction. Celui-ci prend en charge les frais de constat de coups et de blessures établis par l'Unité de médecine des violences du CHUV.

La nouvelle loi cantonale pose un accent particulier sur la prévention de la violence domestique en permettant aux organismes oeuvrant dans ce domaine d'être subventionnés et en donnant une base légale à la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Principes directeurs de l'action sociale régionalisée (PDASV)

L'évolution du contexte social et économique engendre des nouveaux défis pour l'aide sociale. Pour faire face à cette situation, le SPAS a engagé une réflexion de fond pour établir, en collaboration avec les autorités d'application, les « Principes directeurs de l'action sociale vaudoise (PDASV) ».

Ces principes sont fondés sur un postulat : l'action sociale a pour objectif prioritaire de permettre aux bénéficiaires de retrouver la plus grande autonomie possible, de manière durable, de façon à être le plus rapidement indépendant d'une aide financière et/ou sociale.

Ceci implique des changements importants dans l'organisation du travail. En effet, la séparation entre les tâches administratives et le travail social va permettre aux assistants sociaux de se recentrer sur leur métier. La réduction des tâches administratives à prendre en charge par eux va renforcer leur capacité de soutenir et promouvoir l'insertion auprès des bénéficiaires. De plus, les nouveaux outils adoptés (bilan social, plan d'action personnalisé, etc.) permettent de personnaliser le suivi des bénéficiaires grâce à une analyse des capacités et besoins individuels.

Afin de conduire les travaux et de coordonner les projets en lien avec les PDASV un comité de pilotage, réunissant des représentants du SPAS et des autorités d'application, est opérationnel depuis avril 2009.

Projets informatiques

L'année 2009 s'est caractérisée par la réalisation ou la poursuite de nombreux projets et développements informatiques visant notamment à :

- accroître l'optimisation du contrôle, du pilotage et de la sécurisation du RI;
- intégrer diverses dispositions légales, réglementaires ou directives;
- intégrer les dispositions prévues par le programme FORJAD;
- répondre aux nouveaux besoins exprimés par le service ou les autorités d'application.

Concernant les projets les plus significatifs, on peut citer: la gestion des enquêtes, la gestion des indus, les allocations familiales pour personnes sans activité lucrative et indépendantes, le transfert des dossiers FORJAD à l'OCBE et la gestion des bourses, l'harmonisation de l'environnement de gestion des sanctions ORP et autorités d'application, le paiement des frais dentaires et des participations LVLAMal pour les personnes dont le loyer est inférieur au plafond fixé par les normes, l'identification des cas relevant de la gestion de budget et du désendettement, l'accès aux données du SAN, le système de paiement et de suivi budgétaire des mesures d'insertion sociales spécifiques au Centre social d'intégration des réfugiés, la facturation des coûts de l'activité du dentiste conseil et les adaptations relatives au monitoring RI.

Plusieurs projets ou évolutions ont en outre été initiés cette année et se poursuivront en 2010. Parmi ceux-ci: l'informatisation des PDASV, la mise en place d'un module d'inspection des institutions, l'intégration des prestations du BRAPA et du RI dans le RDU, les adaptations de Progrès afin de disposer des éléments nécessaires aux futures modalités de financement des ARAS, l'intégration automatique des décisions PC de la CCAVS dans les dossiers APHAGI et l'interfaçage entre Progrès et la nouvelle application fédérale NC-PLASTA.

Rapport annuel de gestion 2009
Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)
Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
48.0 Conduite SSP

48.0 Conduite SSP

Conduite, gestion du service et fonctions support.

Descriptif

- Organisation, direction du service yc gestion stratégique, communication institutionnelle.
- Gestion juridique, affaires intercantionales et fédérales, système d'information, ressources humaines, gestion financière, classement, archivage, logistique, intendance, documentation.
- Préparation de discours, réponses aux multiples sollicitations internes à l'Etat.
- Suivis administratif et politique des dossiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs et collaboratrices du SSP
- Chef DSAS
- Autres services DSAS
- SPEV
- SAGEFI.

Groupes de prestations

48.1 Hôpitaux et urgences

48.1 Hôpitaux et urgences

Prestations aux hôpitaux, aux cliniques et au dispositif cantonal des urgences préhospitalières.

Descriptif

Suivi et adaptation des politiques

- Evaluation des besoins et de l'évolution des pratiques.
- Propositions aux autorités en vue d'adapter l'organisation hospitalière et les dispositifs de secours au quotidien et en cas de catastrophes.
- Projets de loi, de règlements, de conventions.
- Programmes d'investissement.
- Changements de mission.
- Gestion de commissions cantonales.
- Réponses aux consultations fédérales, coordination avec autres cantons.

Pilotage et encadrement

- Planification hospitalière et préhospitalière.
- Liste LAMal.
- Restructurations, fusions, changements de missions.
- Constructions nouvelles.
- Médecine de pointe.
- Contrats de prestations CHUV et hôpitaux de la FHV.
- Nouveaux principes de planification et de financement liés à la LAMal.
- Promotion et contrôle qualité; adaptation du dispositif préhospitalier, yc garde médicale.

Négociation, attribution de subvention, controlling

- Subventions d'investissement et d'exploitation aux hôpitaux d'intérêt public, aux services de secours préhospitaliers et autres partenaires.
- Négociation de tarifs avec les assureurs et de conventions avec d'autres cantons.

Autorisations, surveillance et sanctions

- Délivrance des autorisations d'exploiter, surveillance et procédure administrative.
- Législation sur le droit des patients, dispositif de médiation et de traitement des plaintes.
- Application de l'article 41.3 LAMal.

Information et communication

- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- CHUV
- Hôpitaux privés reconnus d'intérêt public
- Cliniques privées
- Services de secours préhospitaliers
- Centrale 144
- Fondation pour la garde médicale
- Médecins travaillant en milieux hospitaliers
- Fédération des hôpitaux vaudois (FHV)
- Commission pour les mesures sanitaires d'urgence
- Association vaudoise des cliniques privées (Vaud cliniques)
- Société vaudoise de médecine (SVM)
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA)
- Les Hôpitaux de Suisse (H+)
- Syndicats
- Préfectures
- Communes vaudoises
- Polices cantonale et communales
- Pompiers
- Services de santé publique des autres cantons
- Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- Conférences intercantionales
- Interassociation de sauvetage (IAS)
- Service sanitaire coordonné

Groupes de prestations 48.2 Services médico-sociaux

48.2 Services médico-sociaux

Prestations en faveur des services médico-sociaux, de la santé mentale et de la coordination des soins .

Descriptif

Suivi des adaptations des politiques medico-sociales et de santé mentale

- Evaluation des besoins.
- Projets de lois, de règlements, d'arrêtés, de conventions.
- Programmes d'investissement.
- Changements de mission.
- Réponses à des consultations fédérales.
- Gestion de commissions cantonales.

Pilotage et encadrement

- Planification de l'offre médico-sociale.
- Liste LAMal.
- Elaboration de normes architecturales, de confort minimum et de normes de sécurité et de qualité des soins.
- Evaluation d'établissements.
- Constructions nouvelles et modernisation, commissions de construction.
- Mandats de prestations de l'OMSV et des réseaux de soins.
- Révision du financement lié à la LAMal.
- Promotion de la qualité, prévention de la maltraitance.

Negociations, attribution de subvention, controlling

- Subventions aux EMS, aux UAT, à l'OMSV et aux réseaux de soins.

Autorisations, surveillance et sanctions

- Autorisations d'exploiter (EMS et organisations de soins à domicile).
- Contrôles de conformité des bâtiments.
- Contrôle CIVEMS de la qualité et de la sécurité de la prise en charge.
- Législation sur le droit des patients.
- Dispositif de médiation et de traitement des plaintes.
- Procédures administratives.

Conduite de programmes cantonaux

- Orientation des patients et soins palliatifs.

Information et communication

- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organisme médico-social vaudois (OMSV).
- Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (SPITEX).
- Réseaux de soins, Coordination des réseaux de soins vaudois (CORES).
- Commission cantonale de coordination psychiatrique (CCCP).
- EMS, associations d'EMS et divisions C (AVDEMS, FEDEREMS, FHV).
- Associations de patients (RESID'EMS).
- Bureau cantonal de médiation santé et commission d'examen des plaintes pour les EMS.
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA).
- Syndicats.
- Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH).
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS).
- Communes vaudoises.
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

Groupes de prestations

48.3 Professionnels et autres agents

48.3 Professionnels et autres agents

Prestations aux professionnels, aux policliniques, aux centres médico-chirurgicaux, aux instituts, aux pharmacies et à d'autres agents.

Descriptif

Suivi et adaptation de la politique concernant les professionnels et les autres agents

- Analyse de l'évolution de la situation.
- Propositions de lois et de mesures aux autorités politiques.
- Réponses aux consultations fédérales.
- Coordination avec d'autres cantons.

Pilotage et encadrement

- CCT.
- Lutte contre la pénurie de personnel.
- Politique de formation.
- Registre des médecins.
- Analyse de la démographie médicale et des professions de la santé.
- Nomination/perfectionnement des médecins et dentistes scolaires ainsi que des médecins délégués.
- Financement de la formation de professionnels en application de la loi sur la protection de la population.

Autorisations, surveillance et sanctions

- Autorisations de pratiquer et de facturer.
- Conduite des procédures disciplinaires.
- Droit des patients.
- Plaintes et médiation.
- Expertises sur factures de constat de décès.
- Levée du secret médical.
- Contrôle des agents thérapeutiques, des stupéfiants, des produits sanguins.
- Surveillance de la recherche biomédicale, des pharmacies, des fabricants et grossistes de médicaments.
- Inspection des établissements ambulatoires.
- Application de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée.
- Application de la législation cantonale sur les inhumations et entreprises de pompes funèbres.

Information et communication

- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Professionnels de la santé dans le public et le parapublic.
- Jeunes en formation (étudiants et apprentis).
- Cadres en formation, médecins, physiothérapeutes, chiropraticiens, dentistes, ostéopathes et autres professionnels de la santé en libre pratique.
- Médecins, dentistes et infirmières/infirmiers scolaires.
- Instituts de recherche.
- Laboratoires d'analyses.
- Grossistes et fabriques de médicaments.
- Pharmacies.
- Entreprises de pompes funèbres.
- Bureau cantonal de médiation santé et Commission d'examen des plaintes de patients.
- Société vaudoise de médecine (SVM).
- Association suisse des médecins assistants et chefs de clinique.
- Section Vaud (ASMAV).
- Société vaudoise de pharmacie et autres associations de professionnels de la santé.
- Assureurs (santésuisse, AI, AM, AA).
- Centre d'information des professions de la santé (CiPS).
- Centre romand d'éducation permanente (CREP).
- Communes vaudoises, DFJC, SPEV, CHUV et affiliés.
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

Groupes de prestations 48.4 Prévention et population

48.4 Prévention et population

Prestations en faveur de la promotion de la santé et de la prévention des maladies et des actions orientées vers la population.

Descriptif

Encadrement d'actions sur le terrain :

- Mise en oeuvre du cadre cantonal de prévention
- Déploiement des programmes nationaux.
- Travailleurs sociaux de proximité.
- Interruption de grossesse chez les migrantes, campagnes de vaccinations, prévention des maladies cardio-vasculaires.
- Services sanitaires en cas de catastrophe et mesures de protection de la population; coordination des services de secours.
- Surveillance des maladies transmissibles.

Négociations, attribution de subventions, controlling

- OMSV, Profa, Liges de la santé, Espaces Prévention, Fondation dépistage du cancer du sein, service sanitaire pour les requérants d'asile.
- Multiples institutions actives dans la prévention et la prise en charge de l'alcoolisme, des dépendances, du SIDA.
- Gestion de Fonds (Dîme de l'alcool, prévention, toxicomanie).

Autorisation, surveillance et sanctions

- Hospitalisations d'office, placements à des fins d'assistance, interdictions civiles; application de la législation sur l'interruption de grossesse.
- Médiation santé et traitement des plaintes; autorisations de cures de substitution (méthadone).
- Surveillance vaccinale.

Conduite de programmes cantonnals et intercantonaux

- Prévention et contrôle des infections, prévention des maladies transmissibles, prévention du tabagisme, prévention des accidents domestiques chez les enfants, Fourchette verte.

Information et communication

- Actions en vue de contribuer à des comportements individuels responsables en matière de santé et de recours aux soins (émissions télévisées, information sur les urgences, sur les primes d'assurances, sur les droits des patients...).
- Partenaires concernés et publics-cibles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Profa.
- Ligues de la santé.
- Espaces Prévention.
- OMSV.
- Fondation vaudoise pour le dépistage du cancer du sein.
- Institutions actives dans la lutte contre les drogues illégales.
- La lutte contre l'alcoolisme et la prévention du SIDA.
- Service sanitaire pour les requérants d'asile.
- Fédération romande des consommateurs (FRC).
- Commission cantonale de prévention.
- Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP).
- Institut universitaire romand de santé au travail (IST).
- Service cantonal de la protection de la jeunesse.
- Office des écoles en santé (ODES), Service de l'emploi.
- Service de la prévoyance et de l'aide sociale (SPAS).
- Population vaudoise.
- Corps médical.
- Polices cantonale et communales, pompiers, centrales d'appel, CHUV, médecins délégués.
- TSR, presse écrite, agences de relations publiques, BIC.
- Communes vaudoises.
- Office fédéral de la santé publique (OFSP).
- Fondation Promotion Santé Suisse (PSS).
- Services de santé publique des autres cantons.
- Conférences intercantionales.

Groupes de prestations
48.5 Médecine du personnel

48.5 Médecine du personnel

Médecine du personnel de l'Administration cantonale vaudoise.

Descriptif

- Préavis et expertise en cas d'arrêt de travail.
- Coordination des mesures de santé et de sécurité au travail .

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaboratrices et collaborateurs de l'Administration cantonale vaudoise (ACV), SPEV, CPEV, autres services de l'ACV, médecins installés.

Evénements marquants, évolutions significatives

Mise en œuvre de l'interdiction de fumer dans les lieux publics

Le 30 novembre 2008, le peuple vaudois acceptait par 69,42% des voix l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Cette nouvelle disposition constitutionnelle a été complétée courant 2009 d'une loi d'application adoptée le 23 juin, puis d'un règlement d'application le 1er juillet et enfin de deux directives d'application dans les lieux de séjour (respectivement lieux de soins et d'hébergement et lieux de détention). La loi est entrée en vigueur le 15 septembre 2009, soit moins de dix mois après la décision populaire. Des informations détaillées sont à disposition sur le site de l'Etat de Vaud et une cellule d'information est accessible par email, lieuxsansfume@fvls.vd.ch, ou par téléphone (021 623 37 92). Une évaluation de l'application de la loi est prévue.

Grippe H1N1

L'alerte au nouveau virus H1N1 a été lancée dès le 20 avril 2009 et le passage en phase 6 pandémique déclarée dès le 11 juin. La préparation à la pandémie est entrée dès avril dans la phase opérationnelle : réactivation du Groupe d'experts qui avait été créé dans le contexte de la grippe aviaire et activation des liens avec les institutions sanitaires et la Société vaudoise de médecine, analyse en continu des informations internationales et nationales, mise en place des mesures d'information et de prévention, rédaction et diffusion des protocoles de prises en charge adaptés en continu aux nouvelles données épidémiologiques. Dès le mois d'août, préparation de la vaccination des groupes à risque et de la mise à disposition de la population générale. Activation du système de surveillance vaudois dès le début de la vague épidémique (octobre), puis fin de l'alerte épidémique et levée des mesures spécifiques H1N1 à mi-janvier 2010."

Révision LAMal : financement hospitalier et des soins de longue durée

Après avoir mis sous toit en 2007 et 2008 les nouvelles règles du financement hospitalier, la Confédération a finalisé en 2009 le nouveau dispositif de financement des soins fournis par les établissements médico-sociaux (EMS) et les organisations de soins à domicile. Selon ce nouveau régime, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2011, l'assurance obligatoire des soins (AOS) ne versera plus qu'une contribution au coût des soins fournis par les EMS et les organisations de soins à domicile, sur la base d'un tarif uniforme fixé au niveau fédéral. De leur côté, les patients pourront être mis à contribution, mais à hauteur d'un maximum de 20% de la contribution maximale de l'AOS. Le solde devra être pris en charge par les pouvoirs publics cantonaux.

Entrée en fonction du nouveau chef de service et du nouveau médecin cantonal

Monsieur Jean-Christophe Masson a remplacé le 1er janvier 2009 Monsieur Marc Diserens, qui a pris sa retraite. Quelques mois plus tard, le 1er juillet, Monsieur Karim Boubaker est entré en service comme nouveau médecin cantonal et chef de service adjoint. Depuis cette date, la direction stratégique du Service de la santé publique est constituée du chef de service et des deux chefs de service adjoints : Karim Boubaker, susmentionné, et Gérald Tinturier, par ailleurs responsable de l'état-major du service.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Plan Canicule

En 2009 le SSP a consolidé la planification pour faire face à une canicule sévère. S'agissant avant tout de diminuer les effets d'une canicule sur la santé des personnes vulnérables mais aussi sur le système de santé, cette planification se devait d'aborder la problématique pragmatiquement en s'appuyant sur les partenaires de terrain. Le Plan canicule 2009 a pu être testé lors de l'alerte canicule du mois d'août. Globalement, une avancée significative a été réalisée par rapport aux années précédentes, et l'on peut dire que le canton de Vaud mais surtout les communes, bénéficient maintenant d'un dispositif opérationnel activable rapidement en cas de canicule. Le chef de département Pierre-Yves Maillard a réuni les partenaires pour une séance d'évaluation le 15 janvier 2010. Le rapport d'évaluation va permettre aux différents partenaires de consolider leur dispositif en vue de l'été 2010.

Engorgement des lits – Dispositif hiver. Collaboration CHUV – Cliniques privées

15 lits de médecine interne et 3 lits de médecine chirurgicale et traumatologique ont été mis à disposition du CHUV par les cliniques lausannoises de Bois-Cerf, Cécil et La Source, ceci du 1er novembre 2009 au 30 avril 2010. Environ 80 patients arrivés aux urgences du CHUV ont ainsi été hospitalisés en clinique en 2009.

Plan cantonal Alcool

La mise en place d'un dispositif d'orientation et de suivi dans le réseau alcoologique vaudois, ambulatoire et résidentiel est prévue dans le plan cantonal d'action alcool (PAct2007-2012). Ce dispositif, d'approche centrée sur la motivation du patient, vise à offrir un traitement approprié aux personnes souffrant d'une problématique d'alcool. Il est basé sur une évaluation effectuée par une équipe formée d'un médecin et d'un intervenant social spécialisé en alcoologie ([/www.evita-vd.ch](http://www.evita-vd.ch)).

Organisation de l'Aide et des soins à domicile

La loi sur l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) a été adoptée par le Grand Conseil puis le règlement d'application accepté par le Conseil d'Etat. Les organes de l'Association (Assemblée des délégués, Conseil d'administration, Direction, sont en cours de constitution. Les statuts des membres de l'AVASAD (les Associations/Fondations régionales) ont été adaptés. Cette nouvelle organisation ne modifie pas les prestations offertes aux clients. Elle réforme la gouvernance au niveau cantonal.

Rapport annuel de gestion 2009
Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)
Service de la santé publique (SSP)

Sources d'informations complémentaires

Site internet du Service de la santé publique du canton de Vaud <http://www.santepublique.vd.ch>

Données de référence, rapports, etc: Rubrique "Publications" du site internet du Service de la santé publique
<http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/sante-et-action-sociale/sante-publique/publications/>

Loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics <http://www.vd.ch/fr/themes/sante-social/prevention/protection-contre-la-fumee-passive/>

Grippe A(H1N1) <http://www.vd.ch/fr/themes/sante-social/prevention/grippe-ah1n1/>

Informations sur les primes d'assurance-maladie et les subsides, campagnes de prévention, recommandations, etc : Site internet d'information à la population créé par le Service de la santé publique du canton de Vaud
<http://www.sanimedia.ch>

Événements marquants, évolutions significatives

Activités de soins

Plus encore qu'en 2008, l'activité, en particulier celle des soins hospitaliers somatiques, a été très soutenue tout au long de l'année 2009. Les statistiques ci-dessous intègrent les données de l'Hôpital orthopédique dès le 1er janvier 2008. Le tableau ci-dessous donne ainsi une synthèse des principaux éléments des activités de soins du CHUV et de leur évolution jusqu'en 2009. A noter que les données 2008 ont été mises à jour sur la base des chiffres définitifs après le bouclage. Le CHUV procède en effet à la réactualisation de ses données selon les définitions les plus actuelles afin notamment de faciliter la comparaison entre les années.

Les données 2009 sont à considérer comme provisoires, le bouclage pour 2009 n'étant pas encore achevé.

Synthèse

Activité totale d'hospitalisation	2006	2007	2008	2009	variation 2008-2009	variation 2006-2009
patients traités	39'800	40'233	41'429	43'495	1.6%	9.2%
journées de l'exercice	472'975	477'723	489'723	487'704	3.0%	3.1%

Activité somatique	2006	2007	2008	2009	variation 2008-2009	variation 2006-2009
patients traités	34'846	35'366	36'504	38'920	2.6%	11.7%
journées de l'exercice	334'748	338'087	349'215	365'849	4.3%	9.3%

Activité psychiatrique	2006	2007	2008	2009	variation 2008-2009	variation 2006-2009
patients traités	4'954	4'925	4'847	4'575	-5.6%	-7.65%
journées de l'exercice	138'227	141'508	122'596	121'858	-0.6%	-11.8%

Détail

Hospitalisation somatique aiguë	2006	2007	2008	2009	variation 2008-2009	variation 2006-2009
patients traités	32'608	33'081	35'561	36'283	2.0%	11.2%
journées de l'exercice	285'982	289'502	300'153	310'277	3.4%	8.5%

Hospitalisation de réadaptation somatique	2006	2007	2008	2009	variation 2008-2009	variation 2006-2009
patients traités	1'246	1'250	1'264	1'277	1.0%	2.5%
journées de l'exercice	30'062	30'416	31'413	31'655	0.8%	5.3%

Attentes de réadaptation	2006	2007	2008	2009	variation 2008-2009	variation 2006-2009
patients traités	619	618	680	902	32.6%	45.7%
journées de l'exercice	5'744	5'244	6'269	8'358	33.3%	45.5%

Attentes de placement somatiques	2006	2007	2008	2009	variation 2008-2009	variation 2006-2009
patients traités	373	417	443	461	4.1%	23.6%
journées de l'exercice	12'960	12'925	12'896	15'556	20.6%	20.0%

Hospitalisation psychiatrique aiguë	2006	2007	2008	2009	variation 2008-2009	variation 2006-2009
patients traités	4'486	4'425	4'340	4'074	-6.1%	-9.2%

journées de l'exercice 105'590 105'739 104'516 104'969 0.4% -0.6%

Hospitalisation de réadaptation psychiatrique	2006	2007	2008	2009	variation 2008-2009	variation 2006-2009
patients traités	235	238	327	309	-5.5%	31.5%
journées de l'exercice	4'943	5'291	7'985	6'424	-19.5%	29.9%

Attentes de placement psychiatriques	2006	2007	2008	2009	variation 2008-2009	variation 2006-2009
patients traités	154	139	180	192	6.7%	24.7%
journées de l'exercice	8'188	7'990	10'095	10'465	3.7%	27.8%

Hébergement médico-social (Gimel)	2006	2007	2008	2009	variation 2008-2009	variation 2006-2009
patients traités	79	65	85	85	0.0%	7.5%
journées de l'exercice	19'506	20'165	20'969	21'828	4.1%	11.9%

Dotations en personnel

L'augmentation des effectifs en 2009 suit globalement l'évolution de l'activité du CHUV. En comparaison avec l'année 2008, les dotations ont augmenté de 2.5 %.

A ces chiffres s'ajoutent 433 EPT payés par des fonds spécifiques (fonds nationaux, fonds de recherche, fonds de l'industrie), ce qui représente environ 70 médecins, 35 infirmiers, 250 médico-techniciens, 40 administratifs.

Dotations en personnel

	2007 Budget – EPT	2008 réel - EPT	2009 réel – EPT
Personnel médical	1'100	1'161	1'192
Personnel infirmier	2'660	2'764	2'800
Personnel médico-tech.	689	706	795
Personnel logistique	1'120	1'155	1'138
Personnel administratif	895	942	994
Personnel psychosocial	195	210	189
Total	6'659	6'938	7'108

Nominations

Le 1er avril 2009, le PACTT, Bureau de transfert de technologie de l'UNIL et du CHUV, qui aura dix ans en 2010, s'est doté d'un nouveau directeur en la personne de Stefan Kohler. Dr en sciences, il a été pendant deux ans chercheur au Département de pharmacologie et de toxicologie de l'UNIL.

Le Prof. Darius Moradpour a été nommé chef du Service de gastro-entérologie et d'hépatologie, suite au départ du Prof. Pierre Michetti. Le Prof. Reto Meuli a succédé au Prof. Pierre Schnyder, en tant que chef du Service de radiodiagnostic et de radiologie interventionnelle. Suite au départ à la retraite de la Prof. Angelika Bischof Delaloye, le Prof. Reto Meuli, chef du Département de radiologie médicale, assure l'intérim du Service de médecine nucléaire depuis le 1er septembre dernier. Dresse Lucia Mazzolai a été nommée professeure ordinaire et cheffe du Service d'angiologie du CHUV, qu'elle dirigeait par intérim depuis septembre 2006. Le Prof. Philippe Jolliet a été nommé chef du Service de médecine intensive adulte, suite au départ à la retraite du Prof. René Chiroléro. Egalement parti à la retraite, la succession du Prof. Marc Schapira est assurée par le Prof. Michel Duchosal, nommé chef du Service d'hématologie. Le Prof. associé Juerg Schwitler a pris les fonctions de médecin chef du Centre d'IRM cardiaque, le 1er mai 2009. Suite au départ à la retraite du Prof. Fred Bosman, directeur de l'Institut de pathologie et de la Division de pathologie clinique, c'est le professeur Ivan Stamenkovic, médecin-chef de la Division de pathologie expérimentale, qui dirigera l'Institut ces quatre prochaines années. Enfin, suite à la réorganisation de l'Institut de pathologie, Laurence de Leval a été nommée professeure cheffe de service de la Division de pathologie clinique de l'Institut.

Mmes Anne-Claude Griesser et Corinne Noth ont été nommées adjointes de la Direction médicale du CHUV en novembre dernier.

Le Prof. Thomas Bischoff a été nommé professeur titulaire de médecine générale, une première en Suisse romande. Il prend la direction de l'Institut universitaire de médecine générale au sein de la Policlinique médicale universitaire.

Réorganisations

L'Unité d'éthique est entrée en fonction en janvier 2009. Elle est placée sous la responsabilité d'un médecin-chef, le professeur Lazare Benaroyo. L'unité a pour mission première de répondre aux questions éthiques que les équipes médico-soignantes se posent dans leur pratique clinique de tous les jours. Elle entend ainsi contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients en agissant sur trois niveaux: en mettant ses compétences à disposition des collaborateurs sous forme d'analyses et de conseils, en faisant émerger et en renforçant les compétences déjà existantes au sein des équipes médico-soignantes et en permettant aux compétences acquises de s'intégrer progressivement dans les procédures de prise en charge.

Equipements et infrastructures

En mars 2009, les travaux d'agrandissement et de rénovation de l'Hôpital psychiatrique de Prangins ont officiellement démarré. Cet événement s'inscrit dans un vaste dispositif de modernisation des infrastructures de psychiatrie sur l'ensemble du canton de Vaud. Au total, entre 2002 et 2016, quelque 142 millions de francs auront été investis dans les différents hôpitaux concernés (Prangins, Yverdon et Cery) afin d'améliorer les infrastructures de prise en charge des patients atteints de maladies psychiatriques. Ce nouveau bâtiment permettra de créer une unité de psycho-gériatrie.

Le CHUV, avec la Policlinique médicale universitaire, a loué des locaux dans un des bâtiments du quartier du Flon pour ouvrir une permanence médico-chirurgicale pour la prise en charge d'urgence de la population vaudoise. Ce projet vise à la fois à créer un lieu de formation et de recherche en médecine générale, mais également à répondre aux défis actuels comme la relève ou la garde médicales. Il permet également de résoudre le problème de l'engorgement récurrent et croissant des urgences de la PMU et du CHUV. Cette permanence est développée en collaboration avec la médecine libérale. L'ouverture de la permanence est prévue pour avril 2010.

A la suite de l'acquisition par l'Etat de Vaud des bâtiments de l'ISREC, le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat un crédit –cadre de 30 millions pour financer les transformations et la rénovation des laboratoires de la Cité hospitalière et du Centre des laboratoires d'Epalinges, consécutives au regroupement des activités de recherche biomédicale par thématique. Le projet propose de regrouper géographiquement les chercheurs par thématique. La recherche biomédicale se fera à Epalinges, la recherche clinique à la Cité hospitalière et la recherche fondamentale à Dorigny. Cette vaste réorganisation des activités hospitalières permettra d'une part de renforcer les synergies entre les différentes équipes de chercheurs et de rationaliser l'utilisation des surfaces pour répondre partiellement à la pénurie de lits « A » et à l'engorgement chronique que connaît le CHUV. Cette réorganisation complexe se déroulera sur les trois à quatre prochaines années.

Par ailleurs, le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de 6.6 millions pour la transformation et le réaménagement du Centre de Dialyse chronique du CHUV. En effet, il s'agit non seulement de rénover des locaux vétustes, mais également de créer une nouvelle centrale de traitement d'eau, augmentant ainsi la qualité du traitement. Ces travaux permettront de surcroît d'améliorer les places d'accueil des patients dialysés et leur sécurité.

Enfin, le Grand Conseil a également accordé un crédit d'investissement de 31.5 millions pour les travaux de la première étape de renouvellement des infrastructures techniques du CHUV les plus critiques, c'est-à-dire celles qui sont garantes de l'approvisionnement électrique, de la sécurité des personnes, et du bon fonctionnement des bâtiments comme par exemple la centrale électrique de secours et les distributions électriques principales du bâtiment hospitalier. Cette première étape de renouvellement devrait s'étaler de 2009 à 2014.

Au niveau de la gestion interne du Service des constructions, ingénierie et technique, l'année 2009 a permis d'amorcer un tournant dans la fourniture des prestations. En effet, entre 2008 et 2009 le nombre de projets engagés à l'interne a presque doublé, utilisant ainsi un savoir technique spécifique pour des projets à forte complexité hospitalière. Il est prévu de faire un bilan des heures engagées à l'interne par rapport à celles mandatées à l'externe dans le cadre de la réalisation du projet « Dialyses ».

Autres faits marquants

Sur le plan clinique, après 6 mois d'accalmie due en partie aux mesures prises en 2009 (notamment l'accord avec l'EMS Pacific passé en 2009), le CHUV est de nouveau entré dans une situation d'engorgement à la fin de l'été, faute de places disponibles dans les EMS de la région lausannoise pour les patients au terme de leur séjour hospitalier. Dans l'attente de l'ouverture de nouveaux lits d'EMS en 2010 (programme PIMEMS), le CHUV a entrepris d'autres démarches pour désengorger ses structures. Ainsi, au niveau des locaux, des travaux de transformation ont été entrepris au CUTR Sylvana afin d'y déménager l'unité DMHC de Nestlé (séjours d'hébergement provisoire dans l'attente d'une sortie en EMS), ce qui a permis l'ouverture de 14 lits A sur le site de la Cité hospitalière, à l'hôpital Nestlé. Par ailleurs, dans le but de trouver des solutions en aval et contribuer au désengorgement chronique du CHUV, un partenariat entre le Service de la santé publique, le CHUV et trois cliniques privées lausannoises a permis de mettre à disposition des urgences du CHUV 18 lits de soins aigus afin de pouvoir y hospitaliser des patients sans assurance complémentaire et ne nécessitant pas le plateau technique du CHUV. Cette expérience, d'une durée de 6 mois, fera l'objet d'un bilan en 2010 entre les différents partenaires.

Les résultats de la première enquête de satisfaction menée au CHUV sur les consultations ambulatoires démontrent que 87% des patients se disent satisfaits des consultations ambulatoires. Il ressort également de ces résultats la nécessité d'améliorer la qualité des lieux de consultations, le temps d'attente, les informations reçues sur le traitement et la prise en charge de la douleur. Ces derniers éléments font l'objet de projets d'amélioration au sein du CHUV.

Sur le plan de la recherche, en 2009 le Fonds national suisse de la recherche scientifique a alloué au CHUV les sommes les plus importantes aux études suivantes :

- Etude de cohorte sur le pronostic de la maladie thrombo-embolique veineuse chez la personne âgée (SWITCO 65+), dirigée par le Dr D. Aujeski du Service de médecine interne (2.8 millions pour 3 ans). Cette étude a débuté le 1er septembre. Environ 1'000 patients (hospitalisés ou ambulatoires) seront inclus dans l'étude au travers de huit hôpitaux suisses, dont les cinq hôpitaux universitaires, et suivis pendant 36 à 48 mois.
- Etude sur le rôle du virus Epstein-Barr dans le déclenchement de la sclérose en plaques, dirigée par le Prof. R. Du Pasquier (0.8 million pour un an).
- Etude sur le rôle de deux molécules de signalisation cellulaire dans les phénomènes permettant de faire cesser une hémorragie, la thrombose ou l'inflammation, dirigée par le Prof. A. Angelillo-Scherrer du Service d'hématologie (0.7 million pour 2 ans).
- Etude sur la plasticité dysfonctionnelle en relation avec une souffrance neuropathique, dirigée par Dresse Isabelle Décosterd de l'Unité de recherche Douleur, Service d'Anesthésiologie (0.5 million pour 3 ans).

Par ailleurs, la Loterie romande a octroyé un don de 90'000 francs à la FAMMID, la Fondation pour le progrès en microbiologie médicale et maladies infectieuses. Ce don est destiné à l'achat d'une machine de génotypage.

Toujours sur le plan de la recherche, le CHUV a fait l'objet de plusieurs distinctions importantes :

La Consultation d'hypertension du CHUV a été reconnue « centre d'excellence » dans le domaine de l'hypertension artérielle par la Société européenne d'hypertension. Lausanne devient ainsi le deuxième centre reconnu comme tel avec Zurich. La Consultation d'hypertension est conduite par le Service de néphrologie (professeur Michel Burnier) et la Division de physiopathologie clinique (professeur Bernard Waeber), en collaboration avec le Service d'angiologie (Prof. Lucia Mazzolai) et l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (professeurs Fred Paccaud, Murielle Bochud et Dr Pascal Bovet).

Le « HIV Research Award 2009 » délivré par Bristol-Myers Squibb Suisse d'un montant de 100'000 francs, a été décerné à parts égales à Alexandre Harari et Pierre-Alexandre Bart, du Service d'immunologie et d'allergie du CHUV, et à Beda Joos et Huldrych Günthard, de l'Hôpital universitaire de Zurich. Cette distinction récompense les meilleures recherches suisses dans le domaine du sida publiées aux cours des deux dernières années.

Enfin les Prix Leenaards 2009 pour la promotion de la recherche scientifique ont été remis à deux équipes de chercheurs vaudois (UNIL-CHUV) et genevois (UNIGE-HUG) sans oublier l'EPFL qui s'intéresseront aux mécanismes de pathogènes mortels (p.ex : anthrax pulmonaire), respectivement à une nouvelle approche thérapeutique de certaines maladies de la peau. Ils se partageront un montant total de 1,2 millions francs.

Mentionnons encore que les services de médecine intensive adulte (SIA) et de neurologie ont été certifiés selon la norme ISO 9001-2000. La certification du SIA est une première en Suisse. C'est l'aboutissement du processus de fusion des deux anciens services de soins intensifs de chirurgie et de médecine en un seul. Dans le cadre du renouvellement de la certification du Département universitaire de médecine et santé communautaire (DUMSC) et de la PMU, deux nouveaux services ont rejoint les entités déjà certifiées selon la norme ISO. Il s'agit du Centre de traitement en alcoologie (Tamaris) et du Centre de médecine ambulatoire de la PMU.

Sur le plan des ressources humaines, des enquêtes de satisfaction sont réalisées tous les deux ans auprès des collaborateurs et tous les ans auprès des cadres. Les résultats de l'enquête de satisfaction menée pour ces deux groupes au cours du deuxième semestre 2009 sont encore en cours d'analyse. Néanmoins, un premier bilan peut-être tiré pour l'ensemble du CHUV: si les résultats sont globalement positifs, ils renforcent l'importance des mesures décidées par la direction générale du CHUV concernant la satisfaction par rapport à la charge de travail, à l'organisation et aux opportunités de carrière. Ces résultats démontrent une certaine stabilité par rapport à 2007 et 2008. Les résultats de ces enquêtes seront diffusés par la direction générale début 2010.

Au niveau législatif, le Conseil d'Etat a adopté en juin 2009 le nouveau règlement d'application de la loi du 16 novembre 1993 sur les Hospices cantonaux, suite au remaniement de la loi sur les Hospices cantonaux du 24 avril 2007 adopté par le Grand Conseil. Par rapport au règlement antérieur, les changements portent principalement sur l'organisation et les missions du CHUV, les systèmes de contrôle (contrôle de gestion, contrôle interne, audit interne), les outils de pilotage (contrat de prestations et plan stratégique de développement) et les fonds affectés inscrits à son bilan.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Projets liés à la gestion et aux collaborations

La mise en place des tableaux de bord hospitaliers au niveau institutionnel est finalisée. Au niveau départemental, leur déploiement est quasiment terminé en 2009. Leur utilisation est devenue routinière dans la plupart des départements. Des efforts pour systématiser leur utilisation seront poursuivis en 2010.

Par ailleurs, le CHUV a mis en place en 2009 un concept général de système de contrôle interne (SCI). Il s'agit d'un ensemble d'activités, de méthodes et de mesures de contrôle ordonnées par la Direction générale dans le but de garantir un déroulement conforme de la marche des affaires de l'institution. Ainsi un ensemble d'actions a été lancé, dont la mise en œuvre a débuté en 2009 et se poursuivra dans les prochaines années, à savoir : un inventaire des risques de gestion courante, un catalogue des risques résiduels et une liste des contrôles devant être réalisés pour maintenir les risques identifiés à un niveau souhaité, ainsi qu'une définition des principaux processus de contrôle et de leurs responsables et des matrices de risques et de contrôles pour chacun des processus identifiés. L'actualisation et le suivi du SCI sont placés sous la responsabilité conjointe de la Direction administrative et financière et de la Direction médicale. Le CHUV répond ainsi à la nouvelle norme d'audit suisse.

L'année 2009 a permis de finaliser les conventions-cadres en cours, de telle sorte que le CHUV a une convention-cadre signée avec l'ensemble des établissements hospitaliers vaudois et romands. Les bases du réseau de collaboration hospitalier au niveau de la Suisse romande sont posées et permettent ainsi de développer des collaborations par spécialité médicale dans le domaine clinique, de la formation et de la recherche. La priorité a été donnée en 2009 aux collaborations qui pouvaient aider à décharger le CHUV en période d'engorgement.

Dans le cadre de la collaboration Vaud-Genève, les HUG et le CHUV ont mis en commun leurs compétences dans le domaine de la fécondation in vitro. Le regroupement des activités s'est réalisé sur le site universitaire lausannois, garantissant ainsi la rentabilité des opérations et surtout leur efficacité, avec l'élargissement de la masse critique des cas traités.

Par ailleurs, après l'adhésion en 2009 de tous les cantons à la convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée, et faisant suite à la constitution d'un organe de décision et un organe scientifique par la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux (CDS), le comité de l'Association Vaud-Genève a établi une planification fine et commune de la médecine hautement spécialisée entre le canton de Vaud et le canton de Genève. Cela a permis d'identifier les domaines dans lesquels une planification commune serait souhaitable et d'établir des priorités sur la base d'une analyse fine de ces domaines. Ce travail sera poursuivi en 2010. Dans ce cadre, une convention dans le domaine de la transplantation pulmonaire a été signée entre le CHUV, les HUG et l'Inselspital à Berne. Le but est de fixer les modalités pratiques de collaboration.

Projets liés aux soins et à la prise en charge des patients

Grâce à une subvention de 5 millions de francs acceptée par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil en 2008, la Direction générale du CHUV a poursuivi ses efforts pour renforcer le centre des urgences adultes afin d'accélérer la prise en charge. La Direction générale a ainsi décidé de transformer le Centre interdisciplinaire des urgences en Service interdisciplinaire des urgences.

Pour faire face à la pandémie annoncée de grippe A H1N1, une série de mesures coordonnées au sein du CHUV a été définie puis mise en œuvre pour garantir une prise en charge des patients efficace et la continuité des activités premières de l'hôpital. Un éventail de procédures de prise en charge des patients et un plan de continuité de l'activité pour l'ensemble des services ont ainsi été établis sous la direction d'un groupe de travail institutionnel constitué par la direction générale. Une cellule de crise a ensuite été activée pour coordonner l'application des plans de continuité et piloter la gestion de l'épidémie, qui comprend non seulement la prise en charge des personnes malades et le diagnostic microbiologique, mais également des mesures de prévention de transmission hospitalière de l'infection (p.ex : la vaccination du personnel) et la communication régulière auprès des collaborateurs du CHUV sur l'évolution de la pandémie. Par ailleurs, le CHUV a collaboré à la gestion cantonale de la pandémie, notamment en participant à l'élaboration des procédures de prises en charge ambulatoire et hospitalière ainsi qu'aux différents groupes de coordination cantonaux.

Des mesures importantes pour améliorer l'hygiène hospitalière ont été mises en œuvre en 2009 afin de lutter contre une nouvelle souche de staphylocoques dorés résistants aux antibiotiques (MRSA), apparemment beaucoup plus contagieuse. Pour ce faire des mesures visant à promouvoir et faciliter les pratiques d'hygiène et

de prévention ont été mises en œuvre. Des modifications de la stratégie et de la technique pour le dépistage microbiologique ont été introduites et mises en place.

Le projet d'informatisation du dossier patient, mené en parallèle par le CHUV et les hôpitaux de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV) s'est poursuivi. Pour mettre en place son dossier patient informatisé, le CHUV a signé début 2009 un contrat avec la société Siemens. Celle-ci fournit le logiciel Soarian, outil moderne conçu spécialement pour le monde hospitalier et qui équipe plusieurs centres universitaires européens. Afin de préparer le déploiement de ce système, prévu dès 2010, les éléments techniques de ce projet (infrastructure, interconnexions avec les autres systèmes) ont été mis en place cette année. La construction du nouveau dossier a également été menée, débutant ainsi une mise en cohérence des dossiers actuellement dispersés entre les différents services du CHUV. Ce travail va se poursuivre en 2010.

Faisant suite aux résultats de l'enquête de satisfaction (2005-2006) des patients sur la prise en charge de la douleur démontrant que 20% des patients n'étaient pas satisfaits, un plan d'amélioration a été mis en place en 2009. Concrètement, une brochure à l'attention des patients a été élaborée et est systématiquement distribuée aux patients. Mieux informés, ils pourront ainsi mieux participer au traitement et à la prévention de leurs douleurs. Une nouvelle directive institutionnelle destinée à tous les collaborateurs impliqués dans la prise en charge des patients chapeaute le dispositif. Parallèlement une série de formations pour les professionnels a été mise en place ainsi qu'un site intranet spécifique, entré en fonction en fin d'année. En 2010, une offre de formation spécifique sera développée à divers niveaux afin d'augmenter les connaissances théoriques et pratiques des professionnels et coordonner les pratiques dans une prise en charge interdisciplinaire de la douleur. Enfin, dans le but de pérenniser cette démarche, elle sera intégrée en 2010 dans les activités de la future Unité d'antalgie qui entrera en fonction en 2010.

Une série de mesures pour améliorer et professionnaliser l'accueil a également été mise place dans le but d'établir un rapport de confiance avec les patients, les usagers et les collaborateurs. Un dispositif de communication et de formation des collaborateurs du CHUV a été mis sur pied dont la mise en fonction du site intranet sur l'accueil ainsi que l'organisation d'offres de formation. Ces actions vont se poursuivre tout au long de l'année 2010. Une action d'information a par ailleurs été menée à destination des patients sous la forme d'une brochure qui leur est mise désormais à disposition.

Projets liés au plan et aux pôles stratégiques

La mise en place de filières de prise en charge cliniques standardisées se poursuit dans les pôles d'excellence. Parmi les projets qui abouti citons les cas suivants.

Le CHUV a officialisé en novembre dernier un « Centre du sein », qui s'inscrit dans la droite ligne du plan stratégique et qui vise notamment à offrir une prise en charge complète et intégrée autour du patient. Le Centre du sein offre ainsi une porte d'entrée unique à toutes les femmes concernées par une pathologie mammaire et en particulier par le cancer du sein. La prise en charge interdisciplinaire permet d'assurer la qualité, la sécurité et la performance des soins en améliorant notamment leur coordination. Le Centre du sein a par ailleurs pour mission d'élaborer et de participer à des projets de recherche clinique et translationnelle ainsi qu'à la formation à tous les niveaux.

En automne 2009, une unité de « Soins aigus seniors » (SAS) à l'Hôpital Nestlé s'est ouverte, réalisant ainsi un premier pas important dans la mise en œuvre de son programme stratégique « Vieillesse et personnes âgées ». Sous supervision médicale GER et SMI, la mise en place de cette unité permet d'offrir une prise en charge adaptée aux spécificités de cette population, tout en améliorant l'efficacité des soins. Son fonctionnement sera évalué en 2010. Parallèlement, un projet de filière de prise en charge coordonnée pour les personnes âgées depuis le service des urgences a été élaboré. Cela permettra notamment d'améliorer les flux et l'orientation des patients ainsi qu'une meilleure coordination des soins et une standardisation des prises en charge au sein du CHUV. Cette filière sera mise en place en 2010.

Ressources humaines et compétences

Un plan de politique des ressources humaines pour la période 2009-2013 a été élaboré et validé par la Direction générale. Ce plan s'inscrit dans la lignée du plan stratégique 2009-2013 du CHUV. Il fixe les principes et les conditions cadres des missions des ressources humaines et donne la direction des actions et mesures à prendre jusqu'en 2013.

Rapport annuel de gestion 2009
Département de Santé et de l'Action Sociale (DSAS)
Hospices - CHUV

Sources d'informations complémentaires

2009 au DEC

Synthèse départementale

Le ralentissement économique international qui a touché le canton à partir de l'automne 2008 s'est manifesté tout au long de l'année 2009 par un léger recul du PIB cantonal et une augmentation sensible du chômage. Grâce notamment à sa forte diversité, l'économie vaudoise a néanmoins été moins affectée que celle de la Suisse. Le Canton a soutenu l'activité économique dans le cadre de sa politique anticyclique et pris des mesures pour limiter les effets sociaux de la conjoncture.

Par ailleurs, une nouvelle loi sur l'agriculture a été adoptée par le Conseil d'Etat: mieux adaptée au contexte fédéral et international, elle constituera le fondement de la politique cantonale dans ce domaine.

Marché du travail

En 2009 le chômage est passé de 4,3% de la population active à la fin du mois de décembre 2008 à 5,9 % un an plus tard. Les mesures d'insertion sur le marché du travail ont été intensifiées. Le Canton a encouragé les employeurs à renouveler et surtout créer des places d'apprentissage: près de mille (938) nouvelles places d'apprentissage ont vu le jour avec l'aide financière du Canton. Les Offices régionaux de placement (ORP) ont recruté pour assurer le suivi adéquat des demandeurs d'emploi. La caisse d'assurance chômage a ouvert un second site à Lausanne. Le Canton a fait valoir auprès de la Confédération son droit à augmenter le nombre maximum de jours de chômage indemnisés qui est ainsi passé de 400 à 520 au 1er décembre.

Dans ce contexte, la surveillance du marché du travail, notamment dans le cadre de l'accompagnement de la libre circulation, s'est renforcée afin de lutter contre le travail au noir et éviter le dumping salarial et social.

Soutien au tissu économique

Parallèlement, le soutien à l'activité économique s'est développé dans une perspective anticyclique. L'accès au crédit des PME étant jugé vital, le capital social de la Coopérative de cautionnement des Petites et moyennes entreprises (PME) a été augmenté de 5,33 millions.

Afin de renforcer leur efficacité à attirer des entreprises dans un contexte international de plus en plus concurrentiel les cantons de BE, GE, FR, VS, NE, et VD ont mis sur pied une structure commune de prospection à l'étranger: Greater Geneva Berne aera (GGBA). Le Canton de Vaud a été particulièrement actif dans l'élaboration de cette nouvelle entité. Basée à Lausanne, GGBA est opérationnelle depuis le 1er janvier 2010

Des opérations de promotion conséquentes ont été organisées en 2009. En septembre, une importante délégation vaudoise s'est rendue à Moscou où des contacts aux niveaux politique et économique ont été établis. En janvier, c'était l'agriculture vaudoise qui était à l'honneur à Berlin, dans le cadre de la "Grüne Woche", l'une des plus prestigieuses salons européens consacrés à l'agroalimentaire.

Conscient de l'importance stratégique pour le tissu économique de disposer d'un centre d'exposition et de congrès, le Canton a décidé dans le cadre du projet "Beaulieu 2020", de participer à hauteur de 35 millions sur 100 au financement des travaux de modernisation du centre de Beaulieu, essentiellement la reconstruction et la rénovation des halles.

Logement

Le ralentissement économique n'a pas atténué la crise du logement: le canton a connu en 2009 sa plus sévère pénurie depuis 1975. Pour y faire face, le Conseil d'Etat a décidé de renforcer le dispositif cantonal. 50 millions de francs sont destinés à des prêts aux communes à taux très bas pour faciliter l'achat et l'équipement de terrains, un appui logistique aux politiques communales est proposé. En outre, 15 millions sont désormais disponibles pour des prêts à taux très bas en faveur de la réalisation de logements pour étudiants. L'aide individuelle au logement a été étendue.

Agriculture

Au début de l'été, le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi sur l'agriculture, actuellement en discussion au Grand Conseil. Conformément au programme de législation, ce projet entend favoriser une agriculture mieux armée pour assumer l'ouverture des marchés et bénéficier des nouvelles règles du soutien fédéral. Il encourage notamment la

promotion de la production vaudoise, la formation continue, le respect de l'environnement et réaffirme le soutien cantonal à l'investissement. Cette loi constituera le fondement de la politique agricole cantonale.

Dans le domaine viticole, la réglementation sur la désignation des vins vaudois a été adaptée aux nouvelles dispositions fédérales. Entrées en vigueur le 1er juin, les nouvelles limites des AOC coïncident désormais avec celles des six régions viticoles: Chablais, Lavaux, La Côte, Côtes-de-l'Orbe, Bonvillars et Vully.

Territoire

Le Canton a poursuivi son soutien aux projets d'agglomération ; trois agglomérations ont transmis fin 2009 à la Confédération les plans de financement et échéanciers de leurs chantiers. La première adaptation technique du plan directeur cantonal a été mise en consultation. Base pour les futurs plans directeurs régionaux, le dossier "portrait du cœur du canton" a également été mis en consultation. Enfin, le Conseil d'Etat a mis en consultation des modifications de la loi de protection de Lavaux, qui doivent consolider la préservation de ce site.

Sport et prévention

Un projet de loi sur l'éducation physique et le sport a été mis en consultation, sa vocation est notamment d'encourager le sport comme activité bénéfique à la santé.

Par ailleurs, le rôle de centre international du sport pour le Canton et sa capitale s'est encore confirmé. La politique d'accueil continue à porter ses fruits, comme en témoigne l'installation de trois nouvelles associations sportives internationales.

La Police du commerce est sollicitée dans le domaine de la prévention. Le règlement sur les auberges et débits de boissons a été modifié, notamment pour interdire la vente d'alcool de 4 à 10 heures du matin lors des manifestations publiques. Elle accompagne par ailleurs la mise en place des fumoirs dans le cadre de l'application de l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

Groupes de prestations
51.1 Etat-major

51.1 Etat-major

Etat-major : appui au Chef du département dans la gestion du Département, dans son activité de membre du Conseil d'Etat et dans toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour le Chef de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en œuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction du Chef de Département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Conseil d'Etat.
- Chancellerie.
- Services du DEC.
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV.
- Recourants.

Groupes de prestations
51.2 Ressources humaines

51.2 Ressources humaines

Appui aux services : gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de processus LPers, de recrutement, de formation, de gestion des conflits et de mobilité professionnelle.
- Gestion des effectifs du département.
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Relais entre le SPEV et le DEC pour tout projet ou dossier RH.
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information RH).
- Développement de la fonction RH départementale.
- Systèmes de gestion du temps de travail (Mobatime).
- Gestion des locaux y.c. la sécurité (Caroline 11).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et offices du DEC.
- Cadres et collaborateurs du DEC.
- Stagiaires et apprentis.
- SPEV, BRM.
- Candidats externes.
- Les RP (bailleurs).
- SIPAL.

Groupes de prestations
51.3 Finances

51.3 Finances

Appui aux services : gestion financière du département.

Descriptif

- Tenue de la comptabilité des services SG, SELT, SEPS.
- Préparation du budget (consolidation, arbitrages).
- Exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des dépassements et des reports de crédit).
- Bouclement comptable.
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI, CCF) - suivi des rapports du CCF.
- Contacts avec la sous-commission des finances pour le DEC.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DEC.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Fournisseurs.

Groupes de prestations
51.4 Informatique

51.4 Informatique

Gestion des ressources informatiques.

Descriptif

- Gestion du parc matériel et logiciel.
- Assistance à la maîtrise de projets informatiques.
- Maintenance applicative pour les logiciels métier Support aux utilisateurs pour les applications métier.
- Garantie de la cohérence du système d'information départemental.
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication.
- Centre de compétences transversal Lotus Notes, Mobatime, e-learning.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Utilisateurs de l'informatique du département.
- DPSI, Bedag, CCT, OSIC.
- Sociétés de services informatiques.
- Communes et associations régionales.
- Confédération et autres Cantons.
- CEP.

Groupes de prestations
51.5 Activités spécifiques

51.5 Activités spécifiques

Activités spécifiques.

Descriptif

- Gestion et suivi du dossier Banque cantonale vaudoise (BCV)
- Surveillance de l'application de la Lex Friedrich par la Commission foncière II et intervention en cas de non-respect de la loi.
- Surveillance de l'application du droit foncier rural par la Commission foncière I et intervention en cas de non-respect de la loi.
- Secrétariat de l'office de conciliation et d'arbitrage en cas de conflits collectifs du travail.
- Réception départementale (y.c. tâches administratives en faveur des services du DEC).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat, SAGEFI
- Ressortissants étrangers, acquéreurs ou propriétaires d'immeubles, notaires, avocats.
- Commission foncière II.
- Argiculteurs, acquéreurs ou propriétaires de terrains agricoles, notaires, avocats.
- Commission foncière I.
- Office fédéral de la justice.

Partenaires sociaux :

- Employeurs, associations patronales, travailleurs, syndicats, directions d'entreprise.
- Visiteurs du DEC (particuliers, entreprises, fournisseurs, députés,...) & services du DEC.

Événements marquants, évolutions significatives

Banque cantonale vaudoise (BCV)

Le 7 octobre 2009, la Convention d'information révisée a été signée par la banque et l'Etat. Outre des adaptations à la nouvelle terminologie de la législation fédérale, elle précise les relations institutionnelles entre la banque et l'Etat (type de rencontres, rythme, participants) ainsi que la nature des informations transmises par la banque à son actionnaire majoritaire. Quatre interventions du parlement nécessiteront une réponse du Conseil d'Etat en 2010, dont deux impliqueront une modification législative. Il s'agit de la motion Michèle Gay Vallotton, du postulat Jean-Michel Favez et de deux observations de la Commission de gestion pour le DEC :

- La première de ces observations touche à la non application actuelle de l'art. 12 chiffre 2bis LBCV qui prévoit un rapport écrit et individuel des administrateurs nommés par l'Etat au sein du conseil d'administration de la banque. Dans sa deuxième réponse à l'observation, le Conseil d'Etat a annoncé qu'il supprimerait cette exigence de la loi et préciserait sa pratique actuelle. Cette modification sera proposée courant 2010.
- La deuxième observation porte sur la mise en œuvre du « groupe de contact Grand Conseil - BCV », résultante du rapport de la commission d'enquête parlementaire de 2004. Une tournée des groupes parlementaires a été effectuée par le DEC et les prises de positions des groupes amèneront le département à formuler une proposition au Conseil d'Etat durant le printemps afin de concrétiser le vœu de la commission de gestion.
- La motion Michèle Gay Vallotton - qui demande l'inscription dans la LBCV du principe de la participation majoritaire de l'Etat au capital-actions de la banque - a été adoptée par le Grand Conseil le 28 octobre 2008. En exécution de celle-ci, le Conseil d'Etat a adopté le 12 août 2009 un EMPL proposant d'ancrer ce principe dans la loi. La commission du Grand Conseil soutient ce projet, qui devra passer devant le plénum au début 2010.
- Enfin, une motion Jean-Michel Favez demandait de limiter la part variable des salaires au sein de la BCV. Elle a été transformée en postulat par le parlement. Un rapport est donc attendu sur la politique de rémunération de la banque pour août 2010 en principe.

Finalement, signalons que le 23 novembre 2009, un recours a été déposé au Tribunal fédéral dans le cadre du procès contre les anciens organes de la banque. Le jugement devrait tomber courant 2010.

LFAIE - Loi sur l'acquisition d'immeubles par les personnes à l'étranger (Lex Koller)

En ce qui concerne les ventes de logements de vacances, le contingent fédéral à disposition du Canton de Vaud, fixé à 175 unités, a une fois de plus été dépassé et le Canton a dû solliciter l'octroi d'un contingent supplémentaire provenant du pot commun d'unités non utilisées par les autres cantons.

La demande de logements de vacances par des personnes à l'étranger ayant faibli en Suisse durant l'année, le canton a pu obtenir 63 unités supplémentaires alors que, depuis deux ans, l'alimentation du pot commun ne permettait plus que le reversement de moins de 50 unités.

Si la demande dans le canton n'est pas tarie, on peut constater malgré tout un fléchissement qui pourrait même aboutir à ce que le contingent annuel 2010, augmenté des unités supplémentaires, réponde aux demandes présentées.

Le DEC est chargé de décider de la répartition territoriale des unités du contingent. La décision de répartition prise pour l'année 2010 s'est calquée sur celle prise pour 2009. Elle a été publiée dans la FAO en novembre 2009 et n'a pas été contestée.

Les évolutions en matière de politique touristique et de taxe de séjour imposeront de trouver de nouvelles bases à cette répartition, mais jusqu'à ce que la réflexion entamée aboutisse, la stabilité du système, et donc une meilleure prévisibilité, a été privilégiée. La baisse relative de la pression en matière d'acquisitions de logements de vacances permet aussi de poursuivre une réflexion plus globale, tenant compte notamment des politiques qui, à moyen terme, devraient être mises en place en matière de résidences secondaires, notamment sur le plan de l'aménagement du territoire.

Rapport annuel de gestion 2009
Département de l'Économie (DEC)
Secrétariat général (SG-DEC)

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Sources d'informations complémentaires

Quelques données chiffrées pour 2009

Dossiers LFAIE

390 dossiers ont été traités en 2009. Le DEC a procédé à plusieurs enquêtes destinées à vérifier le respect de la loi et a dénoncé cinq cas au Juge d'instruction cantonal. ([voir aussi les événements qui ont marqué 2008](#)).

*Comme prévu et relevé dans le rapport 2008, le début de l'année 2009 a permis de traiter les nombreux recours en matière de hausses de loyer, déposées en fin d'année, et qui étaient de ce fait encore en suspens au 31.12.2008.

Office cantonal de conciliation

Alors que l'on pouvait penser que les tensions sur le marché du travail et les licenciements dus à la conjoncture se répercuteraient par une hausse des appels à l'office, il n'en a rien été.

L'année 2009 a ainsi été une année exceptionnelle pour l'office en ce sens qu'il n'a été saisi d'aucun conflit et que seules trois séances se sont déroulées, pour des conflits en suspens à fin 2008. L'office s'est ainsi dessaisi d'une affaire (la situation s'étant apparemment normalisée), une requête a été retirée (avec le préavis de grève qui l'accompagnait) et enfin, une affaire n'a malheureusement pas pu aboutir à un accord devant l'office (une ultime tentative, sous forme de proposition de l'office, ayant échoué à réunir les parties). 140 personnes étaient concernées par ces conflits.

Consultations

En 2009, le Secrétariat général a préparé 2 réponses à des consultations fédérales pour le compte du Conseil d'Etat. Il a répondu à 13 consultations cantonales et à 19 consultations fédérales pour le compte du département.

Traitements des recours adressés au Chef du département

Service	En suspens au 31.12.08	Recours 2009	Total	Irrecevable	Rayés du rôle	Rejetés	Partiellement admis	Admis	Total	En suspens au 31.12.09
SAGR	8	82	90	9	62	5	0	0	76	14
OCV	0	2	2	0	0	0	0	0	2	2
SELT-LOGT *	90	82	172	0	164	1	0	0	165	7
SELT-PCC	3	2	5	0	1	3	0	0	4	1
SDE	2	1	3	0	0	2	0	0	2	1
TOTAL	103	167	272	9	227	11	0	0	249	25

*Comme prévu et relevé dans le rapport 2008, le début de l'année 2009 a permis de traiter les nombreux recours en matière de hausses de loyer, déposés en fin d'année, et qui étaient de ce fait encore en suspens au 31.12.2008.

Groupes de prestations
59.0 Direction du service

59.0 Direction du service

- Gestion et administration du service.
- Centre de compétences et de coordination en matière de développement économique et de conditions-cadres.
- Représentation du service dans des instances cantonales, intercantionales et nationales.
- Mandats divers de représentation dans des personnes morales (entreprises et institutions).
- Prises de position sur les objets mis en consultation, aux niveaux cantonal et fédéral.
- Relations avec les médias.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable (y.c gestion du risque).
- Support RH.
- Support informatique.
- Support logistique.
- Représentation du service.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du DEC.
- Services transversaux ou à thématiques connexes de l'ACV.
- Conseil économique.
- Divers organismes publics ou privés.
- Cantons (y.c. organismes intercantonaux).
- Confédération.

Groupes de prestations
59.1 Promotion économique

59.1 Promotion économique

Promotion économique endogène et exogène du canton de Vaud.

Descriptif

- Prospection et présentation des atouts du canton à l'étranger.
- Accueil, conseils et aiguillage des entreprises désireuses de s'implanter dans le canton et suivi des implantations.
- Soutien à la création et au développement de PME.
- Soutien à l'internationalisation des PME vaudoises.
- Soutien aux partenaires et organismes chargés d'aider les créateurs d'entreprises et les PME.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Développement économique vaudois (DEV), Développement Economique Suisse Occidentale (DEWS) et Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO).
- Grandes fiduciaires internationales et grandes études d'avocats.
- Organismes scientifiques, académiques et techniques ainsi qu'associations économiques et sectorielles.
- Conseil économique.
- Entreprises / PME.
- Organisme d'aide à la création d'entreprises.
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), Fédération patronale vaudoise (FPV) et Office suisse d'expansion commerciale (OSEC).

Groupes de prestations

59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

Appui à la promotion de la place touristique cantonale et appui au financement d'infrastructures d'importance cantonale pour l'économie touristique.

Descriptif

- Mise en oeuvre de la politique touristique en tant que secteur à part entière de la politique de développement économique.
- Coordination des différents acteurs subventionnés.
- Supervision de l'Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Perception des taxes cantonales de séjour et de tourisme (jusqu'au 31.12.2007), surveillance.
- Soutien au financement d'installations touristiques et d'équipements hôteliers.
- Financement d'études prospectives et/ou thématiques sur l'évolution de l'économie touristique.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Offices du Tourisme locaux.
- Associations régionales.
- Hôtellerie vaudoise, GastroVaud.
- Conseil du tourisme.
- Etablissements hôteliers et entreprises touristiques.
- Communes.

Groupes de prestations

59.3 Développement régional et pôles de développement et de logement

59.3 Développement régional et pôles de développement économique

Appui au développement économique des agglomérations et des autres régions du canton.

Descriptif

- Etudes spatiales à incidences économiques.
- Appui à la mise à disposition de terrains pour les entreprises.
- Aide financière pour le développement d'équipements collectifs.
- Collaboration avec les autorités locales et régionales dans l'accompagnement de projets d'implantation et de développement des entreprises.
- Participation aux projets d'agglomération.
- Soutien au développement régional et aux collaborations interrégionales.
- Soutien aux projets d'aide humanitaire et de coopération au développement.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes, associations régionales, particuliers porteurs de projets d'utilité publique et de développement économique.
- Service du développement territorial (SDT).
- Groupe opérationnel des pôles (GOP) et Bureau exécutif des pôles (BEP)
- Organismes de suivi du PALM (y.c. Schémas directeurs), Y-Agglo, Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
- Union des communes vaudoises (UCV).
- Coordination du Développement Economique Vaudois (CODEV).
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI).
- Développement économique vaudois (DEV).
- Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)
- Seco (NPR).

Groupes de prestations 59.4 Police cantonale du commerce

59.4 Police cantonale du commerce

Police cantonale du commerce.

Descriptif

Autorisations

- Etablissements soumis à la loi sur les auberges et les débits de boissons
- Guides de montagne (y.c. les aspirants)
- Accompagnateurs en montagne (y.c. les aspirants)
- Maîtres de sports de neige, écoles ou entreprises proposant des activités encadrées par des guides de montagne, des accompagnateurs en montagne ou des maîtres de sports de neige
- Exercice à titre professionnel de l'activité de mandataire visant à la conclusion d'un mariage ou à l'établissement d'un partenariat stable entre des personnes venant de l'étranger ou s'y rendant
- Vente aux enchères publiques volontaire ou de gré à gré
- Prêt sur gage et achat à réméré
- Crédit à la consommation (prêteurs et courtiers en crédit)

Surveillance

- Examens professionnels (cafetiers-restaurateurs, guides de montagne, accompagnateurs en montagne)
- Commerce itinérant, forain, exploitant de cirque
- Refus et retrait des autorisations délivrées en application de la loi fédérale sur le commerce itinérant
- Indication des prix
- Surveillance des prix
- Loteries et paris
- Jeux illégaux hors casino
- Exercice de la prostitution de salon
- Tenue du registre cantonal des entreprises
- Tenue du registre cantonal des autorisations délivrées en application de la loi sur l'exercice des activités économiques
- Tenue du registre cantonal des licences et autorisations simples délivrées en application de la loi sur les auberges et les débits de boissons

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes et préfectures.
- Administrés.
- Commerçants, restaurateurs.
- Associations faïtières, notamment GastroVaud
- Organisateurs de manifestations, loteries.
- Guides de montagnes, maîtres de sports de neige.

Groupes de prestations

59.5 Logement

59.5 Logement

- Promotion de la construction de logements dans le marché libre.
- Aide cantonale pour la création de logements subventionnés.
- Surveillance du parc de logements.
- Gestion de l'instance de conciliation en matière de droit du bail.

Descriptif

- Etude de la problématique du logement dans le canton et définition de la politique du logement.
- Accompagnement des processus de légalisation (PGA, PPA, ...) et de réalisation (permis de construire, ...)
- Encouragement à la construction et à la rénovation de logements à loyers modérés.
- Gestion du parc de logements subventionnés.
- Mesures personnalisées (aides individuelles).
- Mesure pour l'amélioration du logement dans les régions rurales et de montagne.
- Soutien à la construction de logements protégés.
- Contrôles sur l'aliénation de logements loués.
- Contrôles sur la démolition, la transformation, la rénovation et les changements d'affectation de maisons d'habitation.
- Contrôles sur l'habitabilité des logements mis à disposition des employés par l'employeur.
- Conseil/formation en matière de droit du bail et soutien aux instances concernées.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Services de l'administration, notamment Service du développement territorial (SDT) et Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS).
- Partenaires du logement, notamment Association suisse des locataires (ASLOCA), Chambre vaudoise immobilière (CVI), Union suisse des professionnels de l'immobilier, section vaudoise (USPI-Vaud) et autres milieux intéressés.
- Investisseurs.
- Communes, préfetures.
- Sociétés coopératives, fondations, sociétés anonymes, Société vaudoise pour la création de logements modérés (SVLM).
- Locataires et propriétaires.
- Propriétaires de fermes ou de logements de montagne.
- Notaires et architectes.

Événements marquants, évolutions significatives

Contributions du SELT au dispositif anticyclique vaudois:

Dans le sillage de la crise financière, puis économique mondiale, le retournement conjoncturel enregistré dès l'automne 2008 à l'échelle de l'économie suisse a également eu des effets significatifs, tout au long de l'année 2009, sur la marche de l'économie vaudoise. Ainsi, selon les estimations du Crea, le PIB vaudois devrait boucler en 2009 sur un recul de 1,3%, alors qu'une légère reprise devrait s'amorcer en 2010 (+ 0,6%).

Même si l'économie vaudoise semble globalement avoir mieux résisté que l'économie suisse, du fait notamment de sa forte diversification, le Conseil d'Etat a souhaité mener plusieurs actions au titre de sa politique anticyclique à laquelle le SELT a participé au travers de deux projets qui ont abouti en 2009. D'une part, une contribution financière non planifiée de CHF 100'000.- a été versée par le SELT à Suisse Tourisme dans le cadre d'une opération marketing "coup de poing" d'un montant global de CHF 15 millions, destinée à promouvoir le tourisme suisse auprès de la clientèle étrangère limitrophe. D'autre part, le SELT a rédigé un Exposé des motifs et projet de décret (EMPD) permettant d'augmenter de CHF 5,33 millions le capital social de la Coopérative de cautionnement des PME (CRC-PME). Estimant qu'il est vital de faciliter l'accès au crédit en faveur des PME vaudoises dans une conjoncture incertaine, le Conseil d'Etat, puis le Grand Conseil ont tour à tour adopté cet EMPD.

Renforcement de la collaboration intercantonale en matière de promotion économique

Dans le cadre de la concurrence de plus en plus vive que se livrent les différentes places économiques mondiales pour attirer de nouvelles entreprises et emplois, la volonté politique - partagée par les cantons de Suisse occidentale - de se présenter sous une bannière commune tout en maximisant leurs atouts et synergies a débouché, en 2009, sur la création de deux nouveaux organismes actifs en matière de promotion économique : Premièrement, l'association "Greater Geneva Berne area" (GGBa) reprendra le flambeau des activités d'acquisition d'entreprises étrangères portées jusqu'alors par le DEWS, tout en élargissant le périmètre des cantons-membres aux Cantons de Genève, Fribourg et Berne. Pour plus de détails, voir rubrique "Projets particuliers et objectifs 09". Secondement, il convient également de saluer la création, en décembre dernier, d'une plate-forme de promotion commune à l'ensemble des cantons de Suisse occidentale dans le secteur porteur des "technologies environnementales" (cleantech) qui vient compléter les plates-formes sectorielles préexistantes au travers desquelles la région fait valoir ses compétences économiques et technologiques spécifiques : BioAlps, MicronArc et AlpiCT .

De nouvelles mesures pour lutter contre la pénurie de logement

Du fait de son dynamisme économique et de sa croissance démographique supérieurs à la moyenne nationale, le Canton de Vaud a connu en 2009 sa plus sévère pénurie de logement depuis 1975 (0,43% de logements vacants en moyenne, en comparaison d'un marché équilibré estimé à 1,5%).

Fort de ce constat, le SELT a élaboré diverses nouvelles mesures destinées à faciliter la construction de logements dont les principes ont émergé lors des Assises du logement d'octobre 2008. A fin 2009, le Conseil d'Etat a ainsi décidé de soutenir les politiques de logement des communes en réservant à cet égard CHF 50 millions pour leur accorder des prêts à taux très bas destinés à financer l'achat de terrains pour y construire des habitations répondant aux besoins de la plus grande partie de la population. Par ailleurs, des aides à fonds perdus serviront à assurer un appui logistique aux communes dans leurs actions en faveur du logement, notamment en finançant des études techniques et des conseils. Par ailleurs, le Canton dispose désormais de CHF 15 millions destinés à encourager la réalisation de logements pour les étudiants, grâce à des prêts à taux très bas. Cette mesure permettra la réalisation de 1460 logements d'ici 2018, permettant ainsi que renforcer l'attractivité et la compétitivité de la place académique vaudoise.

Ces nouvelles mesures s'ajoutent à l'ensemble des possibilités qu'offre le cadre légal actuel et qui sont aujourd'hui toutes utilisées: notamment l'aide à la pierre pour les habitations à loyers modérés, l'action de la Société vaudoise pour la construction de logements à loyers modérés (SVLM) qui favorise l'équipement de terrains, l'aide aux logements en zones périphériques, les prêts en faveur des logements protégés pour les personnes âgées, l'aide à l'accession à la propriété, notamment des jeunes familles, grâce à l'arrière cautionnement de la Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire et le système d'autorisations garantissant le maintien du volume de logements en location (LDTR, LAAL).

Adaptation du règlement sur les auberges et débits de boissons

Afin de tenir compte de l'évolution de la branche et de certains comportements de la clientèle, le SELT a proposé

au Conseil d'Etat de modifier le règlement d'application de la Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB). Dans le domaine de la prévention de l'alcoolisme, le nouveau règlement interdit la vente d'alcool de 4 à 10 heures du matin lors des manifestations publiques, répondant ainsi à une préoccupation croissante de la population et des autorités. Par ailleurs, l'obligation d'offrir trois boissons sans alcool à un prix inférieur à la boisson alcoolisée la moins chère a été renforcée. Par ailleurs, afin de prendre en considération l'évolution des goûts des clients, de favoriser la diététique et de promouvoir les produits du terroir, le règlement permet d'élargir la gamme de mets autorisés à la vente dans plusieurs catégories établissements, notamment dans les caveaux et les chalets d'alpage.

Il est à souligner qu'avec l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement, la Police du commerce aura, depuis 2007, compléter ou réformer l'ensemble des dispositions réglementaires afférentes à ses activités : nouveau règlement relatif à l'examen professionnel en vue de l'obtention du certificat cantonal d'aptitudes et du diplôme pour licence d'établissement ou autorisation simple, nouveau règlement sur la taxe, les émoluments et les contributions à percevoir en application de la LADB, règlement sur les maîtres de sports de neige, les guides de montagne et les accompagnateurs en montagne, règlement sur l'organisation de tournois de poker qualifiés comme jeux d'adresse et règlement sur la répartition des bénéfices d'exploitation des grandes loteries.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Création de Greater Geneva Berne area (GGBA)

Afin de renforcer l'efficacité de leur promotion économique dans un contexte de concurrence internationale de plus en plus dure pour l'implantation d'entreprises, les cantons de Suisse occidentale avaient pris la décision de principe, au printemps 2008, de mettre sur pied une structure commune de prospection et d'acquisition d'entreprises à l'étranger, traduisant ainsi la volonté de rassembler leurs atouts et leurs compétences pour renforcer le dynamisme économique de la région. Après une année et demi d'intenses réflexions et discussions entre partenaires, l'association GGBa a officiellement été créée au mois d'octobre 2009 et est appelée, à partir du 1er janvier 2010, à remplacer les trois structures de promotion économique exogène préexistantes (DEWS/Fribourg-Genève/Berne).

Constituant une avancée des plus significatives dans le paysage suisse de la promotion économique, la nouvelle structure couvrira l'ensemble des cantons de Suisse occidentale, à l'exception du canton du Jura qui a décidé, notamment pour des raisons de proximité géographique, de rejoindre la structure Basel Area.

Cette nouvelle structure aura pour mission de promouvoir une image commune de la région à l'étranger et de développer un réseau et une structure d'acquisition d'entreprises auprès de huit marchés: USA, F, D, I, Inde, Chine, Brésil et Russie.

Début décembre 2009, la structure était dotée de la personnalité juridique, d'un Directeur général, d'une image, d'un réseau d'agents à l'étranger et de locaux à Lausanne. Elle peut désormais se consacrer au développement de ses activités sur le terrain. Il est à relever que le SELT aura joué un rôle déterminant dans l'avancée de ce dossier intercantonal, puisqu'ayant assumé la présidence du Groupe de travail tout au long du processus de rapprochement.

Modernisation du centre d'expositions de Beaulieu

Conscients du rôle stratégique que joue le centre d'expositions de Beaulieu pour le tissu économique vaudois, et confiants dans ses nouvelles perspectives de développement ouvertes par l'alliance avec MCH Group (Foire suisse), le Conseil d'Etat, puis le Grand Conseil ont décidé de participer, aux côtés des autres partenaires impliqués, à hauteur de 35 millions aux 100 millions de travaux de modernisation du centre. Pour sa part, la ville de Lausanne financera le projet à hauteur de 20 millions à fond perdu, alors que la Fondation de Beaulieu et ses partenaires participeront à hauteur de 30 millions de francs. Enfin, un prêt bancaire de 15 millions complètera le financement.

Le projet de rénovation prévoit d'ici 2011 la reconstruction à neuf des halles sud, la révision de la toiture et de la façade du Palais. Elle se poursuivra de 2011 à 2015 par la rénovation complète des halles Nord.

Afin que le Canton de Vaud puisse continuer à disposer d'un site de congrès et d'expositions, il était essentiel - pour son économie - que le centre de Beaulieu soit modernisé.

Opération "Séduction" à Moscou

A l'initiative de l'ambassade de Suisse à Moscou, une délégation vaudoise - composée de quelque 120 personnalités des mondes politique (Conseil d'Etat, Grand Conseil, membres de la Députation vaudoise aux Chambres fédérales et Municipalité de Lausanne), économique (plus d'une trentaine d'entreprises privées, CVCI, Centre patronal, DEV, OTV), académique (CHUV, UNIL, EPFL, IMD), sportif (CIO, UEFA), culturel (Musée de l'Elysée, Camerata, Colloque historique) et des médias.

Outre la dimension diplomatique de l'événement qui aura permis à la délégation de rencontrer des représentants de la Douma ainsi que le Maire de Moscou en personne, cette opération avait pour objectif de favoriser les échanges commerciaux avec la Russie, notamment par l'organisation de forums économiques thématiques et d'un séminaire d'introduction au marché russe en faveur des PME vaudoises. Il s'agissait également de promouvoir les atouts du canton en matière de formation, de tourisme et de culture.

D'une envergure jamais atteinte jusqu'alors - et financée à hauteur de 49% par l'économie privée sous la forme d'un partenariat public/privé - cette action de promotion a été jugée très positive par la grande majorité des participants.

Elargissement de l'aide individuelle au logement

Adopté en décembre 2009 par le Conseil d'Etat, le nouveau règlement d'application de la loi sur l'aide individuelle au logement (RAIL) élargit l'accès à cette aide en prenant mieux en compte dans les barèmes certains

paramètres et certaines situations (nombre d'enfants à charge, sous-location, loyers légèrement supérieurs au niveau maximum admis pour le calcul du montant de l'aide). Il permettra également l'accès à l'aide individuelle au logement à des personnes qui malgré leurs bas revenus ne pouvaient jusqu'ici prétendre ni à cette aide ni à l'aide sociale.

En adoptant cette nouvelle mouture du RAIL, le Conseil d'Etat a ainsi corrigé certains effets négatifs constatés depuis l'introduction, au 1er janvier 2008, de cette aide sociale au niveau cantonal, conformément à l'exigence constitutionnelle topique (art. 67 Cst-VD).

Introduction de l'interdiction de fumer dans les lieux publics

Suite à l'acceptation par le peuple vaudois de l'interdiction de fumer dans les lieux publics le 30 novembre 2008, le Grand Conseil a adopté le 23 juin 2009 la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Celle-ci est devenue effective à partir du 15 septembre de l'année sous revue, suite à l'entrée en vigueur du règlement topique, validé par le Conseil d'Etat le 1er juillet. Ce règlement précise notamment la conception, les caractéristiques et le délai d'installation des fumoirs et des ventilations, ainsi que l'application de la loi dans les lieux de détention et de séjour permanent ou prolongé. Du fait que les établissements soumis à la Loi sur les auberges et les débits de boisson sont particulièrement concernés par ce nouveau dispositif, la Police du commerce - en étroite collaboration avec le Service de la santé publique - a largement oeuvré à l'élaboration du règlement, puis à sa mise en oeuvre, notamment en ce qui concerne le traitement des quelque 200 demandes d'installation de fumoir parvenues à ce jour au SELT.

Sources d'informations complémentaires

Dossier "Greater Geneva Berne area (GGBa)", [Présentation synthétique de GGBa](#)

Dossier "Modernisation du centre d'expositions de Beaulieu", [EMPD 190, mai 2009](#)

Dossier "Augmentation du capital de la CRC-PME", [EMPD 250, novembre 2009](#)

Dossier "Le Canton de Vaud à Moscou", [revue de presse](#)

Dossier "Révision du Règlement sur l'aide individuelle au logement" (RAIL, [RSV 840.11.3](#))

Dossier "Construction de logements pour étudiants" (RPCLE, [RSV 840.11.8](#))

Dossier "Révision du Règlement d'application de la LADB" (RLADB, [RSV 935.31.1](#))

Dossier "Interdiction de fumer dans les lieux publics" (LIFLP, [RSV 800.02](#) et [RLIFLP, RSV 800.02.01](#))

Dossier "Nouveaux supports de communication en matière de promotion économique", [film promotionnel du Canton de Vaud](#)

Groupes de prestations
52.0 Gestion et administration du service

52.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Service transversaux.

Groupes de prestations

52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

- Mise en oeuvre des mesures d'accompagnement.
- Protection des travailleurs.
- Lutte contre le travail au noir.
- Régulation de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Contrôle des bureaux privés de placement.

Descriptif

- Accompagnement à la libre circulation des personnes.
- Contrôle des entreprises dans le cadre de la lutte contre le travail au noir.
- Informations sur les conditions de travail, conseils et contrôles.
- Délivrance d'autorisations (permis de travail, dérogations, construction).
- Examen des demandes d'autorisations de travail en faveur de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Examen en faveur des bureaux de placement privés et délivrance d'autorisation de pratiquer.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.
- Entreprises.
- Partenaires sociaux.
- SUVA.

Groupes de prestations

52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle et participation cantonale au coût de l'assurance chômage fédérale

52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle dans le cadre du RI

Mesures cantonales de réinsertion professionnelle

Descriptif

- Conseil, suivi et placement des Ristes.
- Offre de mesures de réinsertion aux Ristes : cours, stages, EI, aide à une activité indépendante, etc.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.

Groupes de prestations

52.3 Gestion du chômage (remboursement assurance-chômage)

52.3 Réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi dans le marché du travail

Descriptif

- Réinsertion des demandeurs d'emploi (LACI) dans le monde du travail.
- Négociation avec les instituts de formation.
- Gestion et coordination des offices régionaux de placement.
- Contacts avec les entreprises.
- Contrôle de qualité des cours dispensés.
- Adaptation des effectifs des ORP aux exigences du marché.
- Traitement des oppositions DE contre écisions ORP.
- Décision en matière de de réduction de l'horaire de travail (RHT) et de chômage en cas d'intempéries (INTEMP)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi (LACI).
- Entreprises.

Groupes de prestations
52.4 Versement des indemnités de chômage

52.4 Versement des indemnités de chômage

Versement des indemnités de chômage.

Descriptif

Contrôle, taxation et versements des indemnités aux chômeurs.

Contrôle, calculs et versements aux entreprises des RHT, INTEMP et indemnités en cas d'insolvabilité

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chômeurs
- Entreprises.

Événements marquants, évolutions significatives

Détérioration du marché de l'emploi

En 2009, le taux de chômage du canton de Vaud est passé de 4.6% à 5.9%. Le nombre de demandeurs d'emplois inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) est passé de 20'558 à 25'239 soit une augmentation de 23%. Le taux de chômage national est quant à lui passé de 3.3% à 4.4% et le nombre de demandeurs d'emploi en Suisse a cru de 30%, soit une augmentation proportionnellement plus importante que celle qui a touché le canton de Vaud. La classe d'âge la plus affectée par cette dégradation du marché du travail cantonal est celle des 30-39 ans, avec une augmentation de près de 25% du nombre de demandeurs d'emploi sur une année. Compte tenu de la persistance d'un taux de chômage supérieur à 5% dès le mois de juillet, le DEC a sollicité du Conseil fédéral l'augmentation du nombre d'indemnités de chômage dans le canton de Vaud ainsi que le permet la loi fédérale. A dater du 1er décembre et durant 6 mois, les chômeurs vaudois de plus de 30 ans bénéficient donc de 520 jours d'indemnisation au maximum en lieu et place de 400.

Pour faire face à la crise, le Service de l'emploi (SDE) a également pris toutes les mesures nécessaires pour appuyer les entreprises en difficultés et pour garantir des prestations de qualité aux personnes en recherches d'emploi. Malgré une conjoncture défavorable, il a tout mis en œuvre pour faciliter leur réinsertion rapide dans le monde du travail et a, de ce fait, enregistré près de 16'500 retours à l'emploi.

Tout au long de l'année, le SDE a considérablement renforcé ses effectifs, densifié l'occupation de ses locaux et loué des surfaces supplémentaires. Le nombre de ses collaborateurs est passé de 366 en janvier 2009 à 421 à fin décembre. Dans le même temps, l'ORP de Lausanne est passé de 72 à 85 collaborateurs. Dans le but de maintenir le versement rapide et régulier des indemnités de chômage et de mieux servir ses assurés, malgré l'augmentation du volume du travail, la Caisse cantonale de chômage (CCh) a également ouvert, au mois de novembre, un deuxième site de son agence de Lausanne, à la Place Chauderon.

En 2009, le nombre des demandes d'indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) s'est élevé au chiffre record de 1'052 requêtes. Au 31 décembre, le SDE avait également accompagné 47 procédures de licenciement collectif touchant à 1'725 postes de travail, essentiellement dans le secteur secondaire. En 2009, la CCh a versé plus de 388'000'000 de francs, au titre des prestations individuelles (indemnités de chômage) ou collectives (réduction de l'horaire de travail, chômage pour intempéries et indemnités en cas d'insolvabilité).

Extension de la libre circulation des personnes

Le 8 février 2009, le peuple suisse a accepté la reconduction de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) et le protocole d'extension à la Bulgarie et à la Roumanie. Cette décision permet à la Suisse de poursuivre la voie bilatérale sur laquelle elle s'est engagée. L'Accord et son protocole facilitent sur une base de réciprocité les conditions de séjour et de travail pour les citoyennes et citoyens de l'UE et de la Suisse.

Le droit à la libre circulation des personnes est complété par des dispositions sur la reconnaissance mutuelle des diplômes, l'acquisition de biens immobiliers et la coordination des systèmes de sécurité sociale. Les dispositions concernant la Roumanie et la Bulgarie sont entrées en vigueur le 1er juin 2009. Durant 7 ans, la Suisse pourra maintenir le principe de priorité du travailleur résident et limiter quantitativement l'accès à son marché du travail. Les contingents réservés aux travailleurs roumains et bulgares passeront progressivement de 362 à 1'207 permis B par année et de 3'620 à 11'664 permis de courte durée.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Utilisation optimale des possibilités légales offertes en matière de chômage partiel

Une utilisation pertinente de la réduction du temps de travail ou chômage partiel, permet aux entreprises de limiter le nombre des licenciements et d'ainsi conserver en leur sein les professionnels qualifiés dont elles auront besoin dans la phase de sortie de la crise et de retour à la croissance. Dès le début de l'année 2009, le SDE a très largement informé les entreprises vaudoises des possibilités offertes par le chômage partiel et s'est attaché à traiter rapidement le nombre important de demandes qui lui est parvenu. En 2009, 1'052 demandes de réduction d'horaire de travail (RHT) ont été déposées, dont 911 ont été acceptées et 141 refusées. Pour le seul mois de décembre, les RHT ont été autorisées pour 6'082 postes de travail.

Supervision des licenciements collectifs

Le SDE conseille et accompagne les entreprises devant procéder à des licenciements collectifs. Cela lui permet de s'assurer du respect des bases légales en la matière, d'agir le plus tôt possible pour favoriser la réinsertion des personnes perdant leur emploi et de proposer ses bons offices en cas de situation conflictuelle. En 2009, le SDE a supervisé 47 procédures de licenciement collectif touchant à 1'725 postes.

Encouragement des entreprises à former plus d'apprentis

En période de basse conjoncture, la recherche d'une place d'apprentissage est un exercice très difficile pour de nombreux jeunes en fin de scolarité obligatoire. Sur proposition du SDE, le Conseil d'Etat a donc prélevé 5 millions dans le fonds de lutte contre le chômage pour encourager l'engagement d'apprentis. Sur cette somme, 4 millions ont été affectés au soutien des entreprises qui forment un apprenti, à raison de 5'000 francs par nouvelle place d'apprentissage et 500 francs par renouvellement de place d'apprentissage. Le solde du budget a été consacré à l'accompagnement des apprentis en difficulté en collaboration avec le DFJC. L'objectif initial de 500 nouvelles places d'apprentissage a été largement dépassé puisqu'en fin d'exercice 933 places avaient été maintenues et 603 nouvelles créées dans des entreprises déjà formatrices. En outre, 335 nouvelles places ont été proposées et pourvues dans de nouvelles entreprises formatrices.

Intensification du recours aux mesures de réinsertion

Pour favoriser la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi, le SDE a intensifié l'utilisation des mesures d'aide à l'engagement (allocations d'initiation au travail et allocations de formation) et a incité les entreprises et les collectivités publiques à engager des stagiaires. En outre, il a développé un programme d'emploi temporaire spécifique dans le Nord vaudois, "1 CV 1 jour", et de nouvelles mesures dans le secteur de la construction, de la vente, de la santé. En 2009, 80 millions de francs ont ainsi été affectés au financement des mesures d'insertion aussi bien dans le cadre de l'assurance-chômage qu'au titre du Revenu d'insertion.

Renforcement du placement des demandeurs d'emploi

Le développement des contacts avec les entreprises s'est poursuivi dans l'intérêt des demandeurs d'emploi. Plus de 4'300 visites d'entreprises ont été ainsi réalisées avec des conseillers spécialisés qui ont recensé plus de 8'900 places vacantes. En date du 25 mai 2009 dans le cadre de son dispositif anticyclique, le Conseil d'Etat a en outre décidé de soumettre tous les postes vacants au sein de l'administration cantonale à l'annonce systématique aux offices régionaux de placement (ORP) au minimum 5 jours avant leur publication dans la presse et la bourse de l'emploi, réservant ainsi un accès privilégié à ces postes aux chômeurs vaudois.

Nouveau Concept informatique PLASTA

La Base de données fédérales des demandeurs d'emploi et des entreprises (PLASTA - PLACEMENT et STATISTIQUES) a été profondément remaniée par le SECO et l'implantation de ce nouveau concept informatique s'est opérée avec succès le 8 juin 2009. Cette nouvelle plateforme permet la gestion électronique complète des dossiers et a nécessité l'acquisition, la préparation et le déploiement de plus de 300 postes de travail informatique ainsi que l'introduction de scanners destinés à numériser tous les documents-papier entrant au SDE et dans les ORP. Plus de 380 collaborateurs ont été formés à l'utilisation de ce nouvel instrument durant 58 sessions organisées en interne. L'ensemble de cette formation représente plus de 1'200 journées pour les collaborateurs du SDE. De nombreux processus ont en outre dû être adaptés pour tirer le meilleur parti des potentialités de cette application. Malgré l'important surcroît de travail généré par cette révision complète des modes de travail et malgré une conjoncture particulièrement défavorable, cette révolution technique n'a pas affecté la prise en charge des demandeurs d'emploi.

Contrôle et régulation du marché du travail

Dans un contexte de dégradation soutenue, le SDE a redoublé d'effort et de vigilance pour prévenir le dumping salarial et lutter contre le travail au noir. Ce phénomène génère par essence des effets particulièrement négatifs qui sont encore renforcés en temps de crise (exploitation de travailleurs sans permis, impôts et cotisations aux assurances sociales non payés, concurrence déloyale) et justifie le maintien d'une forte présence sur le terrain.

Du 1er janvier au 31 décembre, le SDE a donc procédé à 1'083 contrôles en entreprise dans les secteurs non-conventionnés de l'économie. L'ensemble des normes régissant l'activité de 258 établissements publics a été vérifié au titre de la convention passée avec les partenaires sociaux dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration. 685 employeurs du domaine de la construction ont également été contrôlés par les inspecteurs des chantiers. Au surplus, le SDE a mené 378 contrôles en santé et sécurité au travail sur l'ensemble du canton et l'Inspection de la Ville de Lausanne (ITL) a opéré de même à 341 reprises sur le territoire communal. Globalement, ce sont donc près de 2'750 contrôles qui ont été réalisés dans l'économie vaudoise au titre des Mesures d'accompagnement, de la lutte contre le travail au noir ou en santé et sécurité au travail.

En 2009, deux objets parlementaires concernant la régulation du marché du travail ont été soumis au Parlement cantonal. Il s'agit de la possibilité offerte par la Loi sur le travail d'autoriser l'ouverture dominicale des commerces jusqu'à quatre fois l'an et de l'initiative populaire visant à ancrer le principe du salaire minimum par branche dans la Constitution vaudoise. Le 1er de ces objets a été rejeté et le 2ème considéré pour l'instant comme non-conforme au droit supérieur fédéral, jusqu'à ce que la Cour constitutionnelle se prononce.

Procédures d'extension CCT 2009

- Avenant du 1.1.2009 à la CCT ferblanterie, couverture et installation sanitaire dans le Canton de Vaud
- Avenant du 1.1.2009 à la CCT du chauffage, de la climatisation et de la ventilation dans le Canton de Vaud
- Avenant du 3.12.2008 à la CCT des paysagistes et entrepreneurs de jardins du Canton de Vaud
- CCT Métal-Vaud (prorogation) et avenant sur les salaires 2009
- CCT des garages du Canton de Vaud (prorogation)
- Avenants du 4.7.2008 et du 6.11.2008 à la CCT du commerce de détail de la Ville de Lausanne
- CCT des bureaux d'ingénieurs géomètres vaudois (procédure pas encore terminée car examen préalable long)

Sources d'informations complémentaires

Publications 2009

- Rapport annuel 2008 du Service de l'emploi.
- Brochure sur les prestations du SDE destinée aux employeurs et chefs du personnel.
- Etude « Evolution du travail intérimaire en Suisse romande » (actualisation 2009).
- Bulletins mensuels et statistiques du chômage publiés sur le site Internet du Service de l'emploi (chaque mois).

Groupes de prestations

54.1 Agriculture

54.1 Agriculture

Mise en oeuvre et application de la politique agricole fédérale.

Descriptif

- Elaboration, pilotage et exécution de la politique agricole vaudoise à l'usage du DEC et du CE en fonction des exigences de la politique agricole fédérale.
- Gestion du système des données agricoles et versement des contributions fédérales et cantonales (paiements directs, contributions écologiques, soutien à l'élevage...).
- Surveillance et formation professionnelle des métiers verts, notamment agriculteurs, viticulteurs, cavistes, arboriculteurs et maraîchers.
- Promotion des produits agricoles, du tourisme rural et soutien à l'économie alpestre.
- Mise en place, exécution et surveillance de l'application sur l'ensemble du territoire vaudois du droit foncier rural, du droit sur le bail à ferme agricole et du financement de l'agriculture par des prêts sans intérêts.
- Etablissement de préavis techniques à l'attention du Service du développement territorial pour les projets de constructions agricoles situés hors des zones à bâtir.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques cantonales, intercantionales et fédérales.
- Instances et organisations officielles et professionnelles de la branche agricole, de l'élevage, de l'économie laitière, de la promotion des produits et de la formation professionnelle agricole cantonales, intercantionales et nationales.
- Personnel du Service et agents extérieurs.
- Paysans et paysannes vaudois (toutes branches confondues).
- Station cantonale de la culture des champs.
- Commissaires régionaux et suppléants.
- Préposés agricoles.
- Office Eco'Prest (Prométerre).
- CoBrA (contrôleurs PER, SRPA-SST); Contrôleurs BIO, OQE.
- Office Central Vaudois de la Culture Maraîchère.
- Maraîchers et arboriculteurs professionnels.
- Office arboricole professionnel, comité et direction.
- Union fruitière lémanique, comité et membres.
- OFAG, AGRIDEA, UMS, FUS, USL, FVPL, UFL.
- Association pour la promotion des produits agricoles.
- Association vaudoise pour le tourisme rural, OTV, ADNV, ADPE.
- Centre romand de compétences du tourisme rural (tourisme-rural.ch).
- Propriétaires d'immeubles situés en milieu rural.

Groupes de prestations
54.2 Enseignement agricole

54.2 Enseignement agricole

Enseignement professionnel agricole et gestion des domaines de Grange-Verney.

Descriptif

- Formation professionnelle agricole en général à Agrilogie Grange-Verney.
- Formation professionnelle agricole en général à Agrilogie Marcelin.
- Gestion de stations cantonales pour assurer les tâches légales et la recherche appliquée.
- Administration, accueil et intendance des centres d'enseignement.
- Gestion des domaines de Grange-Verney (Marcelin fait l'objet du groupe de prestations viticulture).
- Participation à l'enseignement pratique des apprentis, élèves et des agriculteurs en formation continue.
- Préparation et suivi des essais pour le compte de la recherche et de la vulgarisation.
- Recherche et valorisation de nouveaux produits.
- Gestion du domaine agricole, des vergers et jardin, de la ferme et de la porcherie à des fins pédagogiques et de recherche appliquée.
- Mise à disposition de références techniques et économiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Direction générale de l'enseignement postobligatoire
- Elèves des centres d'enseignement (Agrilogie Grange-Verney et Marcelin).
- Participants aux formations modulaires/formations continues.
- Agriculteurs, viticulteurs, cavistes, arboriculteurs, maraîchers.
- Enseignants et vulgarisateurs des professions concernées.
- Organisations professionnelles.

Stations et services à disposition des agriculteurs:

- Station de Protection des Plantes.
- Station pour la culture des champs.
- Station cantonale de zootechnie.
- Laboratoire d'analyse des sols et des fourrages.
- Station cantonale d'arboriculture.

Groupes de prestations

54.3 Viticulture

54.3 Viticulture

Office cantonal de la viticulture : économie, contrôles et conseils vitivinicoles, régie des Domaines de Marcelin et des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve.

Descriptif

- Gestion et tenue à jour du cadastre viticole et du registre cantonal des vignes.
- Organisation et exécution du contrôle de la vendange, de la maturation et des stocks.
- Organisation et gestion de l'action de blocage-financement des vins vaudois.
- Contrôle et surveillance de l'état phytosanitaire du vignoble.
- Analyses et conseils oenologiques.
- Assistance et conseils aux exploitants vaudois dans la culture de la vigne.
- Régie et exploitation des Domaines de Marcelin et des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve.
- Organisation, suivi, valorisation et vulgarisation d'essais viticoles.
- Participation à l'enseignement pratique aux élèves des écoles du site de Marcelin.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Office fédéral de l'agriculture.
- Propriétaires et copropriétaires viticoles.
- Communes viticoles.
- Interprofession vitivinicole vaudoise.
- Office des vins vaudois.
- Commission des désignations des vins vaudois.
- Commission de l'examen professionnel en vue de l'obtention du certificat cantonal d'aptitudes et du diplôme pour licence d'établissement ou autorisation simple (CECCA / LADB).
- Encaveurs (négociants, coopératives, et indépendants).
- Société coopérative "Cave Vaudoise".
- SCAV.
- Hospices cantonaux / CHUV.
- SCRIS.
- SAGEFI.
- SFFN.
- SIPAL.
- SESA.
- Consommateurs en général.
- Médias spécialisés.
- Station fédérale de recherche Agroscope Changins-Wädenswil.
- Pépiniéristes-viticulteurs.
- Domaines de l'Etat.

- Acheteurs de plants de vigne.
- Ecoles d'agriculture cantonales vaudoises.
- Ecole d'ingénieurs de Changins.
- Confrérie des vigneron de Vevey.
- Fondation du Château de Chillon.
- Fédération vaudoise des vigneron.
- Association vaudoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers.
- Elèves des centres d'enseignement : Agrilogie Marcelin, CEMEF, CEPM.
- Participants aux formations modulaires/formations continues.
- Associations professionnelles arboricoles, maraîchères et horticoles.
- Clientèle privée.
- Grossistes et détaillants.
- Musée Vaudois de la Vigne, du Vin et de l'Etiquette.

Groupes de prestations
54.4 CEMEF

54.4 CEMEF

CEMEF, Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale.

Descriptif

Assurer la formation professionnelle initiale et la formation professionnelle supérieure des métiers de l'économie familiale, de la paysanne et de l'agritourisme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Jeunes et adultes en formation.
- Apprenties employées en économie familiale (EEF) et gestionnaires en intendance (GEI).
- Paysannes.
- Adultes du monde rural.
- Elèves du Centre d'enseignement.
- Participants aux formations supérieures modulaires/formations continues.

Événements marquants, évolutions significatives

Agriculture

Année agricole et météo

Après un hiver rigoureux, le printemps s'est montré très chaud avec des températures quasi estivales durant le mois de mai. En juillet, une vaste colonne de grêle s'est abattue sur les régions de la Côte, du Jorat et de la Broye. L'automne a été très sec, doux et ensoleillé.

Les récoltes ont été abondantes, spécialement pour la pomme de terre et la betterave sucrière, ainsi que pour les fruits et les légumes.

Touchée par la crise financière et économique, l'année agricole a aussi été marquée par de violentes turbulences sur le marché laitier dont la valeur de la production a chuté de 13,5 % à la sortie du régime du contingentement laitier et en l'absence de mécanisme de régulation des quantités. La crise du lait s'est également ressentie sur le marché de la viande bovine qui fut très tendu, alors que le prix des porcs chutait fortement dans le courant du second semestre. Seuls la volaille et les œufs ont pu profiter d'une consommation accrue.

Politique agricole

L'abandon définitif du contingentement laitier a obligé tous les acteurs de la filière laitière à rechercher un chemin d'entente devant permettre de gérer les quantités de lait à l'avenir, dans le cadre d'une interprofession qui s'est mise en place dans la douleur.

La Confédération souhaite poursuivre l'ouverture des marchés agricoles en préparant l'agriculture suisse à se confronter au marché européen dans le cadre d'un ALEA. Toutefois, d'autres valeurs sous-jacentes vont encore devoir être intégrées dans la pesée des intérêts, telles que la souveraineté alimentaire et la préservation des terres arables.

De nouvelles diminutions du soutien au marché ont été partiellement compensées dans le cadre des paiements directs versés à l'agriculture. La contribution pour la culture de la betterave sucrière a ainsi été portée de 850 frs à 1'900 frs par hectare. En revanche, les contributions à la culture des oléagineux et protéagineux ont sensiblement baissé de 1'500 frs à 1'000 frs par hectare. Les contributions pour les terres ouvertes et les cultures pérennes ont été augmentées (+ 190 frs/ha). La contribution allouée aux détenteurs de vaches laitières a été augmentée de 200 à 450 frs/UGB, tandis que celle allouée pour la détention des autres catégories de bovins et autres animaux laitiers a diminué de 230 frs pour s'établir à 690 frs/UGB.

Au plan cantonal, le total des paiements directs alloués pour l'exercice 2009 a représenté un montant de 232 millions de francs (+12%), auquel se sont ajoutés 19,1 mio de primes de cultures (+5%), 10,7 mio de contributions d'estivage (+7%) et 3.2 mio de contributions écologiques particulières (+14%).

Economie rurale

Grüne Woche de Berlin

Organisation et soutien à la participation du Canton de Vaud en qualité d'hôte privilégié du stand Agro Marketing Suisse (AMS), à la Grüne Woche de Berlin du 16 au 25 janvier 2009 (partenariat SELT - SAGR).

Projet "huile de noix vaudoise"

Soutien à la phase de démarrage du projet d'enregistrement en appellation d'origine contrôlée (AOC) pour l'huile de noix vaudoise.

Droit foncier rural

15 recours déposés par le DEC contre des décisions de la Commission foncière rurale (section I) en matière d'autorisations d'acquisition de biens-fonds partiellement agricoles par des personnes qui ne sont pas exploitant à titre personnel, destinés à obtenir du Tribunal cantonal l'exigence d'une fixation correcte du prix licite de ces immeubles par l'autorité foncière en cas d'offre publique à un prix sensé ne pas être surfait.

Développement régional agricole

Elaboration du processus cantonal d'accompagnement des projets collectifs de développement régional agricole (PDRA), en coordination avec la vulgarisation (Prométerre), les améliorations foncières (SDT) et la politique régionale (SELT). Suivi de l'émergence des premiers projets vaudois (Eco Terre-Sainte, Orbe, Montricher).

Cultures spéciales

Arboriculture

Toujours troisième producteur de fruits à pépins de table de Suisse, le canton est aussi reconnu pour ses productions de fruits à noyau et de fruits d'arbustes à baies (framboises etc..).

La protection phytosanitaire qu'elle soit intégrée ou biologique est un sujet très important au vu de la qualité exigée par les metteurs en marché. Les populations de différentes chenilles dont le carpocapse des pommes ont été difficiles à maîtriser dans certaines pommeraies. Le rapport phytosanitaire de la Station cantonale d'arboriculture donne les détails des problèmes rencontrés en cours d'année.

La menace du feu bactérien est très présente et de très nombreuses plantes ornementales ont dû être arrachées et brûlées. La région entre Lausanne et Villeneuve est la plus touchée, mais le reste du canton n'est pas indemne. Les quelques producteurs vaudois qui auraient pu utiliser de la streptomycine selon des critères très restrictifs, n'en ont pas fait la demande. Grâce à une météo peu favorable lors de la floraison des cultures intensives de pommiers et poiriers et au maintien des mesures préventives, aucun verger commercial n'a été touché par le feu bactérien. La plus grande vigilance reste de mise pour les années à venir.

Le projet de règlement sur les risques phytosanitaires lié à la future nouvelle loi sur l'agriculture vaudoise a été mis en consultation restreinte.

Les filets protecteurs contre la grêle ont permis de minimiser les dommages causés par les chutes de grêles dont certaines très violentes du mois de juillet auraient pu anéantir la production vaudoise de fruits de table avec les conséquences financières que l'on peut imaginer pour les exploitations touchées.

La diversification arboricole se poursuit. Un verger truffier a été reconnu comme culture novatrice par la Confédération. Le jus de pomme élaboré directement par des producteurs est de plus en plus apprécié, depuis que son conditionnement est réalisé en cubitainer de 3, 5, ou 10 litres de contenance. Il s'agit d'un plus pour valoriser la production vaudoise de fruits et de ses dérivés.

Un haut niveau technique est requis pour gérer de manière rentable les cultures fruitières dont l'installation est propice en terre vaudoise. Les sites d'Agrilogie (vergers) permettent une formation de base et continue de qualité car elle est liée à des exercices et démonstrations pratiques de la part de la station cantonale d'arboriculture.

Culture maraîchère

Brièvement résumées, les conditions climatiques de l'année 2009 ont été chaudes, sèches et venteuses. Après un début d'année froid et neigeux jusqu'en mars, repoussant les premières mises en cultures, a suivi un très beau mois d'avril, chaud et sec, orageux à Pâques, avec des températures bien supérieures aux normales saisonnières. En mai, on ne subit pas de gelées printanières, le temps est chaud, les pluies rares, un orage fort le 27 Juin enchaîne sur un temps chaud, lourd et orageux, on note seulement quelques faibles précipitations très localisées. La végétation souffre de sécheresse. Juillet est encore plus chaud et poursuit sur un temps lourd et orageux. Des averses orageuses les 10-13 ne provoquent heureusement pas de dégâts et rafraichissent sensiblement l'atmosphère. Le 23 juillet, une grêle ahurissante, très brève mais dévastatrice traverse la région Morgienne et poursuit en direction de Fribourg. On ramasse des grêlons « gros comme des balles de ping-pong » ! Des serres maraîchères n'ont plus aucun verre « debout » à Morges, Lonay, Bremblens, Yens.... En août, la chaleur persiste et la sécheresse s'accroît encore. L'arrosage des cultures est depuis plusieurs semaines la préoccupation principale et le risque d'interdiction de pompage grandit. Le début de l'automne reste chaud et sec. Les récoltes de légumes-racines en sol sec doivent être repoussées autant que possible jusqu'à l'arrivée de la pluie, mais il faut attendre début novembre. Exceptées les 2 nuits des 21-22 octobre qui frisent la gelée matinale, les températures restent très clémentes jusqu'à la première décennie de décembre où survient le froid.

Viticulture

Suivi de la Flavescence dorée

- Dépistage du vecteur *Scaphoideus titanus*

La présence de *S. titanus* a été mise en évidence à Lavaux, dans le Chablais et à La Côte. En revanche, aucune capture de *S. titanus* n'a été réalisée dans les vignobles du Nord vaudois.

- Lutte contre le vecteur *Scaphoideus titanus* dans les pépinières

Conformément aux directives édictées par le service phytosanitaire fédéral, deux traitements insecticides à base de lambda-cyhalothrine ont été imposés pour toutes les pépinières implantées à Lavaux, dans le Chablais et à La

Côte.

- Informations aux viticulteurs

Des informations ciblées ont été diffusées par le canal du bulletin phytosanitaire de l'OCV afin que les viticulteurs soient en mesure de reconnaître la flavescence dorée, de la différencier du bois noir et d'en annoncer les foyers suspects.

- Annonce des foyers suspects et diagnostic moléculaire PCR

La campagne d'information précitée n'a débouché sur aucun cas symptomatique nécessitant des analyses PCR.

Coccinelle asiatique

La coccinelle asiatique (*Harmonia axyridis*) a beaucoup fait parler d'elle depuis sa découverte dans notre pays en 2004, en raison du risque de faux goûts qu'elle peut occasionner aux vins lorsque des individus présents dans les grappes sont écrasés au cours des opérations de vendange et de pressurage.

Contrairement à ce qui s'est passé aux Etats-Unis, ce risque paraît toutefois infondé car aucun cas de pullulation sur vigne n'a été recensé jusqu'ici dans nos contrées. Selon nos observations, *Harmonia axyridis* se nourrit exclusivement de pucerons dont les colonies se développent abondamment sur certains arbustes, ainsi que sur de nombreuses plantes cultivées, mais jamais sur vigne. Pour cette raison, elle n'exerce aucun attrait sur cette coccinelle.

Evolutions susceptibles d'influencer le fonctionnement de l'Office cantonal de la viticulture

- Les difficultés d'ordre économique que subit depuis plusieurs années la branche vitivinicole tendant à perdurer, l'OCV sera vraisemblablement plus encore mis à contribution en matière de blocage-financement, d'octroi d'aides du Fonds de prévoyance pour les risques non assurables, d'appui technique et administratif à l'Interprofession, de gestion des Domaines viticoles cantonaux et d'écoulement de leurs produits.
- L'OCV a été impliqué dans des groupes de travail traitant de l'élaboration du projet de nouvelle loi sur l'agriculture et de la réorganisation prévue du Service de l'agriculture; sur ce dernier point, il est prévisible que certaines tâches et/ou missions de l'Office soient redéfinies.

Evénements marquants

- Grâce à une heureuse initiative de Monsieur le Président du Grand Conseil Jacques Perrin, l'OCV s'est livré pour la première fois à une opération d'exportation de grande envergure, puisque plus de 9'000 bouteilles de crus des Domaines de Marcelin et des Hospices cantonaux ont été acheminées aux Emirats arabes unis : expérience riche d'enseignements qui ne demande qu'à être renouvelée !
- Suite à la démolition de deux anciens borsaris à la cave des Hospices cantonaux de Villeneuve, un chai à barriques de fort belle venue a pu être aménagé : il permettra d'optimiser la maturation de vins d'assemblage et de spécialités dans de meilleures conditions tout en utilisant au maximum la place disponible.

Formation professionnelle agricole, Agrilogie

L'augmentation du nombre d'élèves constatée ces dernières années se poursuit. Toutes filières de formation confondues nous enregistrons 563 élèves, soit une augmentation de 10,8 % par rapport à 2008.

L'année 2009 restera dans les mémoires comme l'année de démarrage de la nouvelle ordonnance de formation du champ professionnel de l'agriculture. Les premiers apprentis agriculteur, viticulteur et caviste ont débuté leur formation dans le nouveau système lors de la rentrée scolaire 2009. Les points forts de ces nouvelles dispositions sont d'une part, une même ordonnance de formation et un plan de formation pour les 6 métiers du champ professionnel de l'agriculture et, d'autre part, un même modèle de formation sur l'ensemble de la Suisse et du champ professionnel.

De plus, cette réforme a suscité des adaptations importantes au niveau pédagogique. En effet, l'objectif était de passer d'un enseignement axé sur les branches à un enseignement basé sur les activités concrètes. L'enseignement au sein des écoles professionnelles sera construit sur les processus et s'appuiera plus qu'avant sur les activités professionnelles des personnes en formation.

Le 10 juin 2009 Agrilogie Grange-Verney a organisé une journée "Grandes cultures et herbages". Les essais suivants ont été présentés aux visiteurs : variétés de blé et d'orge, culture des pois d'automne, utilisation du CCC, mélanges de produits de traitement des plantes, culture de la betterave à sucre, culture du tabac et prairies. Le laboratoire de Grange-Verney a une fois de plus réussi brillamment les tests interlaboratoires et a été, par conséquent, agréé pour les analyses de sol pour les PER.

Les travaux de rénovation du bâtiment principal d'Agrilogie Marcelin se sont poursuivis. Durant l'été 2009 des nouvelles salles de classe au 1er étage de l'aile est ont été créées, un nouveau laboratoire a vu le jour au rez-

de-chaussée et les autres salles de classe ont reçu un coup de rafraîchissement bien mérité. 9 salles de classe ont été mises à disposition des élèves du Gymnase.

Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale, CEMEF

Les effectifs du CEMEF sont stables, voire même en légère augmentation et s'établissent à 284 élèves pour l'année scolaire 2008 - 2009. Il est réjouissant de relever que le cours bloc (anciennement cours des Marcelines) a retrouvé ces deux dernières années un effectif de 20 élèves. La nouvelle formule de commencer le cours à fin août a l'air de bien convenir.

Le CEMEF a pris acte avec regrets de la fermeture de la Nurserie de Marcelin au 31 juillet 2009. Les places ainsi que les postes de cette structure ont été transférés dans les deux autres garderies de l'Administration cantonale vaudoise (Carambole et Mosaïque). Cette décision, prise par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes, s'inscrit dans le cadre d'exigences de plus en plus élevées en matière d'accueil des enfants.

Durant cette année 2009, le CEMEF a organisé des rencontres avec les formateurs en entreprise (gestionnaires en intendance et employés en économie familiale) dans le but de renforcer les liens entre les différents partenaires de la formation.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Agriculture

Politique agricole

L'exécution de la nouvelle ordonnance sur les contributions d'estivage a nécessité diverses adaptations des pratiques cantonales. Les commissions d'alpage ont ainsi dû être renforcées par l'apport de contrôleurs spécialisés, formés et engagés par l'Office Eco'prest de Prométerre. La sélection des alpages à inspecter a été également effectuée par ce même office chargé de la coordination des inspections agricoles dans le canton de Vaud. Les contrôleurs spécialisés doivent notamment examiner les demandes d'apports d'engrais ne provenant pas de l'alpage, celles-ci étant désormais soumises à autorisation.

La nouvelle ordonnance sur les contributions d'estivage impose par ailleurs des conditions très restrictives pour l'affouragement du bétail laitier avec des aliments concentrés. Vu les conséquences dommageables d'une telle disposition pour les troupeaux à haute performance sur les alpages axés sur la production de Vacherin Mont-d'Or et de Gruyère, le Service de l'agriculture, de concert avec Prométerre, a entrepris de démontrer la nécessité d'assouplir cette mesure, ceci en réponse à diverses interventions parlementaires déposées aux plans fédéral et cantonal.

Le projet de mise à jour des natures inscrites au Registre foncier, lancé par l'OFAG, est géré par l'Office de l'information sur le territoire. Il implique une collaboration intense du Service de l'agriculture et du Service des forêts, de la faune et de la nature. Les surfaces révisées de référence pour les paiements directs seront disponibles en 2010.

Economie rurale

Projet SIG'Alp

Les résultats de l'étude (propositions concrètes de réalisation) ont été délivrés en juin 2009 et les premiers relevés de périmètres d'alpages ont été géoréférencés dans le cadre de l'application des nouvelles règles de l'OCest (zones pâturées et secteurs d'épandage). La mise à disposition de ces données au sein de l'ACV, voire à l'intention du grand public via Geoplanet, est prévue à partir de 2010.

Projet FILAGRO - Etudes des filières agro-alimentaires vaudoises

Suivi de la première étape de l'étude confiée à agridea pour les 5 « produits » : Lait, Viandes (Bœuf et Porc), Céréales et oléagineux et Fruits. Groupe d'accompagnement et participation aux ateliers par filière.

Projet Fermier

Enquête auprès des consommateurs en partenariat avec la FRC au sujet de la perception des signes de qualité public et de la vente directe de produits de la ferme, frais ou transformés, dans la perspective du développement d'une mention valorisante vaudoise « Produit Fermier ».

Projet LAGR_VD - EMPL et projet de loi sur l'agriculture vaudoise

Suite à la consultation publique sur un avant-projet de loi qui s'est terminée le 16 février 2009 avec une bonne réception dans la plupart des milieux intéressés, et malgré les nombreuses difficultés de réconciliation avec les diverses exigences internes à l'ACV, un projet définitif a été préparé à l'intention du Conseil d'Etat qui l'a adopté le 1^{er} juillet 2009. La rédaction de 5 avant-projets de règlements d'application, avec consultation restreinte, et l'accompagnement des travaux parlementaires débutés en septembre 2009 ont constitué le corps de l'engagement des collaborateurs de l'équipe de projet. L'aboutissement en 2010 de ce projet de loi et son entrée en vigueur devraient permettre au service de déployer une politique agricole cantonale cohérente, solide et modernisée.

Cultures spéciales

Culture maraîchère

Grâce au soutien de l'OCVCM, les producteurs vaudois de légumes ont pu surmonter les exigences SwissGAP imposées par la grande distribution.

La création d'un Office technique maraîcher intercantonal (OTM) regroupant les activités techniques des cantons de Vaud et de Genève sera soumise à l'assemblée générale et en cas d'acceptation pourrait voir le jour début 2011.

L'adaptation de la structure aux exigences de la LAGR-VD devrait pouvoir être effectuée assez rapidement après l'entrée en vigueur de la loi.

Viticulture

Réglementation vitivinicole exécutée

Afin de se conformer aux dispositions de la législation fédérale (PA 2011), le Conseil d'Etat a adopté un nouveau règlement intitulé "Règlement sur les vins vaudois" qui est entré en vigueur le 1er juin 2009.

Ce règlement consacre la fin du droit, pour une appellation d'origine contrôlée (AOC), de contenir 49 % de vin issu de vignes périphériques mais hors du périmètre.

Les limites des AOC coïncident désormais avec celles des six régions viticoles : Chablais - Lavaux - La Côte - Côtes de l'Orbe - Bonvillars et Vully. Cette diminution du nombre d'AOC favorisera leur perception et leur notoriété à l'extérieur du canton.

A des conditions précises, les lieux de production ou de communes pourront être mentionnés sur les étiquettes.

Ce règlement réunit en un seul texte des dispositions auparavant dispersées dans quatre textes distincts, ce qui facilitera grandement la tâche des milieux concernés.

Il renforce les exigences qualitatives, définit notamment les conditions d'obtention de la mention "Grand cru" et introduit les bases de celle de "Premier grand cru".

Cette hiérarchisation et la simplification du système des AOC rendront la perception de la désignation des vins vaudois plus aisée par les consommateurs.

Réglementation vitivinicole projetée

Dans le cadre de l'application du règlement précité, la "Commission des Premiers grands crus" qui y est prévue va prochainement être nommée par le Conseil d'Etat.

Elle devra proposer au Département des règles d'organisation et de fonctionnement puis, celles-ci adoptées, se prononcer sur l'octroi des mentions "Premier grand cru" en se basant notamment sur l'étude des dossiers, des visites de vignobles, des dégustations et tous autres examens nécessaires à l'obtention ou au maintien de cette prestigieuse mention.

Sources d'informations complémentaires

Agriculture

- Pour tout renseignement complémentaire, info.sagr@vd.ch ou Service de l'agriculture, Rue Caroline 11, Case postale, 1014 Lausanne, tél. 021/316 62 00, fax 021/316 62 07.

Economie rurale

a) Bail à ferme agricole

- tarifs indicatifs des fermages agricoles 2010 (décembre 2009)

www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dec/sagr/fichiers_pdf/fermages-indicatifs-AGR-2010.pdf

b) Economie alpestre

- Gest'Alpe Info (avril et novembre 2009)

Cultures spéciales

Arboriculture

- rapport phytosanitaire annuel

Ce document peut être obtenu sur demande auprès de la Station cantonale d'arboriculture, Av. de Marcelin 29, 1110 Morges, tél. 021 557 91 85, fax 021 557 91 80.

e-mail : station.arboriculture@vd.ch

Culture maraîchère

- Rapport phytosanitaire annuel
- Site internet www.legumes.ch

Le rapport susmentionné peut être obtenu auprès de l'Office central vaudois de la culture maraîchère (OCVCM), av. de Marcelin 29, 1110 Morges, tél. 021 557 93 93, fax 021 557 93 99, E-mail : [infos\(at\)legumes.ch](mailto:infos(at)legumes.ch)

Viticulture

- Brochure "Registre cantonal des vignes 2009"
- Brochure "Contrôle officiel de la vendange 2009"
- Enquête sur l'état des stocks au 31 décembre 2009 (paraît au début avril 2010)
- Rapport phytosanitaire 2009

Ces documents sont disponibles sur le site de l'Etat de Vaud : <http://www.vd.ch/fr/themes/economie/viticulture>

Ils peuvent également être obtenus sur demande auprès de l'Office cantonal de la viticulture, case postale 849, 1110 Morges 1 (Tél. n° : 021 / 557 92 68 - E-mail : [info.ocv\(at\)vd.ch](mailto:info.ocv(at)vd.ch)).

Formation professionnelle agricole, Agrilogie

- Informations complémentaires : www.agrilogie.ch
- Rapport annuel du CEMEF, sous Rapport annuel

- Rapport annuel d'Agrilogie Grange-Verney, peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat :

Agrilogie Grange-Verney
1510 Moudon
Tél 021 / 995 34 34
Fax 021 / 995 34 30

Rapport annuel d'Agrilogie Marcelin, peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat :

Agrilogie Marcelin
Avenue de Marcelin 29
1110 Morges
Tél. 021 557 92 50
Fax 021 557 92 51

Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale, CEMEF

- Informations complémentaires : www.cemef.ch
- Rapport annuel du CEMEF, sous Rapport annuel d'Agrilogie Marcelin, peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat :

CEMEF
Chemin de Grassey 1
1110 Morges
Tél 021 / 557 90 90
Fax 021 / 557 90 91

Groupes de prestations
307.0 Administration générale

307.0 Administration générale

Gestion et administration.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable.
- Support RH.
- Support logistique et informatique.
- Suivi des processus (gestion interne des dossiers).
- Suivi des procédures (AG, enquêtes, etc.).
- Communication.
- Appui et prospective.
- Bibliothèque et photothèque.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Entreprises AF.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Groupes de prestations

307.1 Formation continue et information aux partenaires

307.1 Formation continue et information aux partenaires

Formation continue et information des partenaires du SDT, des communes et des organes des syndicats AF tant sur le plan légal, technique que sur le plan des procédures.

Descriptif

- Organisation et/ou participation à des conférences, des séminaires ou des ateliers.
- Participation à diverses commissions spécialisées, soit dans le domaine de l'aménagement du territoire (AT) ou des améliorations foncières (AF), soit dans le contexte professionnel.
- Etudes ou mandats à des tiers.
- Action d'information et de communication.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du DEC.
- Services de l'Etat.
- Commissions de classification.
- Syndicats AF.
- Communes.
- Propriétaires privés.
- Bureaux techniques.
- Autres partenaires (banques par exemple).

Groupes de prestations
307.2 Appui juridique

307.2 Appui juridique

Concevoir, appuyer et conseiller.

Descriptif

- Adapter les pratiques et les instruments d'aménagement.
- Sensibiliser les communes et les professionnels aux modifications légales et réglementaires.
- Appui à la direction du service.
- Répondre aux consultations fédérales et cantonales ainsi qu'aux mandats politiques (interventions parlementaires, planifications cantonales).
- Elaborer des projets de modifications légales et réglementaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Eventuellement cantons voisins.
- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Associations régionales et régions frontalières.
- Communes
- Associations et groupements d'intérêt.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat.
- Collaborateurs du service.

Groupes de prestations
307.3 Aménagement communal

307.3 Aménagement communal

Aménagement communal

Descriptif

1) AMENAGEMENT COMMUNAL

- Gestion des dossiers communaux en matière de planification.
- Examen de la conformité légale des documents de planification et suivi des dossiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du département du DEC.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SR, SIPAL, SM, SFFN, SESA, SEVEN).
- Communes.
- Commission foncière.
- Bureaux mandataires.
- Notaires et géomètres.
- Particuliers concernés.

Groupes de prestations
307.4 Aménagement cantonal et régional

307.4 Aménagement cantonal et régional

Aménagement cantonal et régional (ACR).

Descriptif

- Déterminer à l'échelle cantonale les grandes lignes du développement durable du territoire par l'élaboration et la gestion du Plan directeur cantonal (PDCn) et collaborer à l'élaboration des projets régionaux notamment ceux d'agglomérations.
- Développer les collaborations intercantionales et les relations avec la Confédération.
- Connaître et faire connaître le territoire (SIT, geoplanet et observatoire).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services de l'Etat.
- Communes.
- Confédération.
- Bureaux techniques.
- Associations régionales.
- Pays et cantons voisins.
- Associations et groupements d'intérêts.

Groupes de prestations
307.5 Groupe opérationnel des pôles

307.5 Groupe opérationnel des pôles

Gestion des pôles de développement et conduite opérationnelle de la promotion du logement.

Descriptif

- Mise en œuvre, en collaboration avec le SELT/DEC pour la promotion des sites, de la politique cantonale des pôles de développement économique.
- Gestion financière du crédit d'engagement des pôles.
- Planification, aménagement et mise en valeur des terrains des pôles de développement.
- Elargissement de la mission du GOP (Groupe opérationnel des pôles) à la promotion du logement et à la gestion opérationnelle des projets de développement prioritaires pour le canton.
- Participation active des membres du GOP dans les organismes de gestion des sites stratégiques.
- Elaboration de démarches et outils opérationnels pour assurer la maîtrise qualitative du développement, de la planification à la réalisation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Autres départements et services (notamment SELT, SM, SR, SEVEN, SIPAL).
- Associations régionales.
- Communes.
- Organismes de gestion des sites stratégiques.
- Autres associations ou sociétés privées.
- Entreprises.
- Particuliers.
- Bureaux techniques.

Groupes de prestations
307.6 Hors zone à bâtir

307.6 Hors zone à bâtir

Hors zone à bâtir (HZB)

Descriptif

- Délivrance des autorisations spéciales pour projets de construction des particuliers hors zone à bâtir.
- Décisions finales sur les études d'impact (EIE).
- Délivrance des autorisations spéciales pour les morcellements du sol.
- Traitement des charges foncières et des mentions au Registre foncier.
- Traitement des constructions illicites hors des zones à bâtir.
- Traitement des recours de cas hors zone à bâtir devant la Première Cour de droit administratif et de droit public du Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral.
- Renseignements et conseils aux collectivités publiques et particuliers en matière de constructions hors zone à bâtir.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Tribunaux.
- Requéranants particuliers.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SAGR, SIPAL, SFFN, SESA).

Groupes de prestations
307.7 Améliorations foncières

307.7 Améliorations foncières

- 1) Haute surveillance des procédures et des travaux AF.
- 2) Haute surveillance financière des entreprises AF.

Descriptif

1) HAUTE SURVEILLANCE DES PROCEDURES ET DES TRAVAUX AF

- Suivre les études préliminaires.
- Assister la constitution des syndicats.
- Fournir assistance et conseil en matière administrative, juridique, comptable et technique.
- Contrôler et organiser la consultation des services et les enquêtes publiques.
- Surveiller et contrôler les travaux géométriques.
- Suivre la procédure d'approbation des périmètres, secteurs et sous-périmètres.
- Suivre la procédure d'approbation des APTC et préparer l'approbation finale par le Conseil d'Etat.
- Suivre la procédure du nouvel état.
- Suivre la procédure d'exécution des travaux.
- Suivre la procédure d'autorisation de mise en chantier.
- Surveiller et contrôler la réalisation des travaux.
- Coordonner l'abornement AF et la mensuration cadastrale.
- Suivre la procédure de répartition des frais et de dissolution.
- Suivre le fonctionnement des entreprises individuelles.
- S'assurer de la constitution de syndicats d'entretien et en surveiller le fonctionnement.
- Gérer les délais de garantie des ouvrages.
- Contrôler l'entretien des ouvrages AF.
- Préaviser les règlements communaux.
- Suivre les dossiers de correction de limite.
- Mettre à jour les normes et la démarche qualité.
- Conseiller les communes et les particuliers en matière de gestion foncière.
- Etablir des statistiques relatives aux travaux réalisés.

2) HAUTE SURVEILLANCE FINANCIERE DES ENTREPRISES AF

- Assurer le suivi interne financier des entreprises AF.
- Suivre la procédure de ratification des contrats passés avec les syndicats.
- Organiser les mises en soumission.
- Gérer les demandes et le versement des subventions VD et CH (y.c. décomptes).
- Traiter les charges foncières et suivre l'existence des conditions de subventionnement (EI).

3) GESTION FONCIERE

Morcellement et faisabilité foncière

- Traitement des demandes de morcellement et de désaffectation du sol, y compris la gestion des mentions AF et les demandes de restitution de subvention.
- Statuer sur la faisabilité foncière des documents d'aménagement du territoire (PGA, PQ, etc.).
- Autoriser les changements de destination de biens-fonds et requérir la restitution éventuelle de subvention.
- Traiter les mentions AF.
- Analyser la faisabilité foncière des projets d'aménagement du territoire.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chef du DEC.
- Autres services de l'Etat.
- Office fédéral de l'agriculture (OFAG).
- Syndicats AF.
- Communes.
- Particuliers concernés.

Événements marquants, évolutions significatives

Événements marquants, évolutions significatives

Sur le plan organisationnel

Sur le plan organisationnel, depuis 2008, la mise en œuvre de 3 projets d'agglomération sur les 5 agglomérations que compte le canton ainsi que la mise en œuvre du Plan directeur cantonal (PDCn) adopté en août 2008 ont eu des répercussions importantes sur le service.

En effet, le PDCn définit de nouvelles règles qui doivent être intégrées dans les plans d'affectation communaux. L'accompagnement et le contrôle de ces plans a généré une augmentation sensible du nombre de dossiers et de leur complexité (vérification de la prise en compte du PDCn). L'augmentation de la charge de travail va se poursuivre ces prochaines années en raison des révisions des plans d'affectation et de l'avancement des projets d'agglomération.

1. **Aménagement communal (AC)** : D'une part, les zones à bâtir s'étendent à des secteurs où les contraintes sont de plus en plus nombreuses et d'autre part, les communes, les industriels et les promoteurs étudient de plus en plus de projets. Cette situation fait que de nombreux mandats sont confiés à des professionnels insuffisamment expérimentés ou compétents; cela a des répercussions sur la qualité des dossiers produits qui oblige l'ACV à de longs et fastidieux rapports d'examen souvent mal compris par les municipalités.
2. **Hors zone à bâtir (HZB)** : Même si le travail n'est pas encore totalement abouti, le retard dans l'examen des dossiers est en voie de résorption.
3. **Groupe opérationnel des pôles (GOP)** : En 2009, le GOP a continué à participer de manière conséquente à l'accompagnement des projets des pôles et poursuivi la démarche de réactualisation des sites en coordination avec les planifications directrices supérieures (plan directeur régional, projet d'agglomération, schéma directeur intercommunal). Parallèlement, le GOP a initialisé la révision de la politique des pôles de développement économique, qui englobe la définition de la stratégie et des principes de mise en œuvre, l'inventaire des sites stratégiques et la coordination avec les associations régionales.
4. **Aménagement cantonal et régional (ACR)** : Les mises en consultation de la première modification du plan directeur cantonal (PDCn) et du projet "portrait coeur du canton" se sont bien déroulées. La finalisation de ces deux dossiers au début 2010 est ainsi programmée. Les premiers travaux concernant la 2ème modification du PDCn ont débuté en particulier sur les surfaces d'assolement (SDA) et sur les plans directeurs régionaux.
5. **Améliorations foncières (AF)** : L'évolution de la politique agricole (fédérale et cantonale), la mise en place de la loi cantonale sur l'agriculture, la mesure no 21 du programme de législation « Concevoir et mettre en œuvre un projet dynamique pour l'avenir de l'agriculture vaudoise en soutenant les mesures structurelles et en adaptant les outils de production » et les projet de développement régional agricole ont nécessité une adaptation de la loi sur les améliorations foncières. En termes d'investissements totaux, la division a continué, en 2009, à participer de manière conséquente à l'accompagnement des travaux approuvés au sein des entreprises AF représentant environ 150 millions de francs en territoire agricole et plus de 200 millions de francs dans les terrains à bâtir. La poursuite des activités des 16 syndicats de terrain à bâtir en activité permettront la mise sur le marché de 3'100 logements. Plusieurs nouvelles études préliminaires en zone agricole et/ou en terrain à bâtir ont été lancées en 2009.
6. **Le SDT dans son ensemble** : Les différentes divisions du SDT ont encore dû faire face à plusieurs changements de collaborateurs et clôturer l'année 2009 avec un effectif remanié pour un tiers depuis l'été 2008. Cette situation découle de la redistribution interne des tâches dans le cadre de la fusion SAT/SAF de juillet 2007 qui a eu pour conséquences un nombre important de rotations internes et de départs entre fin 2007 et 2009 avec de longues périodes de vacances de postes soit jusqu'à 6 postes ouverts.
7. **Politique cantonale en matière de développement territorial** : A cet égard, il convient d'évoquer certains gros chantiers :
 - La mise en consultation par le Conseil d'Etat du 23 juin au 10 septembre 2009 de la révision de la Loi sur le plan de protection de Lavaux du 12 février 1979 (LLavaux), qui porte sur le même périmètre que

l'initiative «Sauvez Lavaux». Le Conseil d'Etat traitera le projet de révision de la LLavaux dès que la validité de l'initiative aura été examinée par le Grand Conseil.

- L'initialisation de la démarche pour l'adaptation de la LATC qui fait suite à diverses interventions parlementaires, à la mise en oeuvre du Plan directeur cantonal ainsi qu'à l'évolution du contexte juridique et politique. Pour mener à bien cette démarche, une Commission de suivi a été nommée par le Conseil d'Etat le 2 septembre 2009. Les travaux devraient aboutir à un EMPD en 2010.
- Pour donner suite à la motion Haldy sur le financement par les propriétaires des frais d'infrastructures générales, deux lois doivent être modifiées. Il s'agit de la modification de la loi sur les impôts communaux du 5 décembre 1956/ LICom (RSV 650.11) et de la loi sur les impôts directs cantonaux/LI (RSV 642.11). L'EMPL sera présenté au début 2010.
- Enfin le SDT a apporté sa collaboration tant technique que juridique à l'élaboration du projet de loi sur l'agriculture, à l'exposé des motifs et projet de décret pour financer la mise en oeuvre de la deuxième série de mesures prioritaires du plan de protection de la Venoge, à la consultation de la révision de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire LAT (LDter) (RS 700).

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Projets particuliers

En 2009, le service du développement territorial (SDT) a été impliqué dans de multiples projets que ce soit au stade de leur élaboration ou de leur réalisation aussi bien dans les domaines de l'aménagement du territoire que pour les améliorations foncières. Parmi ceux-ci, il faut mentionner :

Plan directeur cantonal (PDCn) : Outil stratégique de conduite complémentaire à la planification financière et au programme de législature, le PDCn coordonne les activités qui ont une incidence sur le territoire. L'année 2009 a vu aboutir les travaux techniques de la première adaptation du PDCn. Cette opération doit permettre notamment de répondre aux exigences de la Confédération, en particulier pour les projets d'agglomération. La consultation publique s'est déroulée du 1er septembre au 2 octobre 2009. Parallèlement, le projet a fait l'objet d'un examen préalable des services fédéraux, afin de préparer l'approbation de la première adaptation par le Conseil fédéral. Dans son ensemble, cette première adaptation du PDCn a été bien accueillie. Elle sera présentée au Conseil d'Etat et au Grand Conseil conformément au calendrier prévu (début 2010).

<http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/amenagement/plan-directeur-cantonal/>

Parallèlement, la Commission d'application du PDCn a été mise en place. Celle-ci élabore un guide d'application des mesures A11 et A12 concernant le dimensionnement de la zone à bâtir. Un avant-projet a été élaboré. Elle poursuivra ses travaux, en 2010, sur les zones à bâtir surdimensionnées.

Il faut encore mentionner le fait que la mise en oeuvre du PDCn dans les plans d'affectation communaux ne se déroule pas sans difficulté car les études de nombreux projets avaient débuté avant l'entrée en vigueur du PDCn.

La Commission des rives du lac a examiné de nombreux dossiers de construction ainsi que plusieurs dossiers de planification dans le périmètre des différents plans directeurs des rives notamment trois projets communaux de cheminements riverains : La Tour-de-Peilz, tronçon La Becque – La Maladaire; Gland, tronçon Falaises; St-Prex, tronçon Taillecou – Le Boiron. Elle a également poursuivi les réflexions relatives aux pontons et autres ouvrages sur le domaine public. Un groupe de travail élabore des critères précis pour l'évaluation de ces ouvrages.

La Commission de la rive sud du lac de Neuchâtel s'est réunie à cinq reprises cette année. Elle a préavisé plusieurs projets dans les réserves (Armasuisse...) ou aux alentours. Elle a également examiné le plan directeur régional de la Broye.

Par ailleurs, un groupe de travail a été mis sur pied pour remplacer la structure actuelle par une association intégrant les communes territoriales; elle travaille également sur un élargissement de son périmètre d'action pour couvrir également les réserves du Chablais, de Cudrefin et du Fanel dans les cantons de Neuchâtel et de Berne. Si cette démarche aboutit, ces deux cantons devraient intégrer la future structure.

Autres projets cantonaux

Installations commerciales à forte fréquentation (ICFF) : Afin de tester la stratégie cantonale pour les ICFF et de la consolider, 3 études de cas ont été initialisées. Il s'agit des études ICFF pour l'agglomération yverdonnoise, l'agglomération Lausanne-Morges et une étude portant sur une éventuelle implantation d'un magasin IKEA dans la Broye.

Etude Portrait du Coeur du canton : Cette étude engagée en 2008 s'est achevée en 2009. Des forums de concertation ainsi qu'une consultation formelle ont été organisés.

Paysage de l'habitat historiquement dispersé de la Haute - Broye : Une réflexion a été engagée sur le paysage dans la Haute-Broye (12 communes concernées). Il s'agit d'identifier le patrimoine bâti caractéristique en tant qu'éléments à prendre en considération dans la planification.

Projets d'agglomération

Dans les délais impartis par la Confédération, trois des cinq agglomérations que compte le Canton ont déposé un projet à Berne en décembre 2007. Ces trois dossiers ont été évalués en 2008 et ont obtenu un bon taux de cofinancement des projets d'infrastructures. Les deux autres agglomérations Riviera et Monthey/Aigle ont signalé leur intention de déposer un projet.

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)

Afin de transmettre l'échéancier de mise en œuvre des mesures A du PALM, les dossiers concernant la mobilité (mobilité douce, requalifications routières, axes de transports publics - TP) ont été déposés à fin 2009 à la Confédération. Les travaux relatifs à la communication et sur le concept "parcs, nature et paysage" ont été initiés. www.agglo-lausanne-morges.ch.

Schémas directeurs du PALM (SD région Morges, SD ouest lausannois, SD nord lausannois, SD est lausannois, Métamorphose) : Ces différents schémas directeurs ont développé des projets importants dans les domaines des transports publics (ex : LEB, tram de l'ouest lausannois, réseau TL), des transports individuels (ex : requalification de la RC1), de la mobilité douce et bien entendu sur l'urbanisation.

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (AFVG)

En 2009, les études sur les Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) prévus par le PAFVG se sont poursuivies en collaboration avec les régions et les communes PACA NSTCM (Nyon St-Cergues Morex). En outre, les statuts pour la création d'un Organisme de coopération transfrontalière (OCT) ont été élaborés et seront soumis à l'approbation du Conseil d'Etat et du Grand Conseil.

Les études des schémas directeurs (SD Terre Sainte, SD Asse Boiron, SD de l'agglomération nyonnaise, SD Gland Vich, SD Nyon St Cergues Morex et SD ouest rollois) se sont poursuivies. Des projets importants sur la mobilité, les transports, l'urbanisation et la gouvernance ont été menés.

Projet d'agglomération yverdonnoise (AggloY)

Les concepts thématiques (TIM, stationnement, mobilité douce et paysage, TP) ont été mis en consultation et sont en voie de finalisation de même que les concepts géographiques.

Les avant-projets ont été organisés en "paquets de mesures", au nombre de dix. Le SDT a suivi particulièrement le Paquet de mesure "Traversée centre", qui a donné lieu à une procédure d'études test, pour l'élaboration d'un Masterplan, en cours d'étude. www.aggloY.ch

Projet d'agglomération de la Riviera

Le projet Riviera fait l'objet de recadrage. Pour cet objectif, un comité d'organisation a été mis en place.

En juillet 2009, le district de la Riviera a restitué la pré-étude en vue d'établir un projet d'agglomération. Des séances de travail ont eu lieu avec le service des affaires intercommunales de la Riviera entre juillet et octobre 2009 pour préparer le cahier des charges et les suites à donner à cette pré-étude. Les difficultés d'organisation n'ont pas permis d'amorcer véritablement la phase d'élaboration du projet d'agglomération.

Projet d'agglomération du Chablais

L'étude urbanisation/mobilité/paysage-environnement a démarré en mars 2009. Le diagnostic, les enjeux et premiers scénarios ont été établis. Parallèlement, une stratégie de communication a été mise en place.

Planifications directrices régionales

PDR région de Nyon

Les actions principales portent sur la conception du volet stratégique, la coordination avec les planifications inférieures et la participation à l'élaboration finale du document en vue de la consultation.

PDR intercantonal de la Broye

Premier plan directeur régional intercantonal, le projet broyard a pour objectif de doter la région d'une stratégie territoriale (plan directeur régional) et économique (stratégie économique régionale). Suite à l'adoption d'un avant-projet début 2008 qui définissait les grandes lignes du développement souhaité, la région a élaboré le projet PDR et l'a transmis au canton pour consultation. L'analyse du projet a mis en évidence les thématiques qui doivent faire l'objet d'études complémentaires : paysage – zones d'activité – mobilité – centres locaux. A cet effet, des ateliers de travail regroupant les acteurs concernés ont été mis en place. La consultation publique est prévue dès le second trimestre 2010 et le PDR devrait être approuvé à la fin de l'année 2010.

PDR région Gros de Vaud

L'élaboration d'un document-cadre pour la révision du plan directeur régional a été l'élément principal de l'année 2009. Ce document sera mis en consultation en janvier 2010 auprès des communes et services cantonaux. La plateforme a par ailleurs examiné plusieurs projets de planification communale et a préavisé sur les projets d'éoliennes concernant la région.

Réactualisation des sites stratégiques

La démarche de réactualisation des sites stratégiques de la politique des pôles de développement s'est poursuivie notamment en privilégiant des processus intégrant les thématiques déterminantes du développement territorial (urbanisme, économie, mobilité, environnement et paysage). Parallèlement, des travaux dans les sites stratégiques ont été entrepris. On notera en particulier les chantiers et travaux suivants :

- **SDAN:** Poursuite des travaux en relation avec la route de distribution urbaine (RDU) et avec la relocalisation partielle de la station de recherches agronomiques Agroscope Changins-Wädenswil.
- **Rolle:** finalisation de l'Etude environnementale stratégique (EES) pour le secteur centre Rolle/Mont-sur-Rolle, évaluation de nouveaux sites stratégiques.
- **Payerne:** définition des mandats liés à la procédure de mandats d'étude parallèles (PDCOM, lignes directrices pour le centre historique), coordination avec la COREB.
- **Moudon:** définition des mandats de réalisation d'ateliers participatifs et d'élaboration d'une conception directrice pour le secteur de la zone industrielle en relation avec la ville, coordination avec la COREB.
- **Orbe:** cadrage de la procédure en vue de la valorisation du secteur Orbe-Sud, définition des mandats de réalisation d'ateliers participatifs et d'élaboration d'un schéma directeur, coordination avec l'ADNV et l'ADEOC.
- **Chablais, Aigle et Bex :** mise en place des démarches en vue de la réactualisation des sites stratégiques en coordination avec le projet d'agglomération du Chablais.
- **Yverdon PST-YParc:** finalisation de la modification du PPA du parc scientifique et technologique PST Y-Parc et de l'étude d'impact sur l'environnement (EIE), coordination de l'implantation des projets stratégiques, coordination avec l'ADNV.
- **Câblerie de Cossonay:** accompagnement de la révision du PPA

Valorisation des gares

Dans le même esprit que pour les démarches de réactualisation des sites, mais dans le cadre de la valorisation de nouveaux secteurs en lien avec les principales gares CFF cantonales, plusieurs projets ont été développés :

- Gare de Coppet, gare de Gland, gare de Morges, gare de Renens, gare d'Yverdon, gare de Palézieux, gare de Villeneuve, gare de Cully.

Valorisation prospective

Un important chantier de valorisation prospective portant sur le projet AvantiBOIS avec réalisation de deux études de faisabilité AT-AF à Moudon et Grandson a été conduit : Participation aux démarches foncières, évaluation des coûts des équipements et des modèles de financement, coordination avec la COREB et l'ADNV.

Rapport annuel de gestion 2009
Département de l'Économie (DEC)
Service du développement territorial (SDT)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations

Activités principales

... le sport à l'école

Les activités motrices sont importantes, voire irremplaçables dans le développement de l'enfant et de l'adolescent. S'agissant de l'éducation physique et sportive à l'école, le SEPS joue un rôle primordial dans la fixation des objectifs qu'il émet et coordonne au travers de contenus basés sur des manuels édités par la Confédération, dans l'édiction des mesures de sécurité, dans le contrôle de la conformité et de la qualité de l'enseignement de l'EPS notamment.

... le sport associatif

Le secteur Sport associatif entretient de nombreux contacts avec les instances sportives et participe activement au développement des activités sportives, dans le domaine de la formation, de l'organisation et de la gestion des associations ou clubs sportifs. En outre, il contribue au développement du sport dans le canton en coordonnant, avec Swiss Olympic et les autres cantons, le suivi de nouvelles activités sportives. De plus, par l'administration et le contrôle du Fonds du sport, le secteur associatif répartit dans les milieux sportifs la part des bénéfices de la Loterie Romande et du Sport-Toto attribuée au canton.

... le mouvement Jeunesse+Sport

Jeunesse+Sport, programme national de sport dirigé conjointement par la Confédération et les cantons, vise à promouvoir l'activité sportive des jeunes de 10 à 20 ans, dans les clubs sportifs, les mouvements de jeunesse, les écoles et autres groupements.

J+S permet de relever ce défi en garantissant notamment des prestations de formation et perfectionnement des moniteurs et des coaches J+S (organisation de cours), de publication de documents didactiques, de prêt de matériel et d'aide financière à l'organisation d'activités.

... le secteur des constructions

Tous les équipements sportifs découlant d'une obligation légale ou ouverts au public sont examinés par le secteur des constructions scolaires du SEPS. Celui-ci met également ses compétences à disposition pour des dossiers moins courants, tels ceux de constructions sportives du type international et d'importance nationale ou internationale.

... les fédérations internationales

Le Service de l'éducation physique et du sport a pour mission de favoriser l'accueil et l'implantation durable des Fédérations internationales de sport en pays de Vaud.

Bien plus qu'un simple rattachement géographique, il s'agit d'offrir aux Fédérations internationales de sport un lieu propice à leur croissance et à leur rayonnement.

Il participe aussi à l'obtention et l'organisation de manifestations sportives internationales.

Groupes de prestations
56.4 Equipements sportifs

56.4 Equipements sportifs

Planification, conseils, contrôles et coordination en matière d'équipements sportifs.

Descriptif

- Analyse des dossiers de construction ou de transformation.
- Contrôle de l'application des normes et recommandations, et reconnaissance des travaux.
- Conseils aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'oeuvre.
- Participation aux travaux de commissions et de jurys.
- Etudes particulières en matière de conception des installations sportives.
- Coordination avec les cantons et la Confédération.
- Détermination du matériel et des équipements sportifs scolaires.
- Gestion de la documentation technique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Département formation, jeunesse et culture.
- Département des infrastructures.
- Ecoles.
- Communes.
- Associations et clubs sportifs.
- Mandataires (architectes, maîtres d'Etat).
- OFSPO (Office fédéral du sport).
- BPA (Bureau de prévention des accidents).
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)
- Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP)
- Service Immeubles patrimoine et logistique (SIPAL)
- Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)
- Centrale de Autorisations de construire (CAMAC)

Groupes de prestations
56.3 Promotion du sport

56.3 Promotion du sport

Promotion du sport.

Descriptif

- Organisation et développement du mouvement Jeunesse et Sport.
- Gestion, exploitation et distribution du Fonds du sport.
- Etudier et conduire des projets d'actions de soutien au sport.
- Former l'encadrement.
- Informer.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etablissements d'enseignement.
- Associations sportives.
- Clubs sportifs.
- Moniteurs et experts J+S.
- Organisations de jeunesse.
- Communes.
- Service de la police cantonale.
- Service Immeubles patrimoine et logistique (SIPAL).
- Service des routes (SR).
- Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT).
- Public.

Groupes de prestations
56.2 Education physique

56.2 Education physique

Contrôle et animation de l'éducation physique dans les établissements d'enseignement et collaboration au perfectionnement des enseignants.

Descriptif

- Orientation et animation de l'éducation physique et de la rythmique.
- Conception, développement et diffusion des moyens d'enseignement et des documents pédagogiques.
- Participation aux actions en faveur de la santé, de la sécurité et de la prévention des accidents.
- Contribution au développement des activités sportives scolaires.
- Développement des structures Sport - Etudes - Formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du département de la formation et de la jeunesse (DFJC).
- Etablissements de la scolarité obligatoire et post-obligatoire, de l'enseignement professionnel et de l'enseignement spécialisé (156).
- Maîtres d'éducation physique, de rythmique et de natation (639) et maîtres généralistes CYP+CIN (3'316).
- Elèves et apprentis du canton.
- Autorités communales.
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).
- Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP).

Groupes de prestations
56.1 Organismes sportifs internationaux

56.1 Organismes sportifs internationaux

Favoriser l'accueil et l'implantation sur territoire vaudois des organismes sportifs internationaux.

Descriptif

- Contribuer à l'accueil de fédérations et d'organismes internationaux dans le domaine du sport.
- Favoriser l'organisation de manifestations sportives internationales et de congrès en relation avec le sport sur le territoire vaudois.
- Accorder des soutiens financiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Divers services de l'administration cantonale (8).
- Communes.
- Organismes sportifs nationaux et internationaux.
- Organismes de manifestations sportives internationales.
- Administration fédérale.
- Office fédéral du sport (OFSP)
- Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT).
- Swiss Olympic.

Groupes de prestations
56.0 Administration

56.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Événements marquants, évolutions significatives

Le SEPS en 2009, c'est :

Sur le plan interne

2 mutations au sein du personnel (gestionnaire Jeunesse et Sport et secrétaire du Chef de service).

La publication

d'un calendrier du fair play en collaboration avec la dessinatrice Margaux Kindhauser (Mara)

- du rapport de gestion de la commission cantonale du Fonds du Sport
- d'un catalogue de camps sportifs et de vacances
- de trois numéros de la revue "Espaces Pédagogiques"
- de quatre numéros de la revue "Olympic Capital Quarterly" en collaboration avec la Ville de Lausanne
- d'une lettre d'information aux clubs vaudois "VD-Sport-Info"

La mise sur pied

- de la traditionnelle soirée des Mérites sportifs vaudois, en collaboration avec l'AVPS (Association vaudoise de la presse sportive) qui s'est déroulée à Gland et qui a récompensé la meilleure sportive, le meilleur sportif, le meilleur espoir, l'équipe sportive, le dirigeant sportif et le club sportif de l'année 2009

L'organisation et la direction

- d'une séance plénière des maîtres d'éducation physique des écoles professionnelles
- de 11 séances d'animation pédagogique en éducation physique et sportive
- de 12 conférences régionales de chefs de file en éducation physique et sportive
- de 67 cours J+S regroupant près de 1'800 participants (22 cours de formation de moniteurs pour plus de 500 participants, 2 cours de formation de coaches pour 80 participants, 39 cours de perfectionnement de moniteurs pour près de 1000 participants, 4 cours de perfectionnement de coaches pour 200 participants)

La supervision

- de 764 camps sportifs scolaires concernant 27'221 élèves
- du sport scolaire facultatif pour plus de 19'000 élèves
- de plus de 2'600 activités organisées sous l'égide de J+S pour plus de 46'800 jeunes
- de l'organisation de l'éducation physique et sportive dans plus de 150 établissements scolaires
- d'une vingtaine de compétitions scolaires cantonales

La conduite de nombreux dossiers, parmi lesquels :

Dans le secteur scolaire :

- la gestion du site "Ressources pédagogiques"
- la promotion et le soutien d'actions scolaires concernant l'Euro M17 féminin à Nyon
- la réalisation de fiches d'éducation physique à l'attention des maîtres généralistes. Cet outil didactique a été officiellement reconnu par la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin)
- la poursuite de l'étude et mise en application de divers projets liés à l'harmonisation scolaire (HARMOS, PER, qeps.ch)
- la mise en place d'actions permettant de palier au déficit d'enseignement de la natation dans l'école

vaudoise et d'enseignement de l'EPS dans les gymnases et les écoles professionnelles à plein temps
(=/= formation duale)

Dans le secteur du sport associatif :

- o la création, rédaction et diffusion d'une lettre d'information annuelle pour les 1'450 clubs sportifs vaudois : VD-Sport-Info
- o les travaux préparatoires pour un nouveau statut juridique du Fonds du Sport
- o l'organisation et la conduite de la rencontre annuelle des associations sportives vaudoises
- o les travaux de la Commission cantonale du Fonds du sport
- o les travaux exploratoires pour l'acquisition (construction ?) d'une Maison du sport vaudois par le Fonds du sport

Dans le secteur du sport international :

- o l'arrivée de trois nouvelles Associations sportives internationales, à savoir le Comité international des Sports des Sourds, Sportaccord Unite and Support qui a quitté Monaco pour Lausanne et la World Series of Boxing.
- o les diverses actions de promotion menées conjointement par le Canton et la Ville de Lausanne lors de la délégation vaudoise à Moscou en septembre 2009 et lors de la 121^e Session du Comité international olympique et de leur XIII^{ème} Congrès organisés à Copenhague.
- o Une implication importante du SEPS dans le Comité de direction et d'organisation de la World Gymnaestrada qui se déroulera à Lausanne en 2011

Dans le secteur Jeunesse et Sport :

- o le lobbying pour faire en sorte que la Confédération finance comme elle l'avait promis la majeure partie du nouveau programme de J+S Kids

Projets particuliers ayant un impact probable sur l'évolution du service

- o La mise en oeuvre de la nouvelle loi sur l'éducation physique et le sport
- o Le lancement d'une initiative populaire de la loterie Romande sollicitant l'attribution de tous les jeux d'argent à l'utilité public soit au Fond du sport (Bénéfices des loteries attribués au Canton)
- o La construction du quatrième immeuble de la Maison du sport international à Lausanne
- o Le renforcement de la présence du Canton de Vaud avec la Ville de Lausanne lors de grandes manifestations internationales multisports (Sportaccord, Session du CIO, Jeux Olympiques)
- o Le programme fédéral Jeunesse et Sport J+S Kids : ouverture (élargissement) du programme J+S à la classe d'âge 5-10 ans avec pour conséquence pour le SEPS la mise sur pied 6 cours supplémentaires par année.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Projets particuliers ayant un impact probable sur l'évolution du service

- o La mise en oeuvre de la nouvelle loi sur l'éducation physique et le sport
- o Le lancement d'une initiative populaire de la loterie Romande sollicitant l'attribution de tous les jeux d'argent à l'utilité public soit au Fond du sport (Bénéfices des loteries attribués au Canton)
- o La construction du quatrième immeuble de la Maison du sport international à Lausanne
- o Le renforcement de la présence du Canton de Vaud avec la Ville de Lausanne lors de grandes manifestations internationales multisports (Sportaccord, Session du CIO, Jeux Olympiques)
- o Le programme fédéral Jeunesse et Sport J+S Kids : ouverture (élargissement) du programme J+S à la classe d'âge 5-10 ans avec pour conséquence pour le SEPS la mise sur pied 6 cours supplémentaires par année.

Rapport annuel de gestion 2009
Département de l'Économie (DEC)
Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

Sources d'informations complémentaires

Autres informations en lien avec le service

Pour tout renseignement complémentaire, nous recommandons aux lecteurs de se rendre sur le [site internet du Service de l'éducation physique et du sport](#).

Par ailleurs, les publications du service sont disponibles au moyen de [ce lien](#).

2009 au DINF

Infrastructures de transports collectifs et privés, bâtiments publics, informatique : tous les grands domaines d'activité du département ont connu des développements importants en 2009.

Un accord historique

Le 21 décembre, les Cantons de Vaud et Genève ont signé une convention-cadre avec l'Office fédéral des transports et les CFF, qui constitue une première en Suisse, pour le développement de l'offre sur la ligne Lausanne-Genève-Aéroport à l'horizon 2030. Elle fixe les objectifs, établit les phases de réalisation ainsi qu'une planification prévisionnelle et précise les modalités du préfinancement par les cantons des travaux et études prévus, dont la première étape est évaluée à plus de 2 milliards de francs.

Transports d'agglomération et RER

A la fin 2009, trois agglomérations du canton transmettaient à la Confédération les échéanciers de mise en œuvre et les avant-projets prétendant à un financement fédéral pour la première étape (2011-2014), dans le cadre du fonds d'infrastructures. Les projets d'agglomération et leurs mesures constituent des plans d'action équilibrés permettant le développement démographique et économique des agglomérations tout en améliorant la mobilité globale. Les axes forts de transports publics urbains de l'agglomération Lausanne-Morges constituent le projet le plus important à l'échelle vaudoise. Il est estimé à 474 millions de francs (hormis matériel roulant et bâtiment).

Le développement du réseau RER s'est poursuivi avec les travaux de construction de la halte de Prilly-Malley et la mise en service de la première rame FLIRT le 13 novembre, première d'une série de dix neuf. Globalement, ce développement représente un investissement de 400 millions de francs (véhicules et infrastructure).

Travaux et investissements routiers

Le 2 avril, les conseillers d'Etat François Marthaler et Jean-Jacques Rey-Bellet (VS) donnaient le premier coup de pioche de la route transchablaisienne H 144 sur sol valaisan, après plus de 50 ans de recherche de tracé et de procédures. Inauguration prévue pour la fin 2012.

Sur le réseau autoroutier, l'année 2009 aura été marquée par le chantier entre Morges et Ecublens pour permettre l'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence comme voie de circulation aux heures de pointe, ainsi que par le message du Conseil fédéral annonçant le traitement du goulet d'étranglement de Crissier et la promesse d'un grand contournement de Morges.

Plusieurs investissements routiers ont été sollicités, dont les plus importants concernent le renforcement des ouvrages d'art de la route des Mosses, l'assainissement des nuisances sonores dues au trafic routier (première étape 2009-2011) et les études pour des corrections routières au Pays-d'Enhaut (« Chaudanne » et « Les Rez ») et à Huémoz (commune d'Ollon).

Des bâtiments adaptés pour l'entretien des routes cantonales

Le Conseil d'Etat a demandé au Grand Conseil un crédit de 10 millions pour construire ou transformer les bâtiments et aménagements destinés à l'entretien des routes cantonales. Le but est de doter le Service des routes des infrastructures permettant la rationalisation du travail et du matériel voulue dans le cadre de sa réorganisation (quatre centres régionaux remplaçant les sept anciens arrondissements de voyers et réduction de 42 à 25 des équipes de cantonniers).

Rosebud pour le Parlement de demain

Le concours d'architecture pour la reconstruction du Parlement sur le site de Perregaux à la Cité à Lausanne a abouti au choix du projet Rosebud de l'Atelier Cube (Lausanne) et des architectes Bonell & Gil (Barcelone). Ce projet répond particulièrement bien aux exigences d'un Parlement moderne et fonctionnel avec une salle du Grand Conseil lumineuse et ouverte sur la ville grâce à de grandes fenêtres et des circulations optimales. L'intégration du développement durable se distingue par une très faible consommation énergétique et une utilisation de matériaux écologiques.

Assainissement énergétique des bâtiments de l'Etat

L'assainissement du Centre d'enseignement professionnel de Vevey, inauguré le 19 juin, est exemplaire dans la mesure où il permet avec une économie de moyens de diminuer les consommations d'énergie de 30%. Parmi les

nombreux chantiers en cours, il faut relever les projets d'assainissement de l'Ecole technique - Ecole des métiers de Lausanne et du Gymnase de Beaulieu qui permettent de substituer une puissance de 1000 KW d'énergie fossile et de réduire 425 t./an nos émissions de CO2.

Diagnostic amiante

Conscient de la dangerosité de l'amiante, le Conseil d'Etat a fait procéder à l'inventaire de la plupart de ses bâtiments. Fort de l'exemplarité de sa démarche, il a proposé au Grand Conseil de modifier la base légale (LATC). Le but est d'inciter les propriétaires publics et privés à entreprendre le diagnostic de leurs bâtiments et, le cas échéant, à procéder aux assainissements nécessaires.

L'informatique transformée

La Direction des systèmes d'information (DSI) a vécu une année de transformation et de consolidation, sous la direction d'un nouveau chef de service. Elle s'est dotée d'instruments de gouvernance validés par le Conseil d'Etat : un règlement, une directive sur la priorisation des projets et un plan directeur des systèmes d'information. L'ambitieux projet de réinternalisation de l'exploitation informatique a été conduit avec succès à l'échéance du contrat avec Bedag, le 31 juillet 2009. Les économies qui en résultent (6,2 millions de francs par an) contribueront à la consolidation et au regroupement de l'informatique cantonale.

Deux importants crédits ont été sollicités : l'un de 17 millions de francs pour renforcer le réseau de télécommunication et adapter certains de ses équipements aux technologies d'aujourd'hui, l'autre de 11,2 millions pour réunir les ressources humaines et techniques de la DSI en un site principal à l'avenue Longemalle 1 à Renens (aménagement de bureaux et d'un restaurant et création d'un centre de traitement des données informatiques).

Groupes de prestations
61.1 Etat-major

61.1 Etat-major

- Appui au chef du département dans la gestion du département, dans son activité de membre du Conseil d'Etat et tout autre activité de nature politique
- Traitement des recours hiérarchiques de son niveau de compétence.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour le chef de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en oeuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction du chef de département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services du DINF.
- Autres départements et/ou services de l'ACV.

Groupes de prestations
61.2 Ressources humaines

61.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation, de mobilité professionnelle et de processus LPers.
- Gestion des effectifs du département.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Relais entre le SPEV et le DINF pour tout projet ou dossier traitant du personnel.
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel.
- Développement de la fonction RH départementale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services et offices du DINF.
- Cadres et collaborateurs du DINF, stagiaires et apprentis.
- SPEV.
- BRM.
- Candidats externes.

Groupes de prestations
61.3 Informatique

61.3 Informatique

- L'Unité informatique départementale (UID) a été intégrée, dès 2006, à la nouvelle DSI. Voir rapport sous [DINF](#), [DSI](#)

Groupes de prestations
61.4 Finances

61.4 Finances

- Gestion financière du département-
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion.
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget.
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits).
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations.
- Aide aux services pour des opérations comptables particulières (facturation, TI, OD, fiche PP etc).
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice.
- Développement de l'activité de contrôle de gestion.
- Conseil et appui dans le domaine financier.
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DINF.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DINF.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Commission de gestion.
- Fournisseurs.
- Débiteurs.
- usagers.

Groupes de prestations

61.5 Activités spécifiques

61.5 Activités spécifiques

- Mise en oeuvre d'un programme de développement durable pour l'ensemble des prestations de l'Etat.
- Suivi et coordination de l'application de la législation sur les marchés publics.
- Application de la législation sur les procédés de réclame.
- Application de la législation sur la prévention des accidents de chantier.

Descriptif

Développement durable

- Assurer la mise en œuvre du programme de développement durable (Agenda 21) selon l'action 35 du programme de législature.
- Assurer le suivi et la coordination de la mise en œuvre du développement durable.
- Information, communication, représentation auprès des tiers.
- Diffuser les activités/expériences liées au DD auprès des collectivités publiques, associations ou tiers.

Marchés publics

- Suivi et contrôle de l'application de la législation.
- Conseil aux services, aux communes et mandataires.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.
- Animation du centre de compétences du site internet de publication simap.
- Participation au comité directeur de l'association simap.ch.
- Participation aux groupes de travail intercantonaux.
- Récolte de statistiques.

Procédés de réclame

- Examen et approbation des règlements communaux.
- Appui et conseil aux voyers des routes, chefs d'entretien des routes et aux communes en matière d'application de la loi.
- Rédaction de préavis cantonaux, d'interventions et de déterminations sur des dénonciations.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, communes, entreprises, entités parapubliques, confédération, cantons, associations, ONG.
- Services de l'Etat, communes, entreprises, bureaux.
- Services de l'Etat, communes, public.

Groupes de prestations
61.6 CAMAC

61.6 CAMAC

Traitement des dossiers de demandes de permis de construire et des autres types de dossiers et processus pour le compte des services de l'ACV.

Descriptif

- Gestion des demandes de permis de construire.
- Saisie et contrôle des dossiers.
- Mise en circulation des dossiers.
- Recueil des déterminations des services.
- Synthèse et notification aux communes.
- Publication des avis d'enquête.
- Support, statistiques et formation des partenaires.
- Prestations à tiers.
- traitement des autres types de dossiers et processus pour le compte des autres services de l'ACV.
- Mise en circulation des autres types de dossiers.
- Recueil des déterminations et notification des synthèses brutes aux services demandeurs.
- Mise à disposition et gestion de la plate-forme centralisée pour le traitement des autres types de dossiers et flux (CenDO).
- Gestion des projets d'intégration des nouveaux dossiers et flux dans CenDo.
- Support et formation des services utilisateurs de la plate-forme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et département de l'ACV.
- Communes.
- Mandataires (architectes, bureau d'ingénieurs, constructeurs, etc..).
- Public et citoyens.

Evénements marquants, évolutions significatives

Personnel :

- Au 1er mars 2009, Madame Marianne Guggiari Fresquet a repris le poste de responsable financière départementale ;
- Au 20 avril, Madame Leila Zaki Michoud est entrée en fonction comme cheffe de projet Camac et cyberadministration ;
- Au 1er juillet, Monsieur Gueric Riedi a repris le poste de juriste spécialiste.

Appui à la conduite départementale :

Le SG s'est fortement impliqué dans le projet de réinternalisation de l'exploitation informatique, comme membre de la direction de projet, qui a donné naissance au CEI (centre d'exploitation informatique) le 01.08.2009. Il a continué à participer au comité de suivi PACE.

Le SG a continué à participer au comité de suivi financier du projet m2 en phase de boucllement.

Le SG a porté le projet de plan de mobilité au sein de l'ACV, projet adopté par le Conseil d'Etat le 11.11.2009.

Le SG a animé la cellule amiante et déposé le projet d'EMPL de modification de la LATC pour imposer un diagnostic amiante lors de demandes de permis pour les rénovations des bâtiments construits avant 1991.

Le SG a collaboré avec le DFJC à l'élaboration des projets de loi et règlement de la Fondation Pro Aventico, projet mis en consultation.

Le SG participe activement au groupe de communication des axes forts.

Unité RH :

L'année a été marquée par un soutien fort de l'URH à la DSI, notamment pour l'intégration d'une centaine de collaborateurs venant de Bedag dans le cadre du projet de réinternalisation de l'exploitation informatique.

L'URH a dirigé la nouvelle enquête de satisfaction départementale, en ligne en septembre, avec l'appui de la cellule ESOPE du CHUV.

L'URH a initié et organisé la participation du département au forum de l'EPFL.

L'URH a accompagné les services dans la mise en oeuvre opérationnelle de la nouvelle politique salariale et a fourni un appui à l'OIT et à la DSI dans l'identification et le traitement d'erreurs manifestes.

Unité financière :

L'unité financière a contribué à la mise en place de l'analytique Procofiév pour les objets d'investissement de l'OIT.

L'unité financière a coordonné l'établissement de l'inventaire des subventions 2008.

L'unité financière a accompagné la mise en oeuvre de mesures d'amélioration du contrôle financier et de la procédure de boucllement au SR.

L'unité financière a participé à la finalisation de la convention-programme.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

CAMAC

Trois nouveaux questionnaires particuliers ont été implémentés pour les dangers naturels : inondation, chute de pierre et sismique.

La Camac a lancé le projet de refonte complète du questionnaire général (QG) . La première phase de l'étude, soit état de l'existant avec les différents intervenants, est terminée. Les points faibles et les questions à problèmes ont été recensés, de même que l'analyse des questions pour les statistiques. Le maquettage du nouveau QG est en cours et sa mise en production est planifiée pour la fin du deuxième trimestre.

Le portage de la plate-forme dans un langage plus moderne est réalisé. Son intégration dans le système d'information est prévue au 1er semestre 2010.

L'élaboration de tableaux de bord pour les principaux services utilisateurs est en cours de finition.

Formulaires électroniques

Un projet pilote a été lancé avec les formulaires du SR. Suite à un inventaire des formulaires existants, le formulaire demande de permis de fouille a été choisi comme pilote. Sa mise en production est prévue au 1er trimestre 2010.

Rapport annuel de gestion 2009
Département des Infrastructures (DINF)
Secrétariat général (SG-DINF)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
61.5 Activités spécifiques

61.5 Activités spécifiques

- Coordination et suivi de la mise en oeuvre de l'Agenda 21
- Agir comme centre de compétences, de ressources et d'appui auprès des services

Descriptif

- Coordonner les différents groupes de travail de l'Agenda 21
- Appuyer les services sur la mise en oeuvre de projets spécifiques
- Répondre aux interventions parlementaires en lien avec l'Agenda 21
- Conduire des projets spécifiques liées à la gestion de l'administration
- Informer et communiquer sur la démarche
- Représentation de l'Etat auprès de tiers
- Diffuser les activités/expériences liées au DD auprès des collectivités publiques, associations ou tiers

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, communes, entreprises, entités parapubliques, confédération, cantons, associations, ONG

Evénements marquants, évolutions significatives

1. Mise en œuvre de l'Agenda 21 cantonal

L'Etat dispose essentiellement de deux leviers d'action pour tendre vers les objectifs de l'Agenda 21. Le premier est celui des politiques publiques dont il a la responsabilité, souvent partagée avec la Confédération et les communes. Il vise à mettre en place un cadre légal et réglementaire ainsi qu'une organisation des prestations qui soient favorables au développement durable. Le second levier est celui de l'exemplarité vis-à-vis des autres acteurs au sein de la société vaudoise que sont notamment les communes, les régions territoriales, les milieux économiques, le monde associatif et, plus largement, les ménages et les individus. L'Etat ne saurait en effet changer de cap sans une volonté de tous.

La mise en œuvre de l'Agenda 21 est assurée par les services. Ils se basent sur les actions figurant dans les «Éléments constitutifs d'un Agenda 21 cantonal», sur les mesures en lien avec les objectifs du programme de législature ainsi que sur les politiques publiques ou projets en cours. Les interventions parlementaires, tels que motions et postulats, sont une autre source venant alimenter l'Agenda 21.

2. Assises du développement durable sur le climat

En février 2009, l'UDD a organisé au CHUV les assises du développement durable sur la thématique du climat. L'intervention de différents conférenciers a permis de faire le point sur la situation actuelle aux niveaux international, national et cantonal et de présenter des démarches concrètes pour lutter contre le réchauffement climatique. Cette problématique, hautement d'actualité, a suscité un réel intérêt auprès des nombreux collaborateurs de l'administration cantonale et du CHUV. Monsieur Fragnière, enseignant-chercheur à l'UNIL, spécialiste des questions liées à la compensation du carbone, a posé le cadre et les enjeux du réchauffement climatique. Monsieur Laville, de la fondation Ethos, a fait le point sur la prise en compte du réchauffement par les entreprises en Suisse. Monsieur Christen, ancien conseiller national, a présenté le projet Carbo d'Amont qui a pour but de dynamiser la filière du bois du Pays d'en haut en valorisant le bois et profitant du marché du carbone. De leur côté, le CHUV, l'UNIL, l'EPFL et l'ACV ont également eu l'occasion de présenter des actions concrètes de réduction des émissions de gaz à effets de serre ainsi que les projets planifiés pour ces prochaines années (plans de mobilité, développement des énergies renouvelables, assainissements énergétiques, etc.)

3. Jalons No 5 "Développement durable: 26 exemples concrets"

Elaboré en collaboration avec les services de l'administration et quelques partenaires externes, ce numéro 5 de la collection Jalons présente de nombreuses actions de l'Etat de Vaud sur des problématiques et dans des secteurs d'intervention extrêmement divers. Plan directeur cantonal, projets d'agglomération, assainissement de l'air, énergies renouvelables, plan de mobilité, OLMA 2008, appels d'offres, concours d'architecture, accueil de jour des enfants, sensibilisation des élèves à la gestion des déchets, égalité entre les femmes et les hommes : tous ces projets et politiques publiques sont en lien direct avec l'Agenda 21 et le programme de législature 2007-2012 du Conseil d'Etat. Ils contribuent, à leur échelle, à la réalisation des objectifs en matière de finances publiques, d'énergie, de climat, d'environnement ou d'égalité des chances.

4. Réponse du Conseil d'Etat au postulat sur le climat et la société à 2000 watts.

L'année 2009 a permis de soumettre au Conseil d'Etat les réponses aux postulats de Monsieur Pierre Zwahlen et consorts "Pour des mesures cantonales contre le réchauffement du climat, nouveau tour de roue pour un développement durable" et à celui de Madame Eliane Rey et consorts "Pour que le Canton de Vaud devienne précurseur d'une société à 2000 watts". L'approbation de ce rapport par le Conseil d'Etat le 17 juin 2009 confirme que "les services sont chargés, dans le cadre de leurs missions, de tendre vers les objectifs de l'Agenda 21 visant à agir contre le réchauffement climatique et à s'orienter vers une société à 2000 watts".

Ce rapport constitue un état des lieux cantonal sur deux questions étroitement liées, à savoir le réchauffement climatique et de la société à 2000 watts. Il est essentiellement basé sur la collecte de l'ensemble des programmes, politiques et actions proposés par les services de l'administration (SG-DSE, SESA, SFFN, SEVEN, SAGR, SELT, SDT, SM, SIPAL, SG-DINF, SSP) allant dans le sens des postulants, sans pour autant énumérer de manière exhaustive toutes les actions entreprises. Il ressort de ces réponses que le Conseil d'Etat souhaite

renforcer et développer trois projets-phare: la bio méthanisation, un cluster environnement-énergie et la mise sur pied d'une plate-forme CO2 avec comme objectif de calculer les émissions de CO2 de l'administration notamment. Ces réponses ont été acceptées à l'unanimité par la commission du Grand Conseil qui s'est réunie en octobre dernier. L'approbation par le Grand Conseil est attendue pour le printemps 2010.

5. Loi sur l'appui au développement économique - utilisation de la Boussole 21

La loi sur l'appui au développement économique (LADE), entrée en vigueur en janvier 2006, prévoit que l'Etat "s'assure que les principes du développement durable sont respectés" (art. 2, lettre a). Pour respecter cet article, le SELT a collaboré étroitement avec les associations de développement économique régionales (Coordination du développement économique vaudois) et l'UDD. L'objectif était d'adapter l'outil Boussole21 pour avoir une évaluation concrète à l'aune du développement durable des projets présentés par les régions. Ce travail est aujourd'hui terminé et l'ensemble des projets soumis au SELT est analysé avec Boussole21. Cette adaptation de l'outil a notamment permis de laisser une large place aux commentaires quant aux impacts du projet évalué, à son potentiel de valorisation et aux risques associés. Faite en moins d'une heure, une évaluation permet de mettre en évidence les impacts positifs et négatifs d'un projet dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales. Les utilisateurs de l'outil reconnaissent par ailleurs un gain d'objectivité dans l'analyse globale des projets dont ils sont responsables. Enfin, invités par l'Office fédéral du développement territorial, le SELT, une région pilote et l'UDD ont pu présenter au "Groupe de travail sur l'évaluation de la durabilité au niveau local" l'utilisation qui est faite de Boussole21 dans le cadre de la promotion économique du Canton de Vaud.

Pour rappel, l'accès internet à cette application open source (sur www.boussole21.ch) facilite également une utilisation par les communes, les milieux économiques et toute personne intéressée. Ce projet a d'ailleurs reçu le soutien financier de l'Office fédéral du développement territorial.

6. Mise à jour des indicateurs de développement durable

Où se situe le canton de Vaud en terme de développement durable? Quel chemin devons-nous parcourir pour maintenir notre qualité de vie? Pour répondre à ce type de questions et faire ressortir les forces et les faiblesses de la société vaudoise, le Conseil d'Etat a adopté un système d'indicateurs de développement durable pour le canton qui a fait l'objet d'une publication dans la collection Jalons en 2006 déjà. En 2009, le système a été mis à jour avec les données disponibles les plus récentes. L'ensemble est accessible sur le site Internet www.vd.ch/durable. En dernier lieu, les indicateurs-clés du développement durable figurant dans l'Annuaire statistique du canton de Vaud qui sera publié en 2010 ont aussi été mis à jour.

Pour rappel, les indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud ont servi de cadre de référence à l'élaboration de l'Agenda 21 cantonal qui figure dans le programme de législature 2007-2012 du Conseil d'Etat. Ce système a été élaboré par l'UDD en partenariat avec le SCRIS et quatorze services concernés. Ces indicateurs permettent de comprendre ce qu'est le développement durable, d'assurer son suivi et constituent une source d'information pour décider quelle direction prendre. Le canton de Vaud, pionnier en la matière, a construit son système d'indicateurs selon la méthodologie de la Confédération, qui a élaboré les indicateurs suisses de développement durable (MONET).

7. Agenda 21 au CHUV et à l'UNIL, collaboration avec l'EPFL

Autant le CHUV que l'UNIL sont deux institutions d'importance qui disposent d'une marge de manœuvre importante en matière d'implantation du développement durable. Inscrite dans le plan stratégique du CHUV, la mise en œuvre du développement durable incombe à un large groupe de travail au sein duquel l'UDD contribue en tant qu'experte. L'outil OKpilot® d'EcoEntreprise a permis d'établir un diagnostic. Sur cette base-là, des actions concrètes pour 2010 et suivantes vont être proposées à la direction du CHUV au printemps. Concernant l'UNIL, le rectorat a ratifié un Agenda 21 qui comprend un volet sur l'intégration du DD dans l'enseignement et la gestion globale du site. Des professeurs contribuent à l'émergence de cette problématique. L'objectif est que chacun développe une culture DD et que le campus soit géré au plus près des critères de développement durable.

Les synergies entre le CHUV, l'UNIL et l'ACV s'étendent également à l'EPFL. En effet, ces quatre entités ont décidé de calculer leurs émissions respectives de CO2 de manière conjointe et d'initier des collaborations étroites pour les limiter à terme. Des résultats concrets sont attendus pour la fin de la législature.

8. Cours sur le développement durable au centre d'éducation permanente

Les trois cours intégrés au programme 2009 du CEP sont renouvelés en 2010.

Cours 1 : Développement durable : actions et politiques dans le Canton de Vaud

Réalisé en collaboration avec les villes de Lausanne et de Vevey, ce cours, qui a pour objectif d'expliquer de manière simple ce qu'est le développement durable et de présenter des projets représentatifs de l'intégration de la

durabilité au sein des administrations publiques, est ouvert à tous. Organisé sur une journée, 10 personnes y ont participé.

Cours 2 : Boussole21: un outil pour évaluer la durabilité de tout projet

Réalisé par l'UDD, ce cours sur Boussole21 a pour objectif de permettre aux participants d'évaluer la durabilité de tout projet en tenant compte de ses impacts environnementaux, sociaux et économiques. Lors du cours, les participants s'approprient l'outil Web et apprennent à évaluer leurs projets et leurs impacts positifs et négatifs. Organisé deux fois en 2009 sur deux demi-journées, 25 personnes y ont participé.

Cours 3 : Repère pour élaborer un Agenda 21 communal

Réalisé par l'UDD, ce cours sur l'Agenda 21 communal est recommandé aux collectivités locales pour implémenter le développement durable à leur échelle. Il s'adresse aux conseillers communaux et municipaux, ainsi qu'aux collaborateurs appelés à travailler dans ce domaine. Afin d'aider les participants à projeter l'élaboration d'un tel instrument de pilotage, les différentes étapes des processus de conception et de mise en œuvre d'un Agenda 21 sont détaillées et les rôles des multiples acteurs décrits. Organisé deux fois en 2009 sur une demi-journée, 27 personnes y ont participé.

9. Achat de matériel informatique écologique et responsable

Dès 2010, le matériel informatique acheté par plusieurs cantons, organismes et entreprises publics et parapublics de Suisse romande répondra à des critères écologiques et à des exigences de responsabilité sociale. En collaboration avec l'UDD, le Partenariat des achats informatiques romand (PAIR), association dont le siège est à Genève, a précisé les critères écologiques et développé les exigences de responsabilité sociale dans son appel d'offres 2010-2011. Aujourd'hui, l'ensemble a été adjugé pour une enveloppe d'environ 27 millions de francs, sans procédure de recours.

Lors des appels d'offres précédents, les entreprises soumissionnaires fournissaient un simple engagement écrit sur leur respect des exigences écologiques et sociales. Dans l'appel d'offres 2010-2011, certaines exigences environnementales sont devenues éliminatoires : les produits doivent être labellisés. Des exigences sociales ont été développées afin de s'assurer que les conditions de travail des employés de la chaîne de production respectent au mieux les conventions de base de l'Organisation internationale du travail (OIT). Les critères écologiques et sociaux ont un « poids » de 20% sur le total des critères d'adjudication. Tous les soumissionnaires ont répondu aux exigences, avec des variations dans la qualité des preuves fournies. Aucune procédure de recours n'a été entamée.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Elaboration de la loi sur l'agriculture

Le projet de loi sur l'agriculture en cours de consultation a été élaboré avec l'appui technique de l'UDD pour les aspects de développement durable. Ainsi, l'article 2, l'alinéa f du projet de loi précise qu'une évaluation de l'évolution de l'agriculture vaudoise et ses impacts dans le domaine environnemental, économique et social selon les principes du développement durable sera faite. La collaboration avec le SAGR pour développer un système d'indicateurs est planifiée pour l'année 2011, sous réserve de l'issue du processus législatif en cours.

Guide sur les manifestations sportives

L'avant-projet de loi sur l'éducation physique et le sport, actuellement en consultation, a également été élaboré en collaboration avec l'UDD pour les aspects de développement durable. Il propose notamment de promouvoir et soutenir les pratiques sportives en intégrant les principes du développement durable, en s'appuyant notamment sur la Stratégie de l'Office fédéral de l'environnement pour le sport et le tourisme. Parmi les autres objectifs du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) figure celui de sensibiliser ses partenaires aux aspects d'intégration de développement durable dans les manifestations sportives. En effet, qu'il s'agisse de l'organisation ou du soutien financier, le SEPS peut avoir une réelle influence en la matière. Par conséquent, en parallèle au processus législatif, un groupe de travail composé de collaborateurs du SEPS, de l'UDD et de la Ville de Lausanne élabore un guide simple sur les manifestations sportives durables qui sera accessible sur Internet en 2011.

Critères de développement durable dans la politique d'achats de la CADEV

En 2009, la CADEV, en collaboration avec l'UDD, a poursuivi la démarche permettant d'améliorer de manière approfondie la prise en compte du développement durable dans ses critères d'achats. L'objectif reste de mettre en valeur les mesures déjà prises en faveur du développement durable dans la politique d'achat et de rechercher les axes forts sur lesquels il serait judicieux d'agir. Pour ce faire, une analyse fine du catalogue en ligne des fournitures proposées par la CADEV a été effectuée (papier, matériel de bureau, cahiers, livres, toners, électronique, etc.). Des critères de durabilité ont été identifiés pour les principales catégories de produits et leur intégration dans les appels d'offre est en cours d'analyse de faisabilité. A terme, les critères de développement durable seront considérés déjà en amont du processus d'achat et seront pris en compte lors du choix final d'achat. L'ensemble de cette démarche s'appuie notamment sur le "guide d'achat selon des critères de développement durable" élaboré avec le Canton de Genève. (cf. ci-dessous)

Un guide d'achat selon des critères de développement durable

Parallèlement à l'intégration de critères de développement durable dans la politique d'achat de la CADEV, l'UDD finalise le Guide sur les achats responsables en collaboration avec le Service cantonal du développement durable genevois. Il permettra de cibler les critères et les labels qui garantissent le caractère durable du bien acheté, tant au niveau de son processus de production, de son utilisation que de son élimination. Ce guide, qui paraîtra courant 2010, sera largement diffusé auprès des collectivités publiques, mais les entités parapubliques subventionnées par l'Etat pourront également s'y référer pour s'orienter vers une politique d'achats durable. Sa diffusion se fera, d'une part, sous la forme d'un numéro de Jalons pour en faire une large promotion et, d'autre part, sur un site Internet actuellement développé par l'UDD. Ainsi, toute personne intéressée aura accès à ces précieuses informations, organisées selon un degré de complexité croissante.

Ce Guide sur les achats responsables a reçu le soutien financier de l'Office fédéral du développement territorial qui, dans le cadre de la politique intégrée des produits de la Confédération, considère ce genre de démarches comme prioritaires pour une mise en œuvre rapide et efficace du développement durable dans la gestion interne des administrations locales.

Rapport annuel de gestion 2009
Département des Infrastructures (DINF)
Unité de développement durable (UDD)

Sources d'informations complémentaires

Des plus amples information sur l'Agenda 21 cantonal, sur les actions entreprises au sein des services et sur les activités de l'Unité de développement durable sont disponibles sur le site internet <http://www.vd.ch/durable/>

Groupes de prestations
68.0 Administration

68.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support TH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Groupes de prestations
68.1 Exécution de la mensuration officielle

68.1 Exécution de la mensuration officielle

Planification et supervision de l'exécution de la mensuration officielle.

Descriptif

- Direction de l'exécution de la mensuration officielle.
- Contrôle, entretien et renouvellement des points fixes (points fixes planimétriques, points fixes altimétriques).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

Groupes de prestations
68.2 Données de la mensuration officielle

68.2 Données de la mensuration officielle

Mise à jour et diffusion des données de la mensuration officielle.

Descriptif

- Mise à jour de la base de données cadastrale officielle.
- Insertion des géodonnées des services de l'ACV et d'autres prestataires dans le datawarehouse.
- Diffusion des données de la mensuration officielle et des autres géodonnées.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

Groupes de prestations
68.3 Système d'information sur le territoire

68.3 Système d'information sur le territoire

Coordination et développement du système d'information sur le territoire.

Descriptif

- Coordination et pilotage des projets relatifs au système d'information sur le territoire de l'ACV.
- Conseil aux services et aide au suivi de projets.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'administration cantonale.
- ASIT-VD.

Événements marquants, évolutions significatives

L'essentiel des ressources de la MO ont été consacrées au projet SAU (surfaces agricoles utiles), ce qui a permis une avancée significative dans le projet. Courant 2009, toutes les consultations publiques ont été réalisées et les services concernés (SAGR, SFFN et OIT) ont répondu aux 385 observations formulées. Fin 2009, sur un total de 157 concernées par ce projet, plus de 110 communes ont été mises à jour ou intégrées (via des numérisations - NPC) en base de données cadastrales officielle - BDCO. Au final, près de 3'135 plans cadastraux auront été touchés en moins de 2 ans, ce qui représente un volume de traitement sans précédent.

Le projet de couverture complète du territoire par des données issues de la mensuration a pris son envol en 2009. Plusieurs lots de numérisations préalables – NPC et de numérisations simplifiées – NPCS ont été adjugés à des bureaux privés dans le respect des procédures relatives aux marchés publics.

Carte d'avancement de la réalisation de la mensuration officielle :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/sit/fichiers_pdf/Avanc_BDCO_A0_.pdf

Disponibilité des données issues de numérisations simplifiées dans le cadre du projet de couverture complète du territoire par des données issues de la mensuration officielle :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/sit/fichiers_pdf/Synoptique_Avancement_NPCS_Color.pdf

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Dans le cadre de la mise à jour permanente du plan du registre foncier, l'OIT a contrôlé et intégré plus de 2600 dossiers de mutations dans la BDCO, ce qui représente un nombre légèrement plus élevé que la moyenne des dernières années.

L'outil de contrôle de la qualité des données introduites en BDCO - Interlis-Checker - a été consolidé et permet dorénavant de faciliter la préparation d'entreprises de nouvelles mensurations pour les zones couvertes par une numérisation préalable simplifiée – NPCCS.

Le financement nécessaire ayant été obtenu en début d'année (EMPD 600.462), de nouvelles entreprises de premier relevé ont pu être préparées, mises en soumission et adjudgées à des bureaux d'ingénieurs géomètres privés.

Les orthophotos swissimage de swisstopo des vols 2006 à 2008 sont dorénavant disponibles pour les mandataires de l'ACV et sont visibles sur Géoplanet. Elles viennent s'ajouter aux orthophotos du vol 2004 et leur résolution de 25 cm permet de renforcer significativement la qualité des informations aériennes disponibles.

La diffusion des données via le géoportail de l'ASIT-VD est toujours aussi importante puisque plus de 10'000 commandes de données ont été traitées par l'OIT, en plus des nombreuses commandes passées par les services de l'administration cantonale.

Plusieurs contrats d'utilisateurs permanents (UP) des données de la mensuration officielle ont été mis à jour et plus de 200 communes sont dorénavant au bénéfice d'un tel contrat.

L'apurement du registre cantonal des bâtiments (RCB) se poursuit dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR). Près de 100 dossiers de nouvelles dénominations des rues ou d'attribution d'adresses officielles ont été traitées durant 2009.

La Commission cantonale de nomenclature (CCN) a été sollicitée pour préavisier la proposition d'appellation de deux nouvelles communes dans le cadre des processus de fusion, ainsi que pour traiter la nomenclature de plusieurs lots de mensuration officielle.

Depuis 2009, tous les points de nivellements cantonaux (PFA2) sont consultables sur un portail cartographique fédéral (FPDS). Par conséquent, l'entier des fiches signalétiques des points fixes (triangulation et nivellement) fédéraux et cantonaux sont dorénavant disponibles gratuitement sur Internet.

Enfin, un concept d'entretien des 309 points délimitant la frontière nationale entre notre canton et la France sur près de 89 km (sans le lac Léman) a été élaboré par l'OIT et validé par l'Office fédéral de topographie.

Les directives d'application de la loi sur le cadastre géologique ont été publiées et sont entrées en vigueur à la mi-juillet. Une convention intercantonale de collaboration a été signée et le contenu du cadastre géologique a été complété de plus de 4'000 données de sondages géologiques.

Carte des communes avec contrat d'utilisateur permanent des données cadastrales :

www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/sit/fichiers_pdf/Contrat.pdf

Rapport annuel de gestion 2009
Département des Infrastructures (DINF)
Office de l'information sur le territoire (OIT)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
62.0 Support

Gestion et administration du service

Descriptif

- Direction
- Ressources humaines
- Secrétariats
- Support informatique
- Gestion financière
- Affaires juridiques
- Achats économat
- Atelier de reprographie

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général du DINF
- Services transversaux du Canton
- Offices de la Confédération.
- Autres groupes du contrat

Groupes de prestations
62.1 Planification

62.1 Planification

Descriptif

- Préparation de la planification stratégique du Canton
- Etudes préliminaires
- Surveillance des routes

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Usagers de la route
- Collaborateurs du DINF
- Autres services de l'Etat
- Bureaux techniques

Groupes de prestations
62.2 Études, projets

62.2 Etudes, projets

Études, projets, directions des travaux.

Descriptif

- Dossiers de projets en matière de développement et de constructions nouvelles
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière de développement et de constructions nouvelles
- Dossiers de projets en matière d'amélioration et de renouvellement
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière d'amélioration et de renouvellement
- Dossiers de projets en matière de conservation et de gros entretien
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière de conservation et de gros entretien

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération
- Cantons
- Communes
- Privés (usagers, bordiers)
- Mandataires
- Services industriels

Groupes de prestations
62.3 Exploitation

62.3 Exploitation

Exploitation des réseaux des routes nationales et cantonales et de leurs annexes.

Descriptif

- Travaux d'amélioration et de renouvellement au budget de fonctionnement
- Travaux de conservation et de gros entretien au budget de fonctionnement
- Voirie, Zones vertes
- Service hivernal
- Equipements
- Service accidents et événements naturels

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers de la route
- Collectivité publiques et privées
- Entreprises
- Canton
- Communes
- Service industriels
- Privés (individuels et collectifs)

Groupes de prestations
62.4 Services

62.4 Services

Services aux clients

Descriptif

- Services à l'ACV
- Services à des tiers externes à l'ACV
- Gérance du domaine public
- Gestion des fonds d'achat pour les véhicules lourds et légers de l'Etat de Vaud

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers de la route
- Collectivité publiques et privées
- Entreprises
- Canton
- Communes
- Services industriels
- Privés (individuels et collectifs)

Evénements marquants, évolutions significatives

RRVD 2020

Le Département des infrastructures s'est fixé comme objectif de mettre à jour les planifications en matière d'infrastructures de transport. A ce titre, le Service des routes est en charge du volet "routier" de cette démarche. L'année 2009 aura été celle des réflexions qui auront permis de structurer et de rédiger le contenu de ce futur document de référence. Ce dernier sera composé des grands chapitres suivants (titres encore provisoires):

- contexte actuel et futur
- la nouvelle hiérarchie du réseau et son adaptation
- aménagement et exploitation du réseau routier
- l'entretien des chaussées
- la maintenance des ouvrages d'art
- la sécurité routière
- la lutte contre le bruit
- la gestion du réseau

Ce document est en cours de finalisation. Il devra permettre au Service des routes d'ancrer l'exploitation et la gestion de la construction, de l'aménagement et de l'entretien du réseau routier dans une vision cantonale coordonnée et prospective. Ce document accompagnera et guidera une démarche consultative parallèle en 3 axes:

- définition des catégories de routes par leur niveau de service (nouvelle hiérarchie du réseau)
- adaptation du réseau sur une période de 10 à 12 ans, consultation à venir
- modification de la loi sur les routes, consultation à venir

Il permettra également de définir les grandes lignes d'autres thèmes liés à la gestion des infrastructures routières (exploitation des axes, gestion du trafic marchandises, problématiques des évitements de centres urbains, limitation des vitesses, etc.) en articulation avec les autres modes de déplacements que sont les transports publics et les modes doux. Ces modes font également l'objet d'une planification au travers de document "Vers une mobilité durable: les transports publics à l'horizon 2020" de septembre 2006, rédigé par le Service de la mobilité et sera complété par un document, en cours de finalisation par le même service, sur la mobilité douce.

Unité territoriale II (UTII)

Dans le cadre de la RPT, dès le 1er janvier 2008 la Confédération a repris la compétence exclusive en matière de construction, d'exploitation et d'entretien des routes nationales.

Les cantons de Fribourg, Genève et de Vaud, regroupés au sein d'une structure intercantonale simple nommée "Unité territoriale II" (UTII) assurent l'exploitation de 301 km d'autoroutes, sous la forme d'un contrat de prestations avec l'Office fédéral des routes.

Ce contrat est piloté par le Canton de Vaud et couvre des prestations à hauteur de CHF 33.652 mio. L'UTII fournit également des prestations de travaux pour l'OFROU pour un montant de CHF 5.471 mio.

En 2009, l'UTII s'est efforcée d'harmoniser les processus administratifs au sein des entités intercantionales, d'offrir des prestations de qualité pour les usagers et de promouvoir un partenariat proactif avec l'OFROU.

L'UTII a ainsi effectué tous les travaux nécessaires à assurer l'entretien courant du patrimoine autoroutier placé sous sa responsabilité, à savoir la viabilité hivernale, le nettoyage, l'entretien des surfaces vertes et des équipements électromécaniques et techniques. Le maintien d'une gestion locale, par le biais de 8 centres d'entretien a été privilégié. 200 postes de travail sont nécessaires à l'accomplissement de ces tâches.

Eclatement de la jonction de la Blécherette

L'opportunité de cet aménagement ayant été démontrée, l'Office fédéral des routes (OFROU) a chargé le Service des routes de l'Etat de Vaud de préparer le "projet général" nécessaire à l'évaluation par la Confédération de ce complément d'infrastructures à apporter au réseau autoroutier vaudois.

En regard des objectifs de sécurité fixés par l'OFROU, des attentes en termes de développement et de restructuration du territoire exprimées dans le cadre du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) et en coordination avec le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), des variantes d'organisation de la jonction ont été définies, puis évaluées par une analyse multicritère. Cette démarche a permis de déterminer la variante offrant le plus fort potentiel d'amélioration de la sécurité, pour des coûts raisonnables de mise en œuvre. Cette solution préférentielle a été présentée à l'OFROU, qui l'a définitivement validée.

Parallèlement à la mise au point du dossier technique de cette solution, une étude des impacts sur l'environnement ainsi qu'une étude de trafic ont été réalisées.

Actuellement ce dossier est en cours de finalisation. Le projet général sera adressé aux différents services de la Confédération durant le premier trimestre de 2010. Une décision du Conseil fédéral, quant à la suite à donner au projet, est idéalement attendue pour la fin de 2010.

Les nouvelles jonctions autoroutières et le "goulet" de Crissier

Dans le cadre du projet d'agglomération du PALM, la fonction locale au contournement autoroutier (A1 et A9) devient déterminante. Ainsi, le soulagement du goulet de Crissier est-il à l'ordre du jour de la Confédération selon différentes étapes dont l'une est déjà engagée (3e voie Morges). Le but est de soulager les zones urbanisées du trafic TM au profit des TC. En particulier, au droit du SDOL qui connaît les plus fortes sollicitations actuelles et futures. De nouveaux points d'accès autoroutiers sont proposés et approuvés par la Confédération (jonction de Chavannes) et améliorées (jonction de Malley). La jonction de Crissier s'en trouverait soulagée.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

H144

Suite à l'obtention de l'autorisation de la Commission des finances du Grand Conseil de continuer les études et les travaux, le SR a adjugé en automne 2009 plus de 70% des études et des travaux de la H144.

Le coût du projet est resté dans le cadre des estimations de mai 2008 (environs CHF 99 millions).

De plus, au cours de l'année 2009, les divers événements suivants ont eu lieu :

- mise en place avec le SESA de l'ECF du canal du Haut du Lac
- début des travaux du tracé et du viaduc sur le Rhône
- surélévation des pylônes CFF
- mise en place de la piste de chantier Crebelley - Grand Canal
- fin des travaux déviations de la RC 302
- acquisition des terrains nécessaires pour les travaux prévus en 2010

RC 177

L'année a été marquée par la suite des démarches liées à l'enquête, en particulier les répliques aux recours déposés et au travail administratif.

Le SR a initié plusieurs actions concernant la recherche de mandataires pour le génie civil (appel d'offre ouvert) et pour le pont sur la Venoge (concours). Une demande de crédit sera déposée afin de poursuivre les études.

Enfin, sur le terrain, des sondages archéologiques préliminaires ont été réalisés.

Lutte contre les nuisances sonores

L'EMPD demandant un crédit cadre destiné à financer la part cantonale de la réalisation des mesures d'assainissement contre le bruit pour la période 2008-2011 a été accepté.

Sur les 150 communes touchées par la problématique du bruit routier, plus de 80 ont été sensibilisées. Ainsi, 42 études d'assainissement ont été entreprises, 5 sont terminées et une dizaine sont en cours d'examen ou de validation auprès de l'administration cantonale.

Les premières mesures de protection en faveur des riverains ont été réalisées, essentiellement sous la forme de modération du trafic ou par la pose d'un revêtement phono absorbant sur la chaussée.

Mise en conformité au trafic 40t du réseau prioritaire des routes cantonales

Le crédit de 2005 et le crédit additionnel de 2009 accordés par le Grand Conseil d'un montant total de CHF 18,5 mio pour le renforcement de 22 ouvrages ont permis à fin 2008 le renforcement de 15 ouvrages.

Les travaux de renforcement réalisés en 2009 marquent la dernière étape du renforcement des ouvrages contenus dans ces crédits, soit la mise en conformité de 6 estacades du Col des Mosses.

Les travaux de mise en conformité du PI RC 780 sur CFF – Rottaz, dont le projet est co-financé avec les CFF, ont été re-planifiés pour 2011. De ce fait, l'ouvrage a été intégré dans un nouveau EMPD qui a été déposé fin 2009.

Cet EMPD intègre le solde des ouvrages à renforcer des axes prioritaires, soit 6 ponts. Cette demande suit le crédit de CHF 12.7 mio accordé en 2009 par le Grand Conseil pour le solde du renforcement des ouvrages de la RC 705 (20 ouvrages du Col des Mosses).

Rapport annuel de gestion 2009
Département des Infrastructures (DINF)
Service des routes (SR)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
64.0 Gestion et administration du service

64.0 Gestion et administration du service (SIPAL)

Gestion et administration du service.

Descriptif

Direction du service

Chef de service

Le chef de service propose au C-DINF une/plusieurs stratégies en regard de la multiplicité des activités du service. Il les met ensuite en application sous la forme d'objectifs annuels à atteindre (en partenariat avec les responsables de divisions) et veille à ce que le service opère dans le cadre des missions, au nombre de 16, qui sont les siennes.

Une philosophie de service au service des services est la règle.

Quelques activités, non exhaustives.

- Conduite hebdomadaire des rapports de service (8 subordonnés directs).
- Suivi mensuel du reporting financier et RH
- Analyse de tous nouveaux besoins immobiliers émanant de l'ACV
- Promotion et benchmarking du service vers l'extérieur
- Exposés auprès d'administrations et Hautes Ecoles
- Contacts avec la Presse
- Suivi et orientation des projets

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Départements, secrétaires généraux et services
- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat (Hospices et Unil exceptés).
- Les communes vaudoises.
- Collaborateurs du service.
- Entreprises.

Groupes de prestations

64.1 Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires

64.1 Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires

Planification stratégique et direction de projets de construction, expertises scolaires.

Descriptif

Stratégie de planification des bâtiments de l'état

- Représentation du maître de l'ouvrage dans toutes les phases stratégiques des opérations de réalisation d'ouvrages importants.
- Planification des constructions et de leurs incidences financières.
- Contrôle des besoins des services, établissement du programme des constructions ou des surfaces louées et études de faisabilité.
- Recherche des terrains adéquats et conduite des études et démarches urbanistiques nécessaires

Pilotage opérationnel des opérations de construction

- Obtention des crédits et subventions
- Organisation des procédures de marchés publics et concours pour l'acquisition de prestations, ainsi que pour les travaux de construction.
- Gestion administrative et financière des chantiers.
- Relations avec les autorités.
- Arbitrage de conflits.
- Bouclage financier et archivage.
- Evaluation.

Instruments de travail et conseils

- Fédérer les règles communes aux services constructeurs de bâtiments (SBMA, BUD, Hospices, SSP).
- Conseils aux services et aux fondations.
- Représentation du DINF.

Expertises de construction scolaires communales

- Préavis sur tous les dossiers des constructions scolaires communales en vue de la délivrance par le DFJ de l'autorisation cantonale spéciale.
- Contrôle de la conformité des constructions.
- Tenue de statistiques scolaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.

- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat.
- Les communes vaudoises.

Groupes de prestations

64.2 Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise

64.2 Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise

Gestion d'ouvrage - pilotage, direction, conseil et expertise.

Descriptif

Stratégie de conservation du parc immobilier de l'état et de ses aménagements extérieurs par :

- Diagnostic technique et physique des ouvrages.
- Maintien de la valeur du parc immobilier.
- Détermination des besoins et des moyens financiers et techniques (obtention des crédits et subventions auprès des instances politiques - CE + GC).
- Optimisation de l'utilisation des surfaces.
- Planification, contrôle et suivi des installations techniques des bâtiments.
- Réduction des consommations d'énergie et augmentation de la production d'énergie renouvelable.
- Valorisation des abords des bâtiments en favorisant la biodiversité.
- Contrôle de la sécurité des ouvrages.
- Pilotage et direction des opérations d'entretien (maintenance et réfection) et de modification d'exploitation. (organisation des procédures de marché public, gestion administrative et financière des chantiers, relations avec les autorités et arbitrages des conflits).
- Bouclage et archivage des dossiers techniques et administratifs sous forme numérique et papier.

Maîtrise d'oeuvre :

- Projet et réalisation de travaux d'entretien (maintenance et réfection) et de modification d'exploitation.
- Surveillance technique des installations, maintien du confort.
- Tenue à jour de la documentation technique, des méthodes d'analyse et de statistiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services constructeurs vaudois et hors canton.
- Associations professionnelles.
- Architectes et ingénieurs mandataires des services constructeurs.
- Les sociétés, associations et fondations dépendant de l'Etat.
- Locataires et usagers des bâtiments locatifs.

Groupes de prestations 64.3 Monuments et sites

64.3 Monuments et sites

Monuments et sites.

Descriptif

Identification et connaissance du patrimoine cantonal :

- Validation du recensement fédéral des sites construits (ISOS) pour l'ensemble des communes vaudoises.
- Mise à jour du recensement architectural cantonal par commune.
- Lancement des inventaires spécifiques concernant les jardins et l'architecture du XXe siècle et début du travail de mise en œuvre d'une plateforme d'échange internet.
- Recherches et rédaction de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire (en collaboration avec la Société d'histoire de l'art en Suisse -SHAS).
- Mise à jour de l'inventaire des biens culturels pour la PBC.

Mesures préventives :

- Mise sous protection par l'inscription à l'inventaire et le classement comme monument historique des sites et ouvrages dignes de protection au sens de la LPNMS.
- Documentation et détermination, en cas d'intervention, de l'intérêt des objets protégés.
- Application des dispositions fédérales en matière de protection des biens culturels (PBC).
- Participation à l'établissement des instruments de planification concernant l'aménagement du territoire.

Contrôle et conseil :

- Analyse des projets intervenant sur des objets protégés, délivrance de préavis et d'autorisations spéciales au sens de la LPNMS.
- Octroi de subventions cantonales à des tiers pour des travaux de documentation, de prévention, de conservation et de restauration.
- Réquisition pour l'Etat et les tiers de subventions fédérales pour les travaux de documentation, de prévention, de conservation et de restauration d'objets protégés.

Transmission des connaissances :

- Mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel, notamment par l'organisation des Journées européennes du patrimoine.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Propriétaires des objets (Confédération, canton, communes, collectivités de droit public ou privé, privés).
- Autorité de tutelle, confédération, autres services de l'Etat, communes.
- CAMAC.
- Etat de Vaud (SAT, SRA).
- Communes.
- Service de l'aménagement du territoire.
- Service des routes et autoroutes.

- Service des activités culturelles.
- Visiteurs et usagers du patrimoine vaudois.

Groupes de prestations 64.4 Archéologie cantonale

64.4 Archéologie cantonale

Archéologie cantonale.

Descriptif

Détermination du patrimoine archéologique cantonal

- Etablissement et tenue à jour de l'inventaire des sites archéologiques
- Gestion et mise à disposition des données.
- Prospection, détection et évaluation des sites archéologiques.

Protection du patrimoine archéologique cantonal

- Prises de mesures de surveillance, de protection et de conservation.
- Contrôle des projets de construction et d'aménagement.
- Rédaction de préavis, délivrance des autorisations spéciales.
- Dénonciation d'infractions.
- Autorisations, organisation, contrôle, réalisation de fouilles archéologiques préventives ou de sauvetage.
- Conservation et restauration de monuments archéologiques, notamment ceux qui appartiennent à l'Etat.
- Gestion financière, gestion du personnel auxiliaire.
- Gestion de subventions cantonales et fédérales pour l'archéologie.
- Etudes, rapports sur les investigations, publications et informations publiques.

Réalisation des tâches de la confédération dans le domaine de l'archéologie

- Organisation et réalisation des fouilles pour le compte de la Confédération (accomplissement de ses tâches pour le patrimoine archéologique).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Propriétaires (Etat, communes, privés).
- Services de l'administration, en particulier SAT, PN, SESA, SERAC, UNIL, EPFL.
- DINF.
- SG, CAMAC, SR, SIT, DDC.
- Entreprises.
- Archéologues.
- musées.
- instituts universitaires.
- sociétés scientifiques.
- Collaborations avec instances et services analogues, en Suisse et à l'étranger.
- Collaborations avec les services fédéraux concernés (OFC).
- Visiteurs de sites et de monuments, touristes, écoles, public intéressé.

- Services fédéraux (OFROU, CFF, OCF, OFC, La Poste, notamment).
- Bénéficiaires et usagers du patrimoine vaudois.

Groupes de prestations

64.5 Gestion du patrimoine construit et des terrains de l'Etat

64.5 Gestion du patrimoine construit et des terrains de l'Etat

- Gérance des immeubles.
- Gestion des baux, fermages et droits de superficie pour les parcelles.
- Gestion des places de parc attribuées aux collaborateurs de l'Etat.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Service de l'Etat.
- Locataires privés.
- Collaborateurs bénéficiaient d'un logement de fonction.
- Collaborateur disposant d'une place de parc.
- Communes et Confédération.
- L'administré.

Groupes de prestations
64.6 Assurances

64.6 Assurances

Gestion opérationnelle des assuranciers choses, patrimoine et responsabilité civile.

Descriptif

- Procédure en cas de sinistre.
- Relation avec les services de l'ACV dans le domaine des assurances choses, patrimoine et RC.
- Application des règles (directives) destinées aux services.
- Gestion de la facturation interne des primes d'assurance aux services.
- Gestion de l'unité budgétaire dédiée aux primes d'assurance.
- Gestion du fonds (ou provision) pour risques auto-assurés.
- Suivi des relations avec l'ECA.
- Suivi des relations et coordination avec les différents intervenants au sein de l'Etat.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat.
- Assureurs.
- Personnes lésées.

Groupes de prestations
64.7 Surfaces louées auprès de tiers

64.7 Surfaces louées auprès de tiers

Surfaces louées auprès de tiers pour le logement des services de l'Administration cantonale.

Descriptif

- Examen des besoins en surfaces annoncés par les services.
- Prospection de locaux disponibles.
- Négociations des conditions de location, travaux, aménagements, etc...
- Vérification et préavis des baux à loyer avant signature par le chef du département concerné.
- Gestion des baux en vigueur (hausses de loyer, décomptes de charges, etc.).
- Administration des loyers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat, y compris les établissements d'enseignement.
- Propriétaires.
- Gérances immobilières.
- CCT.
- SBMA.

Groupes de prestations
64.8 Gestion financière et RH (SIL)

64.8 Gestion financière et RH (SIL)

L'entité finance s'occupe de la gestion financière et budgétaire du service ainsi que de la gestion administrative du personnel fixe et auxiliaire. Son activité est en grande partie celle de support pour les autres sections.

Descriptif

- Préparation et suivi du budget.
- Paiements et facturations divers.
- Gestion du personnel auxiliaire.
- Gestion du personnel.
- Gestion des loyers de l'ACV (pmts/suivi).
- Gestion comptable.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Service transversaux.

Groupes de prestations
64.9 Bâtiments administratifs et d'enseignement

64.9 Bâtiments administratifs et d'enseignement

Gestion de l'exploitation des surfaces occupées par les services et les pôles d'enseignement professionnel.

Descriptif

- Définition et application des standards de nettoyage.
- Optimisation du nettoyage in/outsourcing.
- Conduite et encadrement du personnel de conciergerie.
- Approvisionnement en machines, matériel et fournitures.
- Optimisation de la maintenance des installations techniques, - Elaboration et négociation de contrats cadre.
- Gestion, valorisation et tri des déchets produits par l'Administration cantonale.
- Approvisionnement en énergies, suivi des charges et taxes diverses.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (y compris les établissements d'enseignement).
- Sociétés distributrices d'énergies.
- Entreprises de maintenances.
- Fournisseurs.

Groupes de prestations
64.10 Centrale d'achats

64.10 Centrale d'achats

Achats et Centre d'édition.

Descriptif

- Achats, approvisionnement.
- Impression et acheminement des scrutins spécifiquement communaux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat et clients subventionnés.
- Service de justice, intérieur et cultes.
- Communes.
- Electeurs.

Evénements marquants, évolutions significatives

Le SIPAL est constitué de 6 divisions :

- la division Stratégie et développement, chargée de porter réflexions sur les besoins de l'Etat en adéquation avec les immeubles et sites proposés par des tiers;
- la division Architecture et Ingénierie, chargée de l'exécution des projets, de l'entretien et de la valorisation du parc immobilier de l'Etat, de recherche et développement dans le domaine de l'énergie;
- la division Immobilier, chargée de satisfaire les besoins en locaux de l'Administration cantonale, de la gérance à tiers et auprès de tiers, de l'exploitation des bâtiments et de la gestion assurances RC, choses;
- la division Patrimoine, composée des sections Monuments et Sites et Archéologie, chargée de la défense du patrimoine bâti, de ses origines jusqu'au XXème siècle;
- la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV), chargée de la logistique de l'Etat;
- la division Support, chargée de la gestion financière, ressources humaines et administrative du service.

16 missions stratégiques opérationnelles donnent un cadre précis aux activités du service.

Le SIPAL peut compter sur un effectif de 486 collaborateurs.

Division Stratégie et Développement

Section des opérations immobilières

Achats

- En raison de la création d'un nouveau département de développement de l'appareil locomoteur au sein du CHUV, l'Etat de Vaud a acquis l'Hôpital orthopédique de Suisse romande à Lausanne auprès de l'Association du même nom qui a construit ce bâtiment.
- L'Etat de Vaud s'est porté acquéreur du terrain nécessaire au centre de détention des mineurs et à son extension future, à proximité de la gare ferroviaire de Palézieux.

Ventes

- L'Etat de Vaud a cédé les deux dernières cures libres de bail sur le lot de 18 cures ayant fait l'objet d'une ratification par le Grand Conseil, soit celles de Grandvaux et de Payerne.
- L'Etat de Vaud a cédé également un droit de superficie en faveur de la Fondation Bois-Gentil à Lausanne, en vue de créer un établissement médico-social abritant 56 lits et une garderie de 22 places.

Division Architecture et Ingénierie

Inauguration

Assainissement Centre d'enseignement Professionnel de Vevey, le 19 juin 2009

Cet assainissement est exemplaire dans la mesure où il permet avec une économie de moyens de diminuer les consommations d'énergie de 30 % .



Concours

- Nouveau Parlement, ancien bâtiment Perregaux.
Publication des résultats du concours le 16 juin 2009, le lauréat est le projet Rosebud des architectes Atelier Cube et Bonel & I Gil à Lausanne et Barcelone.
- Etablissement de détention pour mineurs à Palézieux (publication des résultats le 2 février 2010).

Mandats d'études parallèles

Quatre procédures de mise en concurrence des marchés de service ont eu lieu cette année avec une procédure similaire à celle du concours :

- Bex : Szillassy, transformation de la maison de maître pour la Maison des Jeunes
- Morges : Marcelin, réaffectation de la Maison Moret pour le Service de l'agriculture
- Morges : Réaffectation partielle de l'Arsenal pour le Service de la sécurité civile et militaire
- Lausanne : César-Roux 37, transformation et rénovation pour l'Institut Galli Valerio et le Contrôle cantonal des finances

Musée des Beaux Arts

Le site a été choisi par le Conseil d'Etat le 30 septembre 2009, suite à un appel à candidatures des communes vaudoises. Parmi 11 propositions, le Conseil d'Etat a retenu le site de la Gare de Lausanne permettant la réhabilitation d'une friche industrielle, la rencontre de l'histoire et de la contemporanéité.

Projets adoptés par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat

Projets adoptés par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat

Projets adoptés par le Grand Conseil	en mios de frs.
Crédit de boucllement Blécherette III	2.416
Crédit d'étude de Etabl. Détention des mineurs Palézieux (+ terrain)	4.180
Crédit étude Bâtiment Perregaux reconstruction	2.330
Crédit d'ouvrage Semi-détention Simplon 43	4.700
Crédit d'ouvrage Transformation Arsenal de Morges et réorganisation BAP	5.310
Crédit-cadre pour financer les besoins en locaux	7.160
Crédit d'ouvrage CODEX nouvelle procédure pénale	13.990
Crédit d'ouvrage CODEX procédure civile	4.835
TOTAL	44.921
Projets adoptés par le Conseil d'Etat et la COFIN	en mios de frs
Crédit d'étude nouveau Musée des Beaux-Arts	0.360

Crédit d'étude HEP restructuration 2ème étape	0.285
Crédit d'étude HEIG-VD agrandissement	0.400
Crédit d'étude Gymnase ouest lausannois	0.120
Crédit d'étude EMS La Sylvabelle Provence	0.400
Crédit d'étude crédit-cadre assainissement énergétique	0.400
Crédit d'étude Château St-Maire	0.050
TOTAL	2.015

Projets adoptés par le Conseil d'Etat, qui seront présentés au Grand Conseil en 2010	en mios de frs
Crédit-cadre Locaux décentralisés de la police cantonale	3.040
Crédit d'ouvrage SR-RC centres d'entretien	10.000
Crédit d'ouvrage Augmentation des surfaces d'enseign. des gymnases vaudois	8.000
Crédit d'ouvrage Data Center regroupement DSI	6.810
Crédit d'ouvrage Aménagement bureaux DSI et restauration d'entreprise	4.380
TOTAL	32.230

Chantiers

Parmi les nombreux chantiers en cours, il faut relever les projets d'assainissement de l'Ecole technique - Ecole des métiers de Lausanne et du Gymnase de Beaulieu qui permettent de substituer 1000 KW d'énergie fossile et de réduire 425 To CO²/an.

Le projet des nouveaux lieux d'enseignement du CHARTEM a été terminé fin décembre 2009 et sera inauguré en 2010. Ce projet exemplaire du point de vue développement durable montre l'engagement du Conseil d'Etat pour les jeunes en difficulté de recherche d'un métier.



La totalité des projets et chantiers gérés par le SIPAL représente un chiffre d'affaires d'environ 60 mios.

Division Immobilier

Location auprès de tiers (Etat locataire)

1. Localisation transitoire du Centre d'exploitation informatique de l'Etat (CEI) à Ecublens, rte du Bois 37 (2'201 m²).
2. Extension des locaux du SPEN à Penthalaz, ch. de l'Islettaz, (+ 1'638 m²).
3. Implantation de la HEIG-VD dans le nouveau Technopôle de Ste-Croix (1'052 m²) et extension sur le site du Centre St-Roch à Yverdon (+ 463 m²).
4. Déplacement des postes de Gendarmerie de Cossonay, Montreux et Orbe.

5. Extension des locaux des ORP d'Aigle, Crissier, Payerne et Yverdon (+ 656 m²).
6. Extension des surfaces de l'Administration cantonale des impôts à Lausanne, rte de Berne 46 (+ 690 m²),
7. Nouvelles implantations des ORPM de Nyon (à Rolle, 515 m²) et d'Yverdon (nouveau site, 743 m²).

Situation des locations auprès de tiers au 31.12.2009 :

- 794 baux en vigueur, qui représentent un loyer annuel payé de CHF 43.290 mios.

Location à des tiers (Etat bailleur)

- Elaboration des conditions contractuelles de mise à la disposition de l'association Maison des Jeunes du bâtiment principal de la propriété Soressesx à Bex.

Exploitation

1. Mise en exploitation du Shop pour les produits et le matériel d'exploitation (2'334 produits différents en ligne).
2. Introduction des produits écologiques sur les sites gérés par le SIPAL.
3. 26 contrats de nettoyage nouveaux ou révisés, portant sur environ 57'500 m². Plus de 1'000 commandes passées auprès d'environ 40 fournisseurs, pour un montant de CHF 820'000.--.

Assurances

1. Assurance RC pour flotte de véhicules remise en soumission marchés publics.
2. Assurance responsabilité civile (RC), travaux de construction (TC), maître d'ouvrage (MO): signature d'un contrat cadre.
3. Assurance tous risques pour les collections du Château de Chillon.
4. Assurance tous risques pour le Musée de géologie.
5. Négociations et renouvellement de la police d'assurance incendie mobilière de l'Etat de Vaud (maintien des conditions antérieures).

Nombre de sinistres en 2009 :

- 82 sinistres ECA, RC, vol (dont 52 liés à la seule grêle du 23.07.2009)
- 40 sinistres RC véhicules.

Division Patrimoine

Monuments et sites

Recensement architectural : Bilan 2009

En 2009, les révisions et actualisations de recensement architectural se sont terminées pour 12 communes, totalisant près de 2450 fiches de recensement. Un nouvel exemplaire de ce dossier a été remis aux autorités communales. Il s'agit des communes de Corcelles-P-Payerne, Villars-Sous-Champvent, Arnex-sur-Orbe, Champvent, Chardonne, Essert-Sous-Champvent, Juriens, La Rippe, L'Abbaye, Olon, Saint-Cergue, Valeyres-Sous-Montagny.

Parallèlement, la révision du recensement se poursuit pour 11 communes totalisant 1950 fiches en cours de contrôle et d'actualisation. Il s'agit des communes de Ballaigues, Donneloye (fusionnée avec Mezery et Gossens), Essertines-sur-Rolle, Forel (Lavaux), Luins, Lully (Vaud), Orbe, Payerne, Vaulion, Villars-le-Grand, Villarzel.

Dans le courant de l'année 2009, les propriétaires des bâtiments pour lesquels de nouvelles mesures de protection (ou des mesures plus contraignantes) sont envisagées suite à la révision du recensement ont été informés. Les nouvelles inscriptions à l'inventaire sont actuellement soumises au Conseil d'Etat pour décision. Ces mises à jour touchent les 34 communes suivantes : Aigle, Bofflens, Bretonnières, Bullet, Bursins, Burtigny, Champagne, Corcelles-près-Concise, Corsier/Vevey, Cottens, Cugy, Echichens, Eclagnens, Eysins, Fontanezier, Froideville, Granges-près-Marnand, Gryon, Lussy/Morges, Method, Mauborget, Missy, Mutrux, Oppens, Paudex, Premier, Romairon, Sarzens, Vallorbe, Vaugondry, Villars-Bramard, Villeneuve, Vugelles-La-Mothe, Vuiteboeuf.

L'inventaire actuellement soumise à l'approbation du Conseil d'Etat a mis en évidence un problème législatif qui va occasionner une révision de la LPNMS en 2010. Les nouvelles inscriptions à l'inventaire seront donc suspendues jusqu'à l'aboutissement de cette révision.

Inventaire de l'architecture du XXe siècle

Le travail d'inventaire s'est poursuivi par la tenue de 4 séances de la commission d'évaluation qui a examiné, par typologie de bâtiment, 587 ouvrages. Cet examen a permis de préparer une liste des ouvrages à mettre à l'inventaire et de réactualiser ou d'attribuer des notes de recensement aux objets à protéger.

Inventaire des jardins

Le lancement de l'inventaire des jardins, en collaboration avec ICOMOS, a posé les bases du projet de plateforme interactive à disposer Internet. Cet outil tout à fait nouveau sera développé et mis en ligne à la fin de l'année 2010.

Journées européennes du patrimoine

Cette année encore, les journées européennes du patrimoine ont accueilli un public nombreux et attentif. Plus de 22'000 visites se sont déroulées sur les 20 sites vaudois, ce qui constitue la participation la plus importante pour un canton suisse (environ 50'000 visites en Suisse).

Préavis et suivi de dossiers

Durant l'année 2010, la section des Monuments et Sites a traité 1902 dossiers en provenance de la CAMAC (en augmentation de 34.5 %). Parmi ces dossiers, 1031 dossiers étaient liés à la pose de capteurs solaires (en augmentation de 34.9 %) et 102 dossiers ont concerné des projets de planification et d'aménagement du territoire (en augmentation de 14.6 %).

Enfin, 78 dossiers de recours (en augmentation de 151.6 %) ont nécessité l'intervention de la section Monuments et sites.

Archéologie cantonale

La mise en œuvre de surveillances, de sondages diagnostics et de fouilles préventives a occasionné de nouvelles découvertes dont la presse s'est régulièrement fait écho. Principales fouilles de l'année :

- Colline du Mormont à Eclépens. La troisième campagne de fouilles a débuté dans l'étape 4 de l'extension de la carrière Holcim où les sondages préliminaires avaient révélé que le sanctuaire celtique s'étendait, en direction de l'ouest. 72 nouvelles structures ont été découvertes.



- Une campagne de sondages dans la future gravière La Caroline, à Tolochenaz, a conduit à localiser la suite de la célèbre nécropole du Bronze final du Boiron.



- La quatrième campagne de fouilles au cœur de la ville celtique et romaine d'Yverdon-les-Bains a mis au jour de nouveaux bâtiments d'un quartier du Haut-empire.
- Divers projets immobiliers à l'intérieur de la ville romaine de Nyon ont nécessité des interventions archéologiques ponctuelles.

A côté de ces interventions de terrain, plusieurs collaborateurs et mandataires poursuivent les études d'importants sites, en particulier sur les tracés autoroutier ou ferroviaire. Certains projets sont aboutis ou en voie de l'être, et leur publication entre dans une phase de finalisation qui verra leur parution en 2010.

En 2009, le nombre de dossiers traités par la Section Archéologie cantonale voit une importante augmentation puisque 752 projets susceptibles de porter atteinte à des régions archéologiques (588 en 2008) ont dû être examinés. Dans 196 cas, il a fallu prescrire les mesures conservatoires appropriées (164 en 2008).

Le départ à la retraite du titulaire de la fonction d'archéologue cantonal a été salué par l'exposition « Déçus en bien » au Musée romain de Vidy, accompagnée d'un catalogue richement illustré. Les collaborateurs de l'Archéologie cantonale ont largement contribué à leur bonne réalisation.

Centrale d'achats de l'Etat de Vaud

Durant l'année 2009, la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud a :

- accueilli son nouveau directeur qui a pris ses fonctions le 1.04.2009;
- en collaboration avec la DGEO, organisé la première série de formations & mises à jour des connaissances destinées aux dépositaires, permettant ainsi une livraison dans les délais des réquisitions scolaires 2009;
- poursuivi l'amélioration de son shop en ligne en y développant un module client spécifique aux commandes limitées dans le temps (campagne agendas 2010);
- inauguré son nouveau centre d'édition (CEd) et effectué les réglages initiaux du nouvel outil de production, sans interruption des prestations aux clients;
- mené à terme la fusion opérationnelle avec le Bureau des Imprimés de la Ville de Lausanne;
- participé avec succès à l'appel d'offres public du Partenariat informatique romand (PAIR) en y introduisant des éléments du développement durable;
- en collaboration avec le SeCRI, testé puis introduit une nouvelle enveloppe en papier FSC & *recyclé* dans le cadre de l'envoi des documents de scrutin aux votants.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Division Architecture et Ingénierie

SMEO - *fil rouge pour la construction durable (en commun avec la ville de Lausanne)*

Le 5 juin 2009, le SIPAL a co-organisé sous l'égide d'Ecobau une conférence sur le thème des éco-quartiers et de la construction durable avec des conférenciers du monde politique, académique et professionnel pour présenter ce nouvel outil qui fait l'agrégation des nombreux outils existants et permet une démarche globale aux différentes phases de la planification à la réalisation.

Le Jalon 6 "Sméo, fil rouge pour la construction durable" a été publié et diffusé à cette occasion.

Tener - *Gestion énergétique des bâtiments*

Le logiciel développé par le service a obtenu une nomination à l'OPEN SOURCE AWARD 2009. Cette nomination a été décernée à Winterthur, en novembre, dans la catégorie pionnier pour le développement des logiciels en licence libre. Ce programme est aujourd'hui utilisé notamment par la Confédération via Energho, l'Etat de Genève, les SI Genève, l'Etat de Fribourg, ainsi que de nombreuses autres entités privées.

Planon et XCAD - Facility Management

La mise en place de logiciels assurant une gestion efficace du parc immobilier se poursuit, le projet se situant en phase de test, avant une mise en production échelonnée en 2010.

Division Immobilier

Localisation, et négociation des conditions financières et contractuelles y relatives, des entités de l'Ordre judiciaire concernées par la modification du Code de procédure pénale, soit :

- Ministère public cantonal, Tribunal des mesures de contraintes et Office du juge d'application des peines, Ministères publics d'arrondissement de Lausanne, Yverdon-les-Bains, Vevey et Morges et intégration des postes de Gendarmerie collaborant étroitement avec ces instances judiciaires.

Enjeu de la démarche : 12'000 m2 de surfaces nouvelles pour un loyer annuel net de 3 millions.

Reprise de l'exploitation du Centre des laboratoires d'Epalinges par le CHUV. Négociation des conditions financières et élaboration des clés de répartition des coûts annuels entre les entités concernées.

Participation active à l'audit conduit par la Cour des Comptes sur la restauration collective au sein de l'Administration cantonale.

Rapport annuel de gestion 2009
Département des Infrastructures (DINF)
Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
66.0 Administration

66.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support Ressources humaines.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.
- Support informatique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Groupes de prestations
66.1 Planification des transports publics et privés

66.1 Planification des transports publics et privés

Planification des transports publics, des privés et des mobilités douces (piétons et deux roues).

Descriptif

- Analyser la demande en déplacements dans le canton et élaborer les projections d'évolution de la mobilité.
- Initier et gérer les études de transports cantonaux, régionaux, d'agglomération et particulières.
- Contribuer à l'élaboration du plan directeur cantonal et à sa mise à jour et plans directeurs d'agglomération (Lausanne-Morges, Genève,...).
- Concevoir les principes de l'offre de transports publics à moyen et à long terme et planifier les infrastructures nécessaires.
- Assurer la planification du réseau routier et de schémas directeurs d'aménagement routier.
- Valoriser les espaces publics dans les projets d'aménagement et de constructions d'infrastructures de transport.
- Promouvoir des mesures incitatives de mobilité visant les principes du développement durable.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population cantonale.
- Usagers des transports.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

Groupes de prestations
66.2 Gestion des transports publics

66.2 Gestion des transports publics

Gestion des transports publics.

Descriptif

- Planifier l'offre de transport public en fonction des objectifs du marché et de la production.
- Conduire les procédures de consultation des horaires.
- Négocier les indemnités pour les coûts non couverts des prestations.
- Développer les communautés tarifaires d'agglomération (Mobilis pour Vaud, UNIRESO pour Genève, etc.), fixer les règles de répartition des recettes entre entreprises et encourager la coordination des systèmes de distribution.
- Participer à la promotion de l'offre de transport public avec les entreprises.
- Contrôler le bon usage des contributions publiques et effectuer les analyses de risque des entreprises.
- Poursuivre le regroupement des entreprises par bassins régionaux de transport, Assurer le renouvellement et le développement des infrastructures de transport public.
- Délivrer les autorisations de transports, élaborer et transmettre les préavis du canton dans les procédures de compétences fédérales, voire cantonales (concessions, constructions - autobus, chemins de fer, navigation, installations à câbles, aviation, chemins de randonnée pédestre, campings et caravanings résidentiels).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers des transports publics.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

Evénements marquants, évolutions significatives

Projets d'agglomération

Trois agglomérations du canton ont transmis à la Confédération à la fin de 2009 les échéanciers de mise en oeuvre et les avant-projets prétendant à un financement fédéral pour la première étape (2011-2014). Il s'agit des agglomérations Lausanne-Morges, Yverdon et franco-valdo-genevoise (district de Nyon pour la partie vaudoise).

La mise en oeuvre des projets d'agglomération, en cohérence avec le plan directeur cantonal, est une des mesures du programme de législature (mesure no 12 du PL) du Conseil d'Etat 2007-2012. Les projets d'agglomération et leurs mesures constituent des plans d'action équilibrés permettant le développement démographique et économique des agglomérations tout en améliorant la mobilité globale. Selon le message soumis par le Conseil fédéral aux Chambres fédérales le 11 novembre 2009, la Confédération a fixé le taux de financement fédéral à 35% (Yverdon) et à 40% (Lausanne-Morges et agglomération franco-valdo-genevoise). Les échéanciers de mise en oeuvre comportent pour chaque mesure un calendrier des phases d'étude et une planification des investissements. Ils constituent une déclaration d'intention des agglomérations. Ce n'est, en effet, qu'au terme du processus de validation des projets, d'enquêtes et d'adoption des crédits d'ouvrage que des engagements fermes seront pris. Les travaux se poursuivront ainsi en 2010 avec l'affinage des avant-projets en vue des mises à l'enquête et de l'obtention des crédits auprès des divers partenaires (Confédération, Canton, communes et tiers).

Observatoire de la mobilité

Le 30 mars 2009, le Département des infrastructures a organisé sa première conférence de presse annuelle sur la mobilité. La présentation vise à déterminer l'évolution de la mobilité au cours de la dernière année. Elle doit aussi permettre de mesurer l'atteinte des objectifs fixés dans le programme de législature en termes d'évolution de la répartition modale, en se référant aux principaux écrans du réseau des transports.

Dans le canton de Vaud, la part des kilomètres effectués en voiture diminue au profit des transports publics : elle a passé de 77% en 2000 à 75% en 2005. L'objectif ambitieux que le Conseil d'Etat s'est fixé dans son programme de législature de réduire la répartition modale à 70% à l'horizon 2012 devrait être tenu.

En comparaison suisse, les Vaudois se déplacent plus (40.5 km/ jour contre 37.3) et ont plus de voitures (525 voitures contre 519 pour 1000 habitants). Cependant, depuis quelques années, la tendance est à une plus forte utilisation des transports publics et à une baisse du taux de motorisation. Les habitudes des Vaudois en termes de mobilité sont en train de changer.

Entre 2000 et 2005, la part modale des transports individuels motorisés a diminué de 77% à 75%. Cette tendance à la baisse, dans un contexte de forte croissance démographique, est conforme aux objectifs du Conseil d'Etat du programme de législature qui sont d'atteindre 70% en 2012, 65% en 2020 et 50% en 2050.

Afin d'encourager cette tendance à la baisse, le Canton peut agir sur deux axes : en luttant contre l'étalement urbain (plan directeur cantonal, projets d'agglomération, etc.) et en favorisant le transfert modal grâce à l'amélioration de l'offre en transports publics dans les régions en forte croissance et à des actions de promotion. Ainsi l'Etat a planifié toute une série de mesures : développement du RER vaudois avec la construction de la halte de Prilly-Malley, amélioration de la cadence sur le RER et le LEB grâce à des rames plus performantes, multiplication par 2.5 d'ici 2014 de l'offre en transports publics dans l'Ouest lausannois, axes forts, augmentation de la cadence du RER franco-valdo-genevois, développement des réseaux de mobilités douces, extension des communautés tarifaires, promotion des plans de mobilité, etc.

Ligne ferroviaire Lausanne – Genève : Une convention-cadre pour l'avenir de la liaison ferroviaire Lausanne – Genève-Aéroport

La Confédération par son Office fédéral des transports (OFT), les gouvernements des cantons de Vaud et de Genève ainsi que la Direction générale des Chemins de fer fédéraux (CFF) ont signé le 21 décembre 2009 une convention-cadre relative au développement de l'offre sur la ligne entre Lausanne et Genève-Aéroport. La convention fixe les objectifs, établit les phases de réalisation ainsi qu'une planification prévisionnelle et précise les modalités du préfinancement par les cantons. Cette convention permet à la région lémanique de disposer d'une vision globale de l'offre ferroviaire nécessaire à l'horizon 2030. La ligne ferroviaire reliant les villes de Lausanne et Genève, qui constituent un pôle économique particulièrement dynamique et en constant

développement, ne suffit plus à satisfaire la demande actuelle et doit être améliorée pour couvrir les besoins futurs. Les CFF prévoient une augmentation de 120% de la clientèle entre Genève et Lausanne d'ici 2030. Les objectifs prioritaires d'offre visent dans une première phase (horizon 2020) à doubler le nombre de places assises Grandes Lignes entre Lausanne et Genève et à introduire la cadence au quart d'heure dans le coeur des réseaux RER genevois et vaudois. Le 2 avril 2009, les Conseils d'Etat vaudois et genevois avaient adopté un protocole visant à consacrer 300 millions de francs au préfinancement d'infrastructures ferroviaires sur la ligne entre Lausanne et Genève-Aéroport. Ce préfinancement doit permettre d'anticiper certains travaux d'amélioration des voies et d'accélérer ainsi la réalisation de l'ensemble des projets nécessaires à l'horizon 2030 sur cette ligne. La convention fixe des priorités en prévoyant trois phases de développement et un calendrier prévisionnel de réalisation avancé grâce au préfinancement des cantons.



Les trois phases de développement sont les suivantes :

Phase 1, secteur Lausanne :

- accroissement des capacités sur le tronçon Lausanne-Renens (réalisation de la 4e voie, saut-de-mouton entre Lausanne et Renens);
- augmentation du rendement dans le noeud ferroviaire de Lausanne (modification des voies, prolongement des quais, réalisation de voies de garage);
- modernisation des accès aux trains en gare de Renens; aménagements à Cully, Bussigny et Cossonay.

Phase 1, secteur Genève :

- réalisation des points de croisement de Mies et Chambésy;
- réalisation d'une voie de dépassement fret entre Coppet et Nyon; augmentation du rendement dans le noeud ferroviaire de Genève (augmentation de capacité en gare de Genève-Cornavin, modifications des voies);
- prolongement des quais de La Plaine à Genève et aménagements en gare de La Plaine.

Phase 2, séparation des trafics Grandes Lignes, RER et fret :

- aménagements en vue de l'augmentation de capacité des Grandes Lignes;
- réalisation de la 3e voie entre Renens et Allaman, y compris la gare de Morges et l'accès à Lausanne-Triage;
- aménagements en vue de l'augmentation de capacité du réseau à l'ouest de Genève.

Phase 3 :

- réalisation des tronçons à quatre voies;
- augmentation de capacité en gare de Genève-Aéroport.



Concrètement, les cantons de Vaud de Genève octroient un préfinancement de 210 millions de francs pour la réalisation anticipée de la 4e voie entre Lausanne et Renens. Ils préfinancement également pour 28 millions de francs la part fédérale liée à la réalisation des points de croisement de Mies et de Chambésy. Vaud assure 2/3 de ces avances, contre 1/3 pour Genève.

Par ailleurs et selon la même clé de répartition, les cantons de Genève et Vaud s'engagent à financer les études et avant-projets concernant la 3e voie Renens-Allaman à hauteur de 15 millions de francs ainsi que les études sommaires liées à un tronçon à 4 voies dans le périmètre Rolle - Gland pour une somme d'un million de francs.

Enfin, le canton de Genève assure le financement conditionnellement remboursable des frais d'études de l'augmentation des capacités ferroviaires à Genève, comprenant notamment la Gare de Genève-Cornavin et le noeud de Châtelaine pour un montant de 35 millions de francs.

Le canton de Vaud assume pour sa part le financement conditionnellement remboursable des frais d'études de la modernisation de la gare de Lausanne et de la gare de Renens pour quelques 23 millions de francs.

Le financement anticipé par les cantons de ces différentes études permettra de disposer d'avant-projets et de mises à l'enquête abouties lorsque les bases légales seront adoptées et que le financement intégral sera alloué par la Confédération. Aux termes de la convention, le préfinancement des réalisations et le financement des études par Genève et Vaud s'élèvent à 312 millions de francs.

Les modalités de remboursement entre la Confédération et les cantons seront réglées par des accords spécifiques.

Les demandes de crédit nécessaires seront présentées au Grand Conseil durant la première moitié de l'année 2010.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

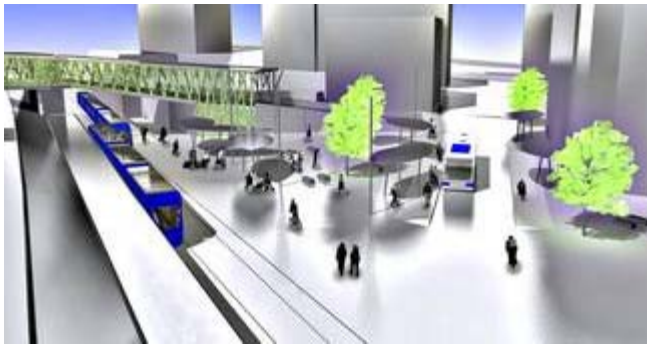
Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) lausannois

Le 24 mars 2009, le Grand Conseil a approuvé les crédits d'étude pour la première étape des axes forts. D'un montant total de 31'501'000 francs, le crédit pour les axes forts se décompose en un crédit d'étude de 7'679'000 francs et un prêt conditionnellement remboursable de 23'822'000 francs aux Transports publics de la région lausannoise (tl), à qui le Canton a délégué la direction de projet.

Le crédit permet de conduire les études jusqu'à l'adoption du crédit d'ouvrage de la première étape de réalisation. Pour cette première étape, les crédits demandés comprennent le financement des études d'avant-projet, de projet, les enquêtes et procédures fédérales d'approbation des plans ainsi que les soumissions.

Les études du projet ont avancé en 2009 conformément aux échéances fixées par la Confédération avec le dépôt de l'avant-projet pour la première étape à la fin 2009.

La première étape comprend une ligne de tram reliant la gare de Renens à la place de l'Europe à Lausanne et cinq tronçons de trolleybus en site propre, dans l'Est et l'Ouest de l'agglomération, ainsi qu'en Ville de Lausanne.



Le choix de la desserte de la Blécherette, qui sera réalisée en deuxième étape (début des travaux dans la période 2015-2018), est reporté à mi-2010 afin de permettre le réexamen complet d'une variante de métro entre la gare de Lausanne et la Blécherette proposée par la Ville de Lausanne. Il sera ainsi possible d'amener cette variante au même niveau d'évaluation que les deux variantes de tramway en vue du choix de la solution optimale.

Dans son message du 11 novembre 2009, le Conseil fédéral a confirmé le financement de ces investissements, à hauteur de 40% pour le tram et 20% des sites propres trolleybus (sur la base des estimations de prix de 2007).

Extension de la communauté tarifaire vaudoise

L'étude de l'extension de la communauté tarifaire s'est poursuivie pour aboutir à la fin de l'année 2009 à un accord entre les entreprises partenaires.

Au changement d'horaire de fin 2010, la Communauté tarifaire vaudoise (CTV) étend son périmètre en direction du Nord vaudois, de la Riviera et de la Côte. Les lignes de 11 entreprises seront désormais incluses dans la CTV. Le nouveau périmètre regroupera 157 lignes de trains, bus, métros et funiculaires, 1800 kilomètres de lignes ou réseau et plus de 2000 arrêts desservis, ainsi que toutes les prestations des entreprises participantes à l'horaire, sur demande (publicar, taxibus) ou nocturnes. 334 communes seront ainsi desservies par Mobilis soit 636'000 habitants ou 93% de la population résidente du canton.



Des accords passés avec les communautés tarifaires adjacentes (Onde Verte - Neuchâtel, Frimobil - Fribourg et unireso - Genève) permettront également de franchir les frontières cantonales. De plus les offres des abonnements inter permettront de combiner un trajet hors communautaire et la libre circulation dans les zones urbaines Mobilis. Une étude est en cours avec le canton du Valais pour l'offre dans le Chablais.

RER Vaudois et halte de Prilly-Malley

Le 13 novembre 2009, la première rame **FLIRT** a été mise en service sur les lignes du Canton de Vaud. Elle est la première d'une série de 19 rames, qui seront mises en service progressivement sur les lignes du Réseau Express Vaudois. Elles seront livrées au rythme d'une rame par mois.



D'ici fin 2010, les lignes S1 (Yverdon-les-Bains-Lausanne-Villeneuve) et S3 (Allaman-Villeneuve) seront équipées de ces nouvelles rames. A fin 2011, l'ensemble du parc sera en service sur les principales lignes RER du réseau vaudois.

Les rames FLIRT offrent davantage de confort aux voyageurs: climatisation, grandes baies vitrées, écrans d'information à la clientèle, espaces pour les vélos et les poussettes. En première classe, des prises électriques permettent de travailler avec son ordinateur portable. Les huit larges portes offrent un accès rapide à la rame, qui propose 20 places assises en 1ère et 141 places assises en 2ème classe. Aux heures de pointe, une vingtaine de strapontins peuvent être déployés et 200 passagers peuvent se tenir debout, comme dans un bus, sur de courtes distances. Les planchers surbaissés et les toilettes accessibles aux fauteuils roulants facilitent les déplacements des personnes à mobilité réduite dans les trains et les gares avec quais et accès progressivement adaptés.

Après la réalisation de travaux préparatoires durant le premier semestre 2009, les terrassements et le gros-oeuvre du chantier de la **halte de Prilly-Malley** ont été lancés en juillet 2009. En décembre 2009, le bétonnage du nouveau pont de l'Avenue du Chablais a été effectué. Le programme des travaux prévoit la mise en service de la halte à la fin de juin 2012. Le calendrier est respecté.

Projet de métro m2 et réseau tl

La ligne de métro m2, reliant Ouchy à Epalinges avait été mise en service commercial le lundi 27 octobre 2008.



La fiabilité de l'exploitation de la ligne s'est considérablement améliorée durant la première année d'exploitation. Un programme d'exploitation affiné permet d'assurer des cadences à moins de 3 minutes sur le tronçon central entre la Gare CFF et La Sallaz, en optimisant notamment le rebroussement de la rame à la Gare CFF.

Le nombre de voyageurs transportés durant la première année d'exploitation dépasse le chiffre de 21 millions de voyageurs, supérieur aux prévisions initiales de l'ordre de 18 millions de voyageurs.

L'attractivité du métro m2 favorise l'utilisation du réseau CFF avec une importante croissance de trafic selon les premières appréciations. Celle-ci pourra être précisée dès que les comptages 2009 des CFF seront disponibles.

Après la mise en service du réseau t108 à fin 2008, une nouvelle étape de développement du réseau t1 a été réalisée au changement d'horaire de décembre 2009, avec la mise en service d'une nouvelle offre dans l'ouest lausannois, avec notamment la desserte de Bussigny, ainsi que l'extension vers le nord, au Mont-sur-Lausanne du réseau urbain.

Stratégie cantonale de promotion du vélo

Le Service de la mobilité a conduit durant l'année 2009 avec l'appui d'un bureau mandataire la rédaction de la stratégie cantonale de promotion du vélo. Ce document intègre notamment les planifications établies dans le cadre des projets d'agglomération. Le rapport sera présenté par le Département des infrastructures au Conseil d'Etat durant le premier trimestre 2010 en vue de formaliser la stratégie cantonale.

Rapport annuel de gestion 2009
Département des Infrastructures (DINF)
Service de la mobilité (SM)

Sources d'informations complémentaires

Sources d'information complémentaires

Voir le site internet du Service de la mobilité

Groupes de prestations
63.0 Administration

63.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Administration du service.
- Support administratif (secrétariat, RH, logistique).
- Support financier et comptable.
- Support communication et relations internes/externes.
- Coordination en matière de sécurité.
- Coordination avec la centrale d'achat.
- Coordination avec le support juridique.
- Coordination avec le support de formation (base et support métier par les services).
- Standardisation des processus de conduite de projets informatiques et contrôle de leur application.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Groupes de prestations
63.1 Système d'information

63.1 Système d'information

Pilotage du système d'information.

Descriptif

- Supervision de l'élaboration des schémas directeurs des services.
- Cartographie des applications.
- Formalisation et mise à jour du schéma directeur du système d'information cantonal.
- Coordination et priorisation des projets informatiques (objectif d'harmonisation et de mutualisation des solutions).
- Assistance à la maîtrise de projets transversaux à forts enjeux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Groupes de prestations
63.2 Infrastructure et exploitation

63.2 Infrastructure et exploitation

Coordination des infrastructures et de l'exploitation.

Descriptif

- Définition et contrôle des prestations liées à l'exploitation, à la centrale d'appels et au support sur site.
- Support processue et qualité.
- Exploitation, maintenance et développement de l'infrastructure de télécommunications.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Groupes de prestations
63.3 Etudes techniques et développement

63.3 Etudes techniques et développement

Coordination des études techniques et du développement.

Descriptif

- Définition et contrôle des normes en matière d'architecture, d'outils et de méthodes.
- Etudes spécifiques.
- Coordination/suivi des développement d'applications.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Evénements marquants, évolutions significatives

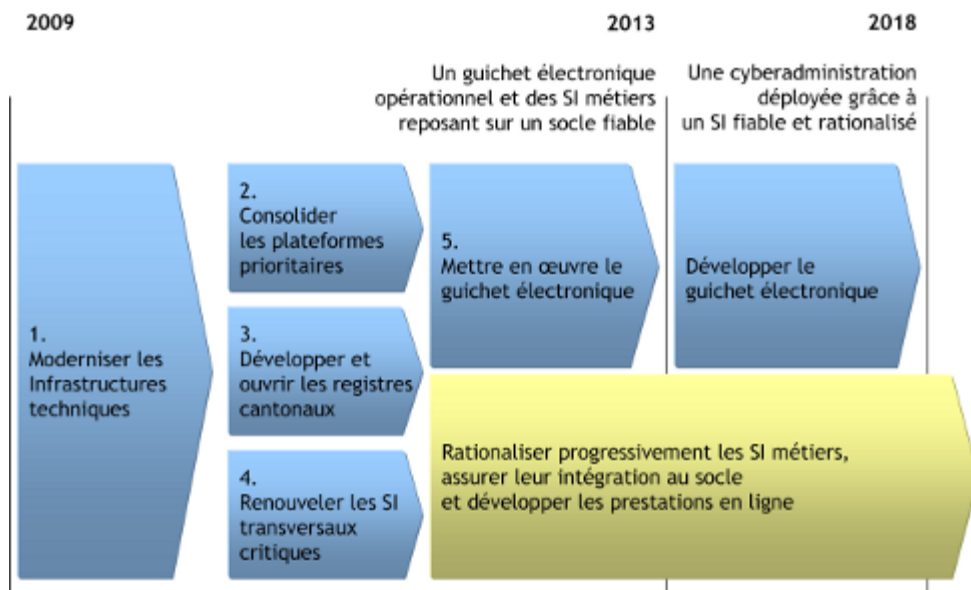
La DSI a vécu une année de transformation et de consolidation, récoltant notamment les fruits du programme PACE (plan d'action du Conseil d'Etat) visant à renforcer l'informatique cantonale. Avec à sa tête un nouveau chef de service, M. Patrick Amaru, la DSI a poursuivi la réalisation des importants chantiers initiés en 2008, en particulier l'internalisation de l'exploitation informatique, la stabilisation du service et des évolutions majeures des applications métiers.

Son budget de fonctionnement s'est élevé à CHF 100 mio et celui d'investissement à 28,1 mio.

Une gouvernance renforcée

L'action de la DSI peut dorénavant s'appuyer sur d'importantes décisions du Conseil d'Etat, adoptées courant 2009, dotant la DSI d'instruments de gouvernance ad hoc :

- Règlement de l'informatique qui clarifie les responsabilités et fixe les principes régissant l'utilisation rationnelle des outils et technologies de l'information au sein de l'ACV ;
- Directive sur la priorisation des projets qui fixe les règles et principes relatifs au processus et aux critères de priorisation des projets informatiques ;
- Plan directeur cantonal qui décline en objectifs et programmes de projets les orientations stratégiques du Conseil d'Etat en matière de systèmes d'information. Les évolutions définies dans la feuille de route ci-après concernent le socle des systèmes d'information, comprenant l'ensemble des infrastructures et solutions informatiques transversales :



Une organisation informatique renforcée

L'année 2009 a été marquée par d'importantes modifications structurelles dictées entre autres par la reprise des activités d'exploitation de la société Bedag, l'internalisation de ressources clés, la reprise de l'unité informatique administrative départementale du DFJC et le transfert à la DSI des missions de sécurité du SI de l'OSIC, à l'exception des activités d'audits. Ces transferts initiés fin 2009 sont effectifs au 1er janvier 2010, pour un total de 308.6 ETP.

La structure de la DSI est maintenant répartie entre :

- La Direction des solutions (DSOL) qui pilote et rationalise les systèmes d'informations métiers et élabore

et maintient les solutions métiers et transversales.

- Le Centre d'exploitation informatique (CEI), intégré à la DSI au sein d'un office, qui pilote, rationalise, élabore et maintient les infrastructures techniques, exploite les systèmes et gère l'assistance aux utilisateurs.
- Les unités de soutien, réorganisées afin d'améliorer le suivi des projets, la gestion des achats et des contrats, la gestion des ressources humaines, le pilotage de la DSI, la fourniture d'une expertise technique et la gestion de la sécurité du système d'information.

Dans la continuité de sa stabilisation, la DSI s'est à son tour dotée d'un schéma directeur de son système d'information et s'est donné les moyens de consolider la gestion de son portefeuille de projets, tout en mettant en place une gestion de projet soutenue par une méthodologie commune et, à terme (2010), par des outils performants (appels d'offres et adjudications effectués en 2009).

Enfin, la formation de l'encadrement a fait l'objet d'un soin spécifique avec l'initialisation d'un système de management et d'une gestion par objectifs qui portera ses fruits en 2010.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Projets métiers et transversaux

Schémas directeurs

Le service a poursuivi sa mission d'élaboration de schémas directeurs métiers, notamment les systèmes d'information Codex (réforme judiciaire) et Revenu déterminant unifié (RDU) et initié celui de la Géomatique.

Justice – Codex

Le schéma directeur du système d'information Justice a été réalisé en vue de l'adaptation des applications actuelles. L'EMPD y relatif a été élaboré et les adaptations des applications ont commencé pour tenir compte des changements légaux et organisationnels engendrés par le programme Codex.

Dans le domaine des Offices de poursuites, la nouvelle application Themis a été mise en exploitation avec succès, après une importante reprise des données. Elle permet également de gérer les changements issus de Orgater dans ce domaine.

Formation

La responsabilité du système d'information des établissements de formation (SIEF) a été transférée à la DSI en date du 1er novembre 2009. Préalablement, un audit technique a été réalisé, qui a débouché sur une réorientation complète du projet par le CE et une planification des prochaines études.

Fiscalité

Les projets liés à la fiscalité ont été stabilisés, notamment ceux liés à la perception des personnes physiques, avec une focalisation sur la gestion des tests et de la qualité. La Taxation et la perception IS (impôt source), ainsi que le portage du Registre des contribuables ont été mis en œuvre sur une nouvelle plateforme. Les premiers échanges électroniques ont été effectués entre administrations cantonales.

Finances

Dans l'optique de remplacement du progiciel PROCOFIEV, le système d'information finances a fait l'objet de l'adjudication d'une solution logicielle (SAP) dont la mise en œuvre sera financée par un EMPD en préparation.

L'application de Gestion du contentieux pour le SJL a été mise en production en 2009.

Référentiels

L'EMPD (EMPL) concernant l'harmonisation des registres a été élaboré et est soumis au Grand Conseil. Le registre des personnes a évolué pour répondre aux exigences de l'OFS en vue du recensement de la population en 2010.

Gestion de contenu

La plateforme Alfresco a été fiabilisée et déployée, notamment dans les applications du domaine judiciaire (GDD/Tutelec, Jurisprudence) et social (Progrès).

Formulaires électroniques

Une première étape a été franchie avec la migration technique de l'application de la CAMAC, application phare dans le domaine de la cyberadministration.

Centre d'exploitation informatique

Le 1er avril 2009, le Conseil d'Etat a validé sa décision de réinternaliser les prestations fournies jusque-là par Bedag au sein de l'Office Centre d'exploitation informatique (CEI), rattaché à la DSI. Cet office regroupe les activités d'exploitation venant de Bedag et d'entités de la DSI (Telecoms et Support). Le 1er août 2009, l'ensemble des prestations concernées ont été internalisées, permettant à l'Etat de Vaud de reprendre la main sur son exploitation.

Le programme de transformation

Initié courant septembre, ce projet, aligné aux objectifs stratégiques de la DSI, va s'étaler sur 2-3 ans. La 1ère phase a été un état des lieux global des activités et infrastructures reprises de Bedag (détermination du niveau de maturité des processus, définition des cibles techniques, ...). En parallèle, un travail a été initié pour optimiser l'organisation du CEI (les personnes ayant été reprises « 1 pour 1 » au 1er août).

Cet état des lieux a permis d'identifier différents projets qui ont été validés par le CE et le GC fin 2009 et qui seront menés sur 2010, conformément au plan directeur : renouvellement de l'infrastructure réseau (projet RCV4b), renouvellement des plates-formes SAN/Backup (lieu où est stocké l'ensemble des données des applications métiers), renouvellement de l'outil d'ITManagement (plateforme permettant entre autres aux utilisateurs de déclarer/suivre leurs incidents et leurs demandes). Un EMPD soumis au Grand Conseil prévoit la mise en place d'un centre de calcul (Data Center) dans les futurs locaux de la DSI.

La gestion de la production

Le CEI a quelque 600 applications à gérer au quotidien. Il s'échange au sein de l'ACV quelques 80'000 courriels par jour et 85'000 appels téléphoniques. Les équipes sont mobilisées en permanence afin de gérer les quelque 75'000 sollicitations annuelles des utilisateurs et de pouvoir réaliser entre 150 et 200 mises en validation ou production d'applications métiers par mois, pour un chiffre record de 1600 en 2009 (contre 378 en 2003).

Connectivité Mobile à l'Administration

Dans le cadre de l'évolution des postes de travail et de leur environnement, la DSI adapte et modernise les outils mis à disposition de l'Administration. Le projet CMA vise ainsi à offrir des solutions en matière d'informatique nomade, afin de répondre au besoin croissant de mobilité. Cela s'est traduit en 2009 par la mise en service du Webmail qui permet aux utilisateurs de se connecter à leur messagerie depuis n'importe quel accès internet et le déploiement de la solution Blackberry, en remplacement des smartphones très coûteux en support et peu satisfaisants dans leur utilisation quotidienne.

Rapport annuel de gestion 2009
Département des Infrastructures (DINF)
Direction des systèmes d'information (DSI)

Sources d'informations complémentaires

Documents complémentaires:

[Orientations stratégiques du Conseil d'Etat en matière de systèmes d'information](#)

[Communiqué de presse du Conseil d'Etat relatif au Contrat avec le contrat Bedag](#)

2009 au DFIRE

La présidence de législature porte ses fruits

Après deux années et demie de fonctionnement, un premier bilan de la présidence de législature peut être tiré. Il est positif, tant en ce qui concerne les relations extérieures, que la coordination de l'action du Conseil d'Etat. On peut ici mettre en évidence la signature d'un accord sur les infrastructures régionales avec le canton de Genève, suivi d'une convention sur les transports entre les deux mêmes cantons, les Chemins de Fer Fédéraux et l'Office fédéral des transports. Cette dernière prévoit un préfinancement des infrastructures ferroviaires par les cantons atteignant 300 millions de francs. Le projet de nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts a aussi tiré profit de cette dynamique gouvernementale pour être rapidement relancé.

A noter que l'innovation institutionnelle que représente une présidence durable a également été adoptée par le demi-canton de Bâle-Ville, qu'elle est examinée par celui de Genève dans le cadre de la révision complète de sa Constitution, et qu'elle fait partie des réflexions de réorganisation du Conseil fédéral. Fin 2009, le président du gouvernement vaudois a par ailleurs été le premier représentant d'un canton romand élu à la présidence de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC).

Les relations extérieures s'intensifient

Les accords entre Vaud et Genève, rappelés ci-dessus et unanimement salués lors de leur annonce, ne sont qu'un des résultats du travail de l'Office des affaires extérieures (OAE). Ce dernier a continué à suivre de très près les dossiers fédéraux, en particulier celui du financement des caisses de pension publiques. Multipliant les contacts et les explications, Vaud a participé à convaincre la CdC de défendre le principe du financement mixte, et de ne pas suivre le Conseil fédéral sur la voie d'une capitalisation intégrale, qui aurait coûté 100 milliards aux cantons et aux communes. La discussion va maintenant se poursuivre au Parlement.

A l'étranger, la présence vaudoise a été marquée en septembre par une ambassade économique-politique d'envergure à Moscou. La mise en cohérence des réseaux de transports a fait l'objet de contacts répétés avec les Départements et régions de France voisine. Artistiquement, l'exposition itinérante de photographies Flux a illustré avec succès la réalité transfrontalière autour du Léman.

Une marge de manœuvre utilisée

Grâce à des comptes assainis et à une dette ramenée à son niveau de 1992 (soit moins de 3 milliards de francs), le Canton a pu affronter la crise financière brutalement surgie fin 2008. Avec l'aval des citoyens, sollicités par voie de référendum, il a pu consentir des baisses d'impôts ciblées aux entreprises et aux familles, bienvenues pour maintenir le pouvoir d'achat.

Sur des recettes stables, le Département des finances a pu bâtir un budget 2010 clairement anticyclique (4,9% de progression réelle des charges) et confirmer sa volonté d'allouer 300 millions de francs par an aux investissements. La marge de manœuvre qui devait jusqu'ici être consacrée au désendettement, a pu être engagée dans ces objectifs de maintien de l'activité économique. L'institut de rating « Standard & Poor's » a confirmé à long terme la note « AA » du canton de Vaud, l'assortissant d'un qualificatif « stable » qui reflète sa capacité à maintenir ses équilibres budgétaires.

Prudence nécessaire

Fruit de son expansion économique, le Canton connaît depuis plusieurs années une croissance démographique soutenue. Les données publiées en 2009 par le SCRIS font état d'un pic en 2008 avec une augmentation de 16'341 personnes soit 2,4%. Il faut remonter aux années soixante pour trouver trace d'un pareil accroissement. Au 1er janvier 2009, les Vaudois étaient 669'581.

Les effets de la crise pèseront néanmoins sur l'emploi en 2010, et la maîtrise des charges restera une priorité dans une perspective d'équilibre financier à long terme. La réactualisation annuelle de la planification financière a d'ailleurs confirmé cette approche. Le danger d'un retour à une spirale déficitaire n'est pas écarté, d'autant que les projets fédéraux sont sources de grandes incertitudes. L'endettement de l'Etat pourrait se remettre à croître, avec les charges d'intérêts qui en résultent.

Réforme salariale approuvée

Confirmée dans sa validité par la Cour constitutionnelle, la réforme salariale de la fonction publique a pu entrer en vigueur. Comme prévu, ses modalités d'application ont continué à être négociées tout au long de l'année. Confrontée à un nombre de dossiers inférieur à celui anticipé, la commission de recours a parallèlement été instituée, et va pouvoir commencer ses travaux au début de 2010. Un accord sur la compensation des effets de la réforme sur la Caisse de pension de l'Etat a également pu être trouvé. En cohérence avec la philosophie anticyclique du budget 2010, l'échelle des salaires a enfin été reconduite à son niveau de l'année précédente, malgré le recul de 0,8%, fin octobre 2009, de l'indice des prix à la consommation.

Finalement, taxer de « vigilance active » le travail du DFIRE en 2009 paraît être le meilleur moyen de synthétiser son action.

Groupes de prestations
702.1 Etat-major

702.1 Etat-major

Appui au Chef de département et aux services dans la gestion des affaires départementales, dans les activités de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département.
- Appui au Chef de département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Lien départemental avec le Grand Conseil.
- Lien départemental avec la Cour des comptes.
- Lien départemental avec l'Ordre Judiciaire Vaudois.
- Appui au Président du Conseil d'Etat dans son rôle de représentation.
- Analyses économiques.
- Analyses politiques.
- Préavis aux demandes d'exonérations fiscales pour les entreprises.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département et de la Présidence.
- Appui en gestion RH et en matière de politique de personnel.
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD + réponses et rapports aux interventions parlementaires.
- Appui juridique.
- Suivi des rapports du CCF et de l'UCA, lien avec les commissions permanentes du Grand Conseil.
- CPEV – participation aux séances du Conseil d'administration, reporting financier, coordination avec les représentants de l'Etat de Vaud au Conseil d'administration, avec la DG des Retraites Populaires.
- Loterie romande, délégué du Conseil d'Etat à l'organe de répartition VD et présidence de la commission de gestion de la SVASC.
- Saline de Bex – lien avec les représentants de l'Etat au Conseil d'administration et avec les signataires de la convention d'actionnaires.
- Participation aux séances du COPIL infofisc (ACI).
- Secrétariat de la Conférence romande des directeurs des finances.
- Gestion des dons et legs à l'Etat de Vaud.
- Secrétariat, agenda, déplacements.
- Comptes et budget du service.
- Support informatique, logistique et économat.
- Coordination avec le Registre Foncier et l'Office des affaires extérieures.
- Réponses à diverses consultations cantonales et fédérales.
- Application des lois subventions et participations.
- Membre de la Commission de péréquation entre le Canton et les communes.
- Membre du comité interdépartemental PACE (informatique).

- Secrétariat de l'Organe de prospective et gestion des séances.
- Appui général à la Conférence des directeurs des cantons.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Services du DFIRE.
- Autres services cantonaux.
- Divers organismes para-étatiques (CdF, RP).

Groupes de prestations
702.2 Ressources humaines - URH DFIRE

702.2 Ressources humaines

Gestion des Ressources humaines du département - fonction transversale.

Descriptif

- Appui et conseil aux services en matière de respect des normes légales, suivi administratif, recrutement, formation, mobilité, gestion du temps de travail et de l'absentéisme, développement des compétences cadres, entretiens d'appréciation, relations de travail et démarches de réorganisation.
- Gestion et suivi des effectifs du département.
- Coordination de l'ensemble des prestations RH délivrées par le SPEV.
- Développement de la fonction RH départementale.
- Appui et coordination des correspondants RH.
- Appui RH aux magistrats et aux collaborateurs de la Cour des comptes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

1. Chef du département.
2. Chefs de service, cadres, collaborateurs, apprentis et stagiaires du DFIRE.
3. Candidats et partenaires externes.
4. CEP.

Groupes de prestations
702.3 Activités spécifiques

702.3 Activités spécifiques

Activités spécifiques.

Descriptif

- Liquidation des successions dévolues à l'Etat.
- Pensions des anciens CE et Juges cantonaux.
- Mise en oeuvre de la réglementation en matière de participations. Appui juridique aux services de l'ACV concernés. Contrôle des dossiers soumis au Conseil d'Etat.
- Mise en oeuvre de la réglementation en matière de subventions. Appui juridique aux services de l'ACV concernés. Etablissement de l'inventaire annuel. Contrôle des dossiers soumis au Conseil d'Etat.
- Sensibilisation des communes aux réglementations en matière de subventions et de participations (cours l'"Etat pour les communes", donnés dans le cadre du CEP).
- Assurer le secrétariat de la Conférence des directeurs des finances des cantons romands, Berne et Tessin.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administration cantonale vaudoise.
- Etablissements de droit public.
- Communes.
- Particuliers.
- Population.
- Entreprises.
- Anc. CE/juges cantonaux.

Rapport annuel de gestion 2009
Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Secrétariat général (SG-DFIRE)

Evénements marquants, évolutions significatives

Personnel

Janvier : Au 1er janvier 2009, Me Mélanie Desmeules rejoint le service en qualité de Secrétaire générale adjointe (poste vacant depuis octobre 2008).

Monsieur Charly Joyet reprend le poste d'huissier à cette même date (son prédécesseur ayant quitté au 31.12.2008).

Mars : Au 31 mars, M. Justin Favrod, collaborateur personnel du Chef du Département, rejoint le secteur privé après plus de huit ans passés au SG DFIRE.

Mai : Au 1er mai, M. Laurent Busslinger entre en fonction en qualité de collaborateur personnel.

Août : Au 31 août, Mme Christine Charles, secrétaire, quitte son activité au SG DFIRE.

Décembre : Engagement au 1er décembre de Mme Isabelle Héritier en qualité de secrétaire.

Calendrier

Janvier

Suivi de la fiscalité informatique : séances hebdomadaires tenues jusqu'en avril 2009.

Séance de la cellule économique : thème crise économique et financière.

Exposition Flux (Conseil du Léman) : organisation de la conférence de presse.

Gestion RH; mise en oeuvre de la nouvelle politique salariale et gestion nouvelle du recrutement.

Février

Motion Mattenberger : traitement de l'objet.

Bouclement des comptes 2008 : coordination, suivi pour le CCF et l'ACI.

Dossiers subvention et participation : mise à jour des représentations pour le DFIRE (cahier des charges, grille d'évaluation des compétences, listing, etc.)

Visite du Canton de Vaud à Moscou : premiers préparatifs des colloques historiques.

Programme de travail 2009-2010 du CCF : proposition des thèmes et objets à auditer.

Mars

Comptes 2008 : préparation du dossier en vue de la conférence de presse.

Audit du CCF : séance finale pour l'audit du RF de la Broye et examen de la cohérence des données informatiques.

Avril

Conférence de presse sur les comptes : et présentation par le CE de sa politique anticyclique.

Loi sur les subventions : coordination entre le SG DFIRE et le SJL, clarification de leurs compétences respectives concernant l'examen de la conformité des bases légales spéciales à la Lsubv.

Mai

Audit du CCF : examen de l'application de la loi LPECPM sur la participation de l'Etat à la Saline de Bex.

Copil Infofisc : séances mensuelles à l'ACI (2 représentants du SG).

Juin

Organe de prospective : préparation du séminaire 2009.

Association Colloque La Harpe : création.

Juillet

Transformations Bâtiment César Roux 37 : le SG DFIRE est désigné représentant du CCF pour le concours d'architecture destiné à transformer les locaux du bâtiment de l'Institut Galli Valério. Le CCF déménagera en juin 2011 dans cet immeuble.

Rapport Coges SVASC : finalisation du rapport 2008-2009.

Audit de la CC : séance de travail avec la CC sur la Société simple de gestion des biens universitaires vaudois

Août

Audit du CCF : examen de la gouvernance relative à la mise en oeuvre et à l'application de la LPECPM par le SG DFIRE.

Audit du CCF : examen du secrétariat de la Commission Foncière II.

Cour des Comptes : acceptation par le Conseil d'Etat du projet de décret modifiant le décret fixant le traitement des mesures de la Cour.

Septembre

Budget 2010 : conférence de presse sur le projet de budget.

Moscou : colloque "Les Vaudois en Russie".

Cour des comptes : acceptation par le Conseil d'Etat de l'EMPL modifiant la loi sur la Cour des comptes.

Octobre

Colloque "Frédéric César de La Harpe".

Novembre

SCI : service pilote pour le système de contrôle interne, début de l'audit.

Décembre

Séance de l'organe de prospective : approfondissement des problématiques.

Rapport annuel de gestion 2009

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Secrétariat général (SG-DFIRE)

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Rapport annuel de gestion 2009

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Secrétariat général (SG-DFIRE)

Sources d'informations complémentaires

Sources d'informations complémentaires

Sur le site Internet de l'Etat de Vaud : www.vd.ch

Groupes de prestations
302.7 Relations extérieures

302.7 Relations extérieures

Pour le compte du Conseil d'Etat et en concertation avec les départements de l'ACV, assurer la mise en œuvre, la coordination, le suivi et le développement de la politique extérieure du Canton de Vaud aux niveaux intercantonal, fédéral, transfrontalier, européen et international.

Descriptif

- Appuyer le Conseil d'Etat et son administration dans la définition et la conduite de la politique extérieure du Canton de Vaud.
- Assurer la coordination des activités gouvernementales et départementales en matière d'affaires extérieures.
- Assurer le suivi et le développement des relations avec la Confédération et défendre les intérêts du Canton de Vaud à Berne.
- Assurer le suivi et le développement des relations et collaborations intercantionales, tant bilatérales que multilatérales, et participer à la promotion du fédéralisme coopératif.
- Assurer le suivi et le développement des relations Suisse-UE et des collaborations transfrontalières (notamment, gestion du programme Interreg France-Suisse).
- Assurer le suivi et le développement de la politique vaudoise à l'égard des organisations internationales (notamment en matière d'accueil d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat, Départements/Services de l'ACV, Groupe de coordination des affaires intercantionales,
- Grand Conseil : Commission thématique en charge des affaires extérieures,
- Autorités et administrations fédérales, Députation VD aux Chambres fédérales(Conférence des Affaires fédérales), membres d'autres Députations cantonales
- CdC, CGSO, Fondation ch, Conférences des directeurs spécialisées, autres lobbyistes, réseau administratif des cantons de CH occidentale,
- Autorités et administrations des régions/départements français limitrophes, Conseil du Léman, ConférenceTransJurassienne, CRFG, ARE,
- ONU, OI, ONG, CAGI, FIPOI, DFAE, Canton de Genève.
- médias.

Rapport annuel de gestion 2009

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Office des affaires extérieures (OAE)

Événements marquants, évolutions significatives

Politique extérieure

A vocation transversale, l'Office des affaires extérieures a poursuivi en 2009 sa stratégie visant à développer le rayonnement du canton de Vaud sur les scènes intercantonale, transfrontalière et fédérale, avec pour priorité de faire entendre la voix du Canton à Berne, dans le cadre des décisions fédérales touchant à ses intérêts et son organisation. Ainsi, en appui aux départements et services-métiers concernés, le Département s'est notamment engagé dans le débat sur le financement des caisses de pensions publiques, sur le dossier de l'impôt d'après la dépense, et a contribué à défendre les intérêts de la région lémanique et du canton de Vaud en matière d'infrastructures ferroviaires et autoroutières.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Des avancées importantes ont été réalisées, notamment dans le dossier de la réforme du financement des caisses de pensions publiques. Avec le soutien de l'ensemble des cantons réunis au sein de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), le projet du Conseil fédéral est désormais remis en question, en raison notamment des coûts prohibitifs qu'il implique. S'agissant des infrastructures ferroviaires, le travail de fond mené en collaboration avec la députation fédérale vaudoise et avec nos partenaires genevois a conduit à faire unanimement reconnaître la nécessité de développer au plus vite l'offre sur la ligne Lausanne-Genève, par la réalisation de la 3ème voie notamment. En décembre 2009, une convention-cadre impliquant la Confédération, les CFF et les cantons de Vaud et de Genève a été signée dans le but d'accélérer le développement des infrastructures. Sur le plan intercantonal, le Canton a poursuivi le développement de multiples collaborations. La place toujours plus importante occupée par les Conseillères et Conseillers d'Etat vaudois dans les conférences intercantionales témoigne de cet engagement. Ainsi, le chef du DFIRE a été élu fin 2009 à la présidence de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC).

Pour faire face à la crise financière et économique, la Conférence latine des finances, et celle de l'économie publique ont confié à l'Office des affaires extérieures le soin d'animer un groupe de travail intercantonal dans le but d'échanger des informations, et d'harmoniser au mieux les mesures anticycliques et de soutien à l'économie.

Les présidences assurées par le chef du DFIRE du Conseil du Léman, de la Conférence TransJurassienne et du Programme Interreg France-Suisse témoignent du rôle actif du canton sur la scène transfrontalière. Le Conseil du Léman a décidé de réaliser une enquête photographique sur le fait frontalier dans le Bassin lémanique. Ce projet s'inscrivait dans le cadre d'un contexte politique particulier, celui de la votation du 8 février 2009 sur la reconduction et l'extension de la libre circulation des personnes avec l'Union européenne. Le Programme Interreg IVA France-Suisse représente une opportunité de développement des relations transfrontalières entre deux zones frontalières avec la France, l'Arc jurassien et le Bassin lémanique. Les partenaires suisses – le Canton de Vaud gérant la Coordination régionale du Bassin lémanique - et français ont défini un programme ambitieux pour la période 2007-2013.

Rapport annuel de gestion 2009

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Office des affaires extérieures (OAE)

Sources d'informations complémentaires

Rapport sur les affaires extérieures

Pour disposer d'informations complémentaires sur les principales actions menées sous l'égide de l'OAE au titre de politique extérieure du Canton de vaud, nous renvoyons le lecteur au Rapport 2007-2008 du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud ([Rapport No 35 décembre 2008](#))

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Chancellerie d'État (CHANC)
Groupes de prestations

301.1 Chancellerie

301.1 Chancellerie

Etat-major gouvernemental.

Descriptif

Préparation et suivi de l'activité du gouvernement.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Membres du Conseil d'Etat et services.

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Chancellerie d'État (CHANC)
Groupes de prestations

301.2 Information et communication

301.2 Information et communication

Appui aux autorités cantonales (gouvernement et parlement) dans le domaine de la communication et de l'information; coordination.

Descriptif

- Gestion d'un bureau (BIC) et d'une cellule WEB
- Productions régulières: site internet officiel de l'Etat, site intranet de l'Etat, publications imprimées officielles
- Activités de conseil et d'organisation concernant la communication de l'Etat
- Réalisation de mandats de production ponctuels pour le compte du Conseil d'Etat et des départements

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Autorités (gouvernement et parlement), départements, médias.

301.3 Protection des données et application de la loi sur l'information

301.1 Chancellerie

Missions confiées au Préposé à la protection des données et à la loi sur l'information

Descriptif

Conseils, avis, décisions dans le cadre des procédures instituées par la loi sur la protection des données et l'information

Bénéficiaires

- Départements, services, autres entités liées à l'Etat
- Communes
- Médias
- Particuliers.

Événements marquants, évolutions significatives

Le service a collaboré à la préparation des séances ordinaires, des séances extraordinaires et des séances de réflexion de l'année 2009, qui ont abouti à 1481 décisions gouvernementales. Il a organisé les différents engagements, déplacements, réceptions officielles et rencontres du Conseil d'Etat.

Le service a appuyé la présidence du Conseil d'Etat dans l'élaboration de la planification stratégique du collège gouvernemental et de son programme de travail. Il a participé à la communication de dossiers spéciaux.

Le service collabore à la coordination des travaux du parlement et du gouvernement.

Par le biais du bureau d'information et de communication (BIC), il coordonne sur le plan opérationnel la communication ordinaire des décisions du Conseil d'Etat. Il assiste les départements et les services pour leurs opérations de communication. Il a émis 374 communiqués de presse et adressé plus d'une centaine d'invitations à des conférences de presse, dont la grande majorité a été organisée par l'Etat et une minorité par des partenaires de celui-ci. Il supervise et organise l'information disponible sur le web (internet et intranet).

Le service supervise le suivi du programme de législation, notamment en pilotant la formulation des objectifs annuels et le reporting via le rapport annuel.

Rapport annuel de gestion 2009

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Chancellerie d'État (CHANC)

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Médiation administrative: entrée en vigueur de la loi

Site internet de l'Etat de Vaud: refonte du site

Démarche de simplification administrative: conception de la démarche

XIII ème sommet de la Francophonie à Montreux (2010): lancement des travaux au niveau cantonal

ASSIT (audit de la sécurité des systèmes d'information et des télécommunications): pilotage de la création de la nouvelle fonction d'audit

Rapport annuel de gestion 2009
Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Chancellerie d'État (CHANC)

Sources d'informations complémentaires

Rapport annuel de gestion 2009

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Groupe Impact

Groupes de prestations

53.2 Harcèlement psychologique et sexuel

53.2 Harcèlement psychologique et sexuel

L'Etat de Vaud garantit la protection de la personnalité des collaborateurs et collaboratrices dans le cadre de leur activité professionnelle. Le groupe Impact a pour mission de gérer toute forme de difficulté relationnelle importante, en particulier le harcèlement.

Rapport annuel de gestion 2009
Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
Groupe Impact

Événements marquants, évolutions significatives

Statistiques

Le nombre de nouveaux cas a augmenté de 20%. Le nombre d'entretiens est stable.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre total d'entretiens	350	261	278	359	304	295	302	463	464
Nouveaux cas	70	54	80	81	83	92	93	107	128
Médiations	16	7	19	25	23	32	32	35	33
Investigations	5	6	8	3	9	7	9	8	9
Coachings								4	3
Interventions d'équipe								13	13
Présentations / Formations									8
Mandats externes								5	7

Rapport annuel de gestion 2009

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Groupe Impact

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Rapport annuel de gestion 2009

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Groupe Impact

Sources d'informations complémentaires

Site Internet

www.vd.ch/impact

Rapport annuel de gestion 2009

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Bureau cantonal de médiation administrative

Groupes de prestations

301.3 Médiation administrative

301.3 Médiation administrative

Résolution des conflits et malentendus entre l'Etat et la population via une fonction de médiation ("ombudsman").

Descriptif

Gestion du bureau cantonal chargé de traiter les requêtes en médiation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- la population
- les autorités administratives

Événements marquants, évolutions significatives

Loi sur la médiation administrative

Le 19 mai 2009, le [Grand Conseil](#) a adopté la [Loi sur la médiation administrative](#). Elle est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2009. En conséquence, les deux structures de médiation existant actuellement, à savoir la Médiation administrative et la Médiation judiciaire, seront réunies en une seule instance : le Bureau cantonal de médiation. Par ailleurs, la loi prévoit, conformément à l'article 43 de la [Constitution vaudoise](#), que le médiateur est élu pour une durée de cinq ans par le Grand Conseil. La première élection du médiateur interviendra dès que possible après l'entrée en vigueur de la loi pour une durée allant jusqu'à la fin de la législature en cours.

Rapport annuel de gestion 2009

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Bureau cantonal de médiation administrative

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

La réunion en une seule instance (Bureau cantonal de médiation administrative) des Médiations administrative et judiciaire exige une refonte de tous les outils de communications : site Internet, messagerie électronique, dépliants.

Cette refonte devrait être effective après l'élection du médiateur ou de la médiatrice administrative par le Grand Conseil.

Sources d'informations complémentaires

Publication

Le [Rapport d'activité 2008](#) de la Médiation administrative est rendu public.

Site Internet de la **Médiation administrative**

La rubrique *Liens utiles* a été enrichie et mise à jour. On y trouve près de 100 adresses permettant de chercher une aide pour résoudre les problèmes que la Médiation administrative ne peut pas traiter: démarches juridiques, relations avec des organismes privés, etc.

Organisation du Bureau cantonal de médiation

Statistiques 2009

Types de demandes	Entrées avant 2009	Entrées en 2009	Traitées en 2009
Demandes d'information			
Hors champ d'action	---	49	49
Dans le champ d'action	---	17	17
Total information	---	66	66
Dossiers (dans le champ d'action)			
Pendants	9	25	34
Aboutis	14	86	100
Totaux Dossiers	23	111	134
Récapitulatif des demandes			
Hors champ d'action	---	49	49
Dans le champ d'action			
Demandes d'information	---	17	17
Dossiers	23	111	134
Totaux In champ d'action	23	129	152
Récapitulatif au 31.12.09	23	177	200
<i>Demandes ayant exigé une remontée administrative</i>	18	71	89

Nombre de remontées administratives	26	118	144
-------------------------------------	----	-----	-----

Glossaire

Hors champ d'action : demandes ne portant pas sur l'activité du service public cantonal au sens de l'article 3 de la [Loi du 19 mai 2009 sur la médiation administrative](#). Ces demandes font l'objet de conseils et d'une orientation vers la bonne instance, qu'elle soit publique, associative ou privée.

Demandes d'information : certaines demandes ne nécessitent pas de médiation avec le service public mais des explications, des conseils, une orientation.

Pendants : dossiers qui ont été ouverts pendant une année civile et ne sont pas aboutis quand commence la suivante.

Remontées administratives : désigne les situations dans lesquelles il est nécessaire de s'adresser aux secteurs concernés du service public cantonal pour traiter la demande de l'usagère, de l'utilisateur. Une seule remontée administrative implique la plupart du temps plusieurs échanges oraux et écrits.

Ombudsman ? Médiation administrative ?

« Ne demande-t-on pas [au médiateur] de témoigner d'écoute et de proximité, de sensibilité et d'humanité, de chaleur même, face aux plaintes qui lui sont soumises ? Loin d'être cantonné à un domaine de la fonction publique, il est souvent amené à voltiger entre les services, transgresser les frontières établies, connecter les guichets. Sa non-spécialisation est condition de son efficacité. L'écrit, il s'en sert, mais ce mode de communication n'a pas pour lui le privilège que lui accorde l'administration classique. Au contraire, parler, communiquer, rencontrer sont au programme quotidien du médiateur. La parole est son instrument de travail. Le médiateur apprend à ne pas écrire pour solutionner les problèmes. Quant à la hiérarchie, il ne peut trop s'y arrêter. D'ailleurs, où est-il exactement, lui, dans l'organigramme pyramidal de l'administration ? A la base, puisqu'il est contact direct avec le public, recevant ses doléances, écoutant ses mots, organisant sa rencontre ? Ou plutôt, au sommet, puisqu'il intervient partout, puisqu'il interpelle les responsables, fréquente les cabinets les plus hauts placés, non en subordonné mais en conseiller ? Et même entre les deux, jouant de toutes les positions de la hiérarchie, confrontant les points de vue, ordonnant horizontalement ce que l'ordre hiérarchique subordonne verticalement. [...] »

Pourtant, [...] on ne peut dénier au médiateur une autorité certaine, dont l'essence mérite d'être redéfinie. C'est une autorité sans pouvoir. Le médiateur contemporain, qui se présente si volontiers comme la pointe de l'hypermodernité administrative, s'appuie sans vraiment le savoir sur un très vieux concept d'autorité qui a sa source dans la Rome antique. En tant qu'elle est distincte de la « potestas », l'*Auctoritas* romaine, nous disent les historiens, appartient au Sénat. Elle ne se résume pas dans le concept moderne de la décision. Elle appartient plutôt au registre de la parole. Hannah Arendt aimait à citer la définition qu'en donne le grand romaniste Mommsen : « plus qu'un conseil et moins qu'un ordre, un avis auquel on ne peut passer outre sans dommage » (1). Cette définition de l'autorité, elle pourrait être la devise de tous les médiateurs. Telle est bien en effet leur première et leur dernière ressource: une parole qui fait autorité sans être autoritaire, un conseil dénué de tout recours à la force. La présence du médiateur dans le système de la décision administrative, c'est le rêve moderne d'une autorité de la parole dans un monde qui en a perdu le sens. »

(1) Arendt H. (1954), Qu'est-ce que l'autorité ?, in *La crise de la culture*, trad. fran. 1972, Paris, Gallimard, p. 162

Jean De Munck, « Plus qu'un conseil, moins qu'un ordre », *Chroniques de droit public / Publiekrechtelijke kronieken*, septembre 2006. Discours de clôture de la journée d'études du 18 novembre 2004 consacrée à la médiation institutionnelle, département de Communication (UCL), Louvain-La-Neuve.

Ombudsmans et Médiation administrative en Suisse, ailleurs dans le Monde

Suisse

[Association des ombudsmans parlementaires suisses \(AOP+\)](#). Le canton de Vaud est le seul canton romand à s'être doté d'une instance de médiation administrative / ombudsman. Le Bureau cantonal de médiation administrative est membre de l'AOP+.

Canton de Vaud

[Médiation administrative](#)

[Médiation en matière d'administration judiciaire](#)

[Médiation Santé](#)

Francophonie

[Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie \(AOMF\)](#). Le Bureau cantonal de médiation administrative est membre de l'AOMF.

Méditerranée

[Association des Ombudsmans Méditerranéens](#)

Europe

[Le Médiateur européen](#)

Belgique

[Le Médiateur fédéral](#)

[Le Médiateur de la Région wallonne](#)

[Le Service du Médiateur de la communauté française](#)

[Le Médiateur de la Communauté flamande](#)

France

[Le Médiateur de la République](#)

Italie

[Médiateur de la Région autonome Vallée d'Aoste](#)

Québec

[Le Protecteur du citoyen](#)

En savoir un peu plus...

Revue française d'administration publique, n° 123 2007/3, Rhita Boustia: *Contribution à une définition de l'ombudsman*

Définitions, documentation, sites Internet

Groupes de prestations
702.5 Office du registre foncier

702.5 Office du registre foncier

Gestion du registre foncier.

Descriptif

10 Offices décentralisés et un bureau détaché du registre foncier dirigés par un conservateur :

- Garantie de l'état des droits et charges sur les immeubles en vertu du principe de la publicité foncière (réquisitions, expropriations, remaniements parcellaires, mise à jour de l'état descriptif ensuite de mensuration numérique et numérisation).
- Estimation fiscale des immeubles.

Inspectorat du registre foncier :

- Surveillance de la gestion des conservateurs (recours, information, coordination) et soutien informatique "métier".
- Instruction des dossiers d'expropriation pour le Chef du département et contrôle des dossiers de mutation ensuite d'expropriation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Public.
- Notaires, ingénieurs géomètres.
- Communes et services de l'Etat.
- Professionnels de l'immobilier (Banques, gérances, fiduciaires principalement).

Événements marquants, évolutions significatives

Événements marquants

Les 10 offices décentralisés et le bureau détaché de Château d'Oex, dirigés par un conservateur, ont enregistré 50'611 réquisitions en 2009 (2006 : 51'500, 2007 : 51'500, 2008 : 49'761). Ils assurent la garantie de l'état des droits et charges sur les immeubles en vertu du principe de la publicité du registre foncier.

Les cantons peuvent percevoir des émoluments pour les inscriptions au registre foncier (art. 954 CC). En plus des émoluments, les registres fonciers perçoivent des droits de timbre gradués (sur les titres hypothécaires; les timbres de dimension ont été supprimés le 1 janvier 2007), pour le compte du Service d'analyse et de gestion financières.

L'Inspectorat du registre foncier assure le secrétariat administratif de la Commission foncière, section II. Cette commission applique la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger. Elle a traité 262 dossiers. 218 concernaient des logements de vacances, 20 des résidences principales, 10 des établissements stables et 14 divers. Les logements de vacances sont soumis à un contingent fédéral et 220 acquisitions ont pu être autorisées.

De plus, le Chef du département a statué sur 6 recours contre des décisions de conservateur. Il a également autorisé 36 expropriations dont 9 au Services des routes, 1 au Service des eaux, sols et assainissement, 26 aux communes; 1 expropriations relèvent directement de l'autorité fédérale (Routes nationales et CFF).

Les données du registre foncier peuvent être consultées via Internet, gratuitement par les services de l'Etat et avec un abonnement pour certains utilisateurs (notaires, géomètres, communes, banques)

[Répartition des interrogations des immeubles via Internet pour l'année 2009.](#)

Globalement l'année 2009 a été marquée par un net ralentissement des ventes de logements de vacances aux étrangers. Par contre l'activité générale du registre foncier est restée à un niveau élevé, la "pierre" ayant certainement servi de valeur refuge.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Règlement sur la tenue informatique du registre foncier du 19 août 2009 (RSV 211.61.3)

En application de l'article 949a du Code civil (CC), le Conseil fédéral peut autoriser un canton à tenir le registre foncier par traitement électronique des données. En vertu des articles 111n et 111o de l'Ordonnance fédérale sur le registre foncier (ORF), lorsqu'un canton entend tenir le registre foncier au moyen de l'informatique, il doit obtenir une autorisation du Département fédéral de justice et police. Le Canton de Vaud a passé avec succès le 23 octobre 1997, l'examen préliminaire de l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier. Pour obtenir une autorisation définitive, chaque canton doit élaborer des dispositions cantonales d'exécution. Après avoir expérimenté à satisfaction et pendant plusieurs années les progiciels CAPITASTRA (gestion) et INTERCAPI (consultation), le règlement proposé constitue les dispositions cantonales d'exécution prévues par le droit fédéral, nécessaires à l'obtention de l'autorisation définitive.

Introduction du registre foncier fédéral

Le registre foncier fédéral était en vigueur pour 384 communes au 1^{er} décembre 1989. Il ne restait que le territoire de la Commune d'Essertine-sur-Rolle, intégré dans un remaniement parcellaire viticole. Pour cette partie de commune, le registre foncier fédéral est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2007. En application de l'article 44, alinéa 2, du titre final du Code civil, le délai de deux ans, prévu à l'article 32 de la loi du 23 mai 1972 sur le registre foncier, le cadastre et l'information sur le territoire est échu.

L'introduction du registre foncier fédéral est terminée dans le Canton de Vaud et il est en vigueur sur la totalité du territoire. Tous les droits réels de l'ancien droit vaudois et non inscrits au registre foncier sont définitivement abolis.

Avancement de la saisie informatique

Les exercices de servitude, les plans de servitude ainsi que les plans de propriété par étage sont en cours de saisie dans l'ensemble des registres fonciers.

[Graphique d'avancement de la saisie au 31.12.2009](#)

Les bureaux du registre foncier saisissent les actes déposés par les notaires et ces documents sont également à disposition des usagers autorisés sur Internet.

Rapport annuel de gestion 2009

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Registre foncier (RF)

Sources d'informations complémentaires

Sources d'informations complémentaires

Site Internet du registre foncier (www.rf.vd.ch)

Site internet de la Société suisse des conservateurs du registre foncier

Groupes de prestations
703.0 Automatisation des processus de travail

703.0 Automatisation des processus de travail

Automatisation des processus de travail.

Descriptif

- Assujettissement automatisé à partir des mutations transmises électroniquement par les communes.
- Saisie des déclarations d'impôt.
- Traitement des certificats de salaire des employeurs (conformément à l'article 179, alinéa 1, lettre d, LI).
- Taxation assistée par ordinateur des Personnes Physiques.
- Perception et taxation des personnes morales.
- Impôt source.
- Centre d'appels téléphoniques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables (et leurs mandataires).
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- CAVS.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

Groupes de prestations 703.1 Tenue du Registre fiscal

703.1 Tenue du Registre fiscal

Tenue du Registre fiscal (Base de données regroupant l'ensemble des informations liées à l'identité du contribuable et de ses relations avec les bases de données du RF et du RC, voir d'autres fournisseurs d'informations).

Descriptif

- Gestion (tenue à jour et contrôle) du registre fiscal (individus, personnes morales, immeubles).
- Gestion de l'assujettissement.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la LHR¹, ouverture réglementée du registre des individus aux autres services étatiques (RDCC) sitôt la LVLHR² en vigueur.

¹ Loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (LHR)

² Loi vaudoise d'application de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- RC.
- RF.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

Groupes de prestations

703.2 Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques

703.2 Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques

Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques.

Descriptif

Régulation du versement de l'impôt, voire, dans une phase future et avec l'accord du contribuable, versement de l'impôt directement par l'employeur.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- ACI.
- OID.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.
- Employeurs.

Groupes de prestations
703.3 Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton)

703.3 Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton)

Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton).

Création d'une déclaration d'impôt simplifiée destinée à ce type de contribuables (propriétaires d'immeubles privés seulement).

Rappel : En vertu de la loi du 15 décembre 2000 sur la coordination et la simplification des procédures de taxation des impôts directs dans les rapports intercantonaux, la compétence de procéder à la taxation de l'impôt fédéral direct et des impôts directs cantonaux de la même période fiscale doit en principe échoir à un seul canton. La déclaration d'impôt du canton du domicile est également valable pour les autres cantons; ceux-ci sont en droit d'en demander une copie au contribuable, qui la joint à la formule du canton concerné. Lorsqu'il ressort de la déclaration d'impôt d'un contribuable ayant son domicile dans le canton qu'il est aussi assujéti à l'impôt dans un autre canton, l'autorité de taxation porte le contenu de sa déclaration et sa taxation à la connaissance des autorités fiscales de l'autre canton.

[DI HC PP_2008](#)

Descriptif

Taxation appliquée aux contribuables domiciliés dans un autre Canton Suisse mais propriétaires d'un immeuble dans le Canton de Vaud.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- ACI.
- OID.
- Communes.
- Canton.

Rapport annuel de gestion 2009

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Administration cantonale des impôts (ACI)

Groupes de prestations

703.4 Taxation des Personnes Morales

703.4 Taxation des Personnes Morales

Taxation des Personnes Morales.

Descriptif

- Taxation des dossiers et notification (Associations et Fondations y compris).
- Contrôle de la taxation et redressements fiscaux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- ACI.
- OID.
- OIPM.
- SCRIS.
- Mandataires.
- AVS.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

Evénements marquants, évolutions significatives

2009 : année REGISTRE & IMPÔT À LA SOURCE

La mission confiée à l'ACI par le Conseil d'Etat peut être résumée ainsi :

Percevoir les impôts en taxant les contribuables dans le cadre de la loi, de la jurisprudence, de la doctrine et de la politique dictée par le Conseil d'Etat, pour le compte du Canton, des communes et de la Confédération.

L'activité du service en 2009 a été marquée par la mise en production d'un nouvel outil de gestion des contribuables (personnes physiques dans un premier temps) et l'intégration des activités concernant les contribuables soumis à l'impôt à la source aux modules de registre et de perception propres aux personnes physiques. Ces mises en production ont imposé une charge de travail particulièrement importante pour tous les collaborateurs du service affectés à ces domaines particuliers. En outre, de nouvelles "factures" sont désormais traitées par l'outil de perception SIPP. Enfin, il convient de relever que, s'agissant de la taxation ordinaire des personnes physiques, 77.34 % des dossiers étaient taxés au 31 décembre, ce qui représente le meilleur résultat des dernières années.

Quelques chiffres permettent d'illustrer l'activité de l'Administration cantonale des impôts en 2009 :

- Contribuables domiciliés dans le canton (+ 2%)	371'806
- Contribuables domiciliés hors du canton (- 1%)	15'069
- Contribuables domiciliés hors de Suisse (+ 4%)	10'813
- Contribuables soumis à l'impôt d'après la dépense (+ 5%)	1'290
- Contribuables soumis à l'impôt à la source (+ 5 %)	62'214
- Contribuables PM (+ 0%)	26'616

- Registre/assujettissement : plus de 300'000 mutations reçues des contrôles des habitants

- Réclamations traitées à l'ACI	1'270
- Décisions d'exonérations	262
- Décisions d'exonérations temporaires (entreprises nouvelles)	14
- Dossiers traités par l'inspection fiscale	411
- Demandes satisfaites par le CAT	174'441

Produits des impôts :
 Voir les comptes de l'Etat

INFORMATIQUE

Les applications informatiques à disposition du service ont connu plusieurs problèmes qui ont affecté la qualité des prestations dues aux contribuables (délais de paiement et de réclamation raccourcis du fait de retards dans les traitements d'édition et des prestations postales, temps de réponse inacceptablement longs, indisponibilités chroniques des applications), ainsi que la diligence du processus de taxation (problèmes informatiques au CEDI).

Rapprochement avec le contribuable

Le groupe des utilisateurs a poursuivi ses travaux, examinant notamment la problématique de l'imposition d'après la dépense (Vaud est l'un des cantons qui a le plus grand nombre de tels contribuables) et des propositions de modifications présentées par les instances fédérales.

Le groupe des 100 s'est réuni le 8 septembre au Château de Lucens. Il a pu y apprécier les interventions de Mme la Conseillère fédérale Doris Leuthard, ainsi que de MM. Xavier Oberson et André Kudelski.

D'autre part, toujours plus nombreux sont les utilisateurs du logiciel d'aide à l'établissement de la déclaration d'impôt VaudTax. En 2009, 80% des déclarations d'impôt déposées par les personnes physiques l'ont été à partir d'un logiciel informatique agréé; la grande majorité utilisant l'application précitée mise à disposition par le canton.

Pour les mandataires, après discussions avec les représentants des associations faitières, la solution simplifiée de demandes électroniques de prolongation de délais pour le dépôt des déclarations d'impôt des personnes physiques a été reconduite en 2009; elle le sera encore en 2010 et une solution d'auto-enregistrement, assortie d'un éventuel émoulement, sera étudiée pour être mise en production en 2011, en principe.

Relations avec les employeurs

Les employeurs vaudois ont été sensibilisés une nouvelle fois à l'obligation qu'ils ont de déposer systématiquement une copie de tout certificat de salaire établi pour un salarié de l'entreprise. Les facilités disponibles ont également été rappelées à cette occasion.

<http://www.estv.admin.ch/bundessteuer/dienstleistungen/00247/index.html?lang=fr>

Relations avec les communes

En sus de la communication des décisions de taxation, les collaborateurs autorisés des communes en charge de la fiscalité et des finances disposent maintenant d'une fonctionnalité de consultation de la taxation et de l'avancement de la perception des impôts dus par leurs contribuables, via la même plate-forme sécurisée; ils peuvent également consulter le rôle des contribuables.

Relations avec l' AFC (Confédération)

Chaque année, l'ACI transmet des résultats statistiques conformément aux directives émises par l'Administration fédérale des contributions; ces informations servent notamment à la définition de la capacité économique du canton dans le cadre de la RPT. Les nouvelles règles du chef du Département fédéral des finances ont été mise en oeuvre cette année.

Relations avec les administrations fiscales des autres cantons

Dans le cadre de son activité courante de taxation, l'ACI fournit aux administrations fiscales des autres cantons suisses les éléments leur permettant l'imposition correcte des contribuables partageant leur assujettissement entre plusieurs cantons. Ces échanges d'informations (décisions de répartition intercantionales des éléments imposables) qui se faisaient par courrier postal ont été remplacés par une solution informatique sécurisée construite sur la plate-forme d'échange SEDEX. Ce projet (CH-Meldewesen) est placé sous l'auspice de la Conférence Suisse des Impôts (<http://www.chm-steuern.ch/?id=10>).

Relations avec les autres tiers

Parmi les tâches incombant au back-office, il convient de relever la communication de divers renseignements fiscaux : à l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage, services sociaux (CSR, CMS), instituts de renseignements, autorités de poursuites pénales dans le cadre de la détermination des jours-amendes prévus par l'article 34 du Code pénal suisse, etc.

Organisation du service

Même si elle ne va pas sans mal en raison de la complexité des adaptations informatiques, la modernisation de l'ACI se poursuit. Un nouveau cap a été franchi en 2009 avec la décision du Conseil d'Etat de modifier les structures à moyen terme afin de les mettre en phase avec les 10 nouveaux districts tout en maintenant un lien de proximité indispensable avec les 370'000 contribuables domiciliés dans le canton. Ainsi, en 2010, les bureaux d'Oron, Avenches, et Cossonay seront regroupés vers les chefs-lieux des districts de Lavaux-Oron, Broye-Vully et Morges, puis, en 2014, le bureau de Grandson vers Yverdon-les-Bains.

Récupérant le 4e étage du bâtiment de la direction centrale, l'ACI permet au contribuable de trouver un guichet unique (pour tout le canton) pour les successions et les donations dont on espère qu'il favorisera la qualité et la rapidité du traitement de ces dossiers spécifiques.

Formation

L'ACI constitue un des pôles majeurs de la formation dispensée par la CSI (CSI 1, 2 et 3) dans la mesure où les cours pour toutes les administrations romandes sont dispensés à Lausanne. A compter de 2009, l'ACI assure également une partie de la formation des collègues tessinois, dans leur canton. C'est en 2009 qu'ont eu lieu les examens de la 1ère session CSI 3, soit la formation interne la plus pointue possible. Celle-ci équivaut pour la fiscalité, hormis différents impôts spéciaux comme la TVA, aux exigences de l'expertise fiscale telle que les examens fédéraux modulaires la sanctionne. 6 participants vaudois ont suivi les cours, 4 ont réussi l'examen ce qui représente un succès pour notre canton.

Outre ces formations, divers cours internes sont également dispensés dans les domaines de la perception, de la comptabilité, de l'assujettissement et des généralités fiscales.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

PROJETS

LÉGISLATION

L'introduction de plusieurs mesures allégeant la charge fiscale des contribuables, adoptées par le Parlement le 9 septembre 2008 et combattues par un référendum, ont été acceptées par le peuple lors de la [votation populaire du 8 février](#).

La loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux a également été modifiée le [9 décembre 2009](#) (entrée en vigueur au 01.01.2010) sur les objets suivants :

- déduction des frais d'entretien d'immeubles (harmonisation au droit fédéral),
- procédures de rappel d'impôts (harmonisation au droit fédéral),
- amnistie fiscale (harmonisation au droit fédéral),
- perception échelonnée des personnes morales.

La loi du 27 février 1963 concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations a également été modifiée le [9 décembre 2009](#) (droit de mutation entre époux).

La loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux a fait l'objet d'une [modification mineure](#) (09.12.2009) traitant des règles autorisant la perception de contributions.

INFORMATIQUE

Un effort toujours très soutenu des collaborateurs du service dans ces projets a marqué l'année 2009.

Assujettissement à l'impôt

UNIREG a été mis en service en juillet. Cette nouvelle application - qui remplace une solution dont le concept date de plus de trente-cinq ans - induit de nouvelles règles de travail. Ainsi, les mutations transmises par les communes au moyen de fichiers électroniques exclusivement sont traitées automatiquement par le registre des individus (socle sur lequel sera constitué le futur RCPers découlant de la LVLHR). Après mise à jour des informations civiles des résidents vaudois, des événements civils sont communiqués à UNIREG, mettant à jour de la sorte - sans intervention humaine - l'assujettissement des contribuables personnes physiques. Toutes les mises à jour influençant l'assujettissement du contribuable sont traduites en événements fiscaux qui sont adressés aux autres applications fiscales (BA, TAO, SIPP) qui les interprètent et déclenchent en conséquence les actions nécessaires.

En octobre 2009, les données propres aux contribuables soumis à l'impôt à la source et les employeurs débiteurs de cet impôt, provenant de SIMPA-IS, sont venues enrichir l'application UNIREG. Toutes les données concernant des personnes physiques sont dès lors gérées dans une seule application.

Depuis cette année, les collaborateurs autorisés de toutes les communes peuvent consulter le rôle des contribuables par une connexion extranet (IAM).

Harmonisation des registres

Le coordinateur engagé afin d'assurer le bon fonctionnement de ce projet a mis un terme à son mandat à fin décembre 2009. Le projet fait dorénavant l'objet d'un suivi attentif de l'ACI et de la DSI plus particulièrement.

Le projet de loi d'application des dispositions fédérales est encore à l'ordre du jour des travaux du Grand Conseil.

L'année 2009 a été marquée par les événements suivants :

- première attribution du nouveau numéro AVS (NAVS13) par la Centrale de Compensation; 99.6 % des personnes communiquées au 15 janvier disposent maintenant au plan national de cet attribut,
- communication des NAVS13 aux communes par le canton; la qualité des informations issues des fichiers fédéraux a nécessité examens, arbitrages et informations,
- contacts réguliers avec la Poste dans le cadre des contrats passé par une trentaine de communes vaudoises en vue de l'attribution des EWIDs (identificateurs fédéraux des logements),

- formation de plus de 300 personnes membres de l'AVDCH,
- validation des logiciels communaux des contrôles des habitants,
- support régulier aux communes dans le cadre de leurs activités LHR.

Taxation

Pour les personnes physiques, l'outil de taxation assistée par ordinateur (TAO) a été adapté aux normes en vigueur pour la nouvelle période fiscale. De plus, les types de factures qui ne pouvaient encore être traités de la sorte sont venus compléter la palette des solutions disponibles. D'autre part, une application spécifique a été développée pour l'impôt à la source; elle est en production depuis décembre 2009.

Aucun changement n'est à relever pour les personnes morales.

Perception

Le déploiement des fonctionnalités de l'outil SIFP s'est poursuivi tout au long de l'année; il permet maintenant de percevoir tous les types de contributions et d'en assurer le contentieux financier. La migration vers l'outil SIFP des données issues de l'application SIMPA-IS (impôt à la source) a engendré une inaccessibilité des bases de données des personnes physiques très limitée. Toutes les données financières concernant des personnes physiques sont dès lors gérées dans une seule application.

Aucun changement n'est à relever pour les personnes morales.

Collaboration intercantonale

Dans le cadre de la Conférence suisse des impôts (CSI), l'ACI participe activement aux projets suivants :

- Certificat de salaire : [SWISSDEC](#)
- Informations inter-administrations : [ch-Meldewesen](#)
- Communication de l'estimation des titres ([WVK-CET](#))

D'autre part, un suivi attentif a été initié s'agissant du sort réservé à l'impôt d'après la dépense.

Rapport annuel de gestion 2009

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Administration cantonale des impôts (ACI)

Sources d'informations complémentaires

INTERNET

Le site Internet constitue le vecteur essentiel de la communication du service avec les contribuables, les mandataires et autres partenaires. En 2009, il n'a pas subi de modification de fond.

INFORMATION PAPIER

[Dépliant annuel](#)

Supplément 24Heures *(peut être obtenu auprès de l'ACI)*

Groupes de prestations
704.0 Administration

704.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Gestion des ressources humaines
- Gestion du budget
- Support logistique
- Support informatique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Départements et services
- Services transversaux
- Commission des finances (COFIN)

Groupes de prestations
704.1 Planification et solutions financières

704.1 Planification et solutions financières

- Planification financière
- Programme de législature
- Rating
- Finances publiques
- Etudes et analyses
- Commissions intercantionales

Descriptif

- Etablir la planification financière de l'Etat de Vaud.
- Transmettre les informations nécessaires à la Chancellerie pour établir le Programme de législature.
- Gérer les activités liées à la surveillance annuelle de la notation du Canton par l'agence Standard & Poor's. Transmettre les données statistiques demandées par le Credit Suisse, l'UBS et la Banque cantonale de Zurich pour établir le rating du Canton.
- Suivre les dossiers fédéraux (RPT, BNS, Allègement des tâches, autres) et consolider les effets financiers pour le Canton. Représenter le SAGEFI dans la cellule RPT.
- Etablir des rapports concernant des sujets ayant trait aux finances publiques.
- Préparer les séances et répondre aux demandes de la Conférence des directeurs cantonaux (FDK) et du Groupe d'études pour les finances cantonales (FkF).
- Proposer des solutions pour des dossiers à forts enjeux financiers
- Conduire le projet "Système de contrôle interne - SCI"

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil
- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Le chef du Département des finances et des relations extérieures
- Le chef du SAGEFI
- Les divisions du SAGEFI
- Les départements
- Les bailleurs de fonds
- Le public

Groupes de prestations
704.2 Gestion financière opérationnelle

704.2 Gestion financière opérationnelle

Elaborer le calendrier et la conduite du budget de fonctionnement et d'investissement, ainsi que le suivi financier et technique du budget en exploitation.

Descriptif

- Elaborer les directives budgétaires.
- Suivre le processus et les délais du budget en élaboration.
- Elaborer la consolidation du budget des départements.
- Proposer une synthèse du budget au Conseil d'Etat.
- Elaborer des propositions à l'attention du chef du Département des finances et des relations extérieures lors du processus budgétaire.
- Effectuer le suivi budgétaire trimestriel pour le Conseil d'Etat.
- Analyser les propositions des départements soumises au visa du chef du Département des finances et des relations extérieures (crédits supplémentaires, reports de crédit,...).
- Analyser les projets de lois (EMPL), les projets de décrets (EMPD) ainsi que les projet fédéraux (lois, ordonnances, conventions-programmes) du point de vue financier et technique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil
- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Le chef du Département des finances et des relations extérieures
- Le chef du SAGEFI
- Les départements
- Le public

Groupes de prestations

704.3 Comptes, trésorerie et gestion du risque consolidés de l'Etat

704.3 Comptes, trésorerie et gestion du risque consolidés de l'Etat

Consolider les comptes des départements et tenir les comptes de l'Etat de Vaud, en émettant des directives financières, en gérant l'outil comptable de référence (Procofiév) et en assurant la gestion administrative des fonds spéciaux d'utilité publique.

Responsable de la comptabilité du Département des finances et des relations extérieures.

Gestion de la dette de l'Etat de Vaud et les activités opérationnelles de financement.

Suivi, analyse et mise en évidence des risques financiers encourus par l'Etat, plus particulièrement dans les dossiers ayant trait aux participations de l'Etat aux personnes morales, aux garanties/cautionnements et prêts octroyés ainsi que des entités à qui l'Etat a confié une mission déléguée.

Descriptif

- Consolidation des comptes de l'Etat de Vaud
- Publication des comptes consolidés de l'Etat de Vaud
- Rédaction du rapport annuel du Conseil d'Etat
- Elaboration de directives financières
- Gestion du plan comptable
- Maintien et développement de la plateforme financière de l'Etat de Vaud (Procofiév)
- Administration financière des fonds d'utilité publique
- Administration de la comptabilité du Département des finances et des relations extérieures (tâche du responsable financier départemental)
- Appui technique et financier sur le plan comptable des départements et des services
- Gestion de la dette
- Renouvellement des emprunts à long terme en fonction des échéances
- Emprunts & placements à court terme en fonction des besoins journaliers
- Inventaire des participations, analyse et gestion du risque financier
- Rapport au Conseil d'Etat sur les participations
- Inventaire des cautions, garanties, prêts, leasing et garantie de déficit
- Mise en place d'un suivi des risques financiers en collaboration avec les départements
- Elaboration de l'annexe des comptes au bilan de l'Etat de Vaud
- Conduite du projet "Système d'information financier - SIF"

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil
- La Commission des finances
- Le Conseil d'Etat
- Les départements
- Le public
- Les banques

- Les institutions financières

Evénements marquants, évolutions significatives

Crise financière & Groupe de travail intercantonal

La crise financière qui a débuté en 2008, devenue crise économique et récession en 2009, a conditionné un certain nombre d'activités au sein du SAGEFI et a sensiblement influencé les directives budgétaires et la procédure budgétaire 2010, ainsi que les hypothèses de la planification financière 2011-2014.

Ceci étant, le SAGEFI a été amené à préparer plusieurs présentations sur ce sujet à l'attention du Conseil d'Etat, des chefs de service et pour le CDFIRE.

En outre, au cours du 1^{er} trimestre 2009, le service a œuvré au sein du groupe de travail intercantonal institué par la CDF-latine et la CDEP-SO. Ce groupe était chargé d'élaborer des pistes de réflexion à l'attention des gouvernements de Suisse occidentale et latine en vue de permettre d'anticiper et d'apporter des réponses concrètes aux changements conjoncturels à venir. En date du 3 avril 2009, ces deux conférences ont adopté le rapport du groupe de travail. Les différentes pistes présentées ont permis de développer des mesures convergentes et relativement homogènes dans tous les cantons concernés.

Gestion de la dette

Comme en 2008, l'Etat de Vaud a été présent sur les marchés en tant que prêteur et par conséquent a continué à être exposé à un risque non négligeable de contrepartie essentiellement dû à la crise financière dont l'étendue des ramifications reste difficile à appréhender. A cela s'est ajouté en 2009, les effets de la politique monétaire menée par les banques centrales depuis le 4^{ème} trimestre 2008 réduisant d'autant les conditions de rémunérations obtenues sur les placements à court terme.

Dans ce contexte délicat, et ce depuis le début de la crise des subprimes en août 2007, l'Etat de Vaud a adopté une stratégie prudente de placements auprès d'établissements de renom et d'autres collectivités publiques. Ainsi l'évolution de la situation des marchés financiers a fait l'objet d'un suivi quotidien et le nombre, le volume et la durée des placements auprès de contreparties autorisées ont été sensiblement réduits tout au long de l'année pour se limiter, in fine, à trois entités dont une collectivité publique.

Contrairement à 2008 où CHF 870 millions d'emprunts contractés par l'Etat de Vaud avaient pu être remboursés par anticipation, il n'en a pas été de même en 2009. Pour autant que les conditions du marché le permettent, les démarches se poursuivent en vue de réduire le pic d'emprunts arrivant à échéance en 2013.

Formations CEP

Durant l'année 2009 le SAGEFI, avec la participation du SJL, a organisé deux séminaires de formation au CEP, l'un consacré au budget de fonctionnement et l'autre aux investissements. Ces séminaires s'adressent en priorité aux responsables financiers départementaux, aux responsables financiers des services et à toutes personnes qui sont appelées à établir des documents financiers de type "Proposition au Conseil d'Etat" et / ou "Exposé des motifs et projet de décret en matière d'investissement".

Faisant usage d'exemple, ces formations ont pour objectif de sensibiliser les personnes en charge d'établir des documents à caractère financier sur les points importants qu'il convient de respecter. Il s'agit en effet de renseigner complètement et valablement ces documents dans le respect de la loi sur les finances et de ses directives d'exécution avant qu'ils ne soient soumis au DFIRE pour visa, puis au Conseil d'Etat.

Dans le prolongement de ces formations, les grilles de critères de détermination utilisées par le SAGEFI, afin de se déterminer sur les objets à caractère financier, ont également été mises à disposition des services et départements par le biais de l'intranet. De plus, des modèles de documents ont été créés et mis à disposition des usagers de l'ACV.

Par le biais de la formation et la mise en commun d'informations, le SAGEFI entend optimiser les procédures administratives et ainsi accélérer la présentation des documents au Conseil d'Etat. Ceci afin d'alléger la charge de travail au bénéfice de tous.

En 2009, 8 séminaires ont été organisés au CEP. Le contenu de ces derniers a été jugé bon à très bon par les 72 participants qui en ont également profité pour proposer des pistes d'améliorations. Ces dernières seront prises en considération lors des 8 séminaires supplémentaires qui seront organisés durant le mois de mars 2010.

Directives

En fin d'année 2009, la directive d'exécution No 26 relative à la « procédure concernant la validation par le

Conseil d'Etat des conditions financières des emprunts contractés par des tiers et garantis par l'Etat de Vaud » a été adoptée par le Conseil d'Etat et mise en œuvre. Elle vise à préciser et organiser les activités des institutions subventionnées, des services en charge des subventions, du SAGEFI et des établissements financiers lorsqu'il s'agit de procéder à des emprunts ou des renouvellements d'emprunts d'institutions que l'Etat garantit. In fine, cette procédure doit permettre aux institutions de bénéficier d'un taux d'intérêt similaire à celui que payerait l'Etat s'il empruntait lui-même.

Deux directives de portée générale ont été réactualisées et diffusées au sein de l'Administration cantonale. Il s'agit de :

- La directive No 5 sur la gestion des comptes postaux et bancaires qui a été revue et complétée par une annexe selon une recommandation du CCF;
- La directive No 12 sur la TVA qui a été revue conformément à l'introduction du 1^{er} volet de la nouvelle Ltva au 1^{er} janvier 2010. Au mois de décembre, cette directive a fait l'objet d'une présentation ad hoc à l'ensemble des responsables financiers des services de l'ACV.

Enfin, un projet de directive sur les inventaires est actuellement en cours de rédaction et devrait être diffusé dans le courant du 1^{er} trimestre 2010.

Déterminations

Comparativement à la moyenne des années passées, la division « Gestion financière opérationnelle (GFO) » a composé avec une augmentation des projets traités (environ +12%), soit un total de quelque 760 déterminations à l'attention du chef du DFIRE ou des services de l'ACV. Cette augmentation de volume est principalement visible dans le domaine des EMPD et EMPL, conséquence logique de l'augmentation du plafond d'investissement à CHF 300 mios et la mise en œuvre du programme de législation 2007-2012 du Conseil d'Etat.

Suivi des positions du bilan

La démarche qui avait été initiée en 2008 sur le suivi des positions du bilan par le SAGEFI, dans le cadre de la procédure de suivi budgétaire trimestriel pour l'ensemble de l'administration, s'est poursuivie tout au long de l'année 2009. L'évolution des comptes transitoires et reports de crédit, de régularisation, débiteurs, prêts et comptes courants ont été analysés et les soldes des comptes ont été listés et documentés avec un point de situation aux 30 juin et 30 septembre. Outre le suivi, l'objectif de cette démarche est de disposer également d'une documentation tenue à jour tout au long de l'année dans le but d'anticiper certaines actions et faciliter ainsi les opérations de bouclage.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Projet « Système d'information financier (SIF) »

Le projet SIF (système d'information financier) qui a notamment pour ambition de remplacer les outils Procofiév et Proconcept s'est poursuivi tout au long de l'année 2009. Ainsi l'appel d'offres publié le 7 novembre 2008 a permis à quatre soumissionnaires de déposer leurs dossiers le 2 février 2009 conformément à la loi sur les marchés publics.

Suite à une analyse approfondie des dossiers, à une notation selon des critères prédéfinis et à l'audition de tous les soumissionnaires (présentation de l'offre et des cas d'utilisation), les membres du projet constitués par les représentants de la DSI et du SAGEFI ont recommandé de retenir l'offre proposée par la société SAP. Cette société a en effet présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. En date du 31 juillet 2009, le marché a été officiellement adjugé à SAP sous réserve de l'obtention d'un crédit de CHF 24.9 mios par le Grand Conseil.

Dès l'acceptation de l'EMPD par le Conseil d'Etat, cet objet devrait être traité encore en 2010. A l'obtention du crédit, il est prévu que le projet en tant que tel débute en 2011 pour une durée de 2 ans avec une mise en exploitation complète du système au 1^{er} janvier 2013.

Projet « Système de contrôle interne (SCI) »

Le projet SCI, initié au second semestre 2008 a sensiblement avancé en 2009. En effet, le SAGEFI a fonctionné comme 1^{er} site pilote de l'ACV en testant une démarche qu'il a lui-même élaborée. En juin 2009, le SAGEFI a obtenu une certification de la société Ernst & Young quant à l'adéquation de son système de contrôle interne avec les exigences de la norme d'audit suisse NAS 890.

En août 2009, le Conseil d'Etat a adopté le périmètre et les principes relatifs à la mise en œuvre au sein de l'ACV du SCI au sens de l'art. 16 al. 1 lettre e de la loi sur les finances et a chargé le SAGEFI de tester la méthode et le projet de directive y relatif avec au moins deux services pilotes d'ici au printemps 2010. A ce moment-là, il s'agira de faire rapport au Gouvernement sur ce projet et de lui proposer la version définitive de la directive sur le SCI.

Eu égard à ce qui précède, trois projets pilotes ont été initiés en automne avec le SG-DFIRE, le SG-OJV et le SAN.

Rapport annuel de gestion 2009

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Sources d'informations complémentaires

Intranet

<http://intranet.etat-de-vaud.ch/fr/intranet-metiers/finances/>

Site officiel du Canton de Vaud

Groupes de prestations
706.0 Conduite stratégique et opérationnelle

706.0 Conduite stratégique et opérationnelle

Ce domaine, placé directement sous la responsabilité du Chef de service, contient une approche stratégique, tout en s'assurant d'une organisation du service efficiente et des moyens suffisants pour y parvenir.

Descriptif

Conduite stratégique et opérationnelle

Fournir une vision stratégique dans le domaine RH et disposer en tout temps des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés et réaliser les tâches attribuées

- Soutenir l'employeur dans la définition de la vision RH
- Assumer la gestion des fonctions dirigeantes
- Assurer le support juridique adéquat
- Assurer le contrôle des prestations délivrées dans le domaine des ressources humaines
- Gérer la structure du service, les finances et les moyens humains
- Assurer le support administratif

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

A l'interne, le Conseil d'Etat, le Chef de département, le Chef de service et les collaborateurs. A l'externe, le CEP, l'IDHEAP, la Caisse de pensions, les différents assureurs, les syndicats, les responsables des directions de ressources humaines des autres cantons suisses.

Groupes de prestations 706.1 Administration des ressources humaines

706.1 Administration des ressources humaines

Ce domaine connaît pour mission principale le traitement de la paie. Il s'agit là de délivrer une prestation tous les mois sous la forme non seulement du paiement des salaires mais également du paiement des différentes indemnités dues. La précision des données est un préalable pour le versement des salaires justes.

Descriptif

Verser aux collaborateur-trice-s, dans les délais, leur rémunération due au moyen d'un applicatif salaire adapté et performant, en s'appuyant sur des délégations de compétences maîtrisées et contrôlées afin de concentrer l'activité sur les tâches spécialisées et à valeur ajoutée

- Assurer le paiement des salaires et la gestion administrative en relation avec la rémunération pour l'ensemble de l'ACV
- Suivre l'évolution des situations d'incapacité de travail de longue durée sur le plan du droit au salaire et des prestations des assureurs sociaux
- Assurer la gestion et le suivi des assurances sociales (AVS-AC, LAA, AF, CPEV) en collaboration avec les services
- Assurer la maintenance, les évolutions légales et correctives, ainsi que les développements des applications salaire en collaboration avec la DSI
- Maintenir à jour les référentiels et tables de données en relation avec les applications salaire

Assurer la mise à jour des référentiels liés à la rémunération en les adaptant aux décisions du Conseil d'Etat et en assurant la cohérence et l'équité interne tout en tenant compte des évolutions et des besoins nouveaux des services. Soutenir les services dans l'application des délégations de compétences relatives aux modifications contractuelles

- Fixer les salaires initiaux (FSI)
- Assurer la mise à jour des échelles des salaires, des barèmes et des tarifs. Examiner les demandes de réévaluation et les nouveaux besoins
- Apporter aide et appui spécialisé aux services dans le cadre des modifications contractuelles et/ou salariales

Assurer la coordination des activités des secteurs du domaine, ainsi que la cohérence des pratiques en matière de procédures administratives et de rémunération entre les différents offices payeurs (SPEV, CHUV, UNIL, OPES). Coordonner et dispenser la formation et l'information du réseau des CoRH des services

- Fixer les objectifs des secteurs, coordonner leur activité et en contrôler la bonne exécution. Leur apporter aide et appui
- Anticiper les évolutions légales ou organisationnelles en relation avec l'activité du domaine
- Coordonner l'application cohérente des pratiques des offices payeurs (CoOP)
- Assurer l'information et la formation pour le réseau des CoRH

Assurer la coordination de la Commission cantonale des apprenti-e-s (CCA), ainsi que le recrutement centralisé des apprenti-e-s de commerce pour l'ensemble des services de l'Etat

- Assurer la coordination et le suivi des séances de la CCA

- Organiser et assurer la campagne de recrutement centralisée des apprenti-e-s de commerce et organiser les journées de tests
- Suivre l'évolution des places d'apprentissage au sein de l'ACV
- Assurer le rôle de maître d'apprentissage pour le SPEV

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs, Caisse AVS, SUVA, OAI, Offices payeurs, Réseau RH, Services, CCA.

Groupes de prestations
706.2 Prestations RH

706.2 Prestations RH

Ce domaine comprend 2 volets essentiels. Il s'agit du recrutement des cadres dirigeants et de la gestion du programme développement des compétences des cadres d'une part et de la gestion des absences de longue durée d'autre part.

Descriptif

Œuvrer à la mise en application et à la coordination de la politique RH de l'Etat en offrant aux services des prestations RH de qualité et des outils spécifiques d'appréciation et de développement professionnel

- Développer et promouvoir la politique globale de recrutement et de développement des compétences au sein de l'ACV
- Définir, appliquer et développer une politique du « case management » au sein de l'ACV
- Assurer une coordination des responsables RH rattachés au SPEV afin d'assurer des prestations uniformes en lien avec le cycle de vie des collaborateur-trice-s

Développer et promouvoir la politique globale de recrutement et de développement des compétences au sein de l'ACV

- Offrir aux services une plate-forme de conseil et d'accompagnement dans les domaines du recrutement et de développement des compétences
- Conduire la procédure d'engagement des candidat-e-s aux fonctions de cadres dirigeant-e-s et d'expert-e-s afin que l'Etat bénéficie d'un management performant
- Apporter un appui dans la procédure d'engagement des fonctions de cadre intermédiaire afin que l'Etat bénéficie du personnel compétent et motivé
- Conduire les démarches de développement des cadres et s'assurer de son impact au regard de la politique RH
- Offrir des outils d'appréciation adaptés afin de favoriser le développement et la mobilité professionnels

Définir, appliquer et développer une politique du « case management » au sein de l'ACV

- Développer et mettre en œuvre un « case management » pour assurer un suivi des absences et favoriser la réinsertion professionnelle
- Formaliser les règles et procédures de gestion en matière de suivi des absences de longue durée et de réinsertion professionnelle
- Coordonner et développer le réseau de partenariat avec les intervenants internes et externes
- Développer et organiser des prestations spécifiques en matière de diagnostic et d'accompagnement
- Mettre à disposition des services un outil de gestion des absences

Assurer une coordination des responsables RH rattachés au SPEV afin d'assurer des prestations harmonisées en lien avec le cycle de vie des collaborateur-trice-s

- Recueillir les besoins résultant des règles d'application de la ligne et proposer les mesures de correction adéquates
- Offrir un lieu d'échanges et de réflexion
- Garantir une harmonisation des pratiques

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Conseil d'Etat, Chefs de service, Réseau RH, Médecin cantonal adjoint, OAI, CPEV, Assureurs LAA.

Groupes de prestations

706.3 Organisation et système d'information des ressources humaines

706.3 Organisation et système d'information des ressources humaines

Ce domaine traite de l'organisation en particulier sous la forme de la détermination du niveau des postes. Il gère également la maîtrise de la masse salariale de l'État par le truchement de l'examen des demandes de postes nouveaux. Enfin, ce domaine est également responsable du développement informatique en étroite collaboration avec la DSI.

Descriptif

Assurer l'expertise, la vision stratégique et le pilotage du domaine en cohérence avec la politique RH de l'État

- Permettre à l'ACV de bénéficier d'une organisation de ses prestations cohérente et efficace par une gestion optimale de ses effectifs et de sa masse salariale
- Soutenir la mise en œuvre de la politique RH par la réalisation de systèmes de management et d'information pertinents, efficaces et efficients

Tendre à la cohérence organisationnelle, à l'optimisation de l'allocation des effectifs et de la masse salariale de l'ACV

- Réaliser l'analyse technique des organisations en regard de leurs missions, prestations et processus et déterminer le niveau des postes pour atteindre la cohérence organisationnelle
- Etablir une vision globale en matière d'effectifs et de gestion de la masse salariale par la consolidation des indicateurs et tableaux de bord transmis aux autorités compétentes

Assurer une gestion des processus RH en vue de les automatiser et être dans une logique d'amélioration continue pour atteindre l'efficacité et l'efficience

- Apporter une expertise pour la réalisation, la mise en œuvre et le suivi du référentiel stratégique RH (système de management)
- Etablir le schéma directeur informatique des processus RH et assurer la réalisation de son plan d'action
- Disposer des processus RH formalisés et documentés afin d'améliorer la pratique et le partage de connaissances avec les partenaires du service du personnel
- Accompagner les responsables des processus en vue d'assurer l'automatisation et l'amélioration continue de leurs pratiques
- En collaboration avec la DSI et en s'appuyant sur l'organisation interne du service pour l'informatique, assurer la gestion transversale du système d'information RH

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs, Services, Conseil d'Etat, Chefs de service.

Groupes de prestations 706.4 Politique RH

706.4 Politique RH

Ce domaine a repris une partie des activités effectuées dans le cadre de l'ancien projet DECFO-SYSREM. Il s'agit désormais de rendre opérationnelle la gestion des emplois, des fonctions ainsi que des autres outils dans le domaine des ressources humaines (cahier des charges, entretien d'appréciation, référentiel des compétences, etc.). Ce domaine est également responsable de la définition des besoins en matière de formation et de sa concrétisation au travers des cours dispensés notamment par le CEP.

Descriptif

Mettre en œuvre la politique des ressources humaines de l'Etat et en faire un élément majeur de sa stratégie

- Développer un pilotage de la fonction RH
- Construire des outils statistiques RH
- Assurer une veille des métiers
- Définir une politique de formation
- Adapter et développer les outils et référentiels RH

Mettre la politique RH au service de la stratégie

- Contribuer à la définition et à l'organisation de la fonction RH au sein de l'ACV pour les 5 années à venir
- Construire un pilotage stratégique de la fonction RH (gestion intégrée des RH)
- Assurer le lien avec le Conseil d'Etat sur les questions RH (PCE, notes, rapports, études, réponses au GC, négociations...)
- Mener des projets de développement RH
- Contribuer à la définition et à l'organisation de la fonction RH au sein de l'ACV pour les 5 années à venir

Mettre en place un système de mesure à valeur ajoutée pour la politique RH

Bâtir un système de pilotage basé sur

L'analyse rétrospective

- Bilan social, comme outil d'information et d'évaluation

Le constat et l'action

- Tableaux de bord comme outils de pilotage et d'aide à la décision

L'anticipation

- Modélisation comme outil de projection
 - Réaliser des études statistiques
 - Produire des rapports « indicateurs RH »
 - Mener des enquêtes de satisfaction
 - Participer/Procéder à des études de « benchmark »

Contribuer au développement d'une gestion prévisionnelle et prospective des emplois

- Mettre en place un dispositif de veille des métiers de l'ACV
- Faciliter la connaissance des besoins en recrutement et des profils recherchés au sein de l'ACV
- Concevoir une politique de mobilité professionnelle au sein de l'ACV
- Anticiper le développement et l'actualisation constante des compétences nécessaires à l'évolution des missions des services

Définir une politique de formation continue intégrée à la stratégie de l'Etat

- Favoriser la synergie entre le projet économique et le projet humain de l'Etat
- Analyser les besoins en formation de l'ACV au regard de ses orientations et de ses objectifs
- Elaborer un plan et un programme d'actions de formation, définir un budget et évaluer les moyens pédagogiques
- Construire un dispositif de formation permettant de valoriser les potentiels, de développer l'adaptabilité par rapport aux métiers et à leurs évolutions
- Gérer de manière optimale le budget formation (compte 3091)

Adapter et développer les outils et référentiels RH

- Développer un dispositif d'utilisation et de veille des fonctions
- Assurer un appui technique à la commission d'évaluation des fonctions
- Proposer des outils RH adaptés les uns aux autres et en synergie avec la politique salariale
- Construire un référentiel de compétences

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Conseil d'Etat, Services, Collaborateurs, CEP, IDHEAP, Partenaires externes (Cantons, Confédération, etc.).

Événements marquants, évolutions significatives

Nouvelle politique salariale

Après l'entrée en vigueur du nouveau système salarial au 1er décembre 2008, l'année 2009 a été marquée par la consolidation de cette introduction. Le décret voté au mois de novembre 2008 par le Grand Conseil a été contesté devant la Cour constitutionnelle. Cette dernière a rejeté le recours le 24 juin 2009. Cet épisode a retardé les travaux de mise en oeuvre, en particulier s'agissant de la constitution de la Commission de recours.

En parallèle, 8 nouvelles séances de négociations ont été menées entre la Délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines et les syndicats. La négociation a porté sur les objets suivants: mesures à prendre pour compenser l'impact sur le degré de couverture de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud à la suite de l'introduction de la nouvelle politique salariale, composition de la Commission de recours, salaire des agents de propreté et le dispositif normatif dans le domaine de la fixation du salaire initial, de la promotion et des indemnités pour travaux spéciaux. Les négociations ont débouché concrètement sur une modification du décret introduisant la nouvelle politique salariale et l'élaboration d'un projet de décret et d'une modification de la loi sur la Caisse de pensions.

Par ailleurs, plusieurs décisions du Conseil d'Etat ont été prises dans le cadre du réexamen de certains métiers. Pour sa part, le TRIPAC a commencé à instruire les affaires qui relèvent de sa compétence.

Compte tenu de l'importance des nouveautés introduites directement ou indirectement par le nouveau système de classification des fonctions et la nouvelle politique salariale, le SPEV a tenu 4 séances d'information et de travail avec les chefs de service.

Case management

Après la phase de lancement du programme Ré-AGIR destiné à prendre en charge le plus rapidement possible des collaborateurs en difficulté de santé, ce dispositif a été confirmé par le Conseil d'Etat en décembre 2009. Il permettra, grâce à une collaboration en réseau, basée sur une procédure simplifiée, de prendre en charge les collaborateurs en incapacité de travail de 30 jours et plus. Cette nouvelle approche s'inscrit dans l'évolution du droit fédéral (5ème révision de LAI). Ce dispositif est destiné à éviter, autant que faire ce peut, le maintien en incapacité. Il en va de l'intérêt de l'ensemble des partenaires concernés mais en premier lieu du collaborateur. Les études démontrent que plus l'incapacité est longue plus la réinsertion dans le monde professionnel est difficile. Un bilan de l'opération sera effectué fin 2010.

Réorganisation du SPEV

L'introduction de la nouvelle politique salariale et la formalisation des processus RH ont nécessité une refonte de la structure du Service du personnel. Ce dernier est désormais composé de 5 domaines que sont la conduite du service, l'administration des ressources humaines, l'organisation et le système d'information des ressources humaines, les prestations RH et la politique RH.

Rapport annuel de gestion 2009

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV)

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Politique des ressources humaines - rapport sur la vision RH

Soucieux d'anticiper les enjeux à venir, de consolider et mettre en perspective les outils RH existants et de donner une visibilité sur les actions à entreprendre, le service a entamé une réflexion en profondeur sur la politique future des ressources humaines. Ce document servira de fil conducteur au Conseil d'Etat et permettra également de répondre aux différentes interventions parlementaires portant sur cet objet. Le projet de rapport sera mis en consultation. Plusieurs experts externes seront associés aux travaux.

Rapport annuel de gestion 2009

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV)

Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
301.4 Management et organisation

301.4 Management et organisation

Conseiller et appuyer les chefs de département et les chefs de service dans leurs démarches d'organisation ou de conduite du changement.

Descriptif

- Conduite d'analyses organisationnelles (diagnostics, revues, études) et appui aux projets de réorganisation
- Centre de compétence relayant le savoir-faire en matière de management et d'organisation
- Aide à l'établissement des mandats de consultants externes

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administration et gouvernement.
- Secteur parapublic (en principe avec participation financière)

Evénements marquants, évolutions significatives

Organisation

Une charte d'intervention, signée par le président du Conseil d'Etat, précise les modalités de collaboration avec l'UCA et garantit l'indépendance de ses conseillers.

Prestations

Avec 4.8 ETP de conseillers en organisation, l'UCA a en 2009 :

- accompli 10 mandats dont 7 ont fait ou feront l'objet d'un rapport - (4 revues, 3 études, 3 accompagnements de projets),
- réalisé 27 interventions (appui ponctuel hors mandat),
- cadré 5 demandes qui feront l'objet de mandats en 2010.

Pour se tenir au fait des meilleures pratiques en matière de conseil, l'UCA bénéficie de :

- l'expertise du GREF (groupe de référence composé de 2 personnalités ayant une grande expérience de consultant) qui s'est réuni à 2 reprises,
- contacts réguliers avec ses homologues des autres cantons dans le cadre du CREO (Club romand des entités d'organisation) qui s'est réuni à 3 reprises.

Rapport annuel de gestion 2009

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Unité de Conseil et d'Appui en management & organisation (UCA)

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Formation

Séminaire CEP sur la simplification par l'analyse des processus à destination des cadres suivant le certificat of advanced studies en management et gestion du changement.

Sources d'informations complémentaires

Site intranet

- <http://intranet.etat-de-vaud.ch/fr/intranet-metiers/management-et-organisation-uca/>

Rapports UCA

- L'UCA ne délivre aucune information sur ses mandats et ne diffuse aucun rapport. Seuls ses mandants sont habilités à le faire.

Rapport annuel de gestion 2009

Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS)

Groupes de prestations

708.0 Administration

708.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique statistique.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.
- Gestion et coordination de la fédération statistique cantonale.
- Plan statistique cantonal.

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Chef du département.
- Collaborateurs du service.
- Services de l'ACV.
- Services transversaux.
- Secrétariats généraux.

Groupes de prestations
708.1 Collecte

708.1 Collecte

Collecte de données à but statistique.

Descriptif

- Définition des besoins en matière de données à but statistique.
- Exploration de fichiers de données administratives.
- Exécution d'enquêtes statistiques fédérales et cantonales.
- Saisie des données.
- Validation des données.

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Groupes de prestations
708.2 Production et analyse

708.2 Production et analyse

Production et analyse de données statistiques.

Descriptif

- Gestion de la Plate-forme d'information statistique de l'Etat (PISE).
- Production des statistiques périodiques.
- Conduite de projets statistiques.
- Expertises et conseils.
- Mandats.

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Autres cantons.
- Organismes intercantonaux
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Groupes de prestations
708.3 Diffusion

708.3 Diffusion

Diffusion de l'information statistique à l'aide de différents supports adaptés aux besoins des utilisateurs.

Descriptif

- Annuaire statistique du canton de Vaud.
- Atlas statistique du canton de Vaud sur internet
- Courrier statistique Numerus.
- Courrier statistique Lausanne déchiffrée
- Flashs statistiques (communiqués de presse)
- Séries "Conjoncture vaudoise" en collaboration avec la Commission de conjoncture vaudoise.
- Série "Communications statistiques Vaud".
- Série "Communications statistiques Lausanne".
- Chiffes clés de l'Espace lémanique.
- Mémento "Vaud en chiffres".
- Rapports à diffusion limitée.
- Réponses à la carte.
- Centre de documentation.
- Calculateur de salaires en ligne.
- Site internet "Statistique Vaud".
- Site internet "Statistique Lausanne".
- Site internet de l'Observatoire du logement.
- Publications et site internet de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien.

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Groupes de prestations
708.4 Statistique Lausanne

708.4 Statistique Lausanne

Réalisation sous mandat de la Municipalité de Lausanne de toutes les prestations statistiques de la Ville de Lausanne.

Descriptif

- Productions périodiques.
- Etudes et analyses.
- Publications.
- Site internet.
- Réponse à la carte.
- Conseil, méthodologie.

Bénéficiaires / public-cible / partenaires

- Municipalité de Lausanne.
- Lausanne Région.
- Administration communale lausannoise.
- Confédération.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Evénements marquants, évolutions significatives

Le **Plan statistique cantonal** décrit sous la forme de fiches de projets et de productions périodiques l'ensemble de l'activité statistique de l'Etat; il est adopté chaque année par le Conseil d'Etat. Le Plan statistique 2009, approuvé en décembre 2008, comptait 42 projets et 106 productions périodiques. Globalement, dans l'ensemble de l'administration, les ressources estimées a priori pour la réalisation des productions statistiques périodiques s'élevaient à 236 mois/personne dont 86 mois/personne pour le SCRIS; celles pour les projets atteignaient 76 mois/personne dont 51 mois/personne pour le SCRIS. En cours d'année, certains des projets inscrits au plan statistique 2009 ont été ralentis sans pour autant perturber la bonne marche du service; d'autres sont apparus et ont été entrepris en fonction des nécessités et des priorités qui s'imposaient.

Cinq axes principaux de travail peuvent être mis en exergue à partir du plan statistique 2009. Ce sont : le développement de l'information statistique sur une base administrative, le développement de l'information statistique sur la base d'enquête, la diffusion publique de l'information statistique, la statistique en tant qu'outil d'aide à la décision pour les autorités ainsi que pour l'administration et enfin le partenariat avec l'extérieur du canton.

Parmi les principaux projets conduits par le SCRIS en 2009 figure la mise en oeuvre d'une nouvelle **enquête annuelle sur l'accueil de jour des enfants**, réalisée auprès des structures d'accueil. Cette enquête a pour but de décrire et de suivre l'activité de l'accueil de jour dans le canton. Les premiers résultats seront disponibles au troisième trimestre 2010.

Une nouvelle collection, les **Numerus hors-série**, a été créée en 2009 en complément du bimestriel Numerus. Chaque publication paraissant sous cette appellation ne traitera que d'un seul thème. Les deux sujets analysés en 2009 sont la viticulture vaudoise et la fiscalité communale. Cette nouvelle série permet de présenter des analyses avec plus de souplesse que dans la série Communication statistique qui porte sur des études plus approfondies et plus complètes.

Un projet important abouti en 2009 est l'**Atlas statistique du canton de Vaud**. Il s'agit d'une application internet qui permet aux utilisateurs de construire des cartes du canton à partir de quelque 300 indicateurs statistiques mis à disposition. Les statistiques d'utilisation de cet atlas révèlent la production de 300 à 400 cartes par jour ouvrable.

Au chapitre des évolutions significatives, les travaux relatifs à la préparation du recensement fédéral de la population vont bon train et le SCRIS suit ce projet de très près. Le Canton de Vaud a commandé à l'Office fédéral de la statistique (OFS) une densification (doublement) de l'échantillon de l'**Enquête structurelle du recensement de la population** pour les années 2010-2014. Ainsi chaque année environ 35'000 résidents vaudois participeront à ce relevé. Le doublement de l'échantillon permettra notamment une exploitation des résultats à des échelles spatiales plus fines.

Depuis plusieurs années, le SCRIS développe des **collaborations intercantionales**. Ainsi, concernant les mandats qui lui sont confiés en matière de perspectives démographiques, le SCRIS poursuit une collaboration avec les cantons du Tessin, de Genève et de Neuchâtel. Dans ce domaine des tables de mortalité pour la Suisse ont été élaborées dans le cadre d'un projet cofinancé par l'OFS. Les cantons partenaires apprécient la haute compétence du SCRIS dans le domaine des perspectives de population. D'une manière plus générale, les collaborations instituées se poursuivent aussi bien avec le canton de Genève qu'avec celui de Neuchâtel. Ces collaborations portent potentiellement sur l'ensemble du champ de l'activité statistique publique.

La collaboration au sein de l'**Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien**, qui associe les statisticiens des cantons suisses de l'Arc jurassien ainsi que l'INSEE Franche-Comté, a débouché notamment sur la production d'une analyse comparative des salaires de part et d'autre de la frontière ainsi que sur la création

d'une cartographie transfrontalière sur internet. Cet observatoire a pour but de fournir des éléments statistiques permettant une analyse objective de la situation économique et sociale transfrontalière jurassienne.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Le développement de l'information statistique se fait, en continu, au travers de collectes d'informations, de synthèses, d'analyses, de mises à disposition d'informations statistiques sous des formes variées et adaptées aux besoins des utilisateurs. Pour cela le SCRIS s'appuie sur les enquêtes existantes qu'elles soient cantonales ou fédérales, mais aussi de plus en plus sur des applications administratives.

Parmi les principaux projets qui constituent des nouveautés qui ont été réalisés en 2009, on peut citer, en plus des projets mentionnés au chapitre "Evénements marquants et évolutions significatives" :

- L'élaboration d'un cahier des charges pour la révision du site internet Statistique Vaud. Les travaux de mise en oeuvre ont débuté en décembre 2009 et se termineront en 2010.
- Un cahier des charges en vue de l'adaptation des applications utiles à la réalisation de la statistique fédérale de la construction a été élaboré et la mise en oeuvre a commencé pour se poursuivre en 2010. Cette enquête qui, jusqu'à maintenant, se déroulait selon un rythme annuel, devra dorénavant être réalisée trimestriellement pour répondre aux exigences fédérales. La nouvelle application recourra aux informations de la CAMAC et à celles du Registre cantonal des bâtiments.
- Une première analyse de la nouvelle statistique suisse de l'aide sociale a été effectuée et diffusée.
- Une application a été mise en place pour l'exploitation des données de la Statistique des hautes écoles.
- Le SCRIS a activement participé aux côtés de la BCV, de la CVCI et du SELT à production d'un PIB pour le canton de Vaud.
- Des séries historiques dans le domaine de la météorologie ont été constituées.

Par ailleurs, le SCRIS est régulièrement associé aux travaux de nombreux groupes, principalement internes à l'administration, dans divers domaines : police cantonale, fiscalité, registres des personnes, registres des bâtiments et des logements, péréquations financières, planification dans l'enseignement postobligatoire, PIB vaudois, etc...

A signaler également la participation à des groupes intercantonaux, dont notamment : le Bureau de la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT), le Comité Regiostat qui est l'organe de coordination entre la statistique fédérale et la statistique régionale.

Sources d'informations complémentaires

Courrier statistique Numerus (6 numéros)

Numerus Hors-série :

Fiscalité communale en mutation

Quinze ans de viticulture dans le canton de Vaud

Courrier Lausanne déchiffrée (2 à 3 numéros)

Lausanne se compare à d'autres villes suisses et européennes

Série Communications statistiques Vaud

Annuaire statistique du canton de Vaud 2009

Mémento statistique "Vaud en chiffres 2009"

Flash trimestriels :

Hôtellerie

Emploi

Série Conjoncture vaudoise :

Industrie

Construction

Hôtellerie-restauration

Sites Internet

Statistique Vaud : www.scris.vd.ch

Atlas statistique du canton de Vaud : www.scris.vd.ch/cartostat

Calculateur de salaires en ligne : www.scris.vd.ch/salaires

Observatoire du logement : www.obs-logement.vd.ch

Statistique Lausanne : www.scris-lausanne.vd.ch

Synthèse

Sur le plan juridictionnel, le nombre des **nouvelles affaires** introduites devant les différentes instances reste relativement stable, à l'exception toutefois des procès pécuniaires ouverts devant les **tribunaux d'arrondissement** et les **juges de paix**, ainsi que devant les **tribunaux de prud'hommes**, qui sont en assez nette augmentation. Les causes introduites devant le **Tribunal des baux** sont en légère baisse, mais restent à un niveau très élevé.

Les inscriptions au **registre du commerce** ont par contre augmenté de manière importante.

Début 2009, avec la création de la **nouvelle Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal**, le nombre de **juges cantonaux** a augmenté une nouvelle fois, passant de 29 dont 6 à temps partiel à 37 dont 8 à temps partiel. Il a fallu intégrer et rendre opérationnelle cette nouvelle cour.

L'**adaptation des offices judiciaires aux nouveaux districts** (DecTer) s'est poursuivie par la réorganisation territoriale des offices des poursuites et des faillites. Depuis le mois de novembre 2009, chaque arrondissement judiciaire comporte un office des faillites. Chaque district, à l'exception de celui de l'Ouest lausannois, a son office des poursuites. L'Office des poursuites du district de l'Ouest lausannois, comme la Justice de paix du même district, n'ont pas encore pu être constitués faute de locaux. Ceux-ci devraient toutefois être disponibles à fin 2010 à Renens et permettre ainsi d'achever l'adaptation territoriale des offices judiciaires.

Parallèlement à leur réorganisation territoriale, les **offices des poursuites et des faillites** ont mis en production un nouveau logiciel de gestion des dossiers de poursuites, appelé « Themis ». L'ordre judiciaire a mené à chef deux autres **projets informatiques**, soit un programme de gestion des dossiers tutélaires auprès des justices de paix, « GDC tutelles », ainsi que la **publication des arrêts de toutes les cours du Tribunal cantonal sur internet**.

L'année 2009 a encore été marquée par l'important travail que magistrats et collaborateurs de l'ordre judiciaire ont dû fournir afin de préparer l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2011, des codes de procédure civile et pénale suisses (**programme de réformes judiciaires CODEX**). Compte tenu des délais, ces travaux de mise en œuvre ont dû être entrepris sans attendre l'adoption par le Grand Conseil de la législation cantonale.

Evénements marquants, évolutions significatives

Activité juridictionnelle

L'activité juridictionnelle présente une certaine stabilité, même si dans certains domaines, les affaires sont en nette hausse.

En **matière pénale**, le nombre d'enquêtes ouvertes a augmenté de 2.4%, passant de 17'560 en 2008 à 17'983 en 2009. Les affaires introduites devant le Tribunal des mineurs sont en baisse de 3% : elles ont passé de 2'202 en 2008 à 2'130 en 2009. Ces chiffres démontrent qu'il n'y a pas une explosion de la criminalité des mineurs dans notre canton.

En **matière civile**, les affaires pécuniaires ouvertes devant les tribunaux d'arrondissement sont en nette hausse. Elles ont passé de 1'079 en 2008 à 1'247 en 2009. Les procès introduits devant les tribunaux de prud'hommes ont également augmenté de 1'032 en 2008 à 1'164 en 2009. Les justices de paix ont aussi été très chargées en 2009, notamment les affaires contentieuses ouvertes, soit 16'988, qui sont en nette hausse par rapport à 2008 (15'804 affaires). Par contre le nombre de nouvelles affaires introduites devant le Tribunal des baux est en baisse. Il a passé de 1'084 en 2008 à 999 en 2009. Ce nombre reste toutefois bien supérieur à celui de 2007, où 888 affaires avaient été introduites.

Enfin, le **registre du commerce** a vu le nombre de demandes d'inscription passer de 17'738 en 2008 à 21'942 en 2009. Cette importante augmentation est notamment une conséquence de l'entrée en vigueur du nouveau droit de la société anonyme.

Publication de la jurisprudence du Tribunal cantonal

Les **arrêts de toutes les cours du Tribunal cantonal** sont désormais accessibles sur internet, à l'adresse www.vd.ch/jurisprudence. Les arrêts rendus par la Cour de droit administratif et public et ceux de la Cour Constitutionnelle pouvaient déjà être recherchés sur internet depuis plusieurs années. Un nouveau moteur permet maintenant d'effectuer des recherches dans toutes les décisions des autres cours du Tribunal cantonal depuis le 1^{er} juillet 2009.

Réorganisation du Tribunal cantonal

Sur le plan de la gestion, la création au 1^{er} janvier 2009 d'une Cour des assurances sociales a induit l'intégration au Tribunal cantonal de 8 juges supplémentaires. Cette intégration a été facilitée par le fait que cette nouvelle cour est actuellement logée dans le Palais de justice de l'Hermitage. Toutefois, avec l'augmentation des effectifs des cours civiles et pénales prévue dès le 1^{er} janvier 2011, la Cour des assurances sociales devra déménager. Le Tribunal cantonal sera alors réparti sur trois sites.

Réorganisation des offices des poursuites et des faillites

L'adaptation des offices des poursuites au nouveau découpage territorial et la création d'un office des faillites par arrondissement judiciaire a impliqué des déménagements, ainsi que des transferts de personnes et de dossiers. Parallèlement, l'implantation du nouveau logiciel de gestion des dossiers de poursuites a pu être menée à bien dans tous les offices*. Ces deux projets ont impliqué un surcroît de travail important pour ces offices et n'ont pu aboutir que grâce aux efforts et à l'engagement des collaborateurs.

Nominations de tuteurs et curateurs privés

Les oppositions en matière de nomination de tuteurs et curateurs ont continué à diminuer, pour passer à moins de 10% des désignations. Pour répondre à un besoin souvent exprimé, un groupe de travail interdépartemental a mis sur pied des modules de formation pour tuteurs et curateurs. Ces modules ont rencontré un très vif succès, au point qu'il est difficile de parvenir à répondre à la demande. En parallèle, l'ordre judiciaire a organisé des formations pour les assesseurs des justices de paix, afin de permettre à ceux-ci de soutenir et de conseiller plus efficacement les tuteurs et curateurs.

La diminution des oppositions, comme les efforts entrepris en matière de formation, n'ont pas suffi à apaiser la polémique liée à la désignation de tuteurs et curateurs dans le canton de Vaud. A la suite de plusieurs interventions parlementaires, d'autres solutions sont à l'étude. L'ordre judiciaire vaudois participe au groupe de

travail mis sur pied par le Département de l'intérieur.

** En raison de la mise en production du nouveau logiciel de gestion des dossiers de poursuites, les statistiques des offices des poursuites et des faillites pour l'année 2009 ne sont pas encore disponibles.*

Projets particuliers et réalisation des objectifs 09

Réformes judiciaires CODEX

Les travaux de mise en œuvre des réformes CODEX (nouvelles procédures civile et pénale suisses) se sont poursuivis en 2009 avec la participation soutenue des magistrats et collaborateurs de l'ordre judiciaire. Ils se poursuivront en 2010, en collaboration avec certains services de l'Etat, notamment la Direction des systèmes d'information (DSI) et le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL) pour l'informatique et les locaux. Le nouveau Tribunal des mesures de contrainte et l'actuel Office du juge d'application des peines, qui doivent être réunis, ainsi que la Justice de paix et l'Office des poursuites du district de l'Ouest lausannois devraient trouver place dans le bâtiment de Longemalle à Renens.

Réorganisation du Tribunal cantonal

L'introduction de l'appel au Tribunal cantonal en matière civile et pénale va entraîner, dès le 1^{er} janvier 2011, une nouvelle augmentation des juges cantonaux. Faute de place, il est prévu de déplacer la Cour des assurances sociales dans un autre bâtiment, situé à la route du Signal 11. Les travaux nécessaires seront effectués en 2010, et le déménagement est planifié courant 2010 afin de permettre l'arrivée, le 1^{er} janvier 2011, de 9 nouveaux juges cantonaux et de leurs collaborateurs au Palais de justice de l'Hermitage.

Le déménagement de la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal posera avec plus d'acuité encore le problème découlant de l'implantation du Tribunal cantonal sur plusieurs sites. Rappelons en effet que la Cour de droit administratif et public a été contrainte, par manque de place au Tribunal cantonal, de conserver les locaux de l'ancien Tribunal administratif à Eugène-Rambert. La fusion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif reste donc théorique, ce qui est en contradiction avec les attentes du Grand Conseil. Pour cette raison, un groupe de réflexion, dirigé par le Tribunal cantonal a été désigné par le Conseil d'Etat afin d'étudier les pistes de solution pour réunir toutes les cours du Tribunal cantonal sous le même toit. Ses travaux se poursuivront en 2010.

Mobilité et recrutement

Le Grand conseil a terminé ses travaux en relation avec les projets CODEX procédures pénale et civile en janvier 2010. Il a validé la totalité des postes prévus par le Conseil d'Etat dans ses exposés et projets de lois (EMPL), permettant ainsi l'élection des juges cantonaux supplémentaires au début 2010.

En ce qui concerne les autres magistrats et collaborateurs qui devront être engagés, le Tribunal cantonal a d'ores et déjà établi un plan de recrutement. Compte tenu de l'ampleur des engagements à effectuer (81 équivalant temps plein ou ETP) et de la possibilité de postulations en cascades, il est impératif que les opérations puissent débuter au début du printemps 2010 si l'on veut que toutes les personnes nommées puissent prendre leur fonction en temps utile.

Rapport annuel de gestion 2009
Ordre judiciaire vaudois (OJV)
Ordre judiciaire vaudois (OJV)

Sources d'informations complémentaires

Organisation judiciaire

- [Organigramme de l'ordre judiciaire vaudois](#) (format pdf)

La justice vaudoise sur internet

- Site de l'ordre judiciaire vaudois : www.vd.ch/ojv
- Site thématique sur la justice : www.vd.ch/justice
- Jurisprudence du Tribunal cantonal : www.vd.ch/jurisprudence

Rapports annuels de l'ordre judiciaire vaudois

- Rapport annuel 2009 - **publication le 17 mars 2010**
- [Rapport annuel 2008](#) (format pdf)
- [Rapport annuel 2007](#) (format pdf)
- [Rapport annuel 2006](#) (format pdf)
- [Rapport annuel 2005](#) (format pdf)

Informations complémentaires sur les réformes et projets en cours

- [Impact du découpage territorial \(DecTer\) sur l'organisation judiciaire](#) - site internet
- [Réformes judiciaires Codex_2010](#) - site internet